



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**5^{ta} SESSIONE STRAURDINARIA ASSEMBLEA di CORSICA
18 è 19 di DICEMBRE di u 2025**

**5^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE ASSEMBLEE DE CORSE
18 et 19 DECEMBRE 2025**

1^{ma} ghjurnata /1^{ère} journée



5^{TA} SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 18 è 19 di DICEMBRE DI U 2025
5^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 18 et 19 DECEMBRE 2025

SUNTA di u GHJOVI u 18 di DICEMBRE di u 2025
SOMMAIRE du JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Ouverture de la séance publique à 10 h 20

Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

12

M. le Président Gilles SIMEONI

13

M. Don Joseph LUCCIONI, appel nominal des conseillers

DISCOURS DES PRESIDENTS :

Discours de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse

15

Discours de M. le Président du Conseil exécutif de Corse

20

PADDUC - ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU
/ PADDUC - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE

Raportu n° 366 : Rivisione di u regulamentu d'aiuti à e comune è intercumunalità « Territorii, pieve è paesi vivi » per u periodu 2026-2031 : un novu pattu chì garantisce un sviluppu ghjustu, equilibratu è durevule di i territorii.

Rapport n° 366 : Révision du règlement d'aides aux communes et intercommunalités « Territorii, pieve è paesi vivi » pour la période 2026-2031 : un nouveau pacte garant d'un développement équitable, équilibré et durable des territoires.

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de l'Energie et de l'Urbanisme 23

Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis du CESEC 36

Lecture avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par M. François SORBA, Rapporteur 37

Lecture avis de la Commission des finances et de la fiscalité par M. Joseph SAVELLI, Rapporteur 37

Prise(s) de paroles :

M. Paul QUASTANA 37

M. Paul-Félix BENEDETTI 38

Mme Cathy COGNETTI TURCHINI 40

M. Pierre POLI 43

Mme Angèle CHIAPPINI 45

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA 48

M. Paul-Joseph CAITUCOLI 51

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI 54

M. Jean-Christophe ANGELINI 61

M. Pierre GHIONGA 65

M. Hyacinthe VANNI 66

Mme Christelle COMBETTE 69

M. Louis POZZO DI BORGO 70

M. Romain COLONNA 73

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 75

M. Julien PAOLINI, en réponse 76

M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse 81

Mme la Présidente MAUPERTUIS 90

Suspension à 14h10 / Reprise à 15H59	
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE</u>	
Raportu n° 376 : Raportu annuale in quantu à a parità trà e donne è l'omi pè u 2025.	
Rapport n° 376 : Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2025.	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive,	91
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Santa DUVAL	97
Mme Mureil FAGNI	98
Mme Cathy COGNETTI TURCHINI	99
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	99
Mme Lauda GUIDICELLI, en réponse aux interventions	100
PRISE D'ACTE du RAPPORT	100
Raportu n° 365 : Raportu annuale di sviluppu durevule 2025.	
Rapport n° 365 : Rapport annuel de développement durable 2025.	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif	101
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, lecture avis du CESEC et de l'Assemblea di a Giuventù	104
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Christelle COMBETTE	104
M. Don-Joseph LUCCIONI	105
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	106
M. Guy ARMANET en réponse aux interventions	107
PRISE D'ACTE du RAPPORT	108

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 364 : Stampiglia « Paesi è Cità Immersivi » : mudalità di guvernenza è è messa in ballu di a fasa iniziale di sparghjera

Rapport n° 364 : Label « Paesi è Cità Immersivi » : modalités de gouvernance et engagement de la phase préalable de déploiement.

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif

109

Lecture de l'avis du rapport n° 2025/E5/053 de la Commission de la Culture, par Mme Frédérique DENSARI, rapporteure

111

Mme la Présidente MAUPERTUIS, lecture des avis du CESEC et de l'Assemblea di a Giuventù

111

Prise(s) de parole :

Mme Elisa TRAMONI

112

Mme Véronique PIETRI

113

M. Pierre GHIONGA

114

M. Saveriu LUCIANI

114

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

116

M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions

117

VOTE RAPPORT

118

Présidence de M. Hyacinthe VANNI - 17H11

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ

Raportu n° 355 : Decisione mudificativa nu3 di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2025 relativa à a strufinata bugetaria di l'AP/AE.

Rapport n° 355 : Décision modificative n°3 de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025 relative au toilettage budgétaire des AP/AE.

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI

119

Lecture de l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur*

120

VOTE RAPPORT

120

Raportu n° 354 : Ripresa è custituzione di a calata di creditu di a Cullettività di Corsica. Rapport n° 354 : Reprise et constitution de dépréciations de créances de la Collectivité de Corse. Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI	121
Lecture de l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i> VOTE RAPPORT	121 121
Raportu n° 353 : Ammissione in valore nullu è credenze spente di a Cullettività di Corsica. Rapport n°353 : Admission en non-valeur et créances éteintes de la Collectivité de Corse. Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI	122
Lecture de l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i> VOTE RAPPORT	122 122
Raportu n° 361 : Custituzione di pruvista per risichi 2025. Rapport n° 361 : Constitution de provisions pour risques 2025. Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI	123
Lecture de l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i> VOTE RAPPORT	123 123
Raportu n° 360 : Ripresa di e pruviste per risichi 2025. Rapport n° 360 : Reprise des provisions pour risques 2025. Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI	124
Lecture de l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i> VOTE RAPPORT	124 124

Raportu n° 371 : Bugettu primitivu 2026 di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte. Rapport n° 371 : Budget primitif 2026 du budget annexe du laboratoire d'analyses Cismonte. ET Raportu n° 373 : Bugettu primitivu 2026 di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Pumonte Rapport n° 373 : Budget primitif 2026 du budget annexe du laboratoire d'analyses Pumonte. Présentation des deux rapports du Conseil exécutif par Mme Vannina CHIARELLI LUZI <u>Rapport N° 371 :</u> Lecture de l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i> VOTE RAPPORT <u>Rapport n° 373 :</u> Lecture de l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i> <i>Prise(s) de parole :</i> M. Georges MELA Mme Vannina CHIARELLI LUZI en réponse aux interventions VOTE RAPPORT Raportu n° 367 : Ripresa è custituzione di a calata di creditu di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti. Rapport n° 367 : Reprise et constitution de dépréciation de créances du Laboratoire d'Analyses du Pumonti. Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI Lecture l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i> VOTE RAPPORT	126 130 130 130 131 132 132 133 133 133
--	---

Raportu n° 372 : Ripresa è custituzione di a calata di creditu di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte. Rapport n° 372 : Reprise et constitution de dépréciation de créances du Laboratoire d'Analyses du Cismonte. Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI	134
Lecture l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	134
VOTE RAPPORT	134
Raportu n° 368 : Ammissione in valore nullu è cridenze spente di u Laboratoriu d'analisi di u Pumonti. Rapport n° 368 : Admission en non-valeur et créances éteintes du Laboratoire d'Analyses du Pumonti. Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI	135
Lecture l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	135
VOTE RAPPORT	135
Raportu n° 369 : Ammissione in valore nullu è cridenze spente di u Laboratoriu d'analisi di u Cismonte. Rapport n° 369 : Admission en non-valeur et créances éteintes du Laboratoire d'Analyses du Cismonte. Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI	136
Lecture l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	136
VOTE RAPPORT	136

LEGNU - FURESTA / BOIS - FORÊTS

Raportu n° 362 : Piani d'accunciamentu di i furesti di Coti-Chiavari, u Spidali, Cavu, Fium'orbu, Sant'Antone, Rospa Sorba, Tartagine-Melaja.

Rapport n° 362 : Plans d'aménagements forestiers des forêts de Coti-Chiavari, u Spidali, Cavu, Fium'orbu, Sant'Antone, Rospa Sorba, Tartagine-Melaja.

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif

137

Lecture de l'avis de la CDENATE par Mme Françoise CAMPANA, rapporteure

138

VOTE RAPPORT

138

CULTURA È PATRIMONIU - MECENATU / CULTURE ET PATRIMOINE – MECENAT

Raportu n° 375 : Operazione 2 di u programma Citadella XXI “Accunciamenti è valutazione di i percorsi esterni” Cunvenzione di delegazione di maestria d'opera trà a cumuna di Corti è a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 375 : Opération 2 du programme Citadella XXI "Aménagements et valorisation des parcours extérieurs" et convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (DMO) entre la commune de Corti et la Collectivité de Corse.

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive

139

Avis de la Commission de la Culture par Mme Frédérique DENSARI, rapporteure

141

Prise(s) de parole :

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

M. Petru Antone FILIPPI

M. Pierre GHIONGA

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

M. Pierre GHIONGA

Mme Anne-Laure SANTUCCI, en réponse aux interventions

142

142

143

143

144

VOTE RAPPORT

144

Suspension à 17H57 / Reprise à 19H20	
Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	145
<u>BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ</u>	
Raportu n° 370 : Bugettu primitivu 2026 di a Cullettività di Corsica. Rapport n° 370 : Budget primitif 2026 de la Collectivité de Corse. Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI	146
Lecture avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	158
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, lecture avis du CESEC et de l'Assemblea di a Giuventù	159
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	159
M. Georges MELA	163
M. Jean-Michel SAVELLI	169
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	172
M. Jean-Christophe ANGELINI	175
M. Pierre GHIONGA	180
M. Louis POZZO DI BORGO	181
M. Jean-Martin MONDOLONI	186
Mme la Présidente MAUPERTUIS	189
M. Romain COLONNA	189
M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse aux interventions	192
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions	196
VOTE RAPPORT	202

<u>PADDUC - ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU</u> <u>/ PADDUC - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u> (SUITE) Raportu nu 366 : Rivisione di u regulamentu d'aiuti à e cumune è intercumunalità « Territorii, pieve è paesi vivi » per u periodu 2026-2031 : un novu pattu chì garantisce un sviluppu ghjustu, equilibratu è durevule di i territorii. Rapport n° 366 : Révision du règlement d'aides aux communes et intercommunalités « Territorii, pieve è paesi vivi » pour la période 2026-2031 : un nouveau pacte garant d'un développement équitable, équilibré et durable des territoires. (SUITE) Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS Examen et vote des amendements <i>Explications de vote :</i> M. Jean-Martin MONDOLONI M. Jean-Christophe ANGELINI M. Jean-Félix BENEDETTI M. Louis POZZO DI BORGO Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS M. le Président Gilles SIMEONI VOTE RAPPORT DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE DES PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE Mme la Présidente MAUPERTUIS VOTE Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS Suspension à 22H50	204 205 à 210 211 212 213 214 215 216 219 220 220 220
---	---

La séance est ouverte à 10 h 20 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, ci emu da mette in piazza pè piacè.

Emu da cumincià iss'ultima sessione di l'annata. Pigliate piazza. Aghju da dumandà à tutti i gruppi di piglià e so piazze.

O Sgiò Profizi, pè piacè...Ùn mi sente mancu! Ah tu avais entendu!

Eccu, allora, prima di tuttu vulerebbe salutà à Tony Peraldi, chì ghjè u novu membre di st'Assamblea. Benvinutu ind'è st'assamblea.

Donc, Monsieur Peraldi nous rejoint dans cet hémicycle, à la suite de la démission de notre ami Alex Vinciguerra.

Je voudrais dire deux mots quand même à l'attention d'Alex Vinciguerra.

D'abord, bien évidemment, le remercier pour tout le travail qu'il a pu réaliser au sein de notre Assemblée, même si ce n'a été que quelques mois, mais surtout antérieurement au sein du Conseil exécutif de Corse. Et par ailleurs, en tant que président de l'ADEC, donc nous lui souhaitons le meilleur. Je l'ai eu au téléphone il y a quelques jours, il était avec ses petits-enfants, donc je crois qu'il a décidé d'exercer l'art d'être grand-père à plein temps. Et je crois que c'est une des choses merveilleuses qui puisse arriver.

Donc à ringrazià ti, Alex, je pense qu'il nous écoute, merci beaucoup.

Peut-être que je vais passer la parole au président de l'exécutif sur ce sujet, puis après nous ferons l'appel, et il n'y aura pas de question orale ce matin, vous le savez, et puis je ferai un discours d'ouverture.

Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les élus, Care amiche à Cari amichi,

D'abord quelques mots pour saluer très amicalement Alex Vinciguerra et bien sûr le remercier pour son action dans le cadre du Conseil exécutif de Corse d'abord, au sein de l'Assemblée de Corse ensuite, au sein de la Corse de façon générale toujours.

Alex a été un élu engagé pendant ce mandat, il nous a apporté à la fois ses compétences, sa connaissance du terrain, son sens de l'intérêt général, son engagement et au plan humain, bien sûr, ça a toujours été un plaisir que de travailler avec lui.

Donc, on lui souhaite bien sûr d'être pleinement épanoui, à la fois dans les fonctions qu'il continue d'exercer et dans cette activité de grand-père qu'il chérit particulièrement et à laquelle il compte, d'après ce qu'il nous a dit, se consacrer un peu plus largement qu'il n'a pu le faire jusqu'à aujourd'hui.

Dunque, à prestu o Lisà, è à ringrazià ti per u to travagliu.

Quelques mots maintenant pour le petit nouveau de l'Assemblée de Corse.

Vous dire que c'est avec beaucoup de plaisir et aussi une forme de gratitude en ce qui me concerne, que j'accueille aujourd'hui avec vous, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, au sein de cet hémicycle, Tony Peraldi, Tony Peraldi, que beaucoup d'entre nous connaissent et connaissent depuis longtemps, aussi bien à travers son engagement électif, maire de Currà, le village auquel il est tant attaché, que pour sa carrière administrative puisqu'il est un fin connaisseur à la fois du terrain et des institutions de la Corse.

De l'émotion aussi parce que, avec lui, c'est aussi une forme de mémoire de celles et ceux qui nous ont précédés, y compris sur ces bancs, je pense particulièrement et singulièrement à Toussaint Luciani, ami de Tony, ami de mon père, Toussaint, que j'ai eu la chance de connaître.

Et puis enfin, un dernier mot, je vois une forme de clin d'œil du destin, le fait que Tony Peraldi rejoigne l'Assemblée de Corse aujourd'hui, au moment où nous allons examiner dans la concorde le règlement des aides en faveur des

communes, puisque vous le savez, Tony Peraldi a été également DGA au sein de la Collectivité Territoriale de Corse et qu'il avait en charge, dans le cadre de son périmètre d'intervention, ce type de question dont il est donc un fin connaisseur, à la fois en tant que maire, que membre du bureau de l'Association des maires de Corse-du-Sud, ancien fonctionnaire et désormais élu de l'Assemblée de Corse.

Donc bienvenue, mon Cher Tony, bienvenue et heureux de pouvoir travailler avec vous.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu, emu da fà a chjama.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Cari cunsiglieri esecutivi, Cari cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, Care è cari tutti,

Per st'ultima sessione di l'annata, vi vogliu ramintà qualche stonde forte di u 2025.

A settimana scorsa s'hè compia l'annata di cummemurazione di a nascita di Pasquale Paoli, 300 anni fà. Un'annata ricca di feste, cunferenze, di realizzazione artistiche in Corsica è aldilà. Da e cità à i paesi, giovani è più anziani, anu onuratu u Babbu di a Patria mittendu in valore a so lascita tamanta.

À ringrazià li tutti per sta mossa popolare !

Sta festa di u populu corsu avia principiату u 6 d'aprile in Merusaglia u so paese. È s'hè compia marti passatu in Bruxelles, à u Cumitatu di e Regione. Incù a Cunsigliera Bianca Fazi, avemu presentatu, aiutate da u Prufessore Antoine-Marie Graziani è i servizii di u patrimoniu, una mostra annant'à a vita di u Generale, omu di statu, omi di i Lumi. Sta mostra l'avete oghje presente in u salottu quì vicinu.

Paoli, celui dont Voltaire soulignait la dimension européenne. Paoli auquel Rousseau prédisait un rayonnement politique exceptionnel tout autant qu'un destin fabuleux pour son peuple...

Des membres du Comité des régions, des députés européens dont le Vice-président du Parlement, des hauts fonctionnaires ont découvert et pu apprécier le caractère actuel des valeurs défendues par Paoli, valeurs qui résonnent aujourd'hui encore avec une intensité particulière en Europe : l'éducation, la liberté, la démocratie.

Ce fut, la semaine dernière, donc un moment de partage d'un pan essentiel de notre histoire, certes peu connu au sein des institutions européennes, mais dont la portée symbolique, tout autant que littérale, marqua les visiteurs de cette exposition.

Il fut aussi question cette semaine de commémoration, quelques jours après le premier anniversaire de la visite historique de Papa Francesco, qui nous a fait la joie et l'honneur l'an passé de venir en Corse, et qui a attiré le regard du monde entier sur notre île.

Le pape y célébra notre piété populaire « exemplaire en Europe » a bien dit le Saint Père. Et bien qu'il nous ait quittés, les mots, qu'il avait prononcés à Aiacciu le 15 décembre 2024 résonnent plus que jamais : « soyez courageux, soyez dans l'attente joyeuse ! » Pourtant dans les jours et mois qui suivirent, souvenez-vous, la violence et les meurtres rythmèrent notre quotidien. Combien fut douloureuse cette année 2025 !

Moi je ne veux pas oublier, alors que Noël approche, les drames qui touchèrent de nombreuses familles corses au cours des derniers mois avec plusieurs jeunes assassinés. Et conformément aux paroles de Papa Francesco, malgré le chagrin des familles que je partage et une sourde inquiétude, je veux rester confiante dans notre capacité collective à faire le pari de la vie et de la joie.

Enfin, il y a dix ans, le peuple corse faisait un choix clair : celui de porter les nationalistes aux responsabilités de cette Collectivité dans un esprit de changement, de défi et d'espoir.

M'arricordu di sta serata di u 13 di dicembre 2015 cum'è una stonda d'emuzione tamanta. Era appinuccia sorpresa dinù, quandu i primi risultati sò affaccati è ci anu fattu capisce ch'è a vittoria era nostra.

Je ne ferai pas évidemment ce matin le bilan exhaustif de ce que furent ces 10 ans de pouvoir nationaliste. Un bilan trop riche pour être contenu en quelques phrases. Beaucoup de choses ont été dites depuis samedi dernier.

Mais, qu'on le veuille ou non, ce 13 décembre 2015 constitue un véritable bouleversement, une rupture dans l'histoire politique de la Corse. Un changement majeur qui s'est exprimé d'abord dans les urnes pour plébisciter un programme politique nationaliste et ce, à trois reprises en 2015, en 2017 puis en 2021. Un changement majeur qui se traduit aussi par une transformation profonde de la conduite de la chose publique et de la manière de faire de la politique. Un changement majeur qui fait qu'aujourd'hui autonomistes ou pas, nationalistes ou pas, Corses et non-Corses, tous adhèrent à l'idée qu'il existe un peuple corse qui, comme tous les autres, a le droit à la vie et au bonheur, qu'une langue et une culture corses sont à préserver et à faire vivre, que cette île a besoin de plus d'autonomie pour réaliser cela et tant d'autres choses encore.

En dix ans, nous avons modernisé nos institutions.

La création de la Collectivité unique en 2018 et la disparition des conseils généraux a constitué une étape structurante, nous permettant d'obtenir des compétences élargies depuis le premier statut de 1982 et une institution plus cohérente, plus forte, dont la réorganisation se poursuit encore aujourd'hui.

Durant cette décennie, nous avons sans relâche défendu les intérêts matériels du peuple corse. Nous nous sommes battus afin de sécuriser la dotation de continuité territoriale, maintenir les délégations de service public dans les transports aériens et maritimes et avons fait le choix d'une gestion publique de nos ports et aéroports, infrastructures stratégiques pour une île. Transformé aussi les chemins de fer. Défendu les eaux d'Orezza. Créé la réserve naturelle du Rotundu. Veillé à la cohésion territoriale en soutenant tout autant le réseau urbain que le rural avec, en particulier, la création d'un Comité de massif insulaire.

Nous avons agi pour faciliter la vie des Corses : le désenclavement numérique avec la fibre sur tout le territoire, le très haut débit, le câble entre la Corse et l'Italie, l'accès au logement pour les primo-accédants, la lutte contre la précarité énergétique, nous en parlions en encore hier soir avec les TROPH'énergie, le soutien aux associations de lutte contre la précarité, le plan d'autonomie pour les personnes âgées, le plan de relance de l'économie touristique après la crise du COVID, les aides aux étudiants en difficulté, tous les dispositifs pour la jeunesse, l'accès à la culture pour le plus grand monde, etc. etc. Sans compter, bien évidemment, l'action continue des agences et offices de la Collectivité dans chaque domaine de nos compétences sectorielles. La liste est longue.

Tout cela sans renoncer à nos fondamentaux : la langue avec le renforcement de l'enseignement bilingue, la lutte contre la spéculation foncière et immobilière, nous en reparlerons tout à l'heure, la protection de l'environnement, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'ouverture sur l'Europe et la Méditerranée, j'en parlais il y a un instant et, bien sûr, le combat démocratique partout et toujours.

En effet, alors que la démocratie est partout en danger et que le rejet et le repli identitaire, ici comme ailleurs, prennent force, nous avons fait le choix de mettre en pratique les principes démocratiques par la consultation permanente de toutes les parties prenantes sur tous les dossiers, qu'il s'agisse effectivement du Conseil économique et social, de l'Assemblea di a Giuventù, du comité d'évaluation des politiques publiques, de la Chambre des territoires, mais aussi l'ensemble des acteurs du territoire, sur les transports, les déchets, la lutte contre les dérives mafieuses, le poids des monopoles sur la cherté de la vie et du carburant avec la conférence sociale et nous avons toujours recherché l'équité dans les mesures de politique publique proposées et mises en œuvre.

En résumé, ces dix ans sont plus qu'une liste de réalisations matérielles, de centaines de rapports traités et de milliers d'heures de débats dans cet hémicycle en particulier.

C'est avant tout le récit d'une émancipation collective. Une émancipation collective qui n'est pas achevée. Et j'ose le dire, c'est une phase de transition tout autant exaltante qu'ardue car tout changement structurel demande du temps. Et au cours de ces trois premiers mandats nationalistes, nous avons déjà ancré dans les faits, l'idée que les Corses pouvaient, par eux-mêmes, gérer leurs affaires publiques sans rien n'enlever à personne, en respectant leur environnement et en défendant leur identité sans rejeter les autres.

Alors bien sûr rien n'est parfait. Aucune expérience de gouvernement ne se fait sans difficultés. La nôtre n'échappe pas à la règle et il faut le dire avec humilité. Oui, nous avons connu des écueils. Oui, il y a eu des erreurs, des promesses qui ont pris du temps à être tenues, des retards, liés au nécessaire passage de la culture militante à l'exercice des responsabilités. À la sous-estimation aussi des contentieux administratifs hérités du passé que nous avons eu à gérer à notre arrivée au pouvoir. Aux effets de la crise sanitaire qui prirent ici une ampleur économique plus forte que sur le continent. Aux non-réponses de l'Etat à nos demandes légitimes comme à la lenteur des procédures juridiques européennes ou encore plus récemment à l'instabilité gouvernementale depuis la dissolution de l'Assemblée nationale. Comme toutes les autres régions nous avons subi et nous subissons de plein fouet les effets délétères de la crise politique et budgétaire qui secouent la France. Comment aurions-nous pu y échapper ?

Je pense aussi aux drames qui se sont succédé, dont l'assassinat d'Yvan Colonna qui fit descendre dans la rue la jeunesse corse durant plusieurs jours d'intense colère. Et qui conduisit à l'ouverture du processus de Beauvau pour lequel, nous avons tous ici travaillé pendant des jours et des nuits, et pour lequel nous attendons maintenant que le Gouvernement puis le Parlement prennent leurs responsabilités.

Oui les choses ne sont pas allées aussi vite que nous l'aurions voulu mais je peux assurer les Corses d'une chose : durant toutes ces années, chaque décision que nous avons prise l'a été en mettant les intérêts matériel et moraux de la Corse et leurs attentes légitimes des Corses au cœur de nos choix et de notre action, sincèrement et avec, depuis le premier jour, la volonté de bien faire et d'être juste.

Je disais, il y a un instant, que cette émancipation collective n'ait pas encore aboutie, et plutôt que de regarder en arrière, regardons l'avenir comme nous y a invités récemment, lors de sa dernière session, l'Assemblea di a Giuventù.

Alors que partout dans le monde et en Europe, les défis s'accumulent, alors que la Corse, sous l'effet conjugué d'une croissance démographique tirée

par le solde migratoire et d'un vieillissement accéléré de la population, voit sa sociologie et son identité se transformer, quel est notre cap pour la prochaine décennie et au-delà ? Je le dis à vous tous, je le dis en particulier aussi aux nationalistes. Que proposera-t-on les uns et les autres à cette jeunesse qui connaît déjà l'élévation de la température, la pression mafieuse, les dégâts des addictions, les dérives des réseaux sociaux, l'importation d'idées nauséabondes et pire que tout, le sentiment de dépossession ? Que lui proposera-t-on pour être résiliente sur le plan climatique, innovante sur le plan économique, inventive sur le plan sociétal et toujours résistante sur le plan politique ?

C'est cela la véritable question qu'il faudra se poser avant de prétendre gouverner ce pays à quelque niveau institutionnel que ce soit qu'il s'agisse des communes, des intercommunalités, de la Collectivité.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs les conseillers exécutifs, mesdames et messieurs les conseillers territoriaux, pour construire un futur soutenable, je vous invite en cette fin d'année à vous remémorer non seulement les valeurs de Paoli « éducation, liberté, démocratie », non seulement le message œcuménique du Saint Père nous conviant à la paix et à la joie dans l'action, mais aussi le message de notre jeunesse délivré le 4 décembre dernier et que je veux citer, ce sont les mots du Vice-Président de l'Assemblea di a Giuventù : « Pour nous, jeunes membres de cette Assemblea di a Giuventù, cette décennie aura été celle du passage de l'enfance vers l'adolescence pour entrer maintenant progressivement dans l'âge adulte... - ils avaient 10 ans lorsque nous avons été élus, ils ont 20 ans maintenant - gageons qu'il en soit de même pour la Corse et qu'elle entre elle aussi dans l'âge de maturité lors de la prochaine décennie : celle de la transformation, de l'accomplissement, celle de l'émancipation... ».

Allora cari tutti, ch'issa fine d'annata vi porti à tutte è tutti pace è gioia, è ch'ella ci dessi a forza di purtà sempre più luntanu è più altu u prugettu d'emancipazione economicu, suciale è puliticu di u nostru populu.

À ringrazià vi ! È cusi sià !

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour votre discours, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

À ringrazià vi per u vostru discorsu, Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica.

Je veux simplement, comme nous le faisons, mais avec une émotion particulière en cette veille de Noël, évoquer la mémoire de personnes qui nous ont quittés ces jours ou ces semaines derniers.

D'abord, évoquer, bien sûr, en me retournant vers l'administration, vers le DGS et vers celles et ceux qui sont au cabinet ou qui y étaient encore récemment, évoquer, bien sûr, la mémoire de Marie-Claire Alfonsi, agent au secrétariat général du Conseil exécutif de Corse, que beaucoup d'entre vous ont connue, qui était une fonctionnaire discrète, remarquable, engagée, une femme attachante, de conviction. Une femme qui aimait bien sûr Ajaccio, son village d'adoption, son village d'origine, Calasima, induve u sole affaca u primu, et la Corse bien sûr.

Donc à son ex-époux, à son fils, à l'ensemble de sa famille, je tiens en notre nom à toutes et à tous, à exprimer aujourd'hui, une fois encore, notre compassion et notre affection.

Nous avons pris la décision, Madame la Présidente, d'aller à l'essentiel pour ces hommages, néanmoins, je ne peux pas ne pas évoquer en ce début de session des figures importantes de la vie publique Corse qui nous ont quittées.

D'abord, un poète et écrivain Rigolu Grimaldi, qui a vécu une grande partie de sa vie à Paris, mais qui, pour autant, n'avait jamais rien perdu ni oublié de sa fibre profondément niulinca et corse. Un homme d'humanisme, d'engagement, de discrétion aussi, mais qui nous a souvent enchantés et illuminés de ses réflexions, de ses aphorismes et de ses poésies.

Je ne peux pas ne pas évoquer également le visage de Madame Cécile Colonna, la mère d'Yvan Colonna, parce qu'elle a fait partie aussi de notre vie publique, même si elle était en retrait et s'il est dans le cours de la vie que les personnes anciennes nous quittent, c'est vrai que son décès nous a renvoyés à ces décennies de drame et de douleur.

Et pensant à elle, je pense aussi à toutes les familles qui, de part et d'autre, à l'occasion de cette affaire terrible, mais plus largement à l'occasion des

dramas qui ont secoué la Corse depuis des décennies, je pense à toutes ces familles qui ont été brutalisées, brisées, plongées dans l'angoisse et dans la souffrance.

Et je crois qu'il faudra que nous trouvions un moyen aussi, dans le cas de la solution politique que nous souhaitons construire, de faire que ces visages, que ces voix, que cette somme immense de douleurs de part et d'autre ne soient pas oubliés.

Antoine Ferracci ensuite, engagé, chef d'agence d'un grand quotidien, il y en avait deux à l'époque, d'ailleurs, Rigolu Grimaldi également a été ancien correspondant de Corse-Matin à Paris, et Paul Casanova se rappelle bien ces époques où la presse vivait sans doute sous un autre rythme qu'aujourd'hui, mais avait une importance tout à fait particulière dans la vie publique corse. Donc, saluer la mémoire d'Antoine Ferracci, bien sûr.

Et, un dernier mot, et je finis par lui, vous comprendrez pourquoi, lorsque l'on parle d'histoire, pour saluer Pierrot Susini, l'amicu, u militante, u patriottu di e prime ore.

Nous étions nombreux, jeunes et plus anciens, à l'accompagner, être aux côtés de sa famille et particulièrement de sa fille Barbara, et forcément dans ce Fium'Orbu, terre de révolte et de liberté, en regardant tous ces paysages, et notamment les plus burinés par le temps et cet attachement à la Corse, au peuple et à la nation qui reste intacte. Il y avait un peu de tristesse, et bien sûr beaucoup de nostalgie, mais surtout, et chez toutes et tous qui étions là, et y compris certainement chez ceux qui n'avaient pas pu y être physiquement, il y avait surtout la fierté d'avoir partagé un bout d'histoire et de chemin avec cette trempe d'homme, mais aussi, et j'allais dire surtout, et je termine par-là, la volonté d'être indéfectiblement fidèle à cet engagement, à ce combat, à ces objectifs et à cet idéal.

Avvedeci Ò Pierrot, è avà induve tù ti trovi, cù tanti altri chì si sò pisati, mossi è battuti per stu populu è per sta nazione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le Président.

Bien évidemment, je m'associe à vos pensées concernant l'ensemble de ces personnes. Mais je voudrais dire quand même un mot à l'endroit de Marie-Claire Alfonsi, qui était vraiment une personne charmante, dévouée, que j'ai eu le plaisir de côtoyer lorsque j'étais conseillère exécutive.

Évidemment, j'ai présenté mes condoléances à sa famille, mais je tenais, au nom de l'Assemblée de Corse bien sûr, et en mon nom propre, à vous présenter nos condoléances car il s'agit d'un agent de la Collectivité et présenter nos condoléances aussi à toute l'équipe qui a travaillé avec elle.

Donc, nous passons maintenant à l'ordre du jour, le premier rapport de l'exécutif concerne le nouveau règlement des aides aux communes.

**PADDUC - ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /
PADDUC - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE**

Raportu n° 366 : Rivisione di u regulamentu d'aiuti à e cumune è intercumunalità « Territorii, pieve è paesi vivi » per u periodu 2026-2031 : un novu pattu chì garantisce un sviluppu ghjustu, equilibratu è durevule di i territorii.

Rapport n° 366 : Révision du règlement d'aides aux communes et intercommunalités « Territorii, pieve è paesi vivi » pour la période 2026-2031 : un nouveau pacte garant d'un développement équitable, équilibré et durable des territoires.

Mme la Présidente Marie-AnatoINETTE MAUPERTUIS

Donc, qui le présente ? Monsieur Paolini, donc le président de l'agence d'urbanisme et de l'énergie, vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers à l'Assemblée de Corse, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, comme vous le savez déjà, depuis 10 ans, le soutien aux communes et aux intercommunalités constitue un pilier de l'action de la Collectivité de Corse, un pilier qui est allé bien au-delà de l'exercice strict des compétences de la Collectivité de Corse en la matière.

Le Conseil exécutif a, depuis une dizaine d'années, fait le choix de l'accompagnement des territoires, un axe central de son action. Et, c'est dans cet état d'esprit que l'Assemblée de Corse a adopté en novembre 2019 le règlement d'aides aux communes et aux intercommunalités pour une période de 5 ans, c'est-à-dire pour la période 2019-2024.

Avant de vous parler de la révision donc de ce règlement d'aides aux communes et intercommunalités, je voudrais rappeler que ce règlement, donc de 2019, était déjà novateur.

Novateur d'abord dans ses objectifs, notamment dans l'objectif d'un rééquilibrage territorial, rééquilibrage en faveur de la Corse, de l'intérieur et de la

montagne, notamment en lien bien sûr avec la réactivation du comité de massif et la mise en œuvre du schéma montagne, mais également un rééquilibrage en faveur des zones urbaines, périurbaines, des zones littorales confrontées à une dynamique économique forte, en lien bien sûr avec la croissance démographique.

Novateur ensuite par ces dispositifs, les dispositifs, vous les connaissez. D'une part, le choix en 2019 du maintien de la dotation quinquennale à laquelle les maires sont très attachés et qui était déjà en vigueur à l'époque de la Collectivité territoriale de Corse, mais qui en 2019 a été revue à la hausse de manière considérable, aux alentours de 20 % par rapport à la période précédente, c'est-à-dire la période 2015-2019.

Et puis l'arrivée aussi de nouveaux dispositifs qui n'existaient pas, le fonds Scola, le fonds école, le fonds de solidarité territoriale, le fonds de territorialisation, qui ont connu un grand succès et qui ont été fortement mobilisés ces dernières années. J'y reviendrai.

Enfin, ce règlement de 2019, il était novateur dans sa mise en œuvre en proposant une rupture avec certaines pratiques du passé, notamment un principe de subvention, je dirais au fil de l'eau, et en posant des principes d'équité, de transparence et de neutralité dans l'accès aux aides publiques. Et je crois que les maires aujourd'hui, quelle que soit la taille de la commune, quelle que soit la couleur politique de la commune, peuvent en témoigner.

Alors, 6 ans d'exercice de ce règlement, c'est l'heure de faire le bilan. On ne peut pas envisager d'évolution si à un moment donné, on ne regarde pas ce qu'on a produit durant 6 ans. Donc 6 années de pleine application, conformément aux engagements qu'on a pris en 2024 où on a eu déjà des débats dans cet hémicycle sur la question de l'aide aux communes. Et le bilan, il parle de lui-même.

Je vais vous donner simplement quelques chiffres. Vous avez en annexe du rapport l'ensemble des éléments chiffrés détaillés.

208 millions d'euros ont été alloués au bloc communal sur les cinq dernières années pour des projets d'investissement.

5 000 opérations ont été soutenues, donc plus de 200 millions d'euros d'accompagnement de la Collectivité de Corse pour un investissement induit sur le territoire de 550 millions d'euros d'investissement, au bénéfice bien sûr des communes, c'est évident, mais aussi au bénéfice de l'économie locale, partout sur le territoire, notamment les entreprises et les artisans du bâtiment, par exemple,

ou encore des travaux publics. Et j'ai pu échanger récemment, notamment avec les fédérations du BTP, sur ce sujet.

Donc, si on regarde en moyenne annuelle, on est environ à 36 millions d'euros par an qui ont été mobilisés par la Collectivité de Corse au profit du bloc communal dans le cadre de ce seul règlement. Et là, je parle uniquement du règlement d'aides aux communes.

44 millions en 2021. Donc je rappelle, 2021, c'est une année post-COVID où, je dirais, tout s'est un peu arrêté, en tout cas ralenti, et c'est une année aussi post municipal de 2020 et donc une sollicitation importante en 2021, 44 millions ; 37 millions en 2022 ; 35 millions en 2023 ; 39 millions en 2024.

Vous allez me dire pourquoi ces chiffres annuels ? Parce que je voulais parler de 2025. 2025, on nous prédisait dans l'opposition une année blanche. Pour 2025, 39 millions sur ce seul règlement d'aides et vous avez été destinataire de l'ensemble des arrêtés de subvention qui ont été notifiés aux communes sur cette année 2025. Donc 39 millions mobilisés sur ce seul règlement. Et si j'y ajoute les aides du comité de massif, les aides en matière de politique de l'eau, les aides en matière de logement, notamment communaux, on est aux alentours de 60 millions, c'est-à-dire grosso-modo ce qu'on a fait lors des années précédentes.

Et puis enfin, avant de terminer ce préambule, vous dire que cette révision, elle s'inscrit dans un contexte nouveau. 2025 n'est plus la situation budgétaire, économique, sociale de 2019, ni pour la Collectivité de Corse, ni pour les autres collectivités, ni même pour l'État. Vous le savez, on fait face à une crise budgétaire probablement durable, à une instabilité politique française qui devient récurrente. Il y a un désengagement progressif de l'État dont les effets se répercutent en cascade sur l'ensemble des collectivités, sur la Collectivité de Corse bien sûr, mais également sur les communes.

Alors, dans ce contexte incertain et anxiogène pour les élus, mais aussi pour les Corses, notre responsabilité première, je crois, c'est d'offrir aux élus, et en particulier aux maires actuels et aux futurs maires en mars prochain, des garanties, des garanties en matière budgétaire, bien sûr, en matière d'efficacité des dispositifs de soutien et en matière de retombées économiques directes et indirectes pour les territoires.

Et puis cette révision, c'est aussi une déclinaison très opérationnelle, très concrète, de schémas qui ont été adoptés à une très forte majorité dans cet hémicycle en 2024, la révision du schéma montagne et également l'adoption du schéma urbain.

En matière d'objectifs pour cette révision, 3 objectifs principaux.

Premier objectif : maîtriser la trajectoire budgétaire de notre Collectivité, notamment en adaptant les modalités de mobilisation des aides avec le principe des 3 tiers sur la mandature à venir, la mandature municipale.

Deuxième objectif : favoriser l'émergence de projets plus structurants en s'adaptant bien sûr à la diversité des territoires. Ce qui peut être structurant à Currà ne l'est pas forcément pour Furiani.

Et enfin, troisième objectif, je crois le plus important pour nous en tout cas : répondre collectivement à des enjeux fondamentaux, je dirais même vitaux, pour l'avenir de ce pays.

Pour atteindre donc ces 3 objectifs budgétaires, structurants, politiques, nous proposons des évolutions significatives des dispositifs d'aides.

Tout d'abord, en ce qui concerne la dotation quinquennale, je l'ai dit, les maires y sont très attachés et nous également, qui devient désormais, c'est notre proposition, le pacte, pour pacte avec les communes et les territoires, Paese vivu.

Alors, pourquoi ce changement de dénomination ? Ce n'est pas que sémantique ou symbolique. Le choix de ces dénominations, c'est d'abord la volonté d'offrir aux communes une visibilité financière sur l'ensemble de la prochaine mandature, c'est-à-dire de mars 2026 à mars 2032, 6 années. Et on sait bien que peut-être que les élections municipales pourront être décalées d'un an en raison d'autres échéances électorales à cette période. Mais on n'a pas de certitude en la matière.

Donc visibilité financière sur 2026-2031 et donc un règlement qui ne court plus sur 5 années mais sur 6 afin de garantir aux maires un cadre lisible, stable et sécurisé. C'est utile bien sûr pour se projeter dans la campagne qui s'ouvre, mais également pour être sûr que la Collectivité de Corse sera aux côtés des maires dans leur projet d'investissement et connaître le niveau de ce soutien.

Ensuite, le choix du terme pacte, c'est une volonté de se distinguer aussi des aides de l'État, notamment celles qui permettent d'équilibrer les budgets des communes en fonctionnement. Je pense par exemple à la dotation générale de fonctionnement, les maires la connaissent bien, à la dotation de péréquation, à la dotation de solidarité rurale qui sont des recettes de fonctionnement qui permettent notamment d'équilibrer les budgets pour couvrir la masse salariale ou

les dépenses générales de fonctionnement. La dotation quinquennale, comme le pacte, c'est pour des projets d'investissement et donc des recettes d'investissement.

Et enfin, un choix de dénomination, un pacte parce qu'il s'agit d'un engagement réciproque, un engagement réciproque entre la Collectivité de Corse et les communes pour répondre ensemble à des enjeux essentiels, budgétaires, bien sûr, mais aussi sociaux, territoriaux et sociétaux.

Alors, ce qui intéresse les maires, et c'est naturel, c'est de savoir quelle est l'enveloppe, quelle garantie financière la Collectivité de Corse va donner aux maires et aux présidents d'intercommunalité. Alors, dans un souci d'équité et de péréquation entre les territoires, nous avons fait une proposition, celle d'intégrer la richesse relative des communes pour le calcul de l'enveloppe qui sera ouverte, mobilisable sur les 6 prochaines années pour les communes.

Ces critères de richesse, c'est le potentiel financier. Plus la commune a un potentiel financier important, notamment en recettes, quel que soit le type de recettes, plus son enveloppe pouvait être impactée.

Ensuite, l'effort fiscal. Plus l'effort fiscal de la commune était faiblement mobilisé, plus elle était potentiellement impactée.

Et enfin, le taux de résidence secondaire, notamment pour les communes de plus de 3 000 habitants, puisque les résidences secondaires peuvent être aussi une source de recettes importantes.

Donc ces 3 critères-là, le potentiel financier, l'effort fiscal, le taux de résidences secondaires ont été ajoutés aux critères déjà existants avant, sur la période précédente, à savoir une dotation de base, une dotation par habitant et la prise en compte du niveau de contraintes des communes tel que défini dans le PADDUC.

Alors, lorsqu'on faisait mouliner l'ensemble de ces critères, notamment les critères de richesse, en comparant les communes d'une même strate, il ne s'agissait pas de comparer les villages avec les communes urbaines, et qu'on appliquait ces critères de richesse, on s'est vite rendu compte que pour certaines communes, l'impact était considérable, insoutenable. Certaines communes voyaient leur enveloppe par rapport à la période précédente, diminuer de 30 voire 50 %. Ça représentait des centaines de milliers d'euros sur les 6 années à venir.

Et donc le Conseil exécutif propose, pour qu'il y ait une forme de stabilité pour les communes, un système de bouclier quelque part, où ces critères sont neutralisés en partie, en grande partie, pour les communes.

Alors ça donne quoi en termes d'enveloppe ? C'est très simple. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, l'enveloppe est exactement la même que pour la période précédente, mais lissée sur 6 années. Alors oui, il y a un effort qui est demandé dans un contexte budgétaire que vous connaissez, aux communes, mais c'est quand même un effort très significatif au profit des communes de l'intérieur notamment et de montagne.

Ensuite, pour les communes entre 1 000 et 10 000 habitants, les communes dont les indicateurs de richesse étaient les plus élevés se verront impactées, si ce règlement est adopté, d'une diminution de 5 %. Les autres auront la même enveloppe que lors de la période précédente. Et on demande un effort plus conséquent pour les communes de plus de 10 000 habitants, il y en a seulement 4 en Corse, vous les connaissez, où l'enveloppe se voit diminuer de 10 % par rapport à la période précédente.

L'effort demandé, on en est conscients, il est réel, mais je crois qu'il est réparti de manière équitable et proportionnée aux moyens à la fois humains et techniques des territoires, puisque les communes plus importantes ont de l'ingénierie et ont des moyens plus conséquents, notamment pour mobiliser des cofinancements, qu'ils soient de l'État ou de l'Europe.

Alors globalement, ça donne quoi en termes d'efforts budgétaires pour la Collectivité de Corse en comparaison de la période précédente ? Ce qui est proposé dans le cas de ce règlement, c'est une enveloppe mobilisable de 103 millions d'euros pour les communes sur les 6 prochaines années. 103 millions d'euros sur les 6 prochaines années, si on regarde sur les 6 années précédentes, on a mobilisé 97 millions d'euros. Donc on est au-dessus de ce qui a été réellement mobilisé lors de la période précédente. Pour les intercommunalités, 21 millions d'euros, alors que 20 millions ont été mobilisés lors de la période précédente.

On propose également des ajustements en matière de modalités, notamment sur la consommation de l'enveloppe, avec la proposition d'une consommation tout au long de la mandature par période de 2 ans, 35 % sur les 2 premières années, 70 % sur les 2 années suivantes et 100 % sur les 2 dernières années. Pourquoi cette proposition ? Tout simplement parce qu'on a été confrontés, notamment en 2024, à un flux de demandes en fin de période quinquennale, en fin de mandature, puisque les communes voulaient pouvoir consommer l'intégralité de leur enveloppe alors qu'elles ne l'avaient pas fait dans les années précédentes, ce qui nous a conduit à une tension forte en 2024, vous le savez, puisqu'on en a longuement débattu.

On instaure également un certain nombre de seuils-plancher adapté aussi à la taille de la commune.

Précédemment, je rappelle quand même que quelle que soit la taille de la commune, un projet qui était éligible dans le cadre de ce règlement, pouvait être aidé lorsqu'il était supérieur à 3 000 € hors taxes. Donc on voit bien que pour une commune urbaine, pour Bastia ou Ajaccio, des dépenses à 3 000 €, ça relève plus du fonctionnement que de l'investissement. Et donc là, on a une adaptation en fonction de la taille de la commune, 6 000 € hors taxe pour les petites communes et 50 000 € pour les communes de taille plus importante. Et donc, on a une augmentation en fonction des strates.

Enfin, en termes de modalités, un calendrier qu'on espère plus efficace pour que les arrêtés de subvention arrivent plus vite auprès des maires et notamment avec 2 à 3 périodes d'individualisation chaque année.

Donc, je vous ai parlé du pacte.

Les autres dispositifs, le fonds Scola, le fonds école, il est maintenu sur la même période de 6 ans. Les montants sont similaires à ceux qui étaient mobilisés précédemment. Principale innovation : les structures dédiées à la petite enfance sont éligibles, ce qui n'était pas le cas précédemment parce qu'on sait qu'on a des besoins, parce qu'on sait que c'est un frein à l'installation, notamment dans l'intérieur, la question de la garde des enfants. Et donc, on vous propose d'étendre le dispositif Scola, bien sûr à la construction, à la réhabilitation des écoles, mais également à la petite enfance.

J'ajoute qu'on aura un appel à projet complémentaire à ce fonds, notamment pour les grosses opérations, alors, c'est surtout dans l'urbain et dans le périurbain, c'est-à-dire la construction de nouvelles écoles où les enveloppes du Fonds Scola ne peuvent pas répondre parce que cela se chiffre souvent en millions d'euros.

Le Fonds de solidarité territoriale, lui aussi, est maintenu. Il est modifié notamment avec une priorité donnée aux petites communes, celles de moins de 1000 habitants, et en s'appuyant sur le principe des appels à projets annuels. 2 types d'appels à projets, un pour les villages et un pour les regroupements de communes qui ne sont pas forcément un regroupement de communes à l'échelle intercommunale. On sait parfois que c'est difficile, Cathy peut en témoigner, mais lorsque 3 ou 4 communes délibèrent à l'échelle d'une pieve, d'un rughjone, le Boziu, le Venacais, pour porter ensemble un projet, ils seront éligibles au FST et ils seront priorisés.

Les montants sont globalement similaires à ceux qui étaient en vigueur précédemment, autour de 300, 400 000 €, l'idée étant de favoriser les projets de territoires à travers ces appels à projets FST.

Le fonds de territorialisation, donc là, c'est plutôt pour les communes de taille plus importante, au-dessus de 3 000 habitants, même s'il n'y a pas d'exclusifs. Également des appels à projets annuels, probablement thématiques, dont on aura à rediscuter, bien sûr, des critères d'éligibilité de ces appels à projets où là, le cofinancement est à 40 %, l'idée étant que ces projets, souvent des projets d'une certaine ampleur qui nécessitent beaucoup de crédits, puissent mobiliser des cofinancements de l'État et de l'Europe.

La charte urbaine se poursuit.

Le fonds intempéries qui est lié notamment lorsqu'une commune est reconnue en catastrophe naturelle, est maintenue, ainsi que celui relatif aux amendes de police.

Donc là, il n'y a pas de modification majeure, je passe rapidement. Tout cela est détaillé dans le règlement annexé au rapport.

Vous dire simplement, c'est important aussi, sur les domaines d'intervention, les domaines d'intervention, je crois qu'on en avait 12 dans le règlement précédent, on en a 9 aujourd'hui, mais globalement 98 à 99 % des opérations éligibles précédemment le sont toujours aujourd'hui. Les opérations qui ne sont plus éligibles relèvent plutôt d'actions ou de projets de fonctionnement que d'investissement, l'achat d'un ordinateur, le changement du mobilier, les petits outils, je dirais, de débroussaillage ne seront plus éligibles, de même que malheureusement, en cette période de fêtes, les décorations de Noël.

Dernier point en matière de dispositif, et je crois que c'est l'innovation majeure de cette révision et je sais qu'elle ne vous a pas échappé, la réserve stratégique. Cette réserve stratégique, elle concerne uniquement les communes de plus de 1 000 habitants, INSEE.

Le principe, c'est qu'une partie de l'enveloppe est bloquée jusqu'à la quatrième année, c'est-à-dire jusqu'en janvier 2030, à l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs.

Et donc, pour débloquer ces 20 % à partir de la 4^{ème} année, nous demandons aux communes de plus de 1 000 habitants un certain nombre de choses autour de trois priorités politiques.

Première priorité politique, la promotion de la langue à travers des politiques volontaristes en lien avec la Charte et en lien avec les labels, notamment « paesi » à « cità immersive ».

Deuxième priorité politique, la préservation du foncier agricole en demandant aux communes, sur les 4 prochaines années, de réaliser un DOCOBAS, un diagnostic agricole, ça s'appelle un DOCOBAS, et de mettre en œuvre des zones agricoles protégées. Pas besoin de faire un PLU pour mettre en place une ZAP.

Et enfin, troisième priorité, la lutte contre la spéculation foncière et immobilière. Je crois que c'est celle qui fait couler le plus d'encre ces derniers jours.

Donc ce qu'on demande aux communes, c'est de mobiliser des dispositifs de régulation des résidences secondaires et des meublés de tourisme. Pourquoi on demande cette régulation ? Parce qu'on considère que la prolifération des résidences secondaires, pas les résidences patrimoniales et familiales des Corses qui sont là depuis des décennies, mais celles qui arrivent, celles qui existent déjà, les résidences, mais qui sont transformées en meublés de tourisme, elles menacent l'équilibre économique et social de nos territoires.

Donc ce qu'on demande, ce sont plusieurs choses sur cette question de la spéculation. Première chose, l'instauration d'une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Alors bien sûr, on est conscients comme vous, que l'instauration d'une majoration de la taxe sur les résidences secondaires peut avoir un impact sur les résidences patrimoniales et familiales des Corses. Bien sûr. On l'a écrit dans le rapport, on en a déjà débattu à plusieurs reprises ici, mais pour autant, on ne peut pas détourner le regard de l'essentiel.

Cette problématique, elle existe, mais on ne peut pas perdre de vue l'essentiel. D'abord, parce que la majorité des résidences patrimoniales et familiales des Corses se situent dans l'intérieur et dans la montagne, là où la réserve stratégique que nous proposons ne s'applique pas. Et lorsque ça existe, bien sûr qu'il y a des résidences secondaires patrimoniales et familiales des Corses dans les communes de plus de 1 000 habitants, c'est à peu près 50 communes en Corse, ce qu'on propose aux communes, c'est de mettre en place un fonds dédié à la restauration du patrimoine bâti au profit des particuliers, en mobilisant les recettes issues de la taxation de ces résidences secondaires. C'est tout à fait permis, à condition bien sûr que cette subvention à la rénovation du patrimoine bâti puisse être d'intérêt général, notamment lorsque ça permet d'améliorer l'espace public : un ravalement de façade, un changement des menuiseries, l'accès à la maison.

Voilà ce que nous proposons pour atténuer les effets négatifs à droit constant.

Nous, ce que l'on souhaite, c'est de pouvoir faire évoluer la réglementation pour que ces résidences patrimoniales et familiales des Corses puissent être reconnues, au moins en s'appuyant sur l'année de construction des maisons. C'est un critère simple, ça. Alors, ça ne va pas tout régler, mais ça va régler à mon avis une grande partie de la problématique.

Ensuite, on ne peut pas perdre de vue que ces outils de majoration de la taxe sur les résidences secondaires, ce n'est pas une vision idéologique du Conseil exécutif, ce n'est pas marginal, vous savez combien de communes aujourd'hui appliquent la majoration de la taxe sur les résidences secondaires ? 70 communes en Corse sur 360, avec un taux moyen, je rappelle, on peut aller de 5 % à 60 % de majoration. Le taux moyen de ces 70 communes, c'est 30, 40 % de majoration. On pourrait se dire que ça ne concerne que les communes touristiques, littoral. Bastia a mis en place la surtaxe sur les résidences secondaires, Ajaccio a mis en place la surtaxe sur les résidences secondaires, Porto-Vecchio, Bonifaziu, Île Rousse, mais également des villages de l'intérieur, Noceta, Lama, Moncale, et je pourrais en citer bien d'autres.

Sur cette question-là, on n'a pas le droit de détourner le regard. Vous savez, la première question qui est posée aux maires par des acheteurs étrangers qui débarquent en Corse ? La première question qu'on pose aux maires, c'est de savoir s'ils ont mis en place des mesures de régulation des meublés de tourisme : la durée de séjour, la compensation, les droits d'enregistrement, voilà ce qui intéresse les investisseurs étrangers, s'ils ont mis en place des servitudes de résidence principale sur dans leur PLU. Les maires le savent parce que ces outils-là, ce sont des freins, probablement insuffisants, à la spéculation.

Et puis on ne peut pas détourner le regard lorsqu'on sait, et les maires le savent, que chaque jour des biens se vendent dans les petites communes, chaque jour partout sur le territoire, même dans les plus petites communes de Corse. Un effet simple, ce sont des rentabilités à très court terme du meublé de tourisme, on va rentabiliser un investissement d'une maison qu'on va payer moins de 100 000 € en 4, 5 ans. Je vous avais dit, au moment de la révision du PADDUC en juillet dernier, que même la presse spécialisée dans l'immobilier fait la promotion de l'investissement dans nos villages, à Calacuccia, à Omessa ou Moltifao.

Enfin, dernier élément qui nous force à ne pas détourner le regard, les chiffres. Les chiffres parlent, ceux-là, personne ne peut les contester, quel que soit le banc où l'on siège. Les chiffres, je vais vous en donner quelques-uns. Les meublés de tourisme, ils ont augmenté de 350 % en 10 ans, 350 % ! On va continuer à détourner le regard ?

Les résidences secondaires, on a construit plus de résidences secondaires en 10 ans que de logements permanents pour les Corses. Dans certains territoires, on a construit 70 % de résidences secondaires sur les 10 dernières années. On va continuer à faire comme si ça n'existait pas ?

Les prix du foncier constructible, en 10 ans, ils ont augmenté de 30 %, les prix du logement de 50 %. On va continuer à faire comme si ça n'existait pas ?

Les meublés de tourisme, je n'ai rien contre les meublés de tourisme... Un tout petit peu !

Vous savez combien ils ont généré de chiffre d'affaires en 2025 ? 400 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2025. 400 millions d'euros, vous allez me dire que c'est bien pour l'économie corse, mais les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, ceux qui vivent de cette activité d'hôtellerie et de restauration, souvent des familles corses qui ont des hôtels partout sur le territoire, eux, ils nous encouragent parce qu'ils sont menacés de disparaître par ces mécanismes-là.

Et donc nous, on assume le choix de la régulation des meubles et tourisme et on invite les communes à nous accompagner, notamment dans le cadre des PLU, par la mise en place des servitudes de résidence principale, la loi Le Meur, Guy Armanet, président de l'Office de l'environnement, l'a fait dans sa commune par simple délibération parce qu'il a déjà un PLU et Jean-Charles Orsucci, à Bunifaziu est en passe de le faire également dans le cadre de son PLU. Et donc, on voit bien que c'est tout à fait réaliste. Ajaccio l'a fait, me souffle Christelle. Bravo, pas de problème ! C'est 2 exemples parmi tant d'autres, et tant mieux si Ajaccio l'a fait.

Pour conclure et laisser place au débat, à travers cette révision du règlement des aides aux communes, vous avez compris qu'on souhaite adresser un message aux maires, bien sûr, aux futurs maires, aux élus de cet hémicycle et aux Corses.

D'abord, un triple message. Premier message, un message de soutien. La Collectivité de Corse est et sera à vos côtés pour accompagner vos prochains investissements sur les 6 prochaines années. Je crois que c'est un message fort. C'est un gage de sécurité pour les maires, alors que l'État, malheureusement, se désengage de plus en plus dans un climat d'incertitude et d'instabilité politique qui sont récurrentes ces derniers mois.

Alors, qu'est-ce que ça représente ce gage de sécurité pour les maires et pour la Collectivité de Corse, parce que forcément, ça a un impact budgétaire pour

la Collectivité de Corse. On y reviendra probablement cet après-midi, puisqu'on nous dit souvent « vous empruntez 100 millions d'euros, c'est trop, etc. ». Ces 100 millions d'euros, ruissellent sur les projets des communes. Est-ce que les communes seront en capacité d'emprunter ces sommes, s'il n'y avait pas ce soutien fort de la Collectivité de Corse ? On en rediscutera probablement cet après-midi.

Donc, sur la prochaine mandature, l'engagement budgétaire de la Collectivité de Corse sur les 6 ans, c'est 220 millions d'euros au profit des communes. Sur ce seul règlement, 35 à 40 millions d'euros par an, similaire finalement à ce qui a été fait précédemment, et bien plus bien sûr, si on parle logement, si on parle eau, si on parle comité de massif et on va en parler puisqu'en janvier, on vous proposera la révision du règlement d'aide au logement, ou en février. Donc je vous disais un triple message.

Deuxième message, celui de la responsabilité. La Collectivité de Corse est aux côtés des maires, sera aux côtés des maires pour sortir progressivement d'une logique de guichet que souvent on condamne, quelle que soit la famille politique à laquelle on appartient, pour aller vers une logique de projet.

Enfin, troisième et dernier message, un message de lucidité, lucidité face aux réalités de notre île, lucidité pour ne pas perdre de vue l'essentiel, parce qu'on ne peut pas vouloir défendre la langue sans la faire vivre dans les actes administratifs, dans la signalétique, dans l'accueil du public ou encore à l'école, parce qu'on ne peut pas prétendre défendre les Corses, l'intérêt général, si on ne s'attaque pas aux mécanismes de la spéculation, parce qu'on ne peut pas revendiquer l'accès au logement pour les résidents, pour ceux qui vivent et travaillent sur cette terre, tout en laissant les logements permanents être transformés en produits financiers, et enfin parce qu'on ne peut pas vouloir maintenir la vie dans nos villages et les transformer pianu pianu en camps de vacances.

Alors, je le dis clairement, clairement, oui, nous demandons la surtaxe sur les résidences secondaires, oui, on demande la régulation des meublés de tourisme, oui, on demande la protection du foncier agricole et oui, on demande d'inscrire la langue dans les politiques communales. Ces choix, ils sont assumés, totalement assumés. Les communes qui s'engagent dans cette voie avec nous seront accompagnées avec plus de force et de détermination par la Collectivité de Corse.

Alors, on est prêts, bien entendu, à prendre en considération les demandes d'ajustement technique, on aura probablement à discuter des amendements en lien avec le travail réalisé avec la Chambre des territoires, plusieurs réunions de bureau, une séance plénière la semaine dernière, en lien

avec la concertation avec les associations, la concertation, on peut toujours considérer qu'elle n'a pas été suffisante, mais à un moment, il faut bien décider ou du moins proposer. Quand souvent on nous reproche de ne pas faire de choix ou de ne pas trancher, on a concerté, on propose, on décide.

Je vous invite à lire sur cette question de la concertation, notamment avec les organes consultatifs que sont le CESEC et l'Assemblea di a Giuventù, à lire leurs avis parce que leurs avis disent beaucoup de ce qu'attend la société civile de nous. Le CESEC salue la conditionnalité des aides qu'il appelle de ses vœux depuis des années.

L'Assemblea di a Giuventù salue les propositions du Conseil exécutif en matière de lutte contre la spéculation, de promotion de la langue et de défense du foncier agricole. La jeunesse, elle attend beaucoup de nous sur ces sujets.

Alors, vous l'avez compris, sur l'essentiel, on ne cédera pas. On ne cédera pas parce que cette révision, elle est dans le droit fil du projet politique, la présidente le disait, du projet politique validé démocratiquement par les Corses il y a 10 ans, et plus globalement du combat politique de notre famille depuis 50 ans, validé politiquement il y a 10 ans et répété à plusieurs reprises, notamment en 2017 et en 2021.

A travers cette révision, nous respectons nos engagements ainsi que les votes unanimes dans cet hémicycle, les votes sur la terre, les votes sur la langue, les votes sur le statut de résident, les votes plus récents sur la révision du PADDUC autour de la protection des biens communs, autour de la lutte contre la spéculation. Et à travers cette révision, nous disons aussi aux maires qu'il n'y a pas de remède miracle face aux maux qui fragilisent la Corse. Nous disons aux maires que nous avons besoin d'un sursaut collectif, un sursaut collectif dans lequel chacun a une part de responsabilité, chacun a une part de la solution. Il n'y a pas de solution miracle, c'est l'ensemble des moyens qui va nous permettre d'améliorer la situation, le bail réel solidaire, la fiscalité, l'urbanisme. Et enfin, nous disons aux maires que chacun doit mobiliser ces moyens à droit constant et dans l'attente d'une évolution institutionnelle.

Pour terminer, nous disons aux Corses, et cette fois-ci, les yeux dans les yeux, en cette fin d'année 2025, faisons le vœu d'un statut d'autonomie pour la Corse, seul moyen de garantir durablement l'avenir de ce pays et de son peuple.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

En termes organisationnel, je vous rappelle que la commission permanente, d'abord, a autorisé le doublement des temps de parole concernant ce rapport. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième, c'est qu'il y a déjà des amendements qui sont en train de tomber, qui nous sont parvenus, qui vont vous être transmis. Donc, il faudra organiser un temps de débat, à un moment donné, en aparté, pour voir dans quelle mesure il y a convergence ou pas sur ces amendements.

Par ailleurs, je voudrais vous faire une proposition.

Comme il y a beaucoup de rapports, et c'est bien normal en cette fin d'année durant cette session, je voudrais proposer aux présidents de groupes et aux présidents des commissions, s'ils en sont d'accord, qu'on ne lise pas l'intégralité de tous les rapports de commissions. Ils vous ont été transmis, vous les avez. On peut citer simplement le résultat, les avis bien sûr, mais on ne lit pas in extenso, s'il vous plaît. Est-ce que vous en êtes d'accord ? Tout le monde est d'accord, parfait.

Donc concernant ce rapport, il y a effectivement un avis du CESEC, vous en avez déjà parlé, qui est favorable, tout le monde l'a reçu, un avis de l'Assemblea di a Giuventù, une saisine de la Chambre des territoires, tout ce travail-là vous a été transmis.

Il y a un rapport de la CDENATE. Qui peut me donner l'avis de la CDENATE ?

M. François SORBA

Oui. La commission a émis un avis favorable, non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Un'altra strada » et « Core in fronte ». Absence du groupe « Avanzemu » et de Madame Josepha Giacometti-Piredda.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Concernant la commission des finances ?

M. Joseph SAVELLI

La commission des finances a émis un avis favorable sur le rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc la parole maintenant est à qui veut la prendre. Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

Le règlement d'aides aux communes date d'il y a très longtemps, de l'époque Baggioni, pour mettre fin à une situation qui devenait intolérable, pour mettre fin à une situation inacceptable décrite par Monsieur Baggioni lui-même, où les subventions étaient données à la tête du client ou plutôt à la tête du client dans son appartenance politique. C'était la même chose pour le conseil général, mais là, on n'avait pas les moyens d'intervenir.

Donc les tous premiers critères étaient simples, c'était la démographie, c'était certains besoins fondamentaux, etc., etc. Et puis ça s'est affiné au fil des années pour en arriver au rapport d'aujourd'hui qui est l'aboutissement, enfin, qui est la continuité de ces ajustements.

Alors moi, j'ai deux remarques à faire. La première, c'est que le règlement d'aides aux communes, c'est bien, mais je crois qu'il faudra entamer une réflexion beaucoup plus importante et globale sur les communautés de communes dont certaines ont des comportements qui sont complètement chaotiques, pour ne pas dire inefficaces.

Deux points particuliers sur le rapport d'aujourd'hui, c'est que le taux de résidences secondaires est impressionnant, comme vous l'avez dit. Moi, j'ai vu de mes yeux une villa, une grande villa avec un coffret dans lequel il y avait 6 compteurs électriques, c'est-à-dire 6 sous-ensembles loués. Donc, il faut taxer.

Ce qui me paraît beaucoup moins clair, c'est la façon d'essayer d'épargner, d'identifier d'abord et d'épargner ensuite les résidences secondaires de type familiales et non pas spéculatives, c'est bien ça.

Le deuxième point qui sera évoqué par Paul-Félix Benedetti, c'est qu'il semblerait qu'il y ait un déséquilibre entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud, c'est lui-même qui vous expliquera.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Paul. Qui d'autre souhaite intervenir ? Paul-Félix, tout de suite.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le règlement d'aide dans sa globalité peut être considéré sur une trajectoire équilibrante. Il y a des principes nouveaux, mais la non-nouveauté, c'est qu'ils ne sont pas mis en application. À partir du moment où on gèle pour les communes qui vont jusqu'à 1000 habitants, on est sur le statu quo et moi, le statu quo, il ne me convient pas.

Il y a un déséquilibre flagrant dans les aides aux communes, je vous l'ai dit lorsqu'il y a eu l'examen de la répartition de la TADE, c'est une enveloppe discrétionnaire. Les critères d'attribution, bien qu'ils soient fléchés par l'État, sont à l'entière tâche de la Collectivité de Corse. Vous avez choisi de maintenir les anciens critères retenus par chaque département, ils conduisent à des inégalités flagrantes, entre autres pour les toutes petites communes de Corse-du-Sud. La Haute-Corse a privilégié une répartition en faveur de la ruralité, alors que la somme est beaucoup plus faible qu'en Corse-du-Sud, il y a 30 % de moins, alors qu'il y a quasiment 100 communes de plus. On a dans cette répartition des aides, des distorsions où une petite commune, je vous prends par exemple, et j'en prends une au hasard, Erone, en Haute-Corse, elle touche 40 000 €, je vous prends une petite commune en Corse-du-Sud, Quasquara, elle est à 14 000. Vous en parlez un peu dans le rapport, mais il n'y a aucun traceur qui permet de compenser ce rééquilibrage. Où est-ce que Quasquara récupère 15 000 € pour être à parité avec une autre commune ? C'est là la vraie question.

Donc, trouver l'intelligence d'une dotation de compensation où moi je vous propose le mécanisme suivant : pour chaque commune, quelle qu'elle soit, puisque vous n'avez pas voulu changer les critères, on fait un calcul Haute-Corse, un calcul Corse-du-Sud et on lui donne la compensation de ce qui lui donnerait la meilleure dotation. Ça, c'est de l'égalité. Je vais vous dire combien ça va vous coûter 1,5 million par an en plus. Non, non, mais on discute d'une égalité. On le fait ou on ne le fait pas. Vous baissez à la limite votre enveloppe de réserve de performance, si on veut être dans une logique d'équité.

En gros, la dotation quinquennale, aujourd'hui, vous la mettez dans un PACTE, je dirais, elle est moins discrétionnaire, elle est, je dirais, plus fléchée, mais pas plus qu'avant. Pour une commune, c'est une ressource certaine même si vous avez écrit ce n'est pas un droit de tirage, c'est dans son budget quelque chose qui est certain. Les transferts de mutation, c'est moins certain, ça dépend des aléas et de la conjoncture de la construction. Mais la réalité du moment est qu'il y a une distorsion importante. Vous ne vous êtes pas assez battus pour imposer à la préfectorale la fongibilité des deux enveloppes. Par contre, vous avez choisi de maintenir des critères disparates qui conduisent à des inégalités.

Vous voulez privilégier les petites communes ? Mettez les critères du Nord dans le Sud. Ah, vous verrez, là, il y aura des très grosses sommes dans le Sud ! La commune de Zerubia, il va monter à 100 000 € d'un coup parce qu'il y a une petite somme et si vous mettez les mêmes critères, mais ça fait partie d'une politique en faveur, je dirais, de l'intérieur et de la ruralité.

Ensuite, l'autre remarque que je vous fais, donc ça, est-ce que vous êtes disposés à discuter d'un amendement de compensation parce qu'il y a une incidence financière, mais vous ne pouvez pas considérer qu'une commune va avoir en début d'année, un budget disponible qui est majoré quasiment de 30 % ou 40 %, parce qu'à l'échelle d'une commune comme Lareto, Mazzola, Erone, vous mettez la quinquennale, vous mettez la dotation TADE, vous mettez la DGE d'État, chacune pèse 1/3. Donc, si vous enlevez 15 ou 20 000 ou si vous les rajoutez, ça change la donne. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de communes où il y a des grosses distorsions, j'en ai 5 et 5 de chaque côté, la balance montre qu'il y a un problème.

Donc vous en parlez, mais vous n'avez pas l'action en face. Alors, vous savez que l'action, vous pouvez la faire que par le haut. Donc, est-ce que vous êtes disposé à revoir le budget ? Après, vous baissez ce qui n'est pas affecté. Mais ça, c'est une discussion, elle n'est pas politique, mais elle est politicienne.

Ensuite, pour les subventions, je considère qu'à partir du moment où une enveloppe est pré affectée, une commune doit avoir la possibilité de la mobiliser en fonction de ses ressources. Il y a des communes, entre autres, des communes de plus de 1 000 habitants qui n'ont pas les moyens de trouver un financement complémentaire à 40 % et il y a des communes de plus de 3000 habitants qui n'ont pas les moyens de mettre un financement complémentaire à plus de 50 %. Ce qui veut dire qu'il faut avoir une flexibilité dans la lecture des subventions en termes de pourcentage. Ça va bloquer des investissements. D'ailleurs, votre grille elle permet 50 % pour un EPCI de plus de 50 000, il n'y en a pas beaucoup en Corse, en général, ils sont bien dotés et à côté de ça, vous plafonnez à 40 pour les grandes communes.

Il faut, je pense, une similitude. Ça ne va rien vous changer en termes de budget, mais ça permet de mieux mobiliser les ressources et de mieux monter les projets.

Si sur la mobilisation de la dotation quinquennale que vous appelez aujourd'hui le PACTE, vous imposez à une commune de trouver en face un financement à 50 %, vous les amenez à l'impasse ou alors vous les amenez au surendettement. Or, si vous le figez dans le document, on ne pourra plus le bouger. Moi, j'en connais une où je m'intéresse maintenant avec le transfert possible d'un investissement à partir du fonctionnement, je vous garantis que ce n'est même pas la quinquennale qu'on peut mobiliser. Donc, il faut faire attention à ne pas écrire dans le marbre des éléments bloquants qui empêcheront la mobilisation des critères financiers tels que vous les décrivez.

Donc moi, je souhaite que vous refondiez les taux de subvention, en plus, ils sont au maximum, c'est à apprécier en fonction des justificatifs fournis par la commune, en fonction des autres cofinanceurs possibles, mais c'est quelque chose où là-dessus, je vous demande de réécrire et de laisser des disponibles au minimum à 60 %, au minimum, et en ayant une petite phrase « pourront être revus au cas par cas, en fonction des disponibilités financières de la commune et de la réalité effective du plan de financement ». Ça ne vous change rien dans le budget. Autant ce que je vous ai demandé tout à l'heure, ça vous bouge le budget, ça, c'est quelque chose qui va dans de la simplification et une meilleure mobilisation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, Cathy Cognetti pour « Un soffiu novu ».

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

La ruralité, avec ses contraintes multiples, demeure trop souvent aux prises avec un développement restreint, freiné par l'éloignement, la raréfaction des services et la complexité des normes. Face aux difficultés quotidiennes rencontrées par les élus de proximité, chaque décision devient un équilibre fragile entre responsabilité, attentes de la population et moyens limités.

Dans ce contexte exigeant, vous l'avez dit et vous relevez aussi un contexte incertain, que reste-t-il au maire, sans les moyens adéquats, sinon l'engagement, la persévérance et la proximité humaine ? Être maire en milieu rural, c'est continuer à croire au lien social, à la solidarité et à l'avenir du territoire, malgré les obstacles.

Les petites communes ne demandent pas des privilèges. Elles demandent simplement que la solidarité territoriale proclamée soit réelle, mesurable et opérante.

La Collectivité de Corse affirme, à juste titre, que les communes rurales, de montagne et de l'intérieur sont au cœur de sa politique territoriale. Mais un principe politique n'a de valeur que s'il résiste à l'épreuve des règles concrètes.

Or, à la lecture du règlement « Territorii, Pieve è Paesi Vivi », un constat s'impose : ce texte est pensé par des collectivités structurées, pour des collectivités structurées, et il fait peser sur les petites communes des contraintes qu'elles ne peuvent objectivement pas absorber.

Les communes de moins de 1 000 habitants n'ont ni services techniques, ni ingénierie permanente, ni capacité d'absorption administrative comparable aux autres strates.

Pour rebondir sur les propos tenus par Paul-Félix, il y a aussi des petites communes qui n'ont pas les moyens de mobiliser les 20 % et pourtant, ce sont elles qui entretiennent l'essentiel du patrimoine communal insulaire, maintiennent des services publics là où plus personne ne veut aller en préservant la langue, la terre et l'identité corses au quotidien.

Monsieur le Président, geler les enveloppes des petites communes, ce n'est pas les protéger : c'est organiser leur décrochage.

À enveloppe constante, avec des coûts en hausse, on ne sanctuarise rien, on réduit silencieusement la capacité d'agir.

Sur la notion de "projets structurants", nous contestons fermement l'idée selon laquelle un projet de 5 000 ou 10 000 euros serait « accessoire » dans une commune de 150 habitants. Je pense qu'une toiture communale, une voie d'accès, une salle polyvalente sécurisée, un réseau d'eau réparé, pour elles, pour nous, ce sont des projets structurants, vitaux et parfois existentiels.

Refuser de les financer au motif qu'ils seraient « trop petits », c'est appliquer une grille de lecture urbaine à des réalités rurales.

Sur les pénalités et les calendriers, sanctionner financièrement une petite commune parce qu'elle n'a pas respecté un taux de mandatement, sans tenir compte des délais administratifs, des entreprises indisponibles, des

aléas climatiques, ce n'est pas de la rigueur budgétaire : c'est, et ça m'étonne de vous, une méconnaissance du terrain.

Un mot sur la réserve stratégique même si on peut partager les objectifs de lutte contre la spéculation, protection du foncier, langue corse, etc. Mais exclure les petites communes de cette réserve, alors qu'elles sont souvent les plus vertueuses dans ces domaines, est politiquement incohérent.

On ne peut pas demander aux petites communes d'être les gardiennes de la terre et de l'identité, et leur refuser les moyens d'agir.

Nous défendons une position simple, claire et assumée. Les petites communes ne doivent pas s'adapter au règlement. C'est le règlement qui doit s'adapter aux petites communes.

Sinon, ce texte, malgré ses intentions affichées, produira l'effet inverse de celui recherché : il renforcera ceux qui sont déjà forts, et fragilisera encore davantage ceux qui tiennent la Corse debout.

Le guichet que vous évoquez n'est pas opérationnel maintenant, imaginez ce qu'il en sera avec ce règlement compliqué et restrictif. Les petites communes se partagent une secrétaire à quatre communes, et vous voulez qu'elles appliquent cette usine à gaz ! Vous mettez en place un bouclier à 100 % qui permettrait de ne pas percevoir moins qu'actuellement pour les communes de moins de 1000 habitants, mais elles auront forcément moins avec toutes les contraintes connexes, les 3 périodes avec un minimum de mandatement, une sorte de dégagement d'office, les périodes d'individualisation, etc. Les économies, vous les ferez par le non-recours qu'engendrera le vote de ce texte. Sous le précédent règlement, 86 millions avaient été mandatés, là, vous en aurez forcément moins.

Le niveau de contraintes est tel, Monsieur le Président, qu'amender ce texte devient difficile, voire impossible, il faudrait tout revoir, tout réécrire, sans compter qu'hélas, une philosophie ne s'amende pas, on a changé de régime, de vision, d'ambition pour nos territoires. Il nous faut revoir la page. Et ça je le regrette, moi qui suis élue, évolue et ne cesse de défendre le cœur de la Corse, le rural profond.

Si la Collectivité de Corse veut réellement lutter contre la désertification, elle doit cesser de considérer les petites communes comme un problème à gérer et commencer à les traiter comme une solution stratégique à défendre.

Allora, a vi diceraghju in Corsu.

S'è a Cullettività di Corsica vole veramente luttà contr'à a disertificazione, duveria piantà di cunsiderà e piccule cumune cum'è micca un prublema è cumincià à trattà le cum'è una suluzione strategica da difende perchè i nostri paesi prutegenu a lingua, a terra è l'identità corsa.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Pierre Poli pour « Avanzemu ».

M. Pierre POLI

Merci, Madame la Présidente.

Avant de passer la parole à mon ami Jean-Christophe, juste quelques remarques.

Je voulais revenir sur ce qu'a dit Paul-Félix Benedetti par rapport au taux d'intervention. Je vais citer ma commune que je connais plus que bien et où on rencontre tous les jours des problèmes. Le taux d'intervention pour ma commune est de 60 %. Aujourd'hui, l'Insee va lancer un recensement en début d'année, nous allons avoisiner les 1 800 habitants, 1 800 habitants avec un budget de fonctionnement de 1,2 million euros.

Je vous demande de consulter les budgets des communes avec les mêmes populations, avec le même nombre d'enfants dans les écoles, il y a des budgets qui sont multipliés par 5 et par 6, et au bout, nous avons un taux d'intervention identique. Comme disait Paul-Félix, si demain nous lançons des projets, les 40 %, ça va être très compliqué pour nous de les trouver. Vous comprenez très bien qu'avec un budget pareil, c'est des péripéties permanentes. Tous les jours, on est obligés de jongler d'un côté, de l'autre, de trouver des solutions et ce n'est pas toujours facile.

On est passés d'une dotation quinquennale, tout à l'heure je vous ai repris quand je vous ai dit 7, c'est un mandat de 7 ans, ce n'est pas un mandat de 6 ans, ça je pense que tout le monde le sait, en tout cas, les maires le savent, un mandat de 7 ans.

Donc, on était partis sur une dotation sur 5 ans, on va arriver sur une durée de 7 ans. Les montants n'ont pas évolué au point de pouvoir compenser les 2 années supplémentaires. Qu'est-ce que vous nous proposez à ce niveau-là ?

Ensuite, vous parlez des résidences secondaires. Je vais parler encore pour moi, je n'ai pas de résidence secondaire, je n'en ai pas, je n'ai que des résidences secondaires patrimoniales. Est-ce que je vais encore pénaliser la diaspora qui possède des maisons dans mon village, des maisons familiales ? On n'a pas réussi à faire appliquer le tarif résident pour ces personnes et aujourd'hui on va encore les taxer. Comment je vais faire ? Expliquez-moi. Il y a sûrement des solutions, vous allez peut-être me les donner mais je ne vois pas comment je pourrais, demain, taxer des gens qui ont hérité d'une maison dans leur village, la maison de leurs parents, de leurs grands-parents, qui viennent y passer 2 mois ou 3 mois dans l'année où il n'y a aucune spéculation, aucune, il n'y a pas de logement touristique, il n'y a rien, ça reste familial et ce sont des Corses. J'insiste là-dessus, ce sont des Corses. Donc essayons de trouver des solutions à ce niveau-là.

Je pense que, vous l'avez dit tout à l'heure, la concertation avec les maires, on ne peut pas réunir tous les maires de Corse, j'entends, mais je pense qu'un petit questionnaire et attention, je félicite vos services pour le travail qu'ils ont effectué et je connais votre attachement au village et au rural, mais vous auriez pu nous envoyer un petit questionnaire pour nous interroger sur quelques questions essentielles. Une fois de plus, on est passés à côté.

Je vous ai interpellé la dernière fois sur le PADDUC en vous disant rapprochez-vous des maires quand vous allez le réviser. Et là aussi, on aurait pu se rapprocher un peu plus des maires.

Aujourd'hui, c'est fait. À travers les amendements qu'on va déposer, on essaiera de trouver des solutions.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Angèle Chiappini.

Mme Angèle CHIAPPINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, au mois de mars dernier, lors de la présentation des dispositions transitoires relatives au soutien des territoires, j'avais exprimé au nom du groupe, les plus grandes réserves sur ce qui semblait se dessiner, en espérant que le règlement d'aides prochain, celui d'aujourd'hui donc, serait plus conforme aux attentes des maires. De toute évidence, mon espoir était vain.

Au regard du nombre d'interventions, je vais juste développer deux aspects de ce dossier : le premier qui tient au changement de nature de la dotation quinquennale ; le second relatif à la restriction financière et à ses modalités d'application.

Vous l'assumez clairement dans votre rapport, il s'agit d'inciter les communes et EPCI à aligner leur vision sur celle de l'exécutif, c'est-à-dire prioriser les projets pour lutter contre la spéculation ou pour promouvoir notre identité collective, notre culture, notre langue.

Si ces aspirations peuvent être partagées, elles ne sont pas forcément en adéquation avec les besoins de nos petites communes dont l'action est toujours, je me répète, régie par les principes de réalité et de pragmatisme.

Vous identifiez les contraintes financières qui pèsent sur les collectivités locales et vous en rajoutez ! La dotation quinquennale était notre dernière bulle d'air. Sans elle, il est bien évident que nous serons asphyxiés encore davantage.

L'un de vos axes de travail, dites-vous, a été le maintien de l'ensemble des dispositifs existants, notamment la DQ, conformément au souhait réitéré de façon constante par les maires, tout en permettant de répondre aux besoins classiques et aux urgences auxquelles sont confrontés quotidiennement les territoires. C'est faux !

La dotation quinquennale n'est pas maintenue, elle est remplacée. Cela est bien écrit dans le nouveau règlement et affirmé lors de la dernière commission des finances dans votre présentation. Notre pauvre dotation quinquennale change même de dénomination pour s'appeler PACTE Paese Vivu, essentiellement dans le but d'enlever le mot « dotation » que décidément vous ne voulez pas.

Outre le fait que là où nous avons besoin de souplesse, vous nous rajoutez des obligations.

En ayant l'air de ne pas y toucher, vous divisez le montant alloué aux communes par 6 années au lieu de 5, ce qui veut dire que les 103 millions d'euros pour la période se répartiront en 17,33 millions par an, au lieu des 21,2 dans la période antérieure.

De plus, le dispositif est alourdi avec les périodes d'individualisation, l'obligation de mobiliser graduellement l'aide ce qui d'ailleurs génèrera du saupoudrage plus que de valoriser le structurant. La conséquence sera inéluctable : ce Pacte restrictif et complexe sera moins mobilisé encore. On avait prévu 106 millions sur 5 ans antérieurement, 86 millions ont été réalisés. Là, on en prévoit 103 sur 6 ans, mais on en consommera forcément moins que 86.

En plus des trois critères classiques (dotation de base, dotation par habitant et dotation complémentaire en fonction du niveau des contraintes des communes telles que définies dans le PADDUC), s'ajoutent maintenant le potentiel financier, l'effort fiscal et le taux de résidences secondaires pour les communes de plus de 3 000 habitants, donc 6 critères au lieu de 3, et les 3 nouveaux fonctionneront par malus. Le « malus » est habituellement utilisé par les compagnies d'assurances qui fait son entrée dans le nouveau règlement. Dont acte.

Vous écrivez dans votre préambule que les outils de financement doivent demeurer simples dans leur mobilisation en étant rigoureux dans leur exécution afin d'assurer un pilotage budgétaire maîtrisé des crédits orientés vers le bloc communal. Et tout est dit sur le sujet. Ce pilotage unilatéralement maîtrisé par la CDC sera une entrave importante, et probablement insurmontable, pour les petites communes.

Vous instaurez des tranches de 2 ans d'une part pour un nombre prédéfini de demandes et d'autre part, pour les taux d'engagement et de mandatement. La cerise sur le gâteau : la pénalité de 5 % pour le non- respect de ces taux.

A cela, vous rajoutez 3 périodes strictes de dépôt des dossiers, mais seulement 2 individualisations annuelles parce que la troisième est pour l'année d'après et une interdiction de dépôt au mois de décembre, plus le délai de 2 mois qui sera peut-être raccourci pour la transmission de l'arrêté attributif après la décision du Conseil exécutif, sans compter le problème des DCE, que l'on doit faire très en amont de la réalisation de l'opération, ce qui engendre deux difficultés : d'abord le coût généré par l'obligation de fournir les dossiers avant toute garantie d'obtention d'une aide et ensuite, la possible augmentation du coût des travaux lié à la longueur de la procédure d'instruction et d'individualisation qui pourra impacter le montant total, laissant les communes assumer seules le

différentiel. A la lecture du règlement, si on dépose une demande en janvier, nous pourrions, dans le meilleur des cas, lancer le marché en septembre.

J'en arrive aux domaines d'intervention et aux opérations devenues inéligibles d'un coup de plume, balayant encore une fois les principes de réalité et de liberté de gestion.

Quant aux travaux d'urgence, auxquels tous les maires sont confrontés, ils sont tout simplement jetés aux oubliettes parce que par nature, ils ne respectent pas les délais et qu'ils peuvent ne pas être assez structurants.

Concernant le FST, vous indiquez que les projets portés par plusieurs communes seront privilégiés. Encore une restriction. Et l'on ne sait même pas, le jour où l'on vote le budget, quelle enveloppe sera affectée à ce fonds, ni si les 36 M€ de 2020-2026 seront reconduits, sauf si vous pouvez nous le dire.

Mon propos, Monsieur le Président, relaie la détresse des maires face à ces nouvelles contraintes, tant budgétaires que technico-administratives. Ajoutée à cela, une limitation de la libre administration des collectivités locales et le principe de non-tutelle d'une collectivité sur une autre se trouve mis à mal.

Quand je parle de la détresse des maires, Monsieur le Président, je m'exprime mal, car c'est de la détresse des populations de nos petites communes rurales dont il s'agit, celles que l'on n'entend pas, celles que l'on oublie souvent, mais qui représentent, en nombre, la majorité des communes de Corse.

Vous nous disiez l'an dernier que l'aide aux communes n'était pas un droit de tirage automatique puisque c'est un dispositif extra légal que la Collectivité n'est donc pas contrainte d'appliquer. Aujourd'hui, ce dispositif, vous le restreignez, le complexifiez, et, via la réserve stratégique qu'on devrait plutôt appeler retenue à la source, vous le conditionnez politiquement. Lorsque l'aide aux communes a été instituée en 1994, c'était justement pour les prémunir des comportements clientélistes.

Force est de constater que cette logique n'emporte plus l'adhésion de l'exécutif. Rien que sur ce point, Monsieur le Président, les maires considèrent que c'est une régression.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Vous avez annoncé, Monsieur le conseiller exécutif, je vois que vous me regardez déjà en souriant, vous avez annoncé des grands principes dont doit découler votre règlement d'aides. C'est le principe minimum, un règlement d'aides découle d'une mise en œuvre stratégique, d'une politique. Vous en avez esquissé les contours.

Et puis vous avez également dit que le CESEC vous félicitait parce que le règlement d'aides était conditionné. Ça aussi, c'est un minimum, qu'il y ait des conditions à l'attribution des aides, ça, logiquement, ça devrait couler de source.

Alors, sur les grands principes, vous avez bien entendu avancé la lutte contre la spéculation, la lutte contre la prolifération des résidences secondaires, la nécessaire constitution d'un foncier agricole, la valorisation et la promotion de la langue corse. Moi, sur tout ça, et vous ne serez pas étonné, je vous suis et j'ai été satisfaite de le voir même affiché. Je dois dire que ça m'a plutôt plu aussi que la notion de dotation soit intégrée dans une notion de Pacte parce qu'un pacte, justement, ça repose sur des principes. Donc du coup, ça relève plutôt d'une certaine logique. Un pacte, ça repose sur des principes fondamentaux que les parties doivent reconnaître les unes et les autres. C'est ça un pacte.

Là où ça blesse un peu, et vous vous en doutez très bien, c'est que dans un pacte, selon moi, il y a aussi une notion de droits et de devoirs, de droits et de devoirs des différentes parties. Et c'est là où je vais souligner par quelques exemples, de fait, du coup, ce Pacte, il pèche.

D'abord sur les petites communes que vous connaissez bien, donc je ne vous ferai pas pour ma part, la litanie de ce qu'elles représentent et de ce que nous savons tous ce qu'elles représentent pour la Corse parce que je sais que vous en avez pleinement conscience. Ces petites communes, malgré les annonces, elles vont être impactées très fortement. Elles vont être impactées très fortement parce que sur un certain nombre de choses, elles vont être totalement exclues : sur les dispositifs bonus à la transition écologique notamment, sur les dispositifs d'aide à l'assainissement, sur les questions des montants planchers qui ont été évoqués par d'autres. Les montants planchers pour certaines communes, si j'ai entendu votre raisonnement que pour les grandes communes, l'ancien montant plancher pouvait apparaître comme dérisoire de 3000 €, pour une petite commune aujourd'hui, celui que vous fixez, parfois la marche peut être très haute et elle va laisser tomber, elle va abandonner. Pourtant, pour une petite commune, ça peut représenter un montant de travaux qui est structurant.

Là où je parle de droits et de devoirs, vous rattachez aussi un certain nombre de l'octroi de ces aides, notamment sur l'assainissement par exemple, à la nécessité d'établir un schéma, un schéma de l'eau. Ça, on sait et là vous manquez, la Collectivité manque à ses devoirs, c'est que sur ces petites communes, réaliser un schéma de l'eau, c'est impossible ou en tout cas c'est très difficile, et on en vient à la question du devoir aussi de mettre en œuvre, en termes de droits et de devoirs, un accompagnement en ingénierie.

J'ai pris l'eau, j'aurais pu multiplier les exemples comme ça dans ce nouveau règlement d'aides. On sait très bien que l'ingénierie pêche, l'ingénierie, elle pêche grandement et la Collectivité, elle manque à son devoir d'accompagnement encore trop. Ce n'est pas avec la plateforme que vous proposez pour mettre à disposition différents acteurs qui pourraient répondre aux besoins des communes, elle ne sera pas suffisante.

Si on se pose, si on a des exigences, on doit à côté remplir ses devoirs en termes d'accompagnement et d'ingénierie, puisque la Collectivité a ce devoir-là aussi, sinon ce n'est pas équitable.

La question de l'équité, ça a été dit par d'autres avant moi, effectivement, entre la Corse-du-Sud et la Haute-Corse et parfois des communes entre elles de même strate, il y a une iniquité manifeste puisque les communes n'ont pas les mêmes moyens de mise en œuvre. Ça, j'ai parlé pour les petites communes. Pour les grandes communes et les EPCI, de la même manière, pour l'ingénierie, sur les projets structurants, on manque en droits et en devoirs.

Je termine sur la question de la lutte contre la déposssession foncière et la question des résidences secondaires. Quelque part, derrière vos annonces, vous vous contentez de demander aux communes de mettre en conformité avec la loi Le Meur. Et lorsque l'on s'appuie sur la loi Le Meur, effectivement, ça ne me gêne pas qu'on s'appuie sur des dispositifs législatifs qui peuvent aller dans le sens qui est défendu, là pour le coup, la lutte contre les meublés de tourisme, de la surtaxation des résidences secondaires, si elle peut permettre d'endiguer le phénomène, mais ce n'est pas avec cette réserve que vous proposez de constituer pour les communes de plus de 1 000 habitants et qui viendrait constituer un soutien à la rénovation du bâti ancien, qu'on répond à la question de fond, c'est celle d'un statut de résident, et vous le savez. C'est-à-dire que ceux qui vont être impactés par les résidences secondaires de type patrimonial, même sur des communes de plus de 1 000 habitants, parce qu'il y en a des résidences patrimoniales sur les communes de plus de 1 000 habitants, il y en a aussi, malheureusement, on va avoir une surtaxation auprès de Corses qui ont de plus en plus de mal à maintenir les maisons dont ils ont hérité. Ça, vous le savez.

Mais moi, ce qui me manque, et je vais conclure, Madame la Présidente, justement, puisque vous êtes très exigeant à l'égard des communes, il faut vous appliquer la même exigence dans tous les domaines et j'en ai pris quelques exemples. Sur ce point-là, sur la question du statut de résident, je m'étonne de ne pas le voir plus clairement exprimé, mais pas seulement exprimé sur le plan symbolique, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas enjoindre évidemment, de la place où vous êtes, les communes à délibérer.

Nous, nous le faisons par ailleurs, nous invitons les communes à délibérer sur la mise en œuvre d'un statut de résident.

En revanche, vous auriez pu vous appuyer sur le vote d'ici, de 2014, même s'il faut le revoir à mon avis sur.

La durée de résidence très largement. Sur le vote de 2014 dans cette assemblée sur le statut de résident, pour entamer un travail avec les communes, pour qu'elles activent et qu'elles mettent en œuvre l'ensemble des dispositifs législatifs qui, en l'attente de l'obtention d'un statut de résident, peuvent venir endiguer le phénomène de spéculation et proposer de mettre en œuvre un travail et un pilotage commun, vous ne l'avez pas fait. On s'est contenté d'une stratégie d'évitement avec la surtaxation des résidences secondaires.

On ne peut plus se contenter sur dans ces domaines d'une stratégie d'évitement.

Allora, pè chjamà à ognunu à i so duveri, l'averete capita, pè pattighjà nant' à fudamenti sodi, ci vole à appiecà si à sè stessa, à l'istituzione chè vo ripresentati di modu pratica, a messa in opera è quì un travagliu tamantu ferma à fà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Paul Jo Caitucoli è dopu Marie-Thé Mariotti, è dopu Jean-Christophe.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

À ringrazià vi, Signora Prisidenti.

Monsieur le Conseiller exécutif,

D'abord vous remercier et saluer le travail de vos services et le vôtre sur ce rapport.

Avant de rentrer dans le détail technique et sur quelques éléments, et sur le point sur lequel j'appuierai, qui est bien entendu, comme vous le savez, mon dada, le fonds de territorialisation, je voudrais quand même évoquer quelques points puisque ce rapport est éminemment politique et il suscite, dans cet hémicycle et en dehors, beaucoup d'émotion.

Et comme nous avons entendu, nous sommes au terme de 10 ans.

D'un côté de l'hémicycle, l'absence de marqueurs idéologiques, considérée comme un reproche, et de l'autre, une sorte de marche en avant budgétaire, de dérive budgétaire. Aujourd'hui, ce rapport vient poser les 2, les 2 éléments et trouver un point d'équilibre.

Avant ça, je voudrais quand même préciser que la petite musique que l'on entend où la Collectivité de Corse ne serait pas aux côtés des communes et des plus petites communes, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Simplement rappeler en premier lieu, dès 2015, mais avant 2015, où le maire de Lozzi, c'est Jean-Félix Acquaviva, membre de l'Association nationale des élus de montagne, a commencé à batailler pour décrocher, avec d'autres maires corses de toute obédience politique, ce qui devait être en 2015 et ensuite en 2017, le Comité de massif avec son schéma et les premiers fonds dédiés sur les excédents de DCT (dotation de continuité territoriale) à hauteur de 6 M€, pour doter et pour renforcer, au-delà de la quinquennale, les projets des communes, notamment des communes de montagne.

Je voudrais rappeler qu'avec Jean-Félix, à l'époque, dans cette Association nationale des élus de montagne, on s'est aperçu qu'il y avait un service créé en 1900 par l'ONF, qui s'appelait « Restauration des terrains de montagne – RTM ».

Ce service intégré à l'ONF, lorsqu'il y avait des incendies et qu'il y avait des inondations, permettait une ingénierie au service des communes, et des financements dédiés qui permettaient de mettre hors de mobilisation les crédits

État/Région et les crédits de la Région jamais mobilisés en Corse. Je dis bien jamais de 1900 jusqu'à 2014, puisqu'il s'est arrêté, il a été dissous en 2014.

Donc, au nom du rattrapage historique... et je me rappelle d'un échange avec Laurent Wauquiez que Jean-Félix avait mené et ce n'est pas pour justifier quoi que ce soit que je vous fais cet historique, mais c'est pour bien montrer quand même le retard et le temps qu'il a fallu pour rétablir les éléments.

Et puis, il y a eu bien entendu le début de ces dotations qui ont été, comme l'a dit Paul Quastana tout à l'heure, je dirais, « assainies », notamment par Jean Baggioni dans le premier règlement des aides, qui ont permis aux communes de se développer.

Alors, je pense que ce qui a été dit, ou sur les points, vous en êtes d'accord aussi, Monsieur le Conseiller, il y a peut-être sur la DCT, certains outils à modifier à la marge pour les communes et les petites communes. Ça, il est évident que c'est un travail que nous devons mener. Il y a des marqueurs idéologiques, des marqueurs qui ne sont pas de l'idéologie pure, mais qui sont au service, je dirais, de la valeur culturelle ajoutée et du fonds de ces territoires, notamment sur la langue corse et autres, le tournant de ce que vous avez énoncé dans les différents outils.

Je dois dire aussi que de 1985 à 2002, le Comité de massif, où la compétence était à l'époque de l'État, n'a pas été mobilisé. De 2002 à 2016 non plus. Et aujourd'hui, je pense qu'avec ce schéma montagne et ensuite aussi la reconnaissance du fait urbain, nous avons amorcé des outils qui vont nous permettre de mener le rééquilibrage nécessaire entre ces territoires urbains et ces territoires de montagne, et notamment freiner le développement du périurbain qui aujourd'hui pourrait engloutir définitivement l'ensemble de ce que nous voulons construire en termes politiques.

Alors, je pense qu'il y a bien entendu différents niveaux, différentes étapes que nous avons à franchir. Mais nous devons aussi, peut-être collectivement, faire une introspection et essayer d'analyser quel est notre rapport à l'action collective, au système coopératif dans le monde agricole et à la coopération intercommunale au niveau de nos collectivités respectives.

D'autres territoires, comme l'Occitanie, sont déjà à la 3^{ème} ou à la 4^{ème} programmation, et j'en viendrai donc maintenant à ce fonds de territorialisation.

C'est vrai qu'aujourd'hui, il nous manque de l'ingénierie.

C'est vrai aussi, et il faut le dire, que ce Comité de massif et ces éléments, ils ont été dus à quoi ? À l'écoute et à l'engagement politique, sous la houlette du Conseil exécutif de la majorité de l'époque, à l'écoute et à la réaction d'un ministre, le ministre Baylet qui, au travers de sa vision des territoires, de sa vision aussi d'élus locaux, avait répondu favorablement et avait notamment contribué à signer les premiers contrats de ruralité.

Que s'est-il passé par la suite ? Parce qu'il ne faut pas avoir la mémoire courte. Il s'est passé une coordination sous la houlette de certains préfets pour justement cliver entre la Collectivité de Corse et l'État, et y compris faire de l'ingérence sur les déchets ou sur d'autres dossiers. Il ne faut pas l'oublier et c'est une politique qui a failli marcher, de division, de séparation.

Et puis, je crois qu'on n'est pas seuls dans ces politiques d'accompagnement et je crois que ce que vous proposez dans le fonds de territorialisation peut être le moyen d'aller vers ces schémas et vers cette armature territoriale ; armature territoriale qui a été, je dirais, aboutie au sein de l'Agence du tourisme de la Corse. Et cette armature territoriale, elle pourrait prendre la forme d'une ingénierie puissante et forte au sein des 8 territoires de projet définis dans le cadre du PADDUC, puisque nous en sommes aussi à la veille d'un travail de fond sur cet outil déterminant pour nos politiques publiques. Comme l'ont dit nombreux de mes collègues sur les différents bancs qui sont aussi des élus locaux, créer cette ingénierie forte et propre en renforçant les groupes d'action locaux (LEADER), ce qui nous permettrait bien entendu, comme vous le proposez dans une des mesures où vous appelez à la mobilisation des fonds européens, mais vous n'êtes pas sans savoir que la mobilisation de ces fonds européens, comme cela a été dit par mes collègues, nécessite une ingénierie forte.

Et si nous renforçons ces groupes d'action locaux en mettant une ingénierie propre sur ces territoires de projets, 7 ou 8 territoires de projets, qui eux à l'intérieur d'eux-mêmes, bien sûr, pourront avoir la possibilité d'amener aux communes ou à aux petits groupements de communes la possibilité d'aller mobiliser le fonds que nous proposons et qui permettrait d'organiser et d'orienter ces politiques publiques, eh bien là, nous aurions fait un grand pas.

Mais encore, je dois le dire, c'est à mon sens le projet qui doit nous mobiliser maintenant dans le cadre, et si nous obtenons, et ce que je souhaite, ce que nous souhaitons avec notre groupe, bien entendu, l'autonomie, ça va être justement cette architecture et ce travail avec les associations des maires et avec l'assemblée des territoires, cette Chambre des territoires qui devra peut-être se muer avec une autre agilité, peut-être beaucoup plus d'efficacité si on peut modifier ses statuts, de façon à ce que l'on puisse mesurer l'impact de ces politiques publiques sur le bien-être.

Et pour conclure, on a tendance, dans cet hémicycle, et je m'en félicite, à convoquer la grande histoire, Monsieur le Conseiller, et vous le savez, cette grande histoire, elle est faite aussi de la petite histoire qui, pour nous et pour nombreux sur l'ensemble des bancs, c'est une histoire qui a permis en Balagne, en Castagniccia, dans les Dui Sevi-Dui Sorru, dans le Taravu, dans tous ces territoires reculés, dans les années 76, puis dans la continuité aussi, où des gens ont fait des choix, des choix de vie, des choix de militants du territoire pour pouvoir, en croyant au potentiel de ces territoires, revenir et créer de la vie.

Et ça a été dit, je crois qu'il y a un autre élément qui apparaît aussi dans votre rapport, c'est cette notion d'associer les forces vives de ces territoires à travers des conseils de territoire, de façon à ce que nous ayons bien entendu au-delà des infrastructures et du travail que doivent faire les différentes collectivités locales, la nécessité d'avoir des effets leviers sur les acteurs économiques, socioculturels, sur le système associatif.

Et donc je pense que ce nouveau chantier pourrait être permis par l'architecture globale de ce projet.

Et bien sûr, nous vous accompagnerons dans l'ensemble de ces travaux avec plaisir, avec ferveur et avec détermination.

Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Marie-Thé Mariotti !

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci.

Je vais essayer d'être complémentaire par rapport aux interventions de mes 2 collègues.

Monsieur Paolini, Cher Julien, surtout, avec votre intervention, nous avons vécu d'abord une séquence émotion, qui aurait pu nous arracher quelques larmes, pour finir quand même avec une rhétorique guerrière, voire légèrement violente.

Vous, vous voyez dans ce nouveau règlement du soutien, de la visibilité financière aux élus, plus d'efficacité, plus d'équité dans le pilotage de la Collectivité de Corse ou par la Collectivité de Corse.

Nous, nous y voyons à ce stade une usine à gaz, d'une complexité inégalée.

On ne va pas revenir sur le compte qui n'y est pas, le compte n'est pas bon ! 6 ans n'est pas égal à 5, le calcul est vite fait, vous allez amputer le montant alloué au bloc communal peu ou prou d'une année.

Mais au-delà de ce petit détail, qui n'en est pas un, c'est de l'humour, vous allez surtout réformer totalement le principe même de la dotation quinquennale, qui laissait les communes et les intercos maîtres de leurs projets, en introduisant de nouveaux critères techniques que nous aurions peut-être pu partager s'ils étaient mesurables. Et c'est là que ça nous pose un problème.

Ils sont très orientés pour certains et ils vont décourager probablement les plus motivés.

Je vous ai demandé à l'occasion d'une CDENATE, qui n'a pas donné lieu à beaucoup de débat et j'en suis navrée, la liste des communes et des intercos avec une simulation, cela aurait été peut-être plus parlant. Nous ne l'avons pas eue, je pense que ça aurait été extrêmement instructif.

Nous, nous pensons aujourd'hui que les communes ont tout à y perdre. Certaines plus que d'autres.

Si votre choix dit s'appuyer sur une équité territoriale, il va fragiliser probablement des communes intermédiaires, Pierre Poli en a parlé, des zones urbaines. Alors, je sais que c'est souvent un peu tabou dans cet hémicycle, mais n'oublions pas quand même qu'elles supportent à elles seules souvent des charges de centralité où les besoins sont très importants (mobilité, logement, voirie, équipements lourds, etc.)

Alors, nous le savons, nous, maintenant, on fait partie des anciens dans cet hémicycle, que la CdC est dans une situation financière critique, comme bon nombre de collectivités et comme malheureusement l'État qui ne donne pas l'exemple. Nous le savons, mais de là, honnêtement, à raboter à ce point, raboter tant en fonction de l'enveloppe allouée que du dispositif qui est extrêmement complexe, les aides aux communes et aux EPCI, nous ne pouvions pas l'imaginer.

Alors, le dispositif est très complexe, on en a parlé. En plus des critères classiques, vous réintégrez ce que j'appelle les critères financiers, le potentiel financier, l'effort fiscal, les résidences secondaires, avec les bonus et les malus qui vont avec, les seuils d'éligibilité plus élevés, la limitation du nombre d'opérations qui va pénaliser probablement, ma collègue Cathy Cognetti l'a dit,

les petites communes qui ont des besoins fragmentés et qui ne consommeront pas leur enveloppe, l'introduction d'une réserve stratégique, alors plutôt du malus, comme l'a dit ma collègue Angèle Chiappini, qui fait, je vous le rappelle, que 20 % de l'enveloppe va se retrouver subordonnée à l'atteinte d'objectifs qui pour nous aujourd'hui, alors on attend d'être convaincus du contraire, d'objectifs qui sont flous, qui sont conceptuels pour certains et qui ne sont pas mesurables.

Je prends la bonification de 10 %, par exemple. Dommage que Josépha soit partie, parce que je la rejoins sur cette intervention. Dans le cadre de la transition écologique, d'abord il y a un méli-mélo entre les strates de communes qu'on a un peu du mal à appréhender, allant jusqu'à contrôler, Chers collègues, le pourcentage d'agréats recyclés utilisés dans les bétons bitumineux dans les projets de voirie.

Bon, je pense qu'on aurait peut-être pu faire un peu plus simple.

Oui, pour un bonus sur des opérations de transition écologique, mais là je pense que ça va être quand même extrêmement compliqué à mettre en place.

Surtout, expliquez-nous aussi pourquoi les communes de moins de 1 000 habitants n'auraient pas droit à un bonus, si elles font des interventions, entre autres, sur le réseau d'eaux pluviales. Là, je pense que vous nous l'expliquerez.

Concernant les nouveaux critères, il y a une chose qu'on n'a pas évoquée dans cet hémicycle : les nouveaux critères qui reposent sur, je vous le rappelle, le potentiel fiscal, financier et RH, 3 indicateurs financiers des communes et du système de malus qui va avec, on ne peut pas le décorréliser ou le déconnecter de ce que les projets de loi de finances vont nous réserver.

Enfin, en particulier les grosses communes, enfin les grosses, même pas, au-delà de 1 000. Bientôt à 1 200, on va être une commune immense.

Avez-vous intégré dans vos simulations l'ajustement technique de ces critères dans les différents projets de loi de finances et leurs répercussions sur la future DGF de certaines communes ? Il y a une étude qui a été faite par le cabinet Klopfer que vous devez avoir. J'ai la liste des 38 communes qui auront énormément à perdre en termes de dotation.

La discussion est très technique.

2028 devait être l'année de pleine application de la nouvelle définition des indicateurs financiers, d'où le cas de l'indicateur d'effort fiscal qui fait particulièrement débat.

En conclusion, Chers collègues, c'est très technique. Certaines communes qui vont être éligibles aujourd'hui vont devenir des communes assujetties au malus demain. Donc ça c'est important.

Il y a une chose aussi que je n'avais pas notée, mais qui me vient maintenant à l'esprit : il y a quelque chose qui n'est pas juste. Il y a des communes qui ont remis à jour leur base fiscale. C'est courageux, petites, moyennes, grandes. Donc fatalement, elles ont eu en tout cas des revenus fiscaux supplémentaires et quelque part, on risque de les pénaliser.

Donc, il va falloir nous expliquer que les communes vertueuses qui se sont attaquées quand même à un sujet qui est extrêmement compliqué ne vont pas finalement se retrouver pénalisées.

Je ne reviens pas sur le l'obligation pour les communes de plus de 3 000 habitants d'appliquer une taxe d'habitation majorée. Il serait d'ailleurs intéressant que nous ayons un retour pour les X communes, plus de 70 je crois, qui ont mis en application la majoration de la taxe d'habitation, quel a été l'impact sur le logement ? Certes, il y aura eu des revenus fiscaux complémentaires, mais est-ce que clairement ça se sera traduit par une mise sur le marché de logements supplémentaires ? Parce que le problème là-dessus, et mes collègues en ont parlé, la personne qui a de l'argent, qui investit dans une résidence secondaire à prix d'or, excusez-moi, je vais être un peu triviale, elle se fout de devoir payer 1 000, 2 000 ou 3 000 € de taxes additionnelles.

(Brouhaha)

Non ! non !

Alors même si vous dites, ça va toucher que les communes de plus de 3 000 habitants, donc fatalement ça va épargner l'intérieur de l'île. Ça va toucher également les résidences patrimoniales et nous n'avons pas aujourd'hui la possibilité de faire le distinguo.

Alors, c'est là qu'honnêtement, il y a une créativité sans limite : la création d'un fonds communal alimenté par le produit de la majoration de la TH pour aider les travaux de réhabilitation.

Mais d'abord par quelle voie légale ?

Ensuite, en fonction de quelles opérations ? Quelle ingénierie ?

Enfin, c'est d'une complexité ! Et puis honnêtement, je ne suis même pas certaine que ce soit à la commune à gérer ce genre de choses.

Je redis un mot également sur la réserve stratégique, vous le savez, c'est extrêmement contraignant. Ça va certainement entraîner un taux de non-mobilisation élevé, sans parler des conséquences sur certaines intercommunalités où toutes les communes ne vont pas pouvoir activer cette réserve et ça risque de créer des écarts intra-territoriaux et un risque de fracture entre ces communes.

Et puis, il y a un grand absent quand même de ce document : c'est le PADDUC. Parce que normalement, le PADDUC que nous avons, enfin « nous », nos prédécesseurs, combattu en son temps, mais qui peut avoir des vertus, on en a discuté.

C'est le PADDUC qui est censé aider les communes à réguler le foncier agricole éventuellement, à déterminer des zones, résidences principales ou autres.

Il est absent le PADDUC de ce document. Et pour cause, on sait effectivement qu'avec un peu de chance, on aura un PADDUC révisé à horizon 2027 ? 2028 ? Ou plus si affinités.

Donc, autre exemple : on va parler de l'engagement sur la langue que nous partageons.

Par quels critères de mesures objectifs et quantifiables, vous allez effectivement décider que telle commune a atteint ses objectifs ou pas en matière de la langue ? Attention, la dotation quinquennale avait été créée pour lutter contre le clientélisme. Je vous reconnais un traitement extrêmement objectif des demandes, je vous l'ai toujours dit. Mais là, attention, plus les critères sont flous, plus ça risque d'ouvrir la porte à un certain nombre de choses.

Donc, moi, nous, ce qui nous manque un petit peu, c'est qu'il y a beaucoup de théorie, mais au niveau de la pratique, on a du mal à savoir comment on va y arriver.

Alors, vous voulez mieux contrôler, piloter les engagements, on peut le comprendre. Mais o ghjente, u troppu stroppia quantunqua !

Vous imposez les plafonds d'engagements obligatoires par période, des taux de mandatement imposés et surtout, là c'est nouveau, des pénalités avec perte de 5 % de l'enveloppe en cas de non-respect. Et en plus, aucune nouvelle demande ne pourra être instruite. Ça s'apparente accessoirement à des dégagements d'office.

Pour nous, pour moi, maire et éventuellement même vice-présidente d'interco, je trouve ça quand même inacceptable !

Donc c'est rigide, d'autres collègues l'ont dit dans cet hémicycle. Ça va pénaliser également les communes qui sont dépourvues de maîtrise d'ouvrage.

Plus surprenant également, alors c'est vrai que ce n'est pas un droit de tirage, ce n'est pas une dotation, contrairement à ce qu'a dit Paul-Félix, mais il est clairement écrit dans le règlement qu'un porteur de projet, commune ou interco, même s'il coche toutes les cases, et Dieu sait qu'il faut en cocher des cases, eh bien le projet ne sera pas forcément financé.

Et vous l'avez écrit, le Conseil exécutif se réservera le droit de juger la pertinence du projet.

Donc là, les enfants, si ça, ça n'est pas de l'ingérence, pour ne pas dire... alors là vous allez hurler, une espèce de mise sous-tutelle des communes et des intercos, je n'ai pas compris !

Donc c'est un changement de paradigme de l'aide aux communes et aux EPCI que vous proposez, on ne finance plus seulement des projets, on cherche à transformer un peu les comportements des élus locaux.

Il y a une forme d'ingérence. Alors, je n'irai pas dire que ça contrevient à la libre-administration des communes, mais quand même, il y a beaucoup d'ingérence dans le travail des élus.

Alors, en conclusion, nous, nous ne sommes pas rentrés dans le détail de chaque dispositif du règlement, parce que l'amender, je sais que ma collègue Cathy a un amendement, reviendrait à le réécrire totalement, ce que nous ne manquerons pas de faire en cas d'alternance.

Et si vous aviez organisé, je rejoins la méthode de Pierre Poli, un groupe de travail en amont... Je veux bien que vous saisissiez le CESEC, c'est parfait, l'Assemblea di a Giuventù et même la Chambre des territoires. Mais je pense que tout comme on est prêts à vous accompagner sur le PADDUC, je pense qu'on aurait été prêts, alors qu'on soit d'accord ou pas d'accord, mais éventuellement à intégrer... Je vois Pierre qui opine, nous aurions été bien évidemment ravis, enfin ravis, en tout cas, nous aurions pris ça comme un devoir de participer à ce groupe de travail.

Alors, le pacte, vous savez, c'est un mot d'origine latine, ça désigne un accord entre les parties. Là, il ne s'agit pas d'un accord. On ne nous a pas demandé

notre avis ; « notre » en tant que maire, en tant qu'élus local. Mais on l'interprète, à vous de nous démontrer l'inverse, plutôt comme une volonté unilatérale d'imposer vos choix. Bon, je dirais que c'est un peu cocasse, vous qui parlez d'autonomie et de décentralisation, on ne va pas revenir là-dessus.

En conclusion, nous craignons, à vous de nous convaincre de l'inverse, que ce soit une double peine pour les communes qui voient leurs dotations d'État au mieux gelées, au pire rétrécies, celles qui craignent le désengagement progressif et nous le savons de l'État sur les aides à l'investissement, qui n'ont plus les départements comme partenaires financiers et qui constatent par ce règlement, que nous considérons un peu comme un tour de passe-passe de la CDC pour in fine probablement réduire la voilure.

Donc à ce stade, attendons de voir le sort qui sera donné aux amendements et déjà le contenu des amendements, nous verrons si ceux-ci conviennent à notre groupe.

Nous pensons qu'il ne s'agit pas d'une bonne nouvelle pour le bloc communal et à terme pour la commande publique, et quand une commune, mes Chers collègues, ou une interco se lance dans un projet structurant et souvent complexe, ce n'est pas un caprice, c'est souvent une nécessité, voire une obligation pénale dans certains cas.

Donc arrêtons quand même de caricaturer, entre autres en faisant passer certains élus pour des capricieux qui ne seraient pas responsables et de leurs finances et indirectement des finances de la Collectivité.

Donc, nous ne partageons pas à ce stade votre enthousiasme, vous l'aurez compris, sur un pacte qui pour nous n'en est pas un. Et l'aide aux communes ne doit pas être, Cher Julien, une variable d'ajustement. Certes, ce n'est pas un droit de tirage, et nous le savons parce qu'à chaque fois qu'il y a des observations ou des critiques, vous menacez effectivement de raboter les aides aux communes.

Je vous rappelle, nous vous rappelons quand même que la dotation quinquennale a été mise en place en 94, par Jean Baggioni, qui avait laissé, lui, la liberté aux élus, dans une totale transparence, et comme rempart au clientélisme à mener leurs projets.

Donc, nous sommes malheureusement loin de ce qui a prévalu à la création de la dotation quinquennale et, pour ce qui nous concerne, nous en sommes profondément désolés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, quelques remarques. On va ensuite, je pense, au regard des premiers amendements déposés, entrer en commission et reprendre un peu les choses sur le fond.

J'ai écouté avec attention le propos du conseiller exécutif, que j'ai trouvé, et je le dis avec un brin de malice et beaucoup de respect, un peu comminatoire.

On le dit sur d'autres sujets, mais je voudrais le redire très brièvement sur celui-là : on peut, Julien, être pour la langue corse, pour le logement, pour la protection du foncier et contre votre règlement d'aide. Je le dis parce que vous avez un peu dit le contraire.

Nous, on a une vision qui se nourrit d'expériences locales, comme vous. J'ai entendu avec le même intérêt et le même respect Paul-Jo, qui est issu du groupe majoritaire mais qui connaît par cœur, tout comme vous, les réalités des petits villages du rural et de l'intérieur. Moi, je suis élu d'une ville plus importante, mais confrontée à des logiques qui ne sont pas, dirons-nous, sans commun dénominateur avec celles qu'on a pu aborder aujourd'hui.

J'en prends une, celle du sujet épineux des résidences secondaires.

Vous l'avez dit, et je vous en remercie, que nous avons voté la majoration de la THRS, avec un taux dont je veux rappeler qu'il est globalement aligné sur toutes les communes du territoire.

On s'est concerté dans l'interco et au-delà et on a posé la question, jusqu'à Solenzara, du taux moyen à privilégier entre nous, et on s'est entendu sur le taux de 40 %.

Parallèlement, on a institué le changement d'usage, instauré également le numéro d'enregistrement et arrêté un PLU, on le verra bientôt lorsqu'il sera approuvé, dans un délai assez bref, qui sanctuarise un certain nombre de lieux et, dirons-nous, privilégie très nettement la question de la résidence principale.

On est d'ailleurs, en ces temps particuliers, un peu montré du doigt, non pas par mon prédécesseur ou ses amis, mais par d'autres formations, au titre, dirons-nous, des choix de logements à titre principal que nous avons voulu poser, mais qui seraient contestables parce qu'actionnant des bailleurs, etc. Bon, ce n'est pas le lieu pour en débattre et j'y reviendrai peut-être un peu plus tard.

Toujours est-il que sans PLU et sans document réglementaire de nature comparable, puisque vous citez souvent le chiffre de plus de 80 % de création de résidences secondaires sur la décennie 2010-2020 sur la commune, nous avons, de 2020 à 2025, et je tiens les chiffres à votre disposition, mais j'imagine en votre qualité de président de l'AUE, que vous les avez déjà, nous avons commencé à inverser la tendance et produit à 73 %, donc on n'est pas très loin des 80, 85, mais cette fois-ci de résidences principales.

Si j'applique à la lettre ce que vous dites, vous me pénalisez 2 fois.

Premièrement, parce que la THRS, bien que votée, va s'appuyer sur un potentiel fiscal qui sera par nature supérieur au potentiel moyen des communes de la strate, à l'évidence. Donc, vous nous posez une première difficulté.

Et la deuxième, c'est que vous y répondez par une fiction juridique, que je suis désolé de mettre en exergue. Vous dites : on va distinguer les résidences patrimoniales des autres, mais vous savez tout autant que moi que le droit en l'état vous l'interdit. Et à ce qui est une première fiction dans le moment politique et juridique que nous traversons, vous en rajoutez même une deuxième, vous dites : on va même voir la date de construction de la résidence. Ça, c'est une illusion que vous vendez aux gens, qui n'a aucun fondement juridique objectif. Aucun.

Expliquez-moi comment vous allez pouvoir subordonner le *distinguo* que vous proposez d'instituer avec la date de construction de la résidence ? C'est... Très bien, on y reviendra.

Donc moi, je ne voudrais pas et je le dis très clairement... Vous savez, on a déposé 11 amendements, donc on joue le jeu du débat. On n'est pas là pour dire « on matraque et on vote contre, on verra plus tard ». On va voir. Mais je vous rends quand même attentif à cela parce que c'est assez important.

Deuxièmement, vous avez cité, vous avez bien fait, le CESEC, la Chambre des territoires et l'Assemblea di a Giuventù.

Je voudrais pour ma part citer l'Association des maires de Corse-du-Sud dont j'ai le plaisir d'être membre et qui dit deux choses auxquelles je vous rends attentif.

La première, elle franchit une limite que Marie-Thé, avec je le crois beaucoup de prudence et elle a eu raison, s'est gardée de franchir, mais pour ma part, je partage assez. Je lis comme ça, il n'y a pas d'interprétation, etc.

Lorsqu'il est question de la THRS justement et du lien que vous proposez d'instituer, « une telle disposition interroge le principe d'une libre administration des collectivités territoriales et porte atteinte à une prérogative essentielle des maires et des conseils municipaux : la fixation autonome des taux d'imposition locale ».

Ce n'est pas le maire de Porto-Vecchio qui le dit, ce n'est pas un élu du groupe Avanzemu, c'est l'Association des maires de Corse-du-Sud.

Deuxièmement, et plus problématique encore peut-être, sur la différenciation entre communes et notamment celles susceptibles donc de créer des déséquilibres et tensions, les petites, etc.

De la même manière, cette proposition, je cite, « instaure un lien de subordination inédit entre la Collectivité de Corse et les communes, alors même que le débat institutionnel sur l'autonomie de l'île souligne l'importance de la place des communes et intercos dans l'organisation future de la Corse ».

Donc, contradiction quant au principe de taux librement fixé par les communes. Atteinte, discutable, d'ailleurs on en discute, au principe de libre administration des collectivités locales, au sens du carcan très bureaucratique que vous proposez d'instituer.

Vous l'aurez compris, on est pour notre part dans une approche assez radicalement différente. C'est un premier point.

Le second point, Pierre vous l'a un peu dit, Paul-Félix, Marie-Thé et beaucoup d'autres, dans des chapitres différents, l'ont également égrené. Ce distinguo qui existe entre communes du Sud et communes du Nord, il appelle de notre part un certain nombre de demandes de clarification. Nos amendements confortent cette approche et on est, je vous le dis très clairement, dans cette attente.

Pour ne pas être trop long et terminer, dire également que vous avez, en volumétrie, et d'ailleurs, lapsus révélateur, mais l'inconscient est parfois très fort, souvent, réduit au gré des interventions ou des séquences de votre intervention, le nombre d'années proposées ; ce que Pierre n'a pas manqué de relever. La vérité, c'est qu'en volumétrie globale, vous diminuez de manière assez forte le montant proposé au regard du nombre d'années qu'il nous reste.

En d'autres termes, si on conjugue les restrictions que vous vous proposez d'édicter au nom d'objectifs politiques que l'on peut partager, mais selon des modalités qui, pour nous, ne sont pas acceptables, la question des mandatements qui n'est pas sans relief et sans une particulière acuité, notamment pour les petites collectivités locales, et la question du volume financier mobilisable, y compris à l'aune du budget dont on va discuter plus longuement cet après-midi, vous voyez bien que vous créez objectivement un système de contraintes qui nous conduit à penser, à ce stade des opérations, mais on va encore en discuter, qu'on n'est plus dans une dotation quinquennale, et le changement de nom va au-delà de la question sémantique.

Ce que vous proposez, c'est un pacte, mais cela a été expliqué, qui n'a de pacte que le nom. En témoigne le manque de concertation manifeste, mais au-delà, la philosophie générale qui semble animer et guider le rapport.

Alors, les choses sont pour nous extrêmement simples, et je n'irai pas plus loin parce que je pense qu'on a besoin d'un débat en commission pour aller plus loin. Nous, on peut comprendre que les collectivités locales, et notamment les plus importantes, elles prennent leur part à l'effort de solidarité que vous appelez de vos vœux. Mais comme Josepha l'a dit, nous, on veut bien être solidaires, mais de qui et pourquoi ?

Est-ce que vous êtes solidaires de nous ? Chais pas, comme dirait l'autre, chais pas... Je ne vais pas m'étaler, mais je vois le président esquisser un sourire coquin. Je dis ça, je dis rien... Mais au-delà de la solidarité qui en l'espèce ne me paraît pas marquée au sceau de la réciprocité, finir sur un mot.

Les architectures institutionnelles, et c'est un autonomiste, un nationaliste qui vous le dit, même s'il n'est pas d'accord avec vous sur pas mal de choses, mais on est nationalistes et vous et nous, les architectures institutionnelles ont besoin de renouvellement, et on en est d'accord puisque proposer à cette assemblée de pouvoir légiférer et réglementer en soi, c'est quelque chose qui n'est pas neutre et que l'on recherche depuis un bon demi-siècle, mais avec le même état d'esprit, la même philosophie politique, elles ont aussi besoin de permanence. Vous ne pouvez pas tout détricoter au prétexte des difficultés que pour une large part vous avez vous-mêmes créées.

Nous, on n'est pas d'accord pour laisser faire et avec beaucoup de respect et beaucoup d'humilité, mais en même temps, vous l'aurez compris, une certaine énergie et beaucoup de détermination, si c'est l'objectif, on ne laissera pas faire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga et ensuite Hyacinthe Vanni.

Christelle Combette, vous n'avez plus de temps, je suis désolée, vous avez eu 3 intervenants, vous avez dépassé déjà votre temps.

Mais 2 minutes alors ! Tout à l'heure, 2 minutes, et il faudra rester vendredi après-midi... Voilà... On verra qui restera vendredi après-midi...

Mme Christelle COMBETTE

Et on aurait pu commencer à 9h30 aussi...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, tout à fait... Bon, alors je crois que vous n'allez pas avoir les 2 minutes !...

Pierre Ghionga !

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, seraghju cortu, è dò u mo tempu chì ferma à Christelle, s'ella vole.

Madama a Presidente, o Sgiò Presidente, stu novu rigulamentu di l'aiuti per e cumune è e cumunità di e cumune hè un arnese finanziariu ma soprattutto un arnese puliticu. È permette di traduce di manera cuncretta a vostra visione di u sviluppu di a Corsica di dumane.

Eiu sò d'accunsentu cù stu rigulamentu. Perchè si scrive in a filusuffia ch'aghju sempre difesu per ciò chì tocca à l'aiuti di a CDC, à sapè l'eco-socio-cundiziunalità di l'aiuti.

St'arnese, mi pare ch'ellu garantisce un sviluppu megliu spertutu trà tutti i rughjoni di Corsica in rispettendu u nostru ambiente è a cusioni suciale incù a messa in ballu d'una pulitica linguistica forte per a nostra lingua, è à mè mi basta per vutà à prò.

Dunque, aghju da prupone dopu meziornu un amendamentu chì hè esciutu di u travagliu di a Camera di i Territorii, ne discuterimu dopu.

Dunque, s'ellu mi ferma à pena di tempu, u rigalu vulinteri à Cristelle Combette.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tu n'en as plu, c'est fini. Alors, Hyacinthe.

M. Hyacinthe VANNI

À l'accorta, cum'è d'abitudine.

Très rapidement, déjà féliciter le conseiller exécutif, Julien.

Cela rejoint un petit peu ce qui a été fait pour le PADDUC. La première question que je vous avais posée, mon Cher Julien, c'était un PADDUC pour qui ? Qu'est-ce qu'on veut pour la Corse de demain ? Est-ce qu'on veut y accueillir encore les 5 000 personnes qui viennent nous désintégrer ou est ce qu'on veut vraiment fixer les gens qui sont là, travailler pè i nostri giovani, pè i nostri paisani, pè ciò co simu ? Et vous m'aviez répondu « on veut un PADDUC pour les Corses ».

Et là où je me félicite et où je vous félicite, vous et vos services, c'est que je ne veux pas dire pour une fois, mais le projet politique est traduit en mesures techniques et administratives. Notre projet politique aujourd'hui, il est mis en œuvre administrativement, peut-être avec des améliorations, peut-être en corrigeant un certain nombre de choses, ça je peux le concevoir sans aucun problème.

Moi, j'ai été maire dans ma jeunesse à Bisinchi, il y a longtemps, très longtemps et si vous n'étiez pas du bon côté politique, je ne l'étais pas, vous n'aviez rien. Vous n'aviez pas de subventions, vous n'aviez pas d'aides et vous gériez la misère. Bon, derrière, vous perdez bien entendu, mais ça bon, ce n'est pas un problème, on sait perdre, on sait gagner sans aucun problème.

Aujourd'hui, est-ce que c'est toujours le cas ? Aujourd'hui, tout le monde est aidé et moi le premier, je montre l'exemple : je vais construire une caserne à Antisanti. On ne peut pas dire qu'Anthony Alessandrini nous soutient politiquement, mais c'est un maire qui travaille pour sa commune, qui est un passionné, qui ghjè un Corsu chì travaglia.

Est-ce qu'il faudrait lui dire « Ben non, tu es contre nous, on n'investit pas » ? C'est tout le contraire qu'on fait. Et on a même baptisé la caserne du nom

de son père, qui était notre opposant politique, mais qui était quelqu'un qui a travaillé pour le rural et qui était quelqu'un qui s'est engagé pour la Corse.

On peut ne pas être d'accord, mais quand c'est l'intérêt public, quand c'est la sécurité des personnes et des biens, il n'y a pas la place pour la couleur politique.

Et je vois Juliette qui est allée inaugurer des logements sociaux, elle aurait pu les inaugurer à Bastia dans une campagne électorale future. Elle est allée à Venzolasca, on ne peut pas dire que ce soit des soutiens de la majorité, mais parce qu'on en avait besoin, on avait besoin de logements sociaux dans ces communes.

Voilà la philosophie qui est la nôtre aujourd'hui. Voilà pourquoi on s'est engagé en politique, parce qu'on a été échaudé par un certain nombre de comportements, par un certain nombre de méthodes, et qu'aujourd'hui on essaye, même si quelquefois on peut nous aussi faire des erreurs, mais on essaie d'être équitables et on essaye que chaque commune qui a un projet soit soutenue. Et pour me promener un peu dans toutes les communes de Haute-Corse, je vois du changement et je ne parle pas de chez moi, parce qu'il y a eu beaucoup de changements, beaucoup de soutien, même si au départ on était en opposition totale. Et Cathy peut aussi le confirmer dans sa communauté de communes, c'est tout le monde pareil. Tout le monde pareil.

Après, là où je me félicite aussi, Monsieur le Conseil exécutif, c'est vraiment la vision politique sur la Corse qu'on veut.

Est-ce qu'on veut la Corse des résidences secondaires ? La Corse induve ùn si parla più corsu, induve i casali sò vioti. Simu noi i strangeri qualchì volta, simu noi i furesteri, et quelquefois même dans nos villages aujourd'hui, au-delà des résidences secondaires. Et je rejoins Josepha sur les résidences principales : le statut de résident, à un moment donné, il faudra bien qu'on en parle, il faudra bien qu'on l'applique, parce que si c'est pour laisser nos villages à des personnes qui viennent d'ailleurs et qui achètent au prix fort, on va en arriver où ?

Aujourd'hui, on a, nous, la possibilité institutionnelle de mettre notre politique en œuvre, de limiter, pour que derrière on n'en arrive pas à ce qu'on a connu, pour que derrière il n'y ait pas une révolte qui se prépare. Parce que quand vous êtes un jeune ou un moins jeune dans un village et que vous voyez une maison, et je ne parle même pas aujourd'hui des villes, des cités balnéaires et compagnie, là alors, je pense qu'il va falloir se réveiller, mais bien se réveiller !

Quand vous êtes dans un village le plus reculé, qui est le mien par exemple, que j'adore, mais bon, je ne peux pas dire qu'il y ait la plage à 10 min ou quoi que ce soit, et que vous voyez arriver des gens qui n'ont aucun code, qui ne partagent rien de ce qu'on est, qui achètent et qui ne se mélangent en rien et ne participent en rien et, bien entendu, qui se liguent avec tous ceux qui sont arrivés dans le canton pour faire des petites soirées qui vont bien, ou autre chose, et qui peut être un jour réfléchiront aussi à se présenter.

Vous pensez que c'est ça la Corse qu'on veut ? La Corse des résidences secondaires, où ils viennent une semaine et le reste du temps, ils louent et on voit un va-et-vient et un turnover où on a presque l'impression d'être ailleurs.

Moi, cette Corse, ce n'est pas celle-là que je veux !

Les résidences secondaires, avà basta ! Basta ! Guy l'a dit, d'autres l'ont dit, qu'est-ce qu'on veut faire ? On veut continuer à accueillir tutti quelli chì venenu, tutti quelli chì ci anu da lampà fora, basta ! Parce que si on ne le dit pas avec les outils qu'on a, à un moment donné, on sait tous où on va en arriver, on sait tous où on va en arriver ! Moi, je ne veux pas en arriver là. J'ai des enfants, comme vous, et je préfère les voir épanouis et travailler plutôt que d'aller les voir au parloir, comme certains les ont vus, leurs parents et leurs enfants.

Alors, tâchons de réfléchir tous ensemble et de faire la Corse qu'on veut. La Corse qu'on veut, ghjè una Corsica induve si parla corsu. Iè, è s'ellu ci hè una prima pè u corsu, ci vole à dà la, è s'ellu ci hè prima perchè ùn ci sia micca residenze secundarie, ci vole à dà la, è ci vole à andà ancu più luntanu, encore plus loin dans le PADDUC ! Il faut mettre des clauses très strictes. Basta, a ghjenti chì ghjunghjenu avà ! Basta ! Voilà, on ne peut plus supporter aujourd'hui ce qui nous arrive. Moi, c'est mon sentiment, c'est le sentiment de notre groupe.

Alors, oui, il faut bien entendu que l'économie se développe, mais est-ce que l'économie doit nous tuer aujourd'hui ? Est-ce que l'économie doit tuer notre peuple ? Notre langue ? Ce qu'on est ? Non ! Non ! Non !

Aujourd'hui, je pense que dans certains quartiers, ùn ci hè più un Corsu ! Sentite assai parlà corsu in qualchì lochi ? Eu nò ! Eu nò !

Donc, moi, je vous félicite encore une fois. C'est notre projet politique, il est mis en œuvre administrativement et je m'en félicite, et je vous félicite.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti, Hyacinthe. Christelle Combette, 3 minutes.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente et merci, Cher collègue.

Alors, Monsieur le Conseiller exécutif, effectivement, je ne pensais pas du tout intervenir ce matin, mes collègues l'ont fait avant moi brillamment et sont rentrés dans le détail.

Le problème, c'est que j'ai quand même eu du mal à comprendre l'importance que vous avez donnée au phénomène des meublés de tourisme dans un rapport qui concerne le règlement des aides aux communes.

Alors, je voulais juste savoir si vous ne vous êtes pas trompé de document ? Parce que la question des meublés de tourisme, elle mérite mieux, encore une fois, que de la communication ou des postures politiques.

Alors oui, je pense que tout le monde est pour la régulation, elle est nécessaire et vous avez pris des exemples, tout le monde la souhaite, mais elle doit se faire au bon niveau, au niveau des communes et au niveau des maires.

Et si certaines l'ont fait, c'est par choix politique, en anticipation d'une loi, la loi Le Meur, vous l'avez citée, qui entre en vigueur dans un mois et qui donne aux maires, justement, tous les outils, des outils clairs et renforcés pour encadrer ce phénomène.

Ils peuvent, à partir du 1^{er} janvier, limiter, autoriser, contrôler et sanctionner. Alors, contrairement à vous, la loi, elle reconnaît une évidence que les maires connaissent leur territoire.

Alors, conditionner ou bonifier les aides de la Collectivité de Corse en imposant la régulation, entre autres, bien sûr, la régulation aux communes, n'a selon nous aucun sens. C'est un affichage politique, ce n'est pas une réponse efficace.

Encore une fois, vous préférez communiquer, afficher vos dogmes au lieu de faire confiance aux élus locaux. Car la réalité, c'est que certaines communes ont déjà agi, des plus petites aux plus importantes, même Ajaccio, Monsieur le conseiller exécutif. Les municipalités corse ont devancé la loi Le Meur et elles ont commencé à mettre en place leur propre dispositif de régulation.

Bonifacio est allée jusqu'à interdire toute nouvelle construction. Ces communes n'ont attendu ni injonction, ni conditionnalité.

Alors, je voudrais juste conclure, et en plus, je rebondis par rapport à ce que vient de dire Hyacinthe sur le diktat de l'économie. Juste une chose. Les meublés de tourisme, même si on a tous conscience qu'il faut les régulariser, ils contribuent quand même à l'économie de notre territoire. Ils génèrent de la taxe de séjour qui est la principale ressource des offices de tourisme et qui finance la promotion de notre territoire au bénéfice de tous les acteurs économiques de notre territoire, quand on sait quand même que le tourisme représente 40 % du PIB.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Louis !

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif,

Je serai sans doute moins percutant que Hyacinthe, sans doute moins politique aussi, mais je vais essayer de rester un petit peu sur le document. Simplement recentrer aussi les débats et on voit la difficulté qui est la nôtre lorsque l'on doit s'attaquer à des documents structurants et à l'acceptation du mouvement, du changement.

Or, nous, souvent ici, on nous dit que nous sommes dans l'immobilisme, on ne prend pas nos responsabilités, nous sommes dans la gestion quotidienne, dans une certaine banalité. Eh bien, aujourd'hui, vous nous proposez un document, effectivement, qui fait bouger les lignes. Alors certes, il est sans doute perfectible, nous allons analyser les amendements des uns et des autres. Mais il faut aussi le recadrer.

Alors, on parlait, je crois, de l'origine du document, 1994, si je ne dis pas de bêtises, par Jean Baggioni. C'était une autre époque. C'était une époque aussi où l'argent public, les financements publics coulaient à flots. On pouvait, excusez-moi le terme, abreuver les communes parce qu'il ne manquait pas cet argent-là.

Sauf qu'aujourd'hui, ce document, il vient coller aux réalités de 2025 : il vient coller aux réalités d'une crise économique mondiale, nationale bien entendu, et que c'était notre devoir de changer les choses. Il ne faut pas y avoir

des restrictions, il faut y voir aussi l'exercice de la responsabilité, des responsabilités.

Il y a quand même un grand absent dans nos débats. N'y voyez pas quelconque fait politique, mais « la Collectivité de Corse doit », « la Collectivité de Corse doit », dans les financements... Mais pour être en responsabilité ailleurs, on a aussi la fonte comme la fonte des neiges, le changement climatique, c'est la fonte des financements étatiques aussi. Et je n'entends rien là-dessus, je n'entends pas un mot, si ce n'est Marie-Thé et j'y viens, sauf à avoir mal compris, Chère Marie-Thé, qui nous dit « attention, la DGF pourrait varier, certaines communes pourraient voir leurs finances baisser, que comptez-vous faire ? »

Donc, la petite collectivité de Corse, ce petit village gaulois positionné au sein de la France, devrait venir combler les manques de l'État !

Alors, mon propos, c'est un propos introductif au débat budgétaire de cet après-midi, vous l'avez bien compris, parce qu'on ne peut pas le matin nous demander certaines choses et j'imagine, sans me tromper, l'après-midi, nous en dire d'autres.

Donc ce règlement des aides, il s'inscrit aussi dans une logique budgétaire, dans une vision à long terme.

Oui, Jean Baggioni l'a mis à une certaine époque.

Oui, il y avait d'autres marges financières.

Aujourd'hui, les marges financières, eh ben elles s'amenuisent, nous devons coller aux réalités.

Pour autant, les enveloppes varient très peu, très très peu et ce document, moi j'ai l'impression quand je vous entends que c'est un dispositif avec 360 sous-dispositifs et 19 autres pour les intercos. Sauf qu'on parle là d'aménagement, d'aménagement et de développement global. Certes, chaque maire aujourd'hui, et dans la culture qui est la nôtre du communal, y voit forcément des inconvénients pour le développement de sa commune. Mais la réalité de la chose, c'est qu'on parle du développement d'un pays, de la Corse. Donc ce développement, oui, il doit avoir des arbitrages, ce n'est pas de l'ingérence, c'est une vision globale du développement du territoire.

Qui finance ? Visiblement majoritairement, pour ne pas dire uniquement bientôt, la Collectivité de Corse.

Alors oui, il y a un aspect politique. Oui, il y a une vision politique que nous défendons, que nous assumons, non pas pour priver les maires d'une quelconque latitude dans leur choix, mais simplement de dire que sur un territoire, effectivement, effectivement, il peut y avoir discussion, voire arbitrage si des projets et bien viennent se cumuler les uns aux autres. On n'est plus dans un millefeuille.

Sur un territoire, aujourd'hui, il faut de l'intelligence collective et là encore, second point de mon propos, il y a quand même un grand manque. Et là, on va basculer aussi sur le fait de l'autonomie, non pas pour mettre l'autonomie à toutes les sauces, mais quand on parle d'ingénierie, quand on parle de manque d'ingénierie dans les petites communes, ça s'entend et c'est une réalité.

Sauf qu'il y a un échelon intermédiaire depuis la disparition des conseils généraux notamment, ce sont les intercos.

Est-ce qu'aujourd'hui les intercos sont bien dotées ? Est-ce qu'elles sont à la bonne échelle ? Nous, nous disons que non.

Comment on change ça ? Comment on change cette carte ? Comment on change l'architecture administrative de la Corse ? Ça passe aussi, eh bien, par l'autonomie. Une nouvelle proposition d'architecture de la Corse, revoir les périmètres des intercos qui ont été faits à une autre époque et de manière un petit peu précipitée et qui ne donnent pas les marges de manœuvre réelles aux communes qui appartiennent, je le rappelle, aux intercommunalités.

Donc, renforçons aussi cette ingénierie sur l'échelon intermédiaire, donnons des moyens aux intercommunalités, pas forcément la Collectivité, mais sans doute aussi l'État, ou tout du moins dans un projet d'autonomie, revoyons cette carte et cette architecture de manière à pouvoir donner aux territoires plus de latitude.

Enfin, simplement pour conclure, et dans le propos, Jean-Christophe Angelini, je crois, est sorti, attention tout de même, moi j'y vois des chiffres, les moins de 1 000 habitants, les plus de 1 000 habitants, les petites communes, les grandes communes, les communes riches, les communes pauvres. On parle d'un seul territoire, un tout petit territoire. Alors certes, les intercommunalités d'une certaine taille, certes les grandes communes, effectivement, doivent la solidarité, mais je vous rappelle aussi que dans le contexte actuel, chaque commune, chaque intercommunalité est touchée par la précarité, par des difficultés grandissantes, et que je pense que nous devons raisonner de manière globale.

Donc, pour nous, ce document, Hyacinthe l'a dit, c'est la vision politique qui est traduite par des choix, des choix forts. Là où on nous taxait d'immobilisme, aujourd'hui, nous faisons avancer les choses. Certaines choses plaisent, d'autres déplaisent, mais il n'y a pas d'ingérence envers les maires, mais simplement une vision politique qui va s'appliquer dans les prochaines années sur notre territoire. Et s'il y a alternance, évidemment, on pourra revenir et faire marche arrière.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, oui, Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement. Je vais essayer de faire aussi court que notre collègue Pierre Ghionga, mais ça va être difficile.

Simplement pour dire, en complément de ce que vient de dire Louis et de ce qu'ont dit les précédents orateurs au nom du groupe, moi, je veux m'appuyer sur ce qu'a dit notre collègue, Madame Mariotti.

Elle a dit 2 choses avec lesquelles je suis parfaitement d'accord et je ne voudrais pas qu'on les passe trop rapidement sous silence.

Chère Marie-Thé, vous avez dit très rapidement dans votre brillante intervention que la Collectivité de Corse était sous contrainte budgétaire et vous avez rajouté, « comme bien nombre d'autres collectivités », mais ça a été l'un des propos essentiels de Louis.

En disant ça, vous concédez à un moment donné que ça exige de la part de la majorité et de l'exécutif territorial, un certain nombre de choix. On ne peut pas dire on est d'accord, on ne peut pas dire d'un côté qu'il y a une contrainte budgétaire qui est extrêmement forte et de l'autre côté, dire qu'on ne peut pas faire des choix. Après, on peut être en désaccord sur la nature des choix, ça je vous l'accorde parfaitement. Mais de grâce, accordez-nous le fait qu'à partir du moment où il y a une forte contrainte budgétaire, nous devons faire des choix et ça, on ne peut pas faire comme si c'était juste une donnée ou une variable d'ajustement. C'est une donnée, Louis l'a dit, qui est centrale dans le propos.

Vous avez dit aussi : « je reconnais à la majorité territoriale et à l'exécutif de la Collectivité, le fait que le rapport aux communes est parfaitement équitable ». Vous l'avez toujours dit et je le reconnais très volontiers. Mais là-aussi, on ne peut pas faire comme si c'était une donnée, Hyacinthe l'a dit avec tout l'engagement et la passion qui sont les siens, on ne peut pas faire comme si ce n'était rien du tout cette petite phrase dans votre discours, elle est essentielle parce que lorsque l'on dit : je reconnais à la majorité territoriale et à la Collectivité une équité qui parfois est contestée, même au sein de vos propres bancs. Mais lorsque l'on reconnaît ça, ça veut dire, Madame Mariotti, chère collègue, qu'en parallèle le pendant négatif, c'est qu'avant il n'y avait pas forcément d'équité.

Et donc ce document aussi, et c'est l'un des maîtres mots de ce document, il cherche à consolider cette équité avec toutes les difficultés qui sont les nôtres aujourd'hui. Mais là, moi je voulais vraiment insister sur ces deux choses.

Dire aussi, j'ai lu comme vous dans la presse, et j'en suis réellement peiné, des mots de responsables politiques à l'égard de ce règlement qui sont des mots extrêmement durs, attaquant même jusqu'à la démocratie et jusqu'à l'organisation de la démocratie et à un fourvoiement de la démocratie dans la manière à travers laquelle nous abordons ce règlement des aides aux communes et intercommunalités, avec une mise sous tutelle, des choses comme ça.

Moi, je le dis, je suis peiné en tant que profond démocrate, parce que ce document, il a été élaboré par l'exécutif comme le veut la règle et la loi, il est passé en commissions auxquelles vous avez participé, il est passé devant la Chambre des territoires, il est passé devant l'Assemblée di a Giuventù, il est passé devant le CESEC, il vient aujourd'hui devant cet hémicycle et nous avons des débats parfaitement respectueux et parfaitement louables à tout point de vue. C'est l'exercice le plus normal de la démocratie, le plus normal de la démocratie ! Et moi, je trouve ça dommage, je le dis et j'assume parfaitement, que des responsables politiques de haut rang menacent ou jettent l'opprobre sur cette institution quand tout se déroule de la meilleure des manières, en tout cas d'un point de vue démocratique.

Je termine en disant, il y a deux manières d'aborder ce document, mais il ne faudrait pas que l'une vienne se substituer à l'autre. Il y a l'affirmation de choix politiques. Et même chez certains dans cet hémicycle qui ce matin ont émis un certain nombre de réserves, je n'ai pas entendu de réserves majeures sur les choix politiques qui sont les nôtres. On ne pourra pas nous reprocher en tant que majorité politique, et c'est le début du propos du conseiller exécutif Paolini, que je félicite à mon tour pour cet exercice et pour tout le travail fourni, on ne pourra pas nous reprocher de faire l'affirmation d'un certain nombre de choix politiques

face à une société corse qui est en pleine mutation et qui menace les équilibres sociaux, culturels, linguistiques et de vivre ensemble et tout simplement de vivre sur cette terre.

Après, il y a la déclinaison technique et la déclinaison technique, on peut, et ça a été dit par notre groupe, nous-mêmes, nous avons fait des amendements, la complexité du dossier impose que nous repartions en commission étudier les amendements. Mais moi, je ne voudrais pas, parce qu'il y a quand même un certain nombre de Corses qui nous écoutent, qu'il y a des médias, que le fait de ne pas encore s'entendre d'un point de vue technique, remette en cause l'équilibre politique général, parce que là, et je termine, nous avons un document avec une nature politique profonde, qui est vertueux et qui nous permet de nous projeter main dans la main, de manière collaborative avec l'ensemble, je dis bien l'ensemble des communes de Corse.

Donc je souscris parfaitement au fait que nous puissions aller en commission et trouver, je l'espère, une voie de consensus pour que nous votions tous ensemble ce document.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non.

Donc ce document, tout ce travail, parce qu'on dit un document, mais il y a tout ce travail antérieur, pour moi est l'exemple même de ce que je décrivais ce matin dans mon allocution d'ouverture, un travail au service des Corses et de la Corse, la solidarité territoriale, l'équité, le respect de nos fondamentaux, le processus démocratique qui se traduit maintenant par un travail parlementaire qui n'est pas encore terminé puisque nous irons en commission en début d'après-midi.

Je rappelle qu'au bas mot, ce type de rapport passe devant à peu près 400 personnes, 400 personnes qui l'ont examiné et on a là tous les rapports. Voilà. Ce n'est pas en 2 minutes, tout le monde a critiqué, amendé, etc., etc. Donc il y a quand même un travail colossal qui est réalisé derrière. On ne peut pas dire que la démocratie n'est pas respectée, loin s'en faut.

Donc maintenant, de manière très concrète, parce qu'il est 13h30, il faut faire une pause méridienne, elle est de droit, y compris pour les services, qu'à 14h30, nous avons le prix Andria Fazi, les lauréats seront dans le salon vert.

Nous avons 16 amendements, Monsieur le conseiller, donc je me tourne vers vous pour savoir comment vous souhaitez, comment l'exécutif souhaite procéder au regard de ces amendements.

Je ne pense pas qu'on puisse présenter les amendements maintenant. Donc dites-moi comment vous envisagez les choses et nous vous dirons quelle commission, parce que si nous réunissons les deux commissions, la commission conjointe, commission des finances et CDENATEE, nous n'avons plus de quorum et nous ne sommes plus dans la possibilité de continuer à travailler en temps masqué au sein de l'hémicycle. Ce qui serait bien, c'est qu'on puisse continuer à travailler, à présenter au moins 2 rapports pendant que se réunissent l'exécutif et les représentations des groupes pour travailler sur les amendements.

Je vous passe la parole, Monsieur le conseiller exécutif.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Merci à chacune et chacun des intervenants.

Vu l'heure et les contraintes qui sont les nôtres, je ne vais malheureusement pas pouvoir répondre de manière détaillée sur l'ensemble des interventions, repartir peut-être de la dernière intervention, celle de Romain, en disant que bien sûr le Conseil exécutif est tout à fait ouvert à travailler sur les amendements qui sont proposés, le plus tôt possible, j'ai presque envie de dire, en commission autour des points qui ont été soulevés.

J'en cite quelques-uns : la question des taux d'intervention, ça a été le cas de Pierre Poli, du groupe « Core in fronte », est-ce qu'on peut travailler là-dessus pour revoir les taux d'intervention par strate ? Pas de souci, on en discute.

La question des montants planchers minimum 6000 € pour les petites communes, plus importants en fonction du niveau de strate, on est aussi tout à fait prêt à en discuter.

La question du DCE obligatoire, pourquoi ? Comment, etc. ? Pas de souci, on trouve des solutions. Ça été, je crois, souligné par Cathy, par Paul-Jo, par un certain nombre d'interventions, je crois également par Josepha sur les petites communes, qu'est-ce qu'on peut faire du fait que le règlement ne soit plus sur 5 ans, mais sur 6 ans, ce qui induit un effort plus important pour les petites communes ? Est-ce qu'on peut éventuellement compenser ? On en discute parce que c'est revenu à plusieurs reprises. Ce n'est pas 7 ans, le règlement, il dure bien 6 ans. Si le futur mandat municipal dure 7 ans, on verra d'ici là. Mais il faut être clair, le règlement c'est 2026-2031, il court sur 6 ans, le mandat municipal va peut-être courir en effet sur 7 ans. Ceux qui seront en responsabilité en 2031, ils verront bien.

Et puis c'est un règlement, il a vocation aussi à évoluer, on peut faire un bilan à mi-parcours et modifier si nécessaire. Donc ça c'est pour le volet technique, on travaille, pas de difficultés.

Il y a la question aussi comment on préserve davantage les résidences patrimoniales et familiales des Corses de la taxation. On sait qu'il y a un certain nombre de communes qui sont potentiellement impactées. On a d'ores et déjà réfléchi parce qu'il y a eu des débats en Chambre des territoires, à des solutions.

Bien sûr qu'il faudra des évolutions législatives et réglementaires, pour répondre aussi à Jean-Christophe. En l'état actuel du droit c'est mission impossible et donc charge pour nous de travailler dans les prochains mois sur des demandes d'adaptation législatives et réglementaires justement pour conserver ce patrimoine.

Alors oui, moi d'un point de vue politique, je pense qu'on marche sur nos 2 pieds, à la fois la permanence de l'aide avec des montants importants qui sont sanctuarisés en grande partie. Marie-Thé, il n'y a pas besoin d'une grande simulation. Quand on dit aux communes, l'enveloppe, c'est exactement la même que vous aviez sur 5 ans, mais lissée sur 6 années. Moi, je peux vous dire, pour la commune où j'ai exercé des responsabilités de maire, combien elle aura sur les 5 prochaines années et vous êtes tout à fait capable de le faire également puisque l'enveloppe est maintenue. Elle est maintenue également pour les communes de la strate moyenne, sauf certaines qui vont être impactées au niveau de 5 % et pour les communes les plus importantes, à hauteur de 10 %. À mon avis, ce n'est pas la peine d'être grand clerc pour savoir ce que va être l'enveloppe qui va être mise à disposition des communes. Mais là aussi, on pourra en discuter en commission.

Donc à la fois, la permanence et aussi on assume des changements qui peuvent être vus par certains comme radicaux, sur la manière d'appréhender l'aide aux communes pour répondre à des objectifs politiques qui pour nous sont essentielles et stratégiques.

Vous avez eu l'honnêteté de reconnaître, et Romain l'a souligné, et ce n'est pas toujours le cas, et ça n'a pas toujours été le cas dans les dernières campagnes électorales et les prises de position politiques de certains groupes, Marie-Thé l'a fait et je l'en remercie, d'autres l'ont fait, l'accès aux aides ces dernières années, ça n'a plus été à la tête du client. Il a pu arriver que des communes n'aient pas accès à la subvention ou à une aide, mais plus en raison de contraintes budgétaires ou de difficultés administratives diverses et variées que pour des raisons politiques.

Et en ça, j'insiste, la manière de faire de la politique en Corse, depuis dix ans, rien que par ce fait-là, elle a considérablement changé. Ce n'est plus nécessaire pour un maire d'aller faire la queue pour un rendez-vous pour espérer pouvoir porter un projet qui pour lui est essentiel, bien sûr que ce n'est pas la même urgence ou le même niveau en fonction des strates des communes. Ce qui peut être essentiel pour une toute petite commune, bien sûr, ne l'est pas pour d'autres strates. Ça, je crois qu'on l'a pris en compte et ça, je crois que ça a considérablement changé. La menace à la subvention pour obtenir des votes, la menace à l'emploi pour obtenir des votes, elle a considérablement changé en 10 ans. Et ça, je crois que, au-delà des victoires politiques, c'est une victoire sociétale profonde.

Alors, tout n'est pas parfait. Il y a sûrement encore des pistes d'amélioration, mais je crois qu'on a fait en la matière un pas de géant. Et je remercie encore une fois Marie-Thé d'avoir eu le courage politique de le dire publiquement, parce que quand on rencontre les maires individuellement, ils nous le disent tous en aparté. Publiquement, ce n'est pas toujours le cas.

Sur la question de la réserve stratégique, et je termine là-dessus, parce que c'est important, quand on nous dit ingérence, quand on nous dit mise sous tutelle, quand on nous dit contrôle de légalité, comme quoi les dispositions qu'on prendrait aujourd'hui seraient illégales.

D'ailleurs, Josepha nous dit souvent, poussez un peu plus à la limite de la légalité. Sur ce point-là, nous, on est tranquilles, si certains veulent faire des recours ou inviter le préfet à faire des recours sur ce contrôle de légalité, qu'ils le fassent. Nous, ce qu'on dit simplement sur cette question-là, qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes de le faire, c'est une incitation, une incitation à l'atteinte d'objectifs, un encouragement commun à s'engager et à agir. Il n'y a pas d'obligation contraignante pour les communes. Et ça ne concerne pas les petites communes parce qu'on essaie de mettre le doute, certains intervenants. Tout le monde a très bien compris comment ça allait fonctionner, mais certains font semblant de ne pas comprendre.

Donc je vais le répéter parce que parfois il faut répéter les choses pour que ça imprègne... exactement Président, l'art de la répétition. Ce sont pour les communes de plus de 1000 habitants. Ça représente, allez, une cinquantaine de communes, peut-être un peu plus, donc environ 300 communes ne sont pas du tout concernées par cette réserve stratégique. 300 communes sur 360. Pour celles qui sont concernées, dans les 60 restants, on pourra discuter, pas de problème, on regarde. Ce n'est pas sur l'intégralité de l'enveloppe, on parle de 20 % de l'enveloppe.

À l'horizon 2030, on sera peut-être encore là, peut-être pas parce que d'ici là il y aura eu des élections, à l'horizon 2030 donc, et sur des choses, on me dit « usine à gaz », quand je vous dis « diagnostic agricole », ça parle à tous les maires, « zone agricole protégée », ça parle à tous les maires. Sur la question de la langue, la charte, elle est très claire, c'est Pierre à l'époque, je crois, qui l'avait élaborée, c'est très détaillé, c'est explicite. La servitude de résidence principale, dans un PLU, dire il y a des zones où sont interdites des résidences secondaires, c'est tout à fait mesurable. Un PLU, il est arrêté, il est approuvé, il y a une servitude de résidence principale. Donc, ces critères, ils sont tout à fait faciles à mesurer.

Pareil sur la bonification transition écologique, je vous invite à regarder le règlement. On a précisé pour chaque type de travaux ce qui pourrait être éligible à la bonification écologique, les 10 % de taux d'intervention complémentaire.

Donc nous, on est très à l'aise. La conditionnalité, elle est indispensable, la conditionnalité des aides quand il s'agit d'argent public, elle est la règle partout. On conditionne les aides pour des conditions de revenus, pas tout le monde a le droit à certaines aides sociales, on conditionne les aides pour l'atteinte d'objectifs énergétiques, environnementaux. C'est la règle partout.

Et nous, Collectivité de Corse, la Corse, avec les difficultés qui sont les siennes en raison de la libre administration des collectivités, on ne serait pas autorisés à conditionnaliser les aides parce que ce serait jugé illégal ou injuste. Vous savez l'injustice aujourd'hui qui est ressentie par les Corses, ce n'est pas de savoir si le règlement des aides aux communes impacte la libre administration des collectivités, c'est de savoir si leur quotidien va être amélioré, l'accès au logement, l'accès à la terre. Et ce règlement, c'est simplement une proposition d'améliorer le quotidien des Corses et de le faire ensemble.

Je termine en vous disant aussi, et Louis l'a dit, la Collectivité de Corse, elle ne peut plus, en tout cas, toujours compenser à chaque fois que l'Etat se désengage. On l'a fait pendant longtemps quand les moyens étaient disponibles, quand la situation était meilleure. Aujourd'hui, malheureusement, ce n'est plus possible. Mais l'effort, il est quand même important. Et vous savez, souvent, quand on se regarde, petites communes ou grosses communes, chacun a ses difficultés, on se désole. Et quand on se compare, vous voyez, on se rassure.

Je ne vais vous prendre qu'un exemple : la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, ce n'est pas une petite région, c'est quand même costaud, le dispositif « nos communes d'abord », prévoit un taux maximal de 50 % d'intervention, donc on est très loin de ce qu'on vous propose là, uniquement pour des projets ciblés, conditionnés notamment à des questions écologiques.

Et je continue, une opération par an, une seule, et le montant plafond 200 000 €. Là, c'est d'autres conditions d'accès à l'aide.

Alors, vous allez me dire, il y a les départements, sauf que les départements aujourd'hui, ils sont asphyxiés, ils se demandent comment ils vont faire pour payer les RSA, etc., et la question de l'aide aux communes beaucoup ont dû malheureusement y renoncer.

Donc moi, je ne vais pas aller plus loin, laissons la place au travail technique en commission. Il y a probablement des ajustements à faire et c'est sain. La démocratie, je dirais, s'exerce à plein dans cet hémicycle et en amont, ça a été dit par la présidente. Marie Thé, si vous avez trouvé mes propos violents, je m'en excuse. Malheureusement, la violence en Corse, elle s'exprime de manière beaucoup plus forte et triste dans nos quotidiens. Si je vous ai heurtée, ce n'était pas volontaire, mais c'était pour vous assurer de l'implication pleine et entière qui est la nôtre, au service bien sûr des territoires, des communes et des Corses.

Je voudrais aussi remercier les services pour le travail qui a permis l'élaboration de ce règlement d'aides. Vous avez vu les annexes, vous voyez le travail technique, ça nécessite un travail considérable, beaucoup d'échanges entre le Conseil exécutif et ses services et aussi les remercier pour tout le travail qui a été fait depuis 6 ans au profit des communes. 5 000 opérations, c'est plusieurs milliers d'arrêtés de subventions, plusieurs dizaines et centaines d'heures de travail. Et on se plaint souvent, je dirais, du service rendu par la Collectivité de Corse aux territoires, je crois qu'en matière d'aides aux communes, le service rendu, il a été extraordinaire.

Je voulais leur rendre hommage et les remercier pour terminer mon intervention.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci à toutes et à tous.

Je voudrais dire quelques mots avant qu'on parte en commission parce que c'est quand même un dossier stratégique qui nous tient à cœur à toutes et à tous. Remercier Julien Paolini pour son engagement dans ce dossier. Remercier, ça a été dit, mais je vais le faire à nouveau, l'ensemble des services et aussi l'ensemble des maires qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre, quand même, à l'élaboration de ce document.

Alors, sur la consultation en amont, certainement aurait-il fallu sans doute être plus complet, mais indépendant de l'Assemblea di a Giuventù, du CESEC et de la Chambre des territoires qui est quand même aujourd'hui l'instance consultative qui représente auprès de la Collectivité de Corse, les communes, les intercommunalités, dire qu'il y a eu plusieurs réunions de travail, y compris avec les 2 associations de maires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, même s'il y a aujourd'hui un certain nombre d'opinions différentes qui traversent les associations.

Moi, j'ai lu avec intérêt et attention, et nous comptons en tenir compte et y répondre en partie et sans doute intégrer certaines remarques, j'ai lu avec intérêt et attention le communiqué hier de l'Association des maires de Corse-du-Sud, en tout cas du président et du bureau. J'ai entendu également la position du président de l'association des maires de Haute-Corse qui, lui, il nous l'a dit à plusieurs reprises, y compris dans le cadre des travaux que nous avons menés en amont de la présentation du rapport, lui est d'accord, comme beaucoup de maires d'ailleurs, avec le règlement, lui est d'accord, oui ! Chacun et chacune peut avoir sa position. Des maires sont d'accord, des maires sont en désaccord, nous les avons consultés, la Chambre des territoires a été consultée, elle a rendu un avis oral, puis un avis écrit. Elle a validé sur le principe l'ensemble des orientations qui sont contenues dans le règlement et elle a fait également des propositions, et ça ouvre le débat aussi sur le travail d'amendements qui nous attend, des propositions sur le principe desquelles Julien Paolini et moi-même nous participions à la dernière session de la Chambre des territoires, avons d'ores et déjà indiqué que nous étions favorables sur le principe.

Ceci étant dit, avant de partir, indépendamment du débat qui est nécessairement technique, moi je voudrais rappeler, comme cela a été fait en synthèse, quelques points essentiels en partant du général, le contexte budgétaire français, et donc en Corse, pour aller au particulier, ce règlement des aides.

Le général, ça a été dit, c'est un contexte budgétaire dans lequel la situation a un effet de double peine, notamment pour les communes, pas seulement, mais notamment pour les communes et les intercommunalités, et à notre niveau, la Collectivité de Corse. Mais parlons des communes. Je rappelle que les intercommunalités sont aussi concernées et soutenues à travers le règlement des aides. Mais parlons des communes, eh bien, nous sommes doublement impactés et vous êtes doublement impactés, vous les maires, celles et ceux qui nous écoutent, celles et ceux qui sont également conseillers territoriaux, parce que d'un côté, il y a une baisse globale des subventions qui vous frappe directement, notamment et par exemple, la DETR, mais également d'autres concours financiers. Et puis, par ailleurs, cette crise budgétaire de l'État elle impacte également les collectivités qui viennent en soutien et en complément de l'action de l'État, et notamment en Corse, la Collectivité de Corse.

Une fois que j'ai rappelé ce principe général, une remarque. Il y a sur le continent des régions et des départements. Prenons de façon agrégée l'aide qu'amènent les régions et les départements. Cette aide est toujours et partout en France, très largement inférieure, avant même la crise budgétaire, très largement inférieure en termes quantitatifs et en termes qualitatifs, aux dispositifs que la Collectivité de Corse a mis en œuvre, notamment depuis 2019, à travers le nouveau règlement des aides, avant même la réforme d'aujourd'hui. Très largement inférieure.

Un exemple : les subventions à 80 %, quelquefois chez nous, ça ne suffit pas, mais sur le continent, ça n'existe jamais. Vous plafonnez régions et départements à 50 %. Et pourtant, il y a aussi sur le continent des petites communes. L'échelon qui aide le plus les communes sur le continent, ce sont les départements. Les régions, et nous siégeons avec la présidente de l'Assemblée de Corse, sont un échelon complémentaire dans l'aide aux communes et les régions, et notamment régions de France, a d'ores et déjà prévenu qu'en l'état de ce que va être la loi de finances, la plupart des concours des régions aux communes seraient réduits ou supprimés, et en tout cas réduits de façon très significative.

En ce qui concerne les départements qui sont les principaux contributeurs au budget des communes, vous le savez, sur le continent, ils sont aujourd'hui, y compris les plus riches, placés en situation de quasi-faillite et donc ils se désengagent tous. Un exemple, ça a été dit par Julien, non seulement ils diminuent leurs contributions directes et quelquefois les suppriment, mais il y a également les mécanismes de baisse indirecte.

Exemple, je me tourne vers Hyacinthe, sur le continent, beaucoup de départements demandent aux communes d'augmenter de façon très significative leur contribution aux SIS, les SDIS sur le continent, et donc les communes sont

obligées de payer pour assurer. Tandis que nous, les communes maintiennent leur niveau de contribution. La Collectivité, non seulement le maintien, mais l'augmente.

Deuxième exemple, les départements se désengagent totalement de ce qui n'est pas compétence obligatoire. Par exemple, département de la Gironde face à l'effondrement des droits de mutation, le département limite désormais ses aides au bourg-centre. Les petites communes rurales qui comptaient jusqu'à aujourd'hui sur les départements pour la mise en accessibilité de leurs bâtiments publics, les mairies, les salles polyvalentes, voient leurs dossiers rejetés, plus d'aides dans ce domaine-là.

Troisième exemple, mécanisme de baisse indirecte, des départements comme le Finistère suppriment leur service d'assistance technique gratuite. En matière d'eau, le SAT chez nous fonctionne. Lorsque vous le supprimez, c'est un surcoût pour les communes de 15 à 20 % sur l'opération. Mais ça, nous n'avons jamais pensé à l'imposer aux communes. Nous, nous maintenons le niveau. Et au-delà de cela, et ça je veux quand même le dire, je m'adresse non seulement à vous qui connaissez bien, à la fois en tant qu'élus territoriaux et souvent en tant qu'élus communaux et intercommunaux, je voudrais que les Corses entendent, qu'il n'existe nulle part ailleurs en France, y compris si aujourd'hui nous réduisons légèrement la voilure, mais dans des proportions, me semble-t-il, que nous avons annoncées et pour lesquelles nous avons combattu et fait des économies ailleurs, et c'est pour ça que nous souhaitons que le document du budget soit examiné, nous et moi, personnellement, je m'étais engagé auprès des maires en leur disant oui, il va y avoir nécessairement des réductions, mais nous allons limiter ces réductions à l'ultima ratio, c'est-à-dire que nous allons chercher partout ailleurs, parce que nous voulons maintenir le plus haut possible le niveau d'aides aux communes, aux intercommunalités et aux territoires.

Et donc notre règlement d'aujourd'hui, disons-le en une minute, ne concerne pas seulement la dotation quinquennale, il faut que les Corses l'entendent, et vous le savez. La dotation quinquennale, comme le reste du dispositif, a augmenté de 20 % entre la période 2020 et 2024 et la période précédente, nous avons augmenté le tout de 20 %. Donc quand aujourd'hui nous réduisons de quelques pourcents, nous réduisons par rapport à une enveloppe qui avait été portée à un montant global augmenté de 20 % qui n'existe nulle part ailleurs. Donc oui, il y a une baisse relative, 6 ans au lieu de 5 ans, mais lorsqu'on compare à ce qu'aurait été le risque si nous avions répercuté sur les communes le même type d'effort que nous imposons nous-mêmes à la Collectivité de Corse, eh bien, la baisse aurait été infiniment plus importante.

Et rappelons donc, par exemple, dotation quinquennale, dotation communautaire, alors dotation quinquennale, vous l'avez dit, environ 106,5 millions sur la période précédente, dotation communautaire pour les établissements intercommunaux, 20 millions, dotation école, 22 millions, fonds de solidarité territoriale destiné aux communes de moins de 3000 habitants et aux petites EPCI, financement de projets structurants, voirie, espaces publics, crèches, salles polyvalentes, commerces de proximité, 36 millions d'euros, sur la période 2020-2024, jusqu'à 385 000 d'aides directes, fonds de territorialisation pour inciter au regroupement, 40 % non plafonnés pour aller chercher des financements européens, 24,5 millions sur la période de dotation quinquennale, charte urbaine pour les villes, 11 millions pour les 3 pôles urbains, fonds Paese, 80 % ça n'existe nulle part ailleurs. Comme chez nous il y a beaucoup de petites communes qui n'ont pas de trésorerie, on a mis en place un soutien, le fonds Paese qui permet en gros d'avoir des avances à taux 0, qui permet d'avoir un financement pratiquement à 100 % sur un certain nombre d'opérations.

Si on ajoute à cela, et ça, ce n'est que le règlement dont nous parlons aujourd'hui, si on ajoute à cela le règlement, « Una casa per tutti, una casa per ognunu », qui est monté à environ 20 millions d'euros, c'est-à-dire un financement où on finance 80 % de l'acquisition d'un terrain, jusqu'à 80 % de la construction de lotissements ou de logements communaux, qu'ils soient en location ou en accession à la propriété et en plus, une prime aux primo-accédants qui peut aller en fonction des conditions de revenus jusqu'à 30 000 €, et si on ajoute à cela les différents dispositifs sectoriels, l'eau, l'aide au patrimoine, plus les retombées indirectes à travers les infrastructures et par exemple les aides aux associations, mais ne parlons que des communes, on est sur un volume annuel de 70 à 80 millions d'euros, sur un investissement global qui, l'année dernière, on va être obligés de réduire cette année, était de 350 millions d'euros.

Donc, que les Corses entendent, et vous vous le savez et les maires le savent, que nous sommes aux côtés des communes, des intercommunalités et des territoires comme personne ne l'est nulle part et que nous le sommes en application de règlements qui instituent une logique d'équité qui longtemps n'a pas existé. Et cette logique d'équité, Marie-Thé Carlotti, nous a rendu grâce de ce côté-là.

Une fois que j'ai dit cela, moi je voudrais être très clair..., qu'est-ce que j'ai dit ? Carlotti ? C'est-à-dire que je suis tellement déstabilisé quand vous êtes gentille que j'en oublie votre nom, je vous confonds avec quelqu'un d'autre. Je vous prie de m'excuser, Marie-Thé Mariotti.

Alors très rapidement, il y a un reproche ou une inquiétude qu'il faut lever, c'est celle d'ingérence dans le choix qui sont faits souverainement par les

communes. Et je voudrais rappeler un certain nombre de points au plan juridique et au plan politique.

D'abord, moi, j'ai lu le communiqué de l'Association des maires, on parle de mise sous tutelle, etc. Ça choque, ça inquiète, mais je veux, puisque nous sommes de bonne foi les uns et les autres, écarter d'un revers de main ce grief et cette inquiétude. D'abord, rappeler qu'une dotation, une subvention, plus exactement, la dotation quinquennale est une subvention, une subvention est une libéralité et qu'une collectivité qui accorde une subvention a, et c'est la jurisprudence constante du Conseil d'État, la possibilité de fixer un certain nombre de critères pour délivrer tout ou partie de cette subvention. Ça, c'est le premier point, il est essentiel.

Je vais vous prendre un seul exemple, c'est l'arrêt du Conseil d'État qui est un arrêt d'assemblée, c'est-à-dire un arrêt d'assemblée, c'est le plus important, c'est celui qui fixe une règle. C'est en 2003, le 12 décembre 2003, et c'est un arrêt qui concerne le département des Landes qui était à l'époque présidé par Henri Emmanuelli qui était PS. Qu'est-ce qu'avait fait le département des Landes ? Il avait mis en place un mécanisme de subvention pour financer les travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement en disant : si vous mettez en régie votre exploitation, vous avez plus 5 % de subvention et si vous le donnez en délégation de service public, ou en affermage, vous avez moins 5 %.

Vous voyez bien qu'en arrière-plan de cette approche technique, les deux visions politiques différentes, d'un côté, quelqu'un de gauche qui veut encourager et soutenir, y compris à travers un bonus, la mise en régie, et de l'autre côté, des opposants de droite qui, eux, considèrent que c'est la liberté communale que d'aller vers l'affermage ou la concession de délégation de service public, et qu'instituer une différence de subvention, eh bien, c'est une atteinte à la libre administration des collectivités locales. Et, ça va jusqu'à un arrêt d'assemblée du Conseil d'État qui dit très clairement que la délibération litigieuse a entendu, par une modulation du taux des subventions, inciter financièrement les communes ou leurs syndicats à gérer en régie leur réseau d'eau et d'assainissement plutôt que de les affermer et que dans ces conditions, elle est dans son droit. Donc cette délibération, d'un point de vue du droit, est strictement inattaquable, en tout cas, celle-là à l'époque, et le règlement des aides.

Et je termine et je serai plus politique à la fin. Il faut être clair sur le règlement des aides qu'on vous propose aujourd'hui. C'est pour ça que nous allons avec esprit d'ouverture et confiance vers le travail en commission.

D'abord, rappeler que, effectivement, on demande de façon générale dans ce règlement à ce que les communes globalement riches, eh bien, contribuent

plus que les communes pauvres. C'est conforme à notre politique, on veut aider les petites communes, et notamment les petites communes pauvres et les petites intercommunalités.

Lorsqu'on a fait les projections avec les services, et notamment lorsqu'on a regardé en gros le potentiel fiscal et les réserves financières de telle ou telle commune, on s'est rendu compte que si on appliquait mécaniquement les critères auxquels nous avions pensés, il y avait des communes et des intercommunalités, mais surtout des communes, qui allaient se retrouver avec des diminutions de 26 %, de 15 %, de 20 % de leur dotation quinquennale..., des grosses communes, des communes riches. Mais pour nous, c'était inacceptable, a fortiori dans un contexte politique actuel.

Donc, nous avons mis les effets atténuateurs plus 5 %, moins 5 % pour limiter, logique de solidarité, mais logique de solidarité supportable, y compris pour les plus riches. Et puis ensuite, nous nous sommes dit, comment on peut faire aujourd'hui, et c'est vrai, c'est une logique de pacte, pour identifier des objectifs sur lesquels, en respectant la libre administration des collectivités territoriales, nous pouvons être tous d'accord. Et nous, très sincèrement, mais vous nous l'avez dit, même Christelle nous l'a dit, la plupart des critères que nous souhaitons mettre en œuvre de façon progressive, puisque c'est dans 4 ans que sera débloquée la dernière tranche de 20 %, sont des critères que les communes, y compris qui ne sont pas nationalistes, ont d'ores et déjà appliqués. Et donc il n'y a aucun problème, y compris si on vote ce règlement, les 20 % seront débloqués.

Donc qu'est-ce qu'on a mis en œuvre, nous ? D'abord, on s'est dit que les petites communes n'ont pas les moyens souvent, par exemple, d'avoir rapidement un PLU. Donc on a neutralisé, on a dit au-dessous des 1000, ça ne bouge pas. Et on a maintenu l'enveloppe globale de toutes les petites communes. Et on va le faire encore plus parfaitement dans le cadre des discussions, s'il y a un amendement en ce sens, on l'a déjà dit par principe. Donc de ce côté-là, tout le monde est rassuré.

De la même façon, le volume global est maintenu, restent les 20 %. Trois catégories d'objectifs. La langue, on a voté ici à plusieurs reprises, à l'unanimité, pour un statut de la langue et pour un bilinguisme intégral. Et toutes les communes, qu'elles soient de gauche, de droite, nationalistes, sans étiquette, sont d'accord, et nous sommes tous d'accord pour dire que la langue, dans l'espace social et sociétal, c'est d'abord au niveau de la commune qu'elle se vit.

Qu'est-ce qu'on dit simplement ? On dit : on se fixe comme objectif, on pourra le compléter, eh bien, qu'ensemble, avec les communes, on accepte d'atteindre les objectifs qui sont ceux de la charte de Pierre Ghionga et qui vont

être remis dans le cadre de la discussion, et nous allons le faire ensemble, dans la charte « Paesi è Cità immersivi ».

Autrement dit, c'est l'éco-conditionnalité saluée par Pierre Ghionga et c'est ce qu'on nous a reproché. On avait une charte qui est très belle, mais on n'a pas de moyen de vérifier qu'elle rentre, il y a une incitation aux communes à le faire, et dans le cadre contractuel avec des votes unanimes que nous avons déjà tous eus.

Le deuxième exemple, la protection des terres agricoles. O zité, toutes les communes sont prêtes à le faire et elles le font, et quelle que soit leur couleur politique, les DOCOBAS, c'est la base, c'est la loi, c'est ce qu'il faut faire. On ne peut pas s'affliger d'un côté en se disant : les espaces agricoles reculent, les agriculteurs n'ont plus de terres, nous sommes soumis à une logique de spéculation, et ne pas accepter tous ensemble de dire, eh bien, en 4 ans, pas demain matin, en 4 ans, on va se doter d'un DOCOBAS.

Et troisième et dernier critère, et c'est celui qui a fait le plus de difficultés, semble-t-il à ce stade, et je voudrais bien l'expliquer, c'est la lutte contre la spéculation. La lutte contre la spéculation, qu'est-ce qu'on dit aux communes ? On dit : vous avez des moyens qui sont aujourd'hui prévus par la loi que vous pouvez utiliser, nous vous demandons de les utiliser, et parce que nous avons un consensus politique et social sur la mise en œuvre de ces moyens, eh bien, on intègre cela dans le périmètre du pacte que nous passons ensemble.

Passons en revue les 3 critères : la servitude d'urbanisme prévue par la loi Le Meur, qui est contre ? Moi, j'ai vu des maires de droite, j'ai vu des maires de gauche, j'ai vu des maires nationalistes, ils sont d'accord pour la mettre en œuvre, c'est eux qui vont décider de la mettre en œuvre. Mais moi j'ai le droit aussi aujourd'hui, et nous, majorité territoriale, on a le droit de dire, alors qu'on se bat et qu'on a voté à l'unanimité pour un statut de résident dans le domaine immobilier, cette assemblée, elle avait voté à l'unanimité pour un statut de résident dans le domaine immobilier, le maire ou la commune qui n'est pas prête à envisager la mise en œuvre d'une servitude d'urbanisme qui a été votée par le Parlement français pour lutter contre la spéculation, eh bien, moi je considère qu'effectivement, à un moment donné, il y a la normalité de dire on va aider plus ceux qui le font que ceux qui ne le font pas, et nous l'assumons.

Le deuxième exemple, c'est celui de la lutte contre les meublés de tourisme. On ne vous demande pas d'inventer des règles. On dit aux maires et aux intercos, aujourd'hui le système juridique fait que c'est vous qui avez la compétence pour faire, et souvent, vous avez déjà commencé à faire, faites-le. Et vous avez vu que les professionnels du tourisme sont d'accord.

On n'est pas contre les Corses qui ont un meublé de tourisme déclaré. On est dans une logique d'activation d'une loi française qui existe et qui permet de limiter les activités et notamment de sanctionner celles qui se font dans des conditions illégales. Vous l'avez dit vous-même, la municipalité d'Ajaccio ne peut pas être suspecte d'être proche politiquement du Conseil exécutif, vous l'avez fait, vous l'avez fait, on est dans le périmètre de notre pacte, vous avez activé la loi, on y est.

Le troisième et dernier exemple, c'est celui de la résidence secondaire, c'est celui qui fait le plus problème. Et moi j'entends Pierre, j'entends le " on s'est cassé la tête aussi." Le problème, c'est qu'on est confrontés à une loi qui est mal faite pour nous. Et là, je vais reprendre le travail qui avait été commencé il y a quelques années. C'était une question orale, il faut le dire, de Jean-Félix Aquaviva, le 19 février 2019. Il disait : « chez nous, il y a beaucoup de résidences secondaires spéculatives et on a aussi des résidences secondaires patrimoniales. Ouvrez-nous un chemin législatif pour que l'on puisse distinguer entre les résidences secondaires spéculatives et les résidences secondaires patrimoniales ». Et la réponse, le 3 décembre 2019, ça avait été : non ! Et depuis 6 ans, on ne peut plus bouger, sauf que la différence, c'est que depuis 6 ans, les résidences secondaires patrimoniales, elles n'ont pas augmenté ou très peu, tandis que les résidences secondaires spéculatives, elles continuent à se multiplier. Et donc nous, nous sommes en l'état d'un refus une fois de plus du Gouvernement et du Parlement français d'entendre nos problèmes et de nous donner les moyens législatifs de les régler et la nécessité de lutter contre un phénomène de spéculation massive.

Donc nous, on fait primer et qu'est-ce qu'on demande ? On demande l'activation de la loi qui existe partout, qui permet d'aller de 50 % à 60 %. On ne dit pas aller au maximum de la loi, on dit allez à 40 %, et Jean Christophe Angelini a rappelé que c'était le taux qui avait été fixé d'un commun accord entre les maires de son intercommunalité où il y a des gens, me semble-t-il, nationalistes, de gauche et de droite. Donc là aussi, on le fait déjà. Et en quoi ça gêne alors qu'on le mette dans le pacte ? Et comme nous étions inquiets, on a mis des mesures. Où est-ce que ça s'applique cette proposition ? Ça s'applique au-dessus de 1000 habitants parce qu'au-dessous de 1000 habitants, dans la plupart des villages, on les a passés au peigne fin, il y a beaucoup de résidences patrimoniales. Et, on s'est adossés notamment à une étude de l'INSEE que vous avez aussi : résidences secondaires, le taux le plus élevé de France, 37 %, un logement sur 3, que se passe-t-il ? Dans les petits villages, beaucoup sont des résidences patrimoniales et dans les communes de plus de 1000 habitants, beaucoup sont des résidences secondaires pur jus, qui appartiennent souvent à des gens qui font de la spéculation ou qui l'alimentent. Et donc nous, nous voulons taxer ces gens.

Et c'est vrai qu'il y a un effet de bord. Il y a à la marge des gens qui ont des résidences patrimoniales qui sont corses et qui vont être taxés. Mais c'est déjà le cas, quand on fait 40 % à Porto-Vecchio, ou quand on fait 50 ou 60 % ailleurs, ou quand Angèle Bastiani le fait à l'Ile Rousse, elle taxe aussi des résidences secondaires patrimoniales. Et nous, comme on veut que vous ayez, vous maires, qui prenez cette décision, quelque chose, maires de communes de plus de 1000 habitants, quelque chose à proposer, eh bien, on a travaillé juridiquement et on dit : il peut y avoir une possibilité. Créez un fonds, la loi vous y autorise et vous affectez une partie de la recette globale des résidences secondaires en mettant en place des critères qui permettent en gros, eh bien, aux personnes qui ont des résidences patrimoniales, qui sont souvent des biens de familles, de les améliorer, ceux-là qui sont au sens de la loi française, des propriétaires de résidences secondaires payent d'une main à travers l'augmentation de la taxe, eh bien, vous la leur redonnez de l'autre à travers un financement qui va leur permettre d'améliorer leur maison de village ou de ville. Donc nous, ce mécanisme-là, on l'assume.

Et je termine, là-aussi, il n'y a rien de comminatoire, par contre, il y a de notre côté, je me tourne notamment vers les nationalistes de l'hémicycle qui sont dans l'opposition, vous ne pouvez pas nous avoir dit pendant des années, notamment à l'occasion des budgets, « il n'y a pas suffisamment de marqueurs nationalistes dans vos choix », et venir aujourd'hui, au nom d'arguties juridiques, contester un règlement qui organise politiquement, en concertation avec les communes et à partir d'objectifs que nous avons tous unanimement votés à plusieurs reprises, nous dire « on ne veut pas aller sur ce chemin ». En tout cas, c'est mon analyse politique et vous êtes, bien sûr, totalement libres de vos choix et de vos analyses. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, ce règlement il s'adresse aux maires, mais il s'adresse aussi aux Corses. On ne peut pas dire d'un côté : on perd la langue, on perd la terre, on disparaît, on disparaît dans les villages, il n'y a plus de terre pour nos agriculteurs, on n'a pas le statut de résident, on n'a pas la révision constitutionnelle, on n'a pas l'autonomie, on ne veut plus de bombes et ne rien faire pour essayer d'apporter des réponses. Et les réponses qu'on vous propose d'apporter, ce n'est pas la loi de la Corse sur la réserve, c'est 3 lois françaises qui existent partout et que tout le monde met en œuvre dans les zones soumises à forte spéculation.

Allons vers le travail d'amendements et essayons de trouver les bons points d'équilibre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Équilibre sera le mot de la fin de cette matinée.

Donc, pause méridienne, enfin, elle n'est plus méridienne maintenant. Donc dans 20 minutes, nous avons le prix Andria Fazi.

Je suggère qu'à 15 heures la commission se réunisse.

Les 2, ce n'est pas possible parce que sinon on ne peut pas continuer à travailler et nous avons encore 15 rapports aujourd'hui. Donc je propose, Monsieur le Président, la CDENATE, avec votre accord et par contre, bien évidemment, vous vous pouvez y assister.

(Brouhaha).

Assurez-vous de laisser vos procurations pour que l'on puisse voter sur les autres rapports, mais uniquement les membres de la commission des finances, pas les autres.

La séance est suspendue à 14 h 10 et reprise à 16 heures.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est reprise.

Dossier suivant inscrit à l'ordre du jour.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n° 376 : Raportu annuale in quantu à a parità trà e donne è l'omi pè u 2025.

Rapport n° 376 : Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2025.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillers, un rapport traditionnel, annuel et peut-être pour commencer mon propos, revenir un petit peu sur l'actualité.

En 2017, le président Macron proclamait la lutte contre les violences faites aux femmes, grande cause nationale, et il y a quelques semaines, nous avons droit au terme "salles connes" employé par Brigitte Macron pour qualifier des militantes féministes.

Alors, une question s'impose quand même : où en sommes-nous réellement de l'égalité entre les femmes et les hommes en 2025 ? Pourquoi ce combat dérange-t-il encore autant ? Et pourquoi il suscite toujours autant de polémiques ?

Cette actualité nous rappelle à quel point cette cause est finalement à la fois essentielle et fragile. Essentielle parce qu'elle constitue un fondement de toute société démocratique et fragile, puisqu'en période de tension de crise, elle est souvent reléguée, caricaturée, voire même instrumentalisée.

Entendre la Première Dame de France employer un tel qualificatif, même si elle a pu après s'en expliquer, surprendre, d'autant qu'elle a elle-même suivi, parfois malgré elle, un parcours de femme libre, en décalage, peut-être même parfois en rupture avec les normes sociales. Et pourtant, la critique qu'elle formule est le reflet d'une forme de discours populiste qui cherche à discréditer ce combat, au risque de minimiser les avancées qu'il a pourtant été rendu possible.

Alors, vous le savez, mon engagement il est clair en matière d'égalité femmes-hommes, ici, ce n'est pas une option, c'est une exigence démocratique, un levier de transformation sociale. Et, on fait en sorte, nous, en tant que collectivité, d'agir en tant qu'employeur et qu'acteur du territoire. On a fait le choix également d'aller au-delà des obligations légales pour que cette égalité soit un engagement fort et durable.

Donc le rapport qui est présenté annuellement, il vient évaluer les progrès et rappeler aussi que l'égalité doit pouvoir guider l'ensemble des politiques publiques. Il poursuit cette démarche en dressant évidemment un état des lieux de l'égalité professionnelle interne et en présentant les actions qui sont menées aussi sur le territoire, toujours dans cette volonté claire d'affirmer une politique publique forte et durable pour une société juste et apaisée.

J'ai pu le dire hier et c'est important, le score de l'égalité professionnelle est aussi le reflet de l'engagement de la Collectivité de Corse puisque nous avons un score qui atteint 95 points contre 74 en 2023. Ça témoigne quand même d'un progrès significatif puisque nous sommes au-dessus du seuil requis. Et ce résultat traduit les engagements de notre Collectivité en matière d'égalité professionnelle. Il illustre des pratiques de gestion en ressources humaines attentives à l'équité, tant sur les rémunérations que sur les parcours professionnels, et il permet de renforcer l'image d'une administration engagée dans ce domaine.

Donc synthétiquement, puisque je sais que vous avez bien lu le rapport et qu'il y avait aussi d'autres rapports sur ce domaine qui ont été passés hier en commission permanente, aujourd'hui, on a des avancées significatives puisque les femmes sont plus nombreuses que les hommes au poste de directrice générale adjointe, avec le soutien du président et du directeur général des services. Bon, évidemment, des tendances persistent en matière d'encadrement encore largement masculin. Les métiers du social sont fortement féminisés, contrairement aux filières techniques, et on note toujours des inégalités de rémunération et de carrière.

En revanche, il y a toujours ces actions qui sont menées de la part de la Collectivité pour un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, et aussi pour une égalité des opportunités et l'accès à une rémunération équivalente.

Bien évidemment, des enjeux futurs sont à avoir dans le cadre de renforcement de l'accès des femmes aux postes à responsabilité, la réduction des inégalités salariales et aussi pour faciliter l'accès à la formation professionnelle à toutes et à tous.

Il convient aussi maintenant d'aborder l'aspect plutôt politique publique en faveur de l'égalité femmes-hommes que nous avons menée sur le territoire. Au fil des années, nous avons souhaité intensifier notre action contre les discriminations, contre les stéréotypes de genre et aussi contre les violences sexistes et sexuelles, en accordant une attention particulière à la sensibilisation des jeunes.

Donc nous avons toujours maintenu, j'allais dire, notre action en faveur des aides apportées auprès des jeunes, mais aussi de nos différents partenaires. Nous avons poursuivi notre engagement depuis 2021 dans le cadre de l'accès des filles aux métiers scientifiques, c'est l'esprit du prix Feminscienza, mais aussi des différents challenges artistiques Donne di Scienze, qui permettent aussi de valoriser les femmes scientifiques et leur contribution à travers différentes formes d'expression.

Je pense que c'est important aussi de le mettre dans cet axe-là, c'est l'engagement de l'ODARC en faveur de l'installation de jeunes agricultrices puisque cette année, nous comptons sur 49 installations, 24 installations qui concernent des jeunes femmes et c'est un montant d'un peu plus de 1,3 million d'euros, et je pense que c'est important aussi de soulever cela et de saluer l'engagement de l'ODARC et de ses équipes.

Évidemment, favoriser l'égalité des chances, c'est aussi lutter contre un des signes les plus visibles de la précarité des femmes, et notamment les jeunes, avec la question de la précarité menstruelle. Aujourd'hui, on est sur 4 millions de femmes touchées sur le territoire français. Et on sait que ça a des impacts importants sur la vie des jeunes filles qui peuvent entraîner du décrochage scolaire, un isolement social, mais aussi un impact en matière de santé. Donc on a décidé de poursuivre et de maintenir le déploiement des dispositifs au sein des établissements scolaires, c'est quand même 12 000 élèves qui peuvent en bénéficier. On sait aussi que même si les jeunes filles récupèrent ces protections, ça bénéficie aussi à l'entourage familial.

Donc il y a aussi une réflexion à avoir pour élargir ce dispositif, notamment au sein des CFA, des missions locales, j'allais dire, de toutes ces enceintes qui touchent un public de jeunes qui peut rencontrer ces difficultés.

Évidemment, donc, au niveau des aides directes et indirectes, il convient aussi de rappeler l'essence même du « Pattu di a ghjuventù », qui permet d'attribuer des aides aux jeunes en vue de faciliter leur engagement dans la vie active. Les données récentes d'il y a quelques jours montrent que plus de 15 000 jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement de la part de la Collectivité de Corse dans le cadre des dispositifs d'aides.

Evidemment, lorsqu'on parle d'égalité femmes-hommes, on est obligés d'évoquer, j'allais dire, et d'agir contre les violences, qu'elles soient conjugales et/ou intrafamiliales. La Corse, vous le savez, vous en êtes convaincus, est loin d'être épargnée par ce fléau puisque, à la fin octobre 2015, nous avons recensé 918 cas de violences intrafamiliales, c'est à-peu-près 3 faits par jour qui surviennent, en grande majorité dans le cadre familial, conjugal. C'est important aussi pour la Collectivité, et notamment les services de ma collègue Bianca Fazi, qui s'engagent très régulièrement auprès des acteurs de terrain que sont le CIDFF Pumonte et Cismonte, la FALEP, la Corsavem, et d'ailleurs, Jean-Christophe Angelini n'est pas là, mais un accueil a été ouvert à Portivechju il y a quelques jours.

Évidemment, il y a des aides directes. Mais il est aussi important de sensibiliser la société, notamment par la pratique artistique, culturelle et le sport. Je me tourne aussi vers Elisa Tramoni qui est convaincue du vecteur culturel en tant que transmission de valeurs sur le territoire.

Vous l'avez compris, l'enjeu il est quand même de sensibiliser l'ensemble de la société, les jeunes certes, mais aussi l'ensemble de la société, car c'est l'affaire de toutes et tous. Il faut éveiller les consciences, informer et éduquer. C'est aussi le rôle et le devoir de la Collectivité. L'art, la culture, le sport sont à la fois des moyens d'expression, de cohésion et de transmission de valeurs. C'est vrai que nous avons décidé de poursuivre notre action au sein de ces politiques publiques. Il y a un travail considérable qui a été fait dans la mise en valeur de la présence des femmes dans les arts visuels en Corse, les musées se sont fait forts de véhiculer, j'allais dire, ces images positives des femmes dans le milieu artistique, le FRAC, notamment à travers ses acquisitions et ses expositions, a démontré sa valeur d'accroître la reconnaissance envers les femmes dans le monde de l'art, et d'ailleurs, les dernières expositions en sont le reflet puisque le musée, et notamment de Corse, a proposé plusieurs expositions mettant le féminin à l'honneur. Je pense à l'exposition « Femin'Isula » ou alors l'exposition « Féminin Singulier » qui a permis aussi de réunir des artistes qui, eux, ont souhaité montrer et représenter la condition des femmes, dans, j'allais dire, dans l'Art avec un grand A.

Dans le milieu du sport, pareil, il y a un effort qui est fait pour maintenir l'incitation de la pratique sportive des femmes. La Collectivité accompagne les clubs qui sont engagés dans cette démarche, je pense notamment au HAC à Aiacciu pour le handball ou encore le Roller Derby Bastiacciu, mais ça peut être aussi le cas à un moment donné des Ponettes qui était investi dans un championnat national et de toutes ces initiatives où on met au cœur du sport, la pratique féminine et la sensibilisation de valeurs.

Évidemment, parler d'égalité femmes/hommes, c'est aussi sensibiliser notre jeunesse. C'est essentiel de lutter dès le plus jeune âge, contre les stéréotypes, de promouvoir le respect et de bâtir une société plus juste, plus inclusive et plus durable. Donc, on a souhaité mettre un focus sur l'engagement de la Collectivité auprès de ce public.

Il me paraissait aussi important de faire apparaître et de présenter à votre Assemblée comme action phare le fait d'avoir souhaité s'impliquer, avec la direction de la jeunesse, dans le cadre de la lutte contre les pratiques mafieuses, puisqu'on estime que les jeunes sont le plus souvent le public le plus vulnérable, le plus influençable face à ce fléau et qu'il était de notre responsabilité collective de les protéger et de les accompagner. C'est donc dans cet esprit que nous avons mis en place à Corti les 2 et 3 octobre derniers, une formation à destination des acteurs de jeunesse intitulée "Comment promouvoir l'éducation à la légalité chez les jeunes ?" Ça a été mené en partenariat avec le Forum français pour la sécurité urbaine. Ça a été une formation qu'on a voulue profondément humaine, profondément aussi ancrée sur les réalités de notre territoire. L'objectif était de pouvoir comprendre les logiques d'engagement, pouvoir déconstruire les fantasmes et explorer les réalités sociales et culturelles qui peuvent traverser notre jeunesse.

Cette action, elle a quand même eu pour ambition d'apprendre à dire non à la violence, et je pense que c'est important de pouvoir le dire, de refuser les discriminations et de dénoncer les injustices en permettant à chaque jeune d'être un acteur éclairé et engagé dans son parcours de vie, comme le veut U Pattu di a Ghjuventù.

Plus largement encore, le service « infurmazione ghjuventù » a impliqué près de 400 jeunes dans des actions innovantes sur l'égalité, la santé sexuelle et aussi la question du consentement. Je pense que, aussi pour illustrer un petit peu concrètement mon propos, dans le cadre de la politique de sensibilisation de la société par l'art, par la jeunesse et par son engagement, on a pu présenter l'exposition de la classe Arts première et terminale de Sartè : « Ce qu'on imprime, c'est ce qu'on crie ». Donc une exposition qui a été portée par les élèves et leurs professeurs, Monsieur Cangioni avec le CIDFF Pumonte. Je pense que c'était une bonne illustration aussi de montrer cette jeunesse qui se saisit de sujets de société, qui en fait une force, qui le sublime et qui permet aussi de le diffuser, certes, aux élus de l'Assemblée de Corse, mais aussi plus largement puisque cette exposition a vocation à être itinérante et à se diffuser dans tous les lieux de vie pour sensibiliser et, je dirais, aussi saluer l'engagement de cette jeunesse.

Donc, à travers cette présentation, vous pourrez noter que les actions menées cette année illustrent à la fois la solidité, la cohérence et la constance de notre engagement. Les contributions de l'Assemblea di Giuventù, directement pour le coup, concernée par ce rapport, sont particulièrement encourageantes puisqu'elles témoignent d'une jeunesse impliquée, lucide et consciente de son rôle déterminant dans la construction de son avenir.

Cet engagement est également partagé par le CESEC, dont l'avis favorable, constructif et riche de propositions constitue aussi une source d'inspiration pour renforcer et améliorer notre action publique dans les années à venir.

Toutefois, il faut aussi être lucide.

Lucide et réaliste. 2025, ça a été marqué par de forts paradoxes et de forts contrastes. Nous avons célébré des avancées majeures pour le droit des femmes, les 50 ans de la loi Veil, les 30 ans de la déclaration de Beijing ou encore l'attribution du prix Nobel de la paix à Maria Corinna Machado pour son courage et son engagement démocratique dans son pays, le Venezuela. Mais malgré tout, les violences sexistes et sexuelles demeurent à un niveau plus que préoccupant. De nouvelles idéologies telles que le masculinisme, le virilisme, enfin toutes ces nouvelles conceptions du mâle alpha connaissent une diffusion croissante, en particulier auprès d'un public jeune et fortement connecté, puisque c'est quand même très répandu sur les réseaux sociaux et c'est totalement décomplexé.

Ces paradoxes nous rappellent combien le progrès acquis reste fragile et exige une vigilance constante. La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes doit à la fois résister au discours de remise en cause et convaincre les jeunes générations, filles comme garçons, de la nécessité de cet engagement pour leur bien-être présent et futur. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Parlement vient d'adopter ce matin même une loi qui réhabilite les femmes condamnées pour avortement avant la loi Veil de 75, en reconnaissant la responsabilité de l'État dans des lois ayant porté atteinte aux droits, à la santé, à l'autonomie et finalement à la liberté des femmes.

Ce texte, qualifié d'acte historique par les associations féministes, permet à la France de refermer un chapitre douloureux de son histoire et de réaffirmer avec force son attachement aux libertés fondamentales de ces femmes ; parce que ce combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est la défense des droits universels, c'est la lutte contre les rapports de domination, c'est la protection de notre démocratie ; parce que ce combat dit préserver nos jeunes des idéologies autoritaires fondées sur l'exclusion, la peur, les fake news et les inégalités ; parce que ce combat est l'affaire de toutes et de tous et qu'il doit

constituer l'un des meilleurs remparts contre l'extrême droite, j'en appelle évidemment à votre conscience et à votre engagement. Il est de notre devoir de préserver la Corse, sa jeunesse de la montée des extrémismes qui menacent nos libertés les plus fondamentales, comme cela se multiplie malheureusement aujourd'hui partout en Europe et dans le monde.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère exécutive.

Il s'agit d'un rapport d'information, je le rappelle, mais qui néanmoins est très important, comme vous l'avez rappelé. Merci beaucoup pour toutes les actions que vous initiez en faveur de l'égalité hommes/femmes.

Je vais passer la parole à l'assistance qui souhaite s'exprimer. Oui, je vous en prie.

Mme Santa DUVAL

Merci Madame la Présidente.

Madame la conseillère exécutive, bien que nous soyons dans le cadre d'un exercice imposé par la loi qui prévoit qu'avant l'examen du budget primitif, soit présenté un focus sur l'égalité femme/homme de l'année N moins 1, cet exercice nous permet d'avoir une vision de la situation à l'échelle insulaire.

On constate au sein de la CDC que les indicateurs concernant les femmes progressent, même si l'on peut comprendre que certains métiers restent encore moins accessibles.

Tout de même, un élément du rapport m'a particulièrement marquée, c'est le nombre de violences conjugales ou familiales recensées sur ces 10 premiers mois de l'année 2025. On parle de 918 situations, ce qui fait en moyenne 3 par jour, comme vous l'avez dit tout à l'heure. Je trouve ce chiffre vraiment très élevé à l'échelle de la Corse.

Cela rappelle à quel point les dispositifs d'hébergement d'urgence sont essentiels et combien l'engagement financier de la Collectivité est important pour permettre une mise à l'abri rapide de ces victimes.

Cette situation rejoint la récente communication de la CLE, Coordination de lutte contre l'exclusion, faite la semaine dernière par le docteur

Pernin ainsi que de nombreuses associations sur l'augmentation des besoins combinée à la baisse des moyens dans le projet de loi de finances qui menace directement les centres d'hébergement d'urgence, une proposition d'ailleurs relayée au CESEC par une motion qui a été votée et qui nous a été transmise hier. Selon eux, 60 personnes entre Ajaccio et Bastia pourraient se retrouver en difficulté.

Madame la conseillère, même si je sais que ces compétences ne relèvent pas directement de notre Collectivité, il m'a semblé important de prendre en compte cet élément et à l'intégrer dans notre réflexion sur l'action sociale. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Santa. D'autres interventions ? Muriel Fagni.

Mme Muriel FAGNI

Merci Madame la Présidente.

Cara cunsigliera esecutiva, c'est vrai, vous l'avez dit, c'est un rapport qui revient tous les ans, mais c'est un rapport aussi qui nous permet de voir les actions qui sont passées, qui se sont déroulées. Donc, je vais reprendre les adjectifs que vous avez employés « essentiel et fragile ». C'est vrai que c'est essentiel et que c'est fragile. Santa vient de nous rappeler aussi ces tristes chiffres.

C'est vrai que c'est la loi qui nous impose ce rapport tous les ans. Mais cette année, je trouve qu'il marque vraiment une volonté d'agir d'une manière encore plus intégrée qu'avant, et aussi pour avoir une vision beaucoup plus globale sur ce volet qui est le volet de l'égalité femmes/hommes. Il s'inscrit évidemment dans cette démarche que l'on veut de progression et une égalité réelle au-delà de l'égalité formelle. C'est important. Ainsi, il va nous permettre de réduire les inégalités qui malheureusement persistent encore.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Juste pour saluer le travail qui est engagé au quotidien par notre conseillère exécutive dans la continuité des propos tenus dans cet hémicycle, y compris par mon amie et collègue Santa Duval.

Je dirais qu'un effort particulier a été fait, surtout dans les collèges, lycées et les centres de formation. Nous commençons maintenant à voir les résultats de cette démarche. Et il nous faut continuer en ce sens, c'est le rôle de la Collectivité, un rôle qu'elle remplit pleinement. Je tenais à le souligner. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Non.

Je ne sais pas si vous avez remarqué tout à l'heure au moment de la remise des prix, mais la plupart étaient des jeunes filles, même la majorité pratiquement était des jeunes filles. Donc il n'y a pas d'inégalité entre hommes et femmes ou femmes et hommes, je dirais à la naissance, de manière naturelle. Ce sont les conditions sociologiques qui créent l'inégalité dans un monde qui a été pensé d'abord et avant tout par les hommes. On ne va pas refaire l'histoire cet après-midi. C'est la mise en place précisément des conditions nécessaires pour que les femmes puissent exercer tous les métiers, quels qu'ils soient, puissent réaliser leurs désirs en matière professionnelle, en matière personnelle, etc., c'est la mise en place de ces conditions nécessaires, de ces conditions favorisantes, qui pèsent le plus. Et c'est ce à quoi s'emploie ici la Collectivité à travers le travail de Lauda Guidicelli et des services. Et c'est ça qu'il faut rappeler en permanence.

Il y a un point essentiel qu'on passe sous silence parce que souvent on considère qu'il relève de l'intime, mais c'est le gros travail qui a été réalisé pour la mise à disposition de protection pour la lutte contre la précarité menstruelle. C'est essentiel. Moi, j'ai vu le dispositif mis en place à l'université et je suis d'accord avec le CESEC, il faudrait l'étendre à d'autres organismes, les CFA et d'autres organismes de formation, c'est essentiel.

Il y a aussi la question de l'aménagement du temps de travail, je sais que certaines collectivités s'y sont engagées, l'aménagement du temps de travail pour les femmes atteintes d'endométriose qui est fondamental.

Enfin, une inquiétude aussi, quand même, toujours en matière de diagnostic sociétal, c'est le trop fort taux de recours à l'avortement comme moyen de contraception, je dis bien comme moyen de contraception. Et ça, c'est un vrai sujet sur lequel il faut s'y atteler, même si je sais que ça ne relève pas des compétences de Lauda Guidicelli, ça concerne aussi Bianca Fazi et tout le monde, bien évidemment, en termes d'éducation, c'est fondamental.

Voilà. En tout cas, merci beaucoup avec le souci permanent de lutter, on l'a dit le mois dernier, contre les violences faites aux femmes qui sont bien trop importantes sur notre île.

Merci beaucoup, Madame la conseillère exécutive, je vous rends la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Merci, Madame la Présidente, merci à toutes.

Peut-être juste pour répondre à Santa Duval, c'est important ce que vous avez souligné, j'allais dire, sur les baisses de financement, voire l'arrêt pour les centres d'hébergement d'urgence. Il y a en effet une menace parce que c'est souvent aussi des publics en situation de précarité qui ont besoin d'être soutenus. Mais Bianca Fazi est pleinement engagée et si je ne me trompe pas, une réunion est prévue aujourd'hui ou demain pour recevoir les acteurs de la CLE pour pouvoir discuter des difficultés qu'ils rencontrent, qui sont quand même, je le dis, un des engagements de l'État sur, j'allais dire, une compétence qui me paraît plus que nécessaire pour pouvoir, j'allais dire, accompagner tout le monde avec dignité et décence.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, vous avez raison de le souligner, Madame la Conseillère.

Demain après-midi, nous avons rendez-vous, Bianca Fazi et moi, avec le docteur Pernin et la CLE pour les centres d'hébergement d'urgence.

Donc, cette **Assemblée PREND ACTE** de votre rapport et nous vous en remercions à nouveau.

Je me tourne vers l'exécutif, je crois que devait être présenté le rapport sur le développement durable, très bien. Donc vous avez la parole, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement.

AMMINISTRAZIONE GENERALE/ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n° 365 : Raportu annuale di sviluppu durevule 2025.

Rapport n° 365 : Rapport annuel de développement durable 2025.

M. Guy ARMANET

Merci, Madame la Présidente.

Je vais m'improviser, vous l'avez compris, c'est un rapport qu'aurait dû présenter le président, mais il est en commission et donc je vais m'y coller comme on dit.

Il s'agit d'un rapport important qui nous ramène au développement durable, à u sviluppu à long'andà.

En préambule, permettez-moi de remercier les services et Madame Davia Murati qui s'est beaucoup impliquée sur ce rapport, donc un grand merci à elle.

Juste vous dire que bien évidemment, dans le contexte actuel du dérèglement climatique, le RADD n'est pas simplement un exercice qui devrait se valoir réglementaire, mais bien au contraire, il constitue un outil d'observation, de cohérence et de transparence qui permet d'apprécier la manière dont le développement durable irrigue l'ensemble des politiques publiques de la Collectivité de Corse. On sait qu'en termes de transversalité, ce sont des rapports qui sont extrêmement importants.

Que doit-on retenir si on devait dégager des enseignements importants ? C'est que ce RADD met en évidence plusieurs dynamiques structurantes qui sont positives : le renforcement des politiques d'adaptation, bien sûr, au changement climatique, la montée en puissance des actions de préservation de la biodiversité, le développement de politiques de cohésion sociale et de services publics de proximité, l'accélération de la transition énergétique du patrimoine public et le soutien à une économie insulaire plus durable et plus souveraine.

Ces avancées attestent que le développement durable n'est pas simplement traité comme une politique isolée, mais qu'il est bien le lien qui se fait en transversalité avec l'action publique que porte la Collectivité de Corse.

Pour la première fois, l'exemplarité du fonctionnement interne est affirmée comme un axe transversal à part entière. Cette approche traduit une volonté politique claire qui aligne les pratiques internes de l'institution.

Plusieurs points se déclinent ainsi : une trajectoire progressive de sobriété énergétique et de réduction de l'empreinte carbone du patrimoine et des usages internes, l'engagement de la Collectivité dans les énergies renouvelables citoyennes, notamment via son adhésion au réseau *Energia Nostra*, la montée en puissance d'outils de pilotage de suivi et d'évaluation fondés sur des indicateurs partagés, et enfin la diffusion d'une culture commune du développement durable auprès des agents, des élus et des partenaires.

Par cette démarche, la Collectivité de Corse se dote des fondations nécessaires pour renforcer, à terme, l'articulation entre stratégie, politique publique et choix budgétaire dans la perspective d'un budget vert adapté aux réalités insulaires.

Quelques chiffres et quelques exemples en attestent. Mais grosso modo, ce sont 23 actions valorisées en 2025 sur l'ODD (éducation de qualité), 12 actions valorisées sur l'accès à la santé et 10 actions liées à la réduction des inégalités sociales. Je pourrais continuer à vous citer les 34,2 % de l'électricité consommée en Corse issue des ENR ou les 117 millions d'euros de fonds FEDER plus FSE gérés par la Collectivité de Corse orientés vers la durabilité. Autant de trajectoires importantes que nous avons à accompagner afin que la transition écologique soit pleinement retenue.

Une structuration conforme au cadre juridique appelée à évoluer sur la méthode et le contenu. Le RADD 2025 assume pleinement sa vocation première, offrir une vision consolidée et qualitative des actions engagées. Il constitue une étape importante dans la structuration d'un outil de suivi et de pilotage partagé. Il est structuré autour des 5 grandes finalités du développement durable, conformément au cadre français et international. Ce choix garantit la solidité juridique et méthodologique du document.

C'est aujourd'hui un document institutionnel dense qui répond à une exigence de consolidation, de traçabilité des politiques publiques. Mais cette densité peut en effet constituer un frein à son appropriation. C'est pourquoi, même si ce cadre reste nécessaire, il devra bien évidemment évoluer.

Dès 2026, nous souhaitons donc travailler sur une évolution éditoriale du rapport qui permettrait, d'une part de conserver un document socle solide et complet, et d'autre part de produire des formats plus accessibles qui seraient

dédiés à une synthèse pour le grand public, des infographies entre différentes thématiques qui permettraient une lecture plus directe des enjeux à venir.

À ce jour, le RADD fait l'objet d'une publication sur le site de l'Assemblée de Corse. Bien sûr, il est disponible et consultable au plus grand nombre. Un véritable plan de communication autour du document pourra être engagé en 2026 afin de renforcer son appropriation tant en interne qu'auprès des acteurs du territoire et du grand public.

Donc, des articulations avec les documents budgétaires, bien évidemment, confirment les actions engagées. Le RADD occupe aujourd'hui une place charnière entre documents de bilan, outils de pilotage et supports de communication institutionnels. Cette position intermédiaire est une richesse, mais elle appelle aussi à renforcer les liens entre les documents budgétaires.

L'ambition portée par la Collectivité de Corse est de faire progressivement converger les politiques publiques, leur traduction financière, les objectifs de développement durable. C'est dans cette perspective que s'inscrit la volonté, à terme, de se doter d'un véritable budget vert.

L'articulation entre le RADD et les autres documents budgétaires constitue également un levier fort de transparence démocratique et son amélioration permettra de rendre plus lisible, pour les élus comme pour les citoyens, l'impact réel des choix budgétaires sur les transitions à l'œuvre en Corse.

La transversalité, le décloisonnement des approches, le choix d'un découpage par finalité permet une lecture structurée, mais il peut parfois atténuer la perception des interactions entre enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Or, la réalité corse montre combien ces dimensions sont interdépendantes. C'est pourquoi une évolution vers des approches plus transversales par des grands enjeux territoriaux est envisagée dès 2026.

Nous avons eu un avis favorable du Conseil social et environnementale de la Corse, du CESEC. Le RADD n'est ni un aboutissement, ni un document figé, c'est un outil en construction qui est appelé à évoluer. Il marque une étape dans une démarche d'amélioration continue.

À ringrazià vi, cara Presidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

C'est également un rapport pour information. Il y a eu quand même un rapport de l'Assemblea di a Giuventù et du CESEC qui sont favorables, bien sûr.

Qui souhaite s'exprimer ? Christelle.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente,

Monsieur le conseiller exécutif, on est là effectivement dans un exercice qui est réglementaire, qui est habituel et qui précède le budget. Mais votre rapport est un catalogue qui compile pléthore de données, au-delà même de l'année qui vient de s'écouler.

L'introduction de l'axe transversal parle de l'exemplarité de l'action de la CdC qui aligne ses politiques internes sur les objectifs qu'elle fixe pour la Corse. Permettez-moi quelques nuances, regardez ce qu'il se passe ici même au niveau des déchets du Grand hôtel, il n'y a pas de tri dans les bureaux, ni même de bacs à l'étage des groupes, ce qui paraît quand même aberrant, même si on est là que deux jours, on génère quand même beaucoup de déchets, notamment en matière informatique. Donc la culture de la sobriété y est, selon nous, illusoire.

Plus globalement, sur la politique des déchets, vous contentez d'aligner des chiffres prospectifs sur les tonnages et les CSR. Quelques dates de réunions qui sont passées, mais rien de décisionnel, ni même de précis. Il ne s'est rien passé depuis la validation de votre plan.

Dans le même état d'esprit que l'absence de tri, dans 10 ans, en 2035, la réglementation européenne prévoit que les véhicules thermiques ne pourront plus être commercialisés. Alors que le nombre de bornes de recharge augmente dans l'île, la Collectivité devrait être équipée avec, comme ça se fait sur les parkings publics, des places réservées au sein de l'hôtel de région. La CDC ne montre pas l'exemple et ne suit pas ses propres prescriptions.

Pour finir, en corrélant avec le budget, puisque ce rapport y est rattaché, et c'est ce que le CESEC justement révèle, l'axe relatif au développement durable et au respect de l'environnement reste faible, 4 % des crédits alloués sur le total budgétisé, une réalité inversement proportionnelle au nombre de pages de votre rapport. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Oui, Don Jo.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi, Signora presidenti.

Ùn cuntaiu micca di piglià a parolla, ma quantunqua, di pettu à l'intervinzioni un pocu riduttrici di a signora Combette, ci tocca quantunqua à mette à nome di u gruppu « Fà populu insemi » issu raportu chì hè un eserciziu riglimintariu in prospettiva.

Ce n'est pas seulement un exercice réglementaire et le développement durable, ce n'est pas seulement un slogan. En tout cas, pour notre majorité, le Conseil exécutif et le groupe « Fà populu insemi » qui l'appuient, c'est le socle de notre projet de société et tous les choix qui sont faits par cette majorité, et parfois à des majorités élargies, voire à l'unanimité, s'inscrivent dans une perspective de développement durable.

Quand on envisage, et qu'on le fait, d'annualiser les flux touristiques à travers notamment le dispositif d'achat de flux aériens, quand on a une politique de promotion touristique et Madame la présidente de l'Assemblée, vous connaissez très bien le sujet ainsi que Madame Angèle Bastiani, présidente de l'ATC, respectueuse de l'identité de notre peuple et de l'environnement de ce pays, quand on développe et qu'on met en place un schéma territorial, Monsieur le président de l'Office d'environnement, des espaces naturels sensibles à la hauteur des enjeux, quand on développe, et Gilles Giovannangeli qui n'est pas là, est très attentif à ce sujet et pour cause, un modèle comme la SCIC d'Orezza, avec des retombées économiques et sociales pour le territoire, à Pieve di Orezza, Castagniccia avec des retombées économiques et sociales, y compris pour les salariés, on est pleinement inscrits dans une logique de développement durable.

Alors bien sûr, il y a des marges de progression, il y a des perspectives d'évolution, d'ailleurs, c'est inscrit dans le rapport, on s'inscrit dans le cadre de grandes transitions stratégiques, mais on ne peut pas laisser entendre une présentation, qui serait exclusivement sombre, de la politique de développement durable. On pourrait parler de la montée en puissance de l'intermodalité, de la montée en puissance, notamment du train, des tram trains, on pourrait parler du développement, y compris sur Aiacciu, sur le pays ajaccien et au-delà, des mobilités actives, la voie douce, la voie verte, etc.

Donc on voit bien, et ça nous l'assumons pour notre part, nous défendons une vision du développement économique basé sur le développement durable, un développement respectueux de notre identité, un développement qui limite son impact environnemental et ça structure l'ensemble de nos choix, de nos décisions et de nos politiques publiques.

À u nomu di u gruppu « Fà populu in seme » di la quantunqua, emu da cuntinuà nant'à issa via.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Altre dumande di parolla ? Innò ?

Eiu vulerebbe felicità i servizzi pè stu travaglione perchè chì a so chì ùn hè micca faciule d'avè indicatori è dati pè pudè illustrà tutti i travagli chì sò fatti, tutti i nostri investimenti è tutti l'impatti da un puntu di vista ecologicu è ambientale.

U sviluppu à long'andà ùn hè micca solu l'eculugia, ghjè dinò u suciale, è cum'è l'hà detta Don-Jo, ghjè vera chì i naziunalistu anu apertu più di 60 anni fà a via di a prutezzione di l'ambiente, què ci vole à dì la, hè storicu, hè scentificu, ghjè cusì, simu stati i primi forse cù i Brettoni à difende u nostru ambiente, u nostru liturale, u marittimu, è què ci vole à incalcà la.

A seconda ghjè chì tutte e nostre scelte sò fatte à prò di l'ambiente, mai contru, è ancu puru di e volte s'ellu hè difficiule, perchè chì e ghjente, e ghjente sò contru, è ancu l'uppusizione di volte, a ci dicenu hein. Dunque emu sempre fattu scelte chì sò à prò di l'ambiente. È d'altronde, quand'ellu si face un raportu nantu à u sviluppu à long'andà, ùn si pò micca fà solu filusuffia. Allora, quand'è no femu troppu filusuffia o troppu teorica ci dite chì ùn ci hè micca abbastanza dati, è abbastanza statistiche, è abbastanza indicatore. Quand'è no mettimu assai indicatore, ci dite ch'ellu ùn ci hè micca abbastanza filusuffia.

Bon, di stu puntu di vistu eiu ùn aghju micca da esse più longa, ma a filusuffia l'avemu, perchè chì a nostra, ghjè arradicata dapoi 60 anni, è avà ci sò l'indicatore, vole si dì chì avemu d'una parte, è a teoria, è a pratica, è cù a pratica è a grammatica, s'avanza à long'andà.

Eccu. Avete a parolla.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Ùn avia micca previstu di presentà issu raportu ma e circunstanze anu fattu chì sò eiu chì l'aghju presentatu è m'ete postu unipochi di quistione ma aghju da risponde. Percò meritenu, una risposta.

Vous avez évoqué en trois points les déchets, vous avez évoqué les déchets au sein de la Collectivité de Corse, la DGA est ici présente, nous avons un projet effectivement pour que vous puissiez, à terme et le plus rapidement possible, pouvoir trier vos déchets dans tous les étages. Ça fait partie de la politique qui, bien évidemment, contribue au tri et à la mise en place du tri aussi bien au Gran Palazzu qu'à la Coupole à Bastia et qu'ailleurs.

Et puis vous avez dérapé sur la politique des déchets. Vous avez évoqué la valorisation énergétique, vous avez évoqué un manque prégnant entre l'idéologie et l'action. Mais excusez-moi, je crois savoir que, en conseil d'administration, pas plus tard qu'il y a 8 jours, j'ai présenté un rapport de valorisation énergétique, il est là, c'est écrit noir sur blanc, mais votre groupe n'était pas représenté. Donc forcément, vous ne pouviez pas le savoir et encore moins le deviner.

Cela étant, l'action ne traînera plus, l'action ne traînera plus puisque non seulement nous avons eu un rapport, mais nous avons engagé des discussions avec les gens en capacité de pouvoir recevoir ce centre qui va nous permettre effectivement de passer à la deuxième phase du plan.

Je vous rappelle quand même, de manière très directe, que le rôle du conseiller exécutif que je suis, sous la direction du PCE, a dans son escarcelle de construire le plan. C'est ce que nous avons fait et je crois que vous y avez contribué. Vous avez participé au vote de ce plan-là qui aujourd'hui doit se cascader. Mais en termes de traitement, nous ne sommes pas les seuls acteurs, il y a les intercos, il y a le SYVADEC, mais nous continuons à travailler et nous faisons preuve, je dirais, de portage fort puisqu'en termes de biomasse et de CSR, le projet est quasiment ficelé.

Voilà, donc il faudra le temps au temps pour qu'il revienne probablement ici, que l'on puisse l'évoquer ensemble, que je vous donne tous les contours, mais je vous invite quand même à venir assister à nos séances de travail afin que l'on puisse définir les choses ensemble.

En termes de véhicules thermiques, vous avez raison, je ne sais pas si vous avez vu, mais l'Europe est en train de revenir sur les véhicules électriques. Ils sont en train de rembobiner parce que les choses ne se passent pas spécialement comme c'est prévu. Donc, il faut que l'on soit suffisamment intelligents pour faire les choses, vous avez raison, il faut des bornes pour pouvoir s'équiper. Mais je crois qu'il faut mesurer les choses et il faut essayer de les faire en bonne intelligence.

Ce sont les trois points que je voulais voir avec vous, en toute amitié et avec beaucoup d'affection, mais je tenais à vous le dire.

À ringrazià vi, Cara Presidente è Cari cullegghi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc nous prenons acte de ce rapport sur le développement durable, à moins que quelqu'un de l'exécutif veuille intervenir.

(L'Assemblée de Corse PREND ACTE du RAPPORT)

Merci Monsieur le président de l'Office de l'environnement.

Nous nous tournons vers le président, nous n'avons pas d'informations en direct de la commission qui analyse les amendements, donc ça semble encore un peu long.

Donc Monsieur le président, vous avez la parole pour quel rapport ?

Andate puru.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n. 364 : Stampiglia « Paesi è Cità Immersivi » : mudalità di guvernenza è messa in ballu di a fasa iniziale di sparghjera.

Rapport n° 364 : Label « Paesi è Cità Immersivi » : modalités de gouvernance et engagement de la phase préalable de déploiement.

M. le Président Gilles SIMEONI

Allora, si tratta custì di passà una seconda tappa dopu à u votu à l'unanimità mentre a sessione d'ottobre passatu di u raportu chì prisintava sta stampiglia cusì detta “paesi è cità immersivi”. U scopu, u vi ramentu, hè di permette à ogni paese o cità di Corsica chì anu a brama di participà à a sparghjera di a lingua corsa ind'è tutti i spazii di a vita di tutti i ghjorni. Pinsemu chì e cumune sò forse e cullettività e megliu piazzate pè mette in ballu issu genaru di pulitica.

V'avia dettu d'ottobre chì avia da rivene davanti à a vostra assemblea pè prupone vi, è ghjè u scopu di issu sicondu raportu, pè prupone e mudalità di guvernanza è di messa in ballu di a fasa preliminare di messa in opara, postu chì avà emu mintuvatu un principiu, ci vole à riflette à a manera d'accuncià sta stampiglia.

L'idea hè sempre listessa.

Prima hè di ritene chì a lingua corsa face l'unanimità ind'è a nostra assemblea. U primu puntu.

Sicondamente face l'unanimità ind'è guasi tutte e cumune di Corsica.

È terzu puntu, face l'unanimità ind'è u nostru populu è a nostra sucetà.

Allora, aviamu parlatu di a prima carta chì hà esistutu, chì hè stata messa in ballu da u nostra cullega è amicu Petru Ghionga è omu si ramenta chì s'ellu ci era statu assai adesione è assai sustegnu, forse chì à u livellu operativu ùn era micca statu a riescita chè no pudiamu gode è sperà.

Dunque oghje, emu da circa à riflette insemi, micca solu a Cullettività di Corsica ma in leia stretta incù e cumune, emu da circa à riflette insemi, à u livellu puliticu ma soprattutto à u livellu tecnicu à a manera di custruisce issa stampiglia, è cumu fà pè chì ùn sia micca solu una dichjarazione teorica ma ch'ella

diventi viramente un arnese forte à u serviziu di u bilinguisimu è di u rinforzu di a lingua corsa ind'è l'atti di tutti i ghjorni.

Allora, si tratta custì di mette in ballu una chjama à manifestazione d'interessu pè e comune cusì dette pilote, ma tengu à dì chì ùn s'agisce micca custì di ritene comune ch'anu da esse stampigliate. Soprapiù chì simu in tempu d'elezzione, avemu da esse da quì à pocu in tempu d'elezzione, dunque ci vole ch'ellu sia solu un travagliu tecnicu pè permette dopu di rivene davanti à l'Assemblea di Corsica pè prupone una manera di travaglià, è una stampiglia incù u so cuntinutu cuncretu. Dunque l'idea hè di lampà una chjama, pè chì e comune chì a volenu fà si possinu avvicinà, i so servizii, di i servizii di a Cullettività di Corsica, per chè no possimu riflette insieme, a ripetu, à u livellu tecnicu, à un statu di i lochi, à riflette à sò ch'elli ponu esse i strazii urganisaziunali, i bisogni, i mezi di furmazione di l'agenti, e difficoltà o l'inciampi tecnici, ghjuridichi, finanziari. Sò ch'elli aspettanu dinù e comune, ch'elle sianu chjuche, mezane o grande, per esse sustinute è accompagnate ind'è a so andatura di sparghjera prugressiva di a lingua corsa.

Dunque, lampemu issa chjama. U scopu hè d'avè o mancu una grande cità, una cità mezana è un paese, un paisolu. Di sicuru, s'ellu ci hè dume 7, 8, 10 candidature, è bè e pigliaremu, circaremu à piglià le tutte pè avè un travagliu u più fine pussibile.

Dunque una chjama à manifestazione d'interessu s'è l'assemblea vota u raportu. Di ghjennaghju, u 19, a sarratura di sta chjama. À a fine di u mese di ghjennaghju, una presentazione di e comune chì anu da travaglià incù noi, è di ferraghju à aprile 2026, vale à dì pendente tutta a campagna elettorale di e municipale, un travagliu tecnicu pè tene ci luntanu di e municipale. Dopu à l'elezzione municipale, d'aprile 2026, vultemu davanti à l'Assemblea di Corsica, pè prisintà, dopu à un travagliu, di sicuru, in cummissione, a carta finalizzata, "paesi è cità immersivi", pè pudè, s'ellu ci vole, mudificà la, è aduprà la, è ch'ella sia dopu pruposta à tutti i paesi di Corsica chì vularanu righjunghje a dimarchja.

Ci hà parsu, issa manera di travaglià, à u livellu di a filosuffia, è à u livellu tecnicu, u mezu u più sicuru è u più aggalapatu di permette un travagliu di co-custruzione trà a Cullettività di Corsica è e comune pè preparà st'arnese è fà ch'ellu sippia u più utule è u più efficace pussibile.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Presidente.

Ne prufittu pè salutà à i traduttori chì sò quì. Dunque, ùn sò micca quale hè chì ghjè quì oghje, in particolare, ma nuralamente, nantu à i dui ghjorni di sessione ci hè Philippe Perraut, Marilène Giammarchi, Marie-Ange Geronimi è Ghjuvan'Pasquale Graziani. Eccu, à ringrazià li per u so aiutu.

Dunque, quale hè chì vole piglià a parolla, ma prima ci hè un raportu di a cummissione di a cultur a. Ci date à u minimu u resultatu di a cummissione ?

Mme Frédérique DENSARI

Iè o Madama a Presidente,

La commission a émis un avis favorable avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu », absence des groupes « Un'alta strada » et « Avanzemu ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci hè dinò un avisu favurevule di u Cunsigliu economicu è suciale è dinò di l'Assamblea di a Giuventù à l'unanimità. Eccu.

Dunque avà a parolla hè à chì a vole.

Iè, Lisa Tramoni.

Mme Elisa TRAMONI

À ringrazià vi.

Pà amparà una lingua, di manera viramenti efficaci, si cunsiglia à spissu à a ghjenti di fà un sughjornu induva issa lingua hè aduprata di manera cutidiana. L'immersioni crea i cundizioni d'amparera ideali, induva a parsona si ritrova ind'un ambu induva a lingua ùn hè più solu un ughjettu di studiu ma un arnesu indispensevuli pà pudè campà in a sucità, pà pudè cumunicà, pà pudè spiazà si, è crià a leia cù l'altri.

Ciò chì faci a riescita di issu tippu d'amparera, hè l'assenza d'alternativa à a lingua. U sughjettu hè ubbligatu ad aduprà issa lingua straniera pà pudè campà in a sucità. Tandù a lingua duventa nicissaria. È issa nicissità porta a ghjenti à fà u sforzu di parlà, à sbaglià si, à amparà. Tandù, l'amparera ùn si faci micca solu par via di a tiuria, ma duventa una rialità ughjinca.

Oghji, incù issu raportu, ùn si tratta micca d'andà à amparà u Corsu in altrò, ma d'appiigà issu metudu direttamenti nantu à u territoriu, cù una lingua prisenti in situazioni chì francani u quadru di l'educazioni è di l'associ linguistici.

I dimarchji com'è quidda missa in baddu in issu raportu, cù un cumitatu di pilutaghju plurali, è una cunsultazioni di i cumuni, traduci una vulintà d'appughjà si nant'à u tarrenu, di sbuccà nant'à una suluzioni cuncretta, è pudarani forse fà di a Corsica un mudellu d'immersioni appigatu, micca solu pà quiddi di u fora, ma dinò, è in priurità, pà u so populu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Véronique Pietri.

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziau, Signora Prisidenti.

Allora, eiu, ghjustu qualchì paroddi à nantu à issu sugettu. Ùn vultaraghju micca à nantu à u fondu di u Label, u dispositivu hè intarrissanti, praticu, ind'u filu di a cartula dighjà in piazza ind'i cumuni. N'emi dighjà parlatu.

Vuliamu insista durante u votu à nantu à a necessità d'andà aldilà di u simbolicu pà entre in una logica cuncretta cù mezi identificati, ch'eddi siani finanziarii, d'ingegneria, o di risorsi umani. Di issu puntu di vista, issu raportu currispondu à issi dumandi, mittendu in piazza un copil. Voli di dendu infini una risposta nantu à l'uperabilità di a pulitica linguistica, ma issu raportu mette dinò in rilievu a mancanza strutturali di quadru di travagliu pà a lingua. S'edd'asistia un veru uffiziu di a lingua, o un locu di travagliu, qualsiasi u so nomi, ch'addunia tutti l'attori istituzionali, universitarii, assuciativi, ecc, ùn ci saria bisognu di metta in piazza un cumitatu di pilutaghju ad hoc pà issu raportu è pà issu dispositivu. I diagnostichi di tarrenu, i valutazioni, è l'infurmazioni sariani dighjà prisenti, tuttu issu travagliu nicissariu à a missa in opara di u label saria dighjà in anda, à mezu à tant'altri travagli è prugetti custruiti di manera durevuli.

Issu raportu hè dunqua operativu è da salutà. Spergu quantunqua ch'è sarani riuniti tutti in cundizioni tecnici, di i risorsi umani sopratuttu, pà pudè tena u calindariu privistu. Pà noi vena un pocu tardi. Emi dighjà sta mani parlatu di l'avanzata di a nostra mandatura, è di u tempu ch'è passa. A sfida hè sempri maiò. U bisognu d'atti cuncreti ci hè, è in tutti i casi, semi pronti di sicura à participà à issu travagliu.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti Véronique.

Altre dumande di parolla, sicura ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Madama a Presidente.

Duie parolle per di ch'o sò felice, veramente, di a messa in ballu di sta pulitica cuncrèta à prò di a nostra lingua, perchè ghjè vera, ghjeramu in u simbulu fin'à avà, è spergu chì no sbuccheremu nant'à pulitiche cuncrète chì feranu avanzà a causa di a nostra lingua.

È simu pronti à travaglià pè ghjunghje ci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Nò. Iè ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Sò obligatu ! Of “corse” ! Vi ringraziu.

Ghjustu 2 o 3 rimarche perchè simu in transitu hein, ghjè un raportu chì marca una tappa. Ghjè un seguitu è dumanda, l'ete detta, un imparcatura di manera à esse efficaci. Bon quessa, ùn sò micca quì pè di u cuntrariu, nè pè scunvince a ghjente di parlà corsu. Quessa, l'ete capita bè chì ùn ne simu micca à sti punti quì.

Ghjustu 3 o 4 rimarche nant'à u raportu. Enfin, rimarche, piuttosto forse un appoghju o, mi pare à mè ch'ellu sia forse una manera d'aiutà à avanzà à pena nant'à issu cartulare.

Simu quantunque...ùn simu micca à u puntu zeru. Quessa l'ete detta ma u puntu zeru, sò digià basi 10 anni hein, ancu di più, ch'ellu ci hè quantunque calcosa è l'ete mintuvatu, u fattu chì parechje cumune si sò impegnate, ne possu parlà, ancu pè a mo cumuna, postu chì, quand'è vo andate in Ghisunaccia, guardate puru tutti l'edifizii publichi, sò bislingui. Hè statu... parlu pè Ghisunaccia ma possu parlà pè d'altri paesi hein, è parechje cità.

Dunque ci hè statu dinò, allez diceraghju un abboccu di furmazione di i persunali cumunali, perchè ? Perchè chì quand'ellu si parla di “immersivu”, mi piace assai perchè mi face à pena a peura. S'è vo dite “immersivu” à un vechju v'hà da parlà di ciò chè no parlemu. Bon, allez! Ete u tempu à sbattizà lu è battizà un antru nome.

Eiu pensu chì ci hè dinò dunque nù stu dispositivu u fattu di pudè allergà à e cumunità di e cumune. Perchè ? Perchè chì mi pare più efficace di purtà un prugettu di territoriu piuttosto ch'un prugettu comunale, in certi lochi.

Ùn parlu micca pè e grosse cumune ma pè, quand'ellu si parla di certe pieve, ch'ellu ci hè una scola, per esempiu, RPI... RPI digià chì vole di RPI ?

Chers collègues, Regroupement Pédagogique Inter-communal ? Dunque l'idea di in certi lochi, s'ellu ci hè candidature, di piglià piuttosto l'idea d'una pieve, in tutti i casi l'idea d'un gruppamentu, diceraghju cusì di cumune, pè dà li un sensu. Osinnò, s'è vo pigliate un paese à mezu à centu paesi, l'astri anu da dì chì facenu quessi, si piglianu pè scemi ? Anu da parlà Corsu avà ? A sapete cum'ella si passa in Corsica hein. Dunque l'idea d'allergà forse a chjama, in tutti i casi di circa di pensà à strutture inter-cumunale.

Dopu ci hè dinò un'altra quistione chì s'hà da pone. Hà da esse quella di u bugettu. Chì ci anu da dà ? Quantu ci hè ? Chì pudemu fà ? Quessa l'ete da sente nanzu di sente "l'ogettivi... ch'ete da fà... sò d'accordu... quantu ci hè...chì..?" Bon ! Quessa a sapete dinò.

Dopu ci hè l'affare dinò di a leia, ne parlavamu, ancu di u RPI, a leia cù l'educazione. S'è ùn ci hè micca sta leia, dunque ci hè un travagliu à fà cù e scole, in priurità, ma micca solu, cù e ciucciaghje forse, ancu puru cù l'associ, ma ci hè tuttu u ligame cusì à mette in piazza cù diceraghju l'ambiente comunale è forse inter-cumunale. Chì osinnò, vene à inchjustrà, è in a chjostra, ferete, ma l'affare ùn s'hà da micca sviluppà.

Dernier point. A diceraghju in corsu. Dernier point. L'affare hè stata detta prima da una cullega, a valutazione. Ghjè à pena cum'è pè l'educazione naziunale. Quand'è vedi un ispettore pè 300 cumune, un ispettore di corsu hein. L'aghju detta à u Rettore l'astru ghjornu, è l'aghju ripetuta, quand'è vecu resorse umane chì sò più chè, diceraghju, scarse, diceraghju cusì, sò scarse. Ete un ispettore di corsu pè cuntrullà centinaia di scole, ùn ci ne surtite micca.

Dunque l'idea quì dinò, è quì parlu, chì ci hè, a salutu, a Direttrice di a Direzione di a lingua, s'ellu ùn ci hè micca una direzione, diceraghju à sviluppà, sò una quindicine, mi pare, à pocu pressu, s'è ùn sò micca 30 o 40, lacate puru corre, ùn ci sbuccheremu micca. Quì hè una pulitica induve ci vole a ghjente nant'à u terrenu. S'è vo avete a ghjente nantu à u terrenu, pudete fà carcosa, perchè ci hè a valutazione, ci hè u cunsigliu, ci hè u cuntrollu, è forse u finanziamentu. Osinnò, ùn ci sbuccheremu...

Dunque a leia cù l'educazione, u rinforzamentu di e squadre di a Direzione di a lingua, è dopu u restu, ete capitu bè chì ùn simu micca à u puntu zeru, ci hè digià, è pensu chì hè un affare à fà dinò, fà un bilanciu di ciò chì si passa. Perchè in certi lochi, l'azione anu da esse forte, in certi lochi l'azione anu da esse per accompagnà sò chì hè statu fattu, è sapete bè chì in certe cumune, facenu u sforzu, ancu e piccule cumune hein ! Pigliu à testimoniu un merre di una cumuna di Castagniccia. Pigliate a cumuna d'Ortiporiu, ci sò passatu l'astru ghjornu. Ci hè duie scole, ghjè un bè è ùn sente. Vidite u travagliu, ci hè un sforzu di a cumuna è di e cumune ingiru. Ghjè perquessa chì dicu leia, leia di parlà di cumunità di cumune, hè più chè interressente ghjust'à puntu, ultimu puntu di l'ultimu puntu, ghjè u fattu chì tuttu què manca. Dunque ci hè leia di a furmazione, leia di l'esempiu di a Cullettività chì, ella dinò, mi pare ch'ella sia oghje in capacità d'astradà carcosa è di mostrà l'esempiu. Quessa hè una.

Dui, ultimu puntu, ghjè un vechju puntu hein, ghjè l'idea di sviluppà u più ch'ellu si pò centri immersivi in certi paesi. Per avà, emu u centru di Loretu, u centru di Bastelica, bon, dopu ci hè, bon, di quà in là, unepochi di punti di riferenza ma manca, manca mi pare, è ghjè quessa chì forse pò creà a dinamica nant'à stu prugettu, stu raportu, ghjè l'idea di multiplicà i centri immersivi, forse sott'à un antra forma, micca issa forma à 300 000 eurò pè l'annata, ma, forse di manera ancu puntuale ma creà centri immersivi in i paesi, forse ancu in cità perchè chì a maiò parte di i zitelli, a sapete bè chì avà sò scularizati in e cità. È manca. Ch'ella sia in Bastia o in Aiacciu, ùn parlu micca di l'associ, manca quantunque punti di diceraghju di riferenza è punti d'addunita.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Altre dumande di parolla? Nò.

Allora, prima, à ringrazià u serviziu è u Presidente dinò pè st'idea di stampiglia, pè e cità è i paesi immersivi. Ghjè veramente un arnese interressente.

A seconda rimarca ghjè chì ùn avemu micca designazione à fà, s'aghju capitu bè, per contu di l'Assemblea di Corsica, postu chì seranu priseni digià ind'è a guvernanza i Presidenti di gruppi, è dinò Josepha Giacometti, ma vi pudete fà ripresentà, i Presidenti, s'è vo vulete. Di sicuru, ci serà u Presidente di l'esecutivu è eiu stessu.

È vulia di dinò chì, ùn hè micca nantu à stu raportu ma per u raportu purtatu da Romain Colonna, cum'è Presidente di a commissione ad hoc nant'à a lingua corsa, stu raportu ghjunghjerà di ghjennaghju, perchè chì avemu altre

audizione à fà, in particolare di specialisti chì anu da vene di Sardegna, ùn ponu micca vene subbitu, dunque veneranu à a metà di ghjennaghju, è dopu cusì cumpieremu stu raportu tutti insieme, u Presidente u presenterà.

Eccu. O Sgiò Presidente di l'esecutivu, vi docu a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

À ringrazià vi à tutte è à tutti pè l'impegnu.

À u livellu amministrativu, eiu, vogliu ramintà ch'emu fattu a scelta, sott'à l'autorità di u Direttore generale di i servizii, di riorganizà unipochi di servizii, è particularmente di creà una delegazione generale, detta "Lingua, Auropa, Mediterraniu, Internaziunale è valorisazione istituziunale", sott'à l'autorità di Lesia Sargentini, ch'o salutu.

A sapete chè avemu una nova Direttrice, Maria Dumenica Cesari. Salutu dinò à u restu di a squadra chì ghjè presente. Bernard Ferrari, di sicuru, Direttore storicu diceraghju, Christine Torre Massoni, Petru Luccioni, Jean-Louis Arrii, Doria Ousset, ùn sò micca tutti quì ma parechji anu tinutu à esse presenti, è di sicuru dinò i vulia ringrazià.

A sapete dinù chì, ind'è un quadru generale, induve, ind'è parechji servizii ci hè una mancanza di risorse umane, ghjè a realtà dinù ch'ella campa oghje a Direzione di a lingua corsa, dunque, ùn sò ch'una manata, una manatella, ma u pocu chì resta, chì ferma, hè impegnata assai, allora emu da circa à sustene li, à accumpagnà li, è à rinfurzà li.

Dì dinù chì emu fattu a scelta, mi girgu ver'di Petru Ghionga, è micca solu, di rinfurzà l'impiantazione di a lingua corsa in Corti, è chì serà una manifestazione dinò di a ricerca d'un equilibriu territoriale à u livellu di i servizii. Mi si pare chè pè cagione storiche, simboliche, di sinergia dinù, per esempiu cù l'Università ma micca solu, incù a cumuna dinù è incù tutti l'attori di a lingua, puru Praticalingua è u restu, Case di a lingua, mi si pare chì Corti sippia veramente un locu induve si pò pinsà ch'ellu ci vole una prisenza forte di a nostra istituzione ingiru à a lingua corsa.

À u livellu puliticu di l'urrganisazione, aspittemu dunque u raportu di a cummissione adhoc.

Sapete chì simu parechji à pinsà chì ci vole à riflette à un istanza, un locu, un uffiziu o un antru nome, induve si pudarà accatastà tutte e misure,

urganizà riflessione, piglià unepoche di decisione o fà unepoche di pruposte è pensu ch'ella farà parte di u nostru travagliu à u mese di ghjennaghju.

Di modu generale, aviamu nanz'ora a rimessa di u premiu Andria Fazi. Ete vistu sti zitelli è zitelle chì parlanu corsu, i so prufissori, e so famiglie, hè propiu una stonda di piacè è di felicità.

Tengu à salutà dinù l'impegnu di l'Accademia di Corsica, di u Rettore, cù a cunvenzione ch'emu zifratu, ci hà da esse un rinforzu massicciu di l'insignamentu immersivu. Stu cambiamentu hè statu resu pussibile dinù da u travaglione chì hè statu fattu à Scola Corsa à u livellu assuciativu. Scola Corsa hè statu sustinutu da a nostra stituzione, à l'unanimità, è a ricunniscenza di a qualità di issu travagliu hè vinuta dinù à traversu a cuntrattualisazione anticipata incù u Statu.

Dunque si mettenu pianament'è bè è circheremu à fà ch'ella vochi à pena di più in furia tutti i puntelli di a nostra pulitica linguistica. Una primura maiò di u Cunsigliu Esecutivu è di l'Assemblea di Corsica. Pensu chì l'annata 2026 incù sta stampiglia, ci permetterà veramente di rinforzà a nostra andatura ind'è issu duminiu essenziale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente. Allora avà ci vole à vutà, di sicuru. Allora, site pronti ?

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu.

Dunque ghjè **ADDUTTATU À L'UNANIMITÀ**. À ringrazià vi.

Eccu. Sò cinque ore. Aghju da fà u puntu. Avemu un pacchettu di cartulari finanziarii è bugettarii. Allora, aspitemu u cunsigliu chì ci hà da prisentà i cartulari bugettarii. Allora, aghju da dumandà à Hyacinthe Vanni, pè piacè, u Vice Presidente, s'è vo pudete vene. È aghju da lascià a mo pricura à Muriel Fagni, postu chì voi n'avete digià una.

Monsieur Hyacinthe Vanni, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ

Raportu n° 355 : Decisione mudificativa n°3 di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2025 relativa à u riallineamentu di e previsione bugettarie AP/AE.

Rapport n° 355 : Décision modificative n°3 de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025 relative au toilettage budgétaire des AP/AE.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Monsieur le Président.

Alors, je vous propose donc, comme premier rapport, la DM qui concerne le toilettage budgétaire des AP et AE.

Vous le savez, c'est là-aussi une DM habituelle que l'on passe chaque année et qui souligne déjà le travail qu'on a entrepris depuis plusieurs années de toilettage efficient, je crois, parce que je le rappelais lors du DOB, et on le verra tout à l'heure aussi rapidement dans le budget, on a une gestion des autorisations de programme qui s'est largement améliorée, que ce soit en AP comme en AE.

Donc cette année, nous avons procédé en 2 étapes.

La première étape a concerné, pour l'exercice 2025, à annuler des opérations, les plus anciennes, qui étaient affectées mais non engagées sur les millésimes 2018 et 2019.

Puis la deuxième étape a consisté à annuler les reliquats d'AP et d'AE portant sur des opérations terminées ou devenues caduques sur les autres millésimes. Ce qui nous emmène à toiletter cette année un montant total de 61 M€, 41 M€ en AP et 19 M€ en AE.

Si on rentre un peu plus dans le détail de ce toilettage, pour les AP, ces 41 M€ se répartissent pour 28 % d'entre elles sur le chapitre « aménagement des territoires et habitats », 11 732 000 M€, sur le chapitre « services généraux », 25 %, soit 10 156 000 M€ et sur le chapitre « Action économique », 15 %, un peu plus de 6 M€.

Concernant le toilettage des AE, à peu près 20 M€ qui se répartissent pour 41 % d'entre elles sur le secteur des services généraux et 11 % concernent le secteur de la sécurité.

Voilà pour ces opérations, comme je vous le disais, annuelles, qui démontrent aussi aujourd'hui notre capacité à bien maîtriser notre gestion des stocks. Je vous rappelle que l'on a des ratios de couverture de stocks extrêmement bons en AP. C'est à peu près 3 années entre le moment où on programme une opération et où on la réalise, et pour les autorisations d'engagement on est sur 0,3, c'est-à-dire à peu près 3 mois.

Donc, des niveaux de rotation extrêmement intéressants.

Merci, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Qui est un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc j'ouvre les débats. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non. Donc je mets aux voix le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Un soffiu novu et Avanzemu. Qui est pour ?

Donc le **RAPPORT** est **ADOPTÉ**.

Vous avez la parole pour le rapport suivant. Alors, est-ce que vous voulez qu'on présente le budget, même s'il manque quelques ténors des groupes ? Ou est-ce qu'on passe les labos et/ou un certain nombre de dossiers ?

M. Gilles GIOVANNANGELI

On peut peut-être passer d'autres petits rapports.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, on fait comme ça, annoncez le numéro.

Raportu n° 354 : Ripresa è custituzione di a calata di creditu di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 354 : Reprise et constitution de dépréciations de créances de la Collectivité de Corse.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Là-aussi, c'est un rapport habituel.

Les dépréciations de créances, elles ont pour objet de constater la potentielle irrécouvrabilité totale ou partielle des titres de recettes.

Donc il y a un process qui consiste dans un premier temps à reprendre l'ensemble des dépréciations de l'année précédente pour un montant de 4 000 679 M€ et, dans un deuxième temps, de constituer des dépréciations de créances pour l'ensemble des risques d'irrécouvrabilité identifiés pour un montant total de 3 992 000 €, globalement le même montant.

Donc, vous avez compris, on reprend les dépréciations en fin d'année et bien sûr, on inscrit pour l'année à venir tous les risques concernant l'irrécouvrabilité de créances nouvelles pour l'ensemble de l'année 2026.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Qui est un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc j'ouvre les débats.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Non. Donc je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Un soffiu novu, Avanzemu et Core in Fronte. Qui est pour ?

Donc le **RAPPORT est ADOPTE.**

Je crois qu'on peut passer au rapport 353.

Raportu n° 353 : Ammissione in valore nullu è credenze spente di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 353 : Admission en non-valeur et créances éteintes de la Collectivité de Corse.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Alors, le rapport 353, dans la suite, cette fois-ci, c'est l'admission en non-valeur des créances éteintes. On a vu que tout à l'heure, on passait des provisions ; cette fois-ci, on constate la non-valeur de certaines créances qui sont éteintes en fonction du motif d'irrecouvrabilité.

Alors, l'admission de non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que, malgré toutes les diligences qui ont été effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Alors, ça ne veut pas dire que les créances ne sont plus valides juridiquement, mais elles sont éteintes du point de vue comptable.

Vous avez ici le montant de l'ensemble des créances qui s'élève à 74 239 €.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

C'est un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Demande d'interventions ? Il n'y en a pas. Donc je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Un soffiu novu, Avanzemu, Core in Fronte et Josèpha Giacometti. Qui est pour ?

Donc le **RAPPORT** est **ADOPTÉ**.

On peut passer au suivant, le rapport 361.

Raportu n° 361 : Custituzione di pruviste per risichi 2025.

Rapport n° 361 : Constitution de provisions pour risques 2025.

M. Gilles GIOVANNANGELI

La constitution de provisions pour risques 2025, on constitue ces provisions lorsqu'il y a bien sûr un contentieux entre la Collectivité de Corse et un tiers. Automatiquement, nous évaluons ce risque financier et on pratique une provision.

Donc, vous avez ici les provisions réalisées pour l'année 2025 qui s'élèvent à un montant de 150 000 € et une autorisation de constituer des provisions au budget supplémentaire pour un montant de 712 213 €.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non. Donc je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ? Un soffiu novu, Avanzemu, Core in Fronte et Josépha Giacometti.

Qui est pour ?

Donc le **RAPPORT est ADOPTE.**

Le rapport suivant, dans le même esprit.

Raportu n° 360 : Ripresa di e pruviste per risichi 2025.

Rapport n° 360 : Reprise des provisions pour risques 2025.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Le dernier rapport, le 360.

Dans le rapport précédent, nous avons constitué des provisions pour risques pour contentieux. Cette fois-ci, on fait une reprise de provisions concernant des contentieux qui se sont éteints.

Donc, vous avez l'ensemble des contentieux sous les yeux et ce qui nous fait un montant total de reprise sur provisions de 5 558 756 € au titre du BP 2025, auquel s'ajoutent 252 096 € au titre du budget supplémentaire 2025.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Une impression de déjà entendu...

Avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Ùn ci n'hè micca, donc je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ? Un soffiu novu, Avanzemu, Core in Fronte et Josépha Giacometti.

Qui est pour ?

Donc le **RAPPORT est ADOPTE.**

Merci pour votre rapidité dans la présentation.

Donc en attendant le budget, je pense qu'on peut passer aux rapports sur les labos, puisque la conseillère exécutive est là.

Donc on commence par le celui que vous voulez, vous me dites.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Alors, je vais faire une présentation générale et après, on passe 2 fois au vote, comme on fait d'habitude, Monsieur le Président ? À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Mais je crois que le 367, c'est une reprise de provisions. Je crois qu'il faut le présenter à part.

Deux rapports de reprise de provisions, vous présentez tout en même temps ?

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Alors, moi je vais présenter les labos et après on va voir sur les reprises de provisions.

M. Hyacinthe VANNI

Mais ce sont des reprises de provisions qui concernent les labos.

Très bien, comme vous voulez.

Raportu n° 371 : Bugettu primitivu 2026 di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte.

Rapport n° 371 : Budget primitif 2026 du budget annexe du laboratoire d'analyses Cismonte.

ET

Raportu n° 373 : Bugettu primitivu 2026 di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Pumonte

Rapport n° 373 : Budget primitif 2026 du budget annexe du laboratoire d'analyses Pumonte.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Alors, sur les labos, on va aller assez vite sur la présentation.

Je vais un peu m'attarder sur l'état d'avancement de la fusion, puisque je vous avais promis de revenir vers vous, vous dire où ça en était.

Donc en dépenses, la subvention d'équilibre global augmente de 4 % environ, du fait d'abord d'une augmentation importante de l'investissement lié au LIMS qui est obligatoire, et une augmentation maîtrisée des charges de fonctionnement puisqu'il y a une augmentation de la masse salariale continue à 1 %, et ce qui représente dans le fonctionnement 3/4 des dépenses de fonctionnement.

Des augmentations liées à l'évolution des coûts des charges générales avec l'achat de fournitures spécifiques, les prestations de services, et les fluides.

Les subventions d'équilibre de chaque laboratoire varient de façon différente, puisque dans le Cismonte, elle augmente de 7,5 % et pour le Pumonte 2 %.

Cela s'explique par les activités différentes d'une part, mais aussi par le fait que le Cismonte porte l'investissement du LIMS pour les 2 laboratoires.

Sur l'état d'avancement de la fusion, il y a un rapport intermédiaire, pour mémoire, d'état des lieux approfondi qui a été restitué en juillet 2025.

Des propositions alternatives de scénarii de restructuration ont été formalisées en octobre 2025 et sont en cours d'approfondissement après arbitrage. Il est à noter à ce stade, et c'est très important, que quelle que soit l'option à retenir

in fine, elle fera nécessairement l'objet d'un échange préalable avec les organisations syndicales des laboratoires.

À titre liminaire, il n'est pas inutile de rappeler que parallèlement à ce travail de préfiguration qui avait été mis en place, puisque vous savez qu'il y a un préfigurateur qui avait été mis en place, des efforts de pilotage et de gestion conséquents des services des 2 laboratoires qui ont permis d'abord, premièrement, d'enrayer la tendance haussière des budgets à compter de l'année 2023 et de stabiliser l'évolution de la subvention d'équilibre qui s'est trouvée largement impactée malgré une masse salariale maîtrisée par les investissements qui étaient nécessaires, telles que notamment la construction d'une salle d'autopsie en Cismonte et la mise à niveau du système informatique des 2 laboratoires, et aussi d'améliorer la prévision budgétaire et les niveaux de consommation des crédits.

Aussi, à l'aune de la réorganisation des services de la Collectivité de Corse en mai dernier, si 2 établissements ont été maintenus du fait de leurs agrément et accréditations respectifs, puisque chaque laboratoire a son propre SIRET, une direction adjointe unique, laboratoire territorial, a été créée en lieu et place des 2 précédemment.

Donc, le pré-diagnostic a été restitué en juillet dernier.

L'analyse des 2 structures confirme la réalisation de missions différentes, bien qu'ils soient tous les 2 issus de la lignée des laboratoires vétérinaires départementaux, avec 2 activités historiques principales : la santé vétérinaire et la sécurité alimentaire.

Les différentes activités ont été classifiées selon qu'elles relèvent d'une mission de service public obligatoire ou pas, et si elles n'en sont pas, si elles sont justifiées par les spécificités objectives du territoire.

Il est aussi souligné qu'actuellement, l'activité s'exerce sur 3 sites : Bastia et Corti pour le Cismonte et Aiacciu pour le Pumonte.

En Cismonte, le laboratoire de Bastia, notamment construit il y a une vingtaine d'années, est encore tout à fait adapté à la taille des équipes et des activités du laboratoire Cismonte tel qu'il existe aujourd'hui. L'ajout d'une salle d'autopsie en 2024 offre un service supplémentaire au territoire.

En Pumonte, les locaux sont totalement obsolètes depuis de nombreuses années, puisque je crois que le premier rapport date de 2001, et inadapté aux activités.

Donc la nécessaire reconstruction d'un laboratoire impacte fortement les scénarii de restructuration.

Pour finir, s'agissant de la masse salariale qui pèse lourdement sur le budget, soit plus de 80 agents environ, il convient de signaler un fort taux d'absentéisme au laboratoire Pumonte.

Les options des 4 scénarii ont été abordées en octobre.

D'abord, il est rappelé qu'un laboratoire est un outil à la disposition des territoires, au service des politiques d'aménagement et de développement territorial. C'est un maillon essentiel de l'agriculture et en particulier de l'élevage. Mais aussi des politiques touristiques, qualité de baignade par exemple.

Sa structure doit induire un fonctionnement souple et doit permettre la réactivité.

L'audit des 2 laboratoires a démontré les capacités techniques des équipes, le caractère très obsolète du site Pumonte, la lourdeur d'un fonctionnement administratif. Les scénarii envisagés tiennent compte des personnels et de leur métier d'une part, et de l'impérative de maîtrise des coûts d'autre part.

4 scénarii ont été envisagés, donc, je vous le disais, à combiner entre eux, en tenant compte ou pas de l'option incluant le laboratoire de l'Office d'équipement hydraulique, qui serait à combiner le cas échéant.

Alors, l'option 1, proximité et moindre coût.

Il s'agit principalement de répartir les activités entre Cismonte et Pumonte et de transférer celles relatives à l'eau et environnement à l'Office d'équipement hydraulique. L'activité est saisonnalisée et le dimensionnement des équipes est minimum et sur 2 sites uniquement, soit l'abandon du site de Corti et un site Pumonte à reconstruire.

Option 2, redistribution, ce que l'AMO a appelé redistribution.

C'est-à-dire les activités actuelles sont largement revues. Le laboratoire territorial ne réalise plus que des missions relatives à la santé animale, les activités de prélèvement sont externalisées, les missions alimentaires et eau sont transférées à des opérateurs de la CdC ou externalisées.

L'option 3, c'est ce qu'on appelle le re-paramétrage.

Le périmètre des activités évolue peu, mais avec une réorganisation d'une même activité à chaque fois que possible sur un seul site, chaque site Cismonte et Pumonte devient spécialisé. L'administratif et les équipes de préleveurs sont mutualisés, y compris avec l'Office.

Un site en Pumonte doit être construit : sous option 1, le site de Corti disparaît ; sous option 2, le site de Corti devient le site principal avec 2 antennes locales.

Option 4 - développement.

C'est un catalogue plus large. Comme pour l'option 3, toutes les activités sont maintenues et développées, à condition d'investissements conséquents en plus de la reconstruction du laboratoire Pumonte.

Donc, pour conclure, les scénarii sont toujours en cours d'affinage. Ils nécessitent probablement d'être combinés entre eux.

À ce stade, l'option 4 ne paraît pas envisageable à court terme. Le choix entre les différents scénarii dépend d'arbitrages politiques desquels découleront le projet industriel, puis le modèle juridique et l'optimisation financière.

La rationalisation des activités et le projet de fusion des laboratoires dans une version optimisée impactent nécessairement le laboratoire de l'Office, ce qui pose des questions statutaires nouvelles qui doivent être approfondies.

Le préalable indispensable porte probablement sur le portage politique. Il ne s'agit pas que d'une question d'eau, mais d'une politique publique plus vaste de sécurité sanitaire, environnementale, au sein de laquelle se distinguent des sujets eau/environnement d'une part, qui reviendrait à confier à l'Office hydraulique les missions correspondantes et concentrer le laboratoire uniquement de la CdC sur celles relatives à la santé animale.

Donc en fait, l'AMO a travaillé. À nous de discuter maintenant.

D'abord, la première discussion va se faire avec les organisations syndicales au préalable et il y aura par la suite un arbitrage budgétaire, notamment en investissement au regard du bâtiment. Normalement, l'arbitrage sera terminé fin de 1^{er} trimestre 2026.

À ringrazià vi

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, je commence pè u **Cismonte (N°371)**

Donc, avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes Un soffiu novu, Avanzemu et Core in fronte.

M. Hyacinthe VANNI

Allora, pour le Cismonte, est-ce qu'il y a des interventions ? Pas d'intervention.

Donc je mets aux voix le **N° 371**, le budget di u Cismonte.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc, contre Un soffiu novu et Avanzemu.

Qui ne participe pas ? Core in fronte.

Qui est pour ? Très bien.

(Le rapport est ADOPTE).

Pour le **Pumonte (N° 373)**, avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes Un soffiu novu, Avanzemu et Core in fronte.

M. Hyacinthe VANNI

Intervention pour le Pumonte ? Georges.

M. Georges MELA

Merci, Monsieur le Président.

Oui, c'est une réponse groupée sur les deux labos qui vient d'être explicitée.

Brièvement et hélas avec redondance, comme je le dis souvent, nous retenons, concernant les labos, qu'entre le CA 2018, année 1 de la collectivité unique, et ce BP, les subventions d'équilibre cumulées des 2 labos ont bondi de 25 %, passant de 4 M€ en 2018 à 5 M€ maintenant.

Sur le labo 2A, on augmente de 2 % en prévisionnel de subvention d'équilibre avec 3,2 M€, comme cela a été précisé.

Sur les dépenses de fonctionnement qui augmentent globalement de 1,6 %, on constate que les charges à caractère général qui avaient baissé de 15 % en 2024 avant d'augmenter de 12,5 % en 2025, augmentent encore pour cet exercice budgétaire de 12,9 % pour atteindre 872 000 €. C'est justifié en page 3 par l'augmentation de fournitures et les contrats différents de prestation de service.

Les dépenses de personnel quant à elles ont pour une fois baissé de 0,75 % et c'est à souligner.

En 2B, la subvention d'équilibre est estimée à 1,9 M€ contre 1,8 M€ l'an dernier, soit une augmentation de 7,5 %. Les charges au 011 ont augmenté de 10 % lorsque les dépenses au 012 ont baissé de 2,5 %.

Dans les 2 cas, on reste à des niveaux élevés. Alors c'est vrai, chaque année, l'exécutif, comme pour l'emprunt général jusqu'à il y a peu, estime une hausse de subvention d'équilibre plus importante qu'elle ne le mérite et au compte financier unique se réjouit lorsque celle-ci est constatée inférieure à la prévision.

Ce rapport aurait pu être l'occasion de revenir sur les travaux de fusion ou du moins de convergence entre les 3 labos, même si des choses ont été exprimées et ont été dites, mais de façon peut-être moins précise que ce que l'on était censé attendre depuis le temps.

En commission des finances, pendant la présentation du rapport 347, sur l'actualisation du catalogue des tarifs des prestations des labos, Jean-François Gandon a indiqué qu'une AMO avait été lancée pour disposer d'une comptabilité analytique et d'une analyse des coûts de revient des prestations des labos, en distinguant ce qui relève du domaine concurrentiel ou non.

Cette AMO, il est vrai, s'inscrit dans la préfiguration de la fusion des labos. L'idée est de pouvoir définir, bien entendu, et nous sommes tout à fait en phase, une stratégie commerciale dans l'optique de baisser le niveau de la subvention d'équilibre qui sera versée après la fusion par rapport à ce qui est versé actuellement aux différentes structures.

Nous vous disons donc que nous sommes intéressés par la chose et restons vigilants quant aux travaux de fusion des laboratoires qui relèvent de la normalité.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Non.

Madame la Conseillère exécutive.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Monsieur le Président.

Oui, on refait le même constat tous les ans, c'est bien pour cela qu'on a lancé l'AMO et qu'on avance sur la fusion des laboratoires qui n'est pas une normalité, qui est un enjeu, et qui ne se fait pas en 3 mois.

Donc là, on a les scénarii, c'est ce que je vous disais tout à l'heure.

Au préalable, on discute avec les organisations syndicales, on va faire les arbitrages au 1^{er} trimestre 2026 et on reviendra vers vous une fois que les arbitrages sont faits.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je vais mettre aux voix ce **rapport (N°373)**.

Qui est contre ? Donc, Un soffiu novu, Avanzemu et Josépha Giacometti-Piredda. Qui ne participe pas ? Core in fronte. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Donc le rapport est ADOPTE.

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Si vous en êtes d'accord, on peut passer le 367. Vous avez la parole.

Raportu n° 367 : Ripresa è custituzione di a calata di creditu di u laburatoriu d'analisi di u Pumonti.

Rapport n° 367 : Reprise et constitution de dépréciation de créances du Laboratoire d'Analyses du Pumonti.

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Sgiò Prisidenti.

Comme précédemment, les dépréciations de créances ont pour objet de constater la potentielle irrécouvrabilité totale ou partielle de titres de recettes.

Donc la même mécanique que je vous ai expliquée pour le budget général : il s'agit dans un premier temps, en accord avec le payeur, de reprendre l'ensemble des dépréciations de créances pour un montant de 1 879,28 €. Et dans un 2^{ème} temps, de constituer les dépréciations de créances pour l'ensemble des risques d'irrécouvrabilités identifiés pour un montant total de 2 538,98 €.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Alors avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes Un soffiu novu, Avanzemu et Core in fronte.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, donc je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Avanzemu, Un Soffiu novu Core in fronte et Josepha GIACOMETTI PIREDDA

Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

On peut passer au 372.

Raportu n° 372 : Ripresa è custituzione di a calata di creditu di u laburatoriu d'analisi di u Cismonte.

Rapport n° 372 : Reprise et constitution de dépréciation de créances du Laboratoire d'Analyses du Cismonte

M. Gilles GIOVANNANGELI

Donc, c'est la même chose.

Ici, en accord avec le payeur, il est proposé tout d'abord de reprendre l'ensemble des dépréciations de créances pour un montant de 1 572,71 € et dans la foulée, de constituer les nouvelles dépréciations de créances pour l'année 2026 pour l'ensemble des risques d'irrecouvrabilité identifiés pour un montant de 2 094,53 €.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Sans surprise, c'est un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes Un soffiu novu, Avanzemu et Core in fronte.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, donc je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Avanzemu, Un Soffiu novu, Core in fronte et Josépha Giacometti-Piredda

Qui est pour ?

À ringrazià vi. **Rapport ADOPTE.**

Si vous en êtes d'accord, on peut passer au 368.

Raportu n° 368 : Ammissione in valore nullu è cridenze spente di u Laburatoriu d'analisi di u Pumonti.

Rapport n° 368 : Admission en non-valeur et créances éteintes du Laboratoire d'Analyses du Pumonti.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Et donc ces créances éteintes s'élèvent à un montant de 4 660,59 € et je vous propose de délibérer sur ce montant, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Avisu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

La commission des finances a émis un avis favorable avec la non-participation des groupes Un soffiu novu, Avanzemu et Core in fronte.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Nimu.

Dunque, mettu stu raportu à u votu.

Quale hè ch'hè contru ? Quale hè chì s'astene ? Quale hè ch'un partecipeghja micca ? Un soffiu novu, Avanzemu è Core in fronte.

Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

On peut passer au 369.

Raportu n° 369 : Ammissione in valore nullu è cridenze spente di u Laburatoriu d'analisi di u Cismonte.

Rapport n° 369 : Admission en non-valeur et créances éteintes du Laboratoire d'Analyses du Cismonte.

M. Gilles GIOVANNANGELI

È pà u Cismonti dunqua, un montant de 829,80 € d'admission en non-valeur et créances éteintes.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

La commission des finances a émis un avis favorable avec la non-participation des groupes Un soffiu novu, Avanzemu et Core in fronte.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, donc je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Avanzemu, Un Soffiu novu.

Qui est pour ?

Le rapport ADOPTE.

Nous allons attendre pour la présentation du budget général.

LEGNU - FURESTA / BOIS – FORÊTS

Raportu n° 362 : Piani d'accunciamentu di i furesti di Coti-Chiavari, u Spidali, Cavu, Fium'orbu, Sant'Antone, Rospa Sorba, Tartagine-Melaja.

Rapport n° 362 : Plans d'aménagements forestiers des forêts de Coti-Chiavari, u Spidali, Cavu, Fium'orbu, Sant'Antone, Rospa Sorba, Tartagine-Melaja.

M. Dominique LIVRELLI

La Collectivité de Corse, propriétaire de 53 522 hectares de forêts avec 36 forêts, s'appuie sur les plans d'aménagement forestier 15/20 ans élaborés par l'ONF.

Ces documents, validés par l'Assemblée de Corse, définissent ses objectifs de gestion durable : production du bois, accueil du public, pastoralisme, défense contre les incendies et s'alignent sur les schémas régionaux et nationaux.

Engagée dans la certification PEFC 2023-2027 et la marque Lignum Corsica, la Collectivité de Corse doit maintenir ces plans à jour pour préserver la filière bois.

4 forêts : Ospedale, Sant'Antone, Chiavari et Fium'Orbu ont vu leurs plans expirer, tandis que ceux de Rospa-Sorba, Tartagine arriveront à échéance d'ici 2025.

Pour éviter toute interruption de gestion, l'ONF propose des arrêtés d'aménagement transitoire 2025-2030 pour les 6 forêts concernées. Ces dispositifs prolongent les orientations existantes en attendant leur révision complète.

Ces aménagements transitoires, essentiels pour maintenir la certification PEFC, permettent de poursuivre la gestion durable.

En attendant les révisions, l'Assemblée de Corse est invitée à les valider avant leur signature par le préfet pour entrer en vigueur en 2026.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque ci hè sicuramente un'avisu di a cummissione.

Avete a parolla.

Mme Françoise CAMPANA

Iè, à ringrazià vi.

Avis favorable de la Commission, non-participation du groupe Un soffiù novu ; absence du groupe Avanzemu et de Madame Josépha Giacometti-Piredda.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Qui veut intervenir sur ce dossier ? Nimu.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

ADOpte à l'unanimité, à ringrazià vi.

Donc je me tourne vers l'exécutif. Est-ce qu'on suspend ? Je pense qu'on on peut suspendre en attendant, à moins qu'Anne-Laure veuille nous présenter un petit dossier.

Alors, il y avait le dossier 375.

Avete a parolla pè presentà lu.

CULTURA È PATRIMONIUM - MECENATU /
CULTURE ET PATRIMOINE – MECENAT

Raportu n° 375 : Operazione 2 di u programma Citadella XXI “Accunciamenti è valutazione di i percorsi esterni” Cunvenzione di delegazione di maestria d'opera trà a cumuna di Corti è a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 375 : Opération 2 du programme Citadella XXI "Aménagements et valorisation des parcours extérieurs" et convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (DMO) entre la commune de Corti et la Collectivité de Corse.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Donc, c'est un rapport important.

Il s'agit d'un rapport sur la 2^{ème} opération du programme Citadella XXI qui concerne l'aménagement, la valorisation des parcours extérieurs et la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Corti et la Collectivité de Corse.

C'est en quelques mots un projet structurel important, un projet aussi qui s'inscrit dans notre politique patrimoniale, qui met en avant bien entendu un lieu emblématique de l'histoire de la Corse qu'est la citadelle, Citadella XXI, et qui va faire de ce lieu un lieu de rayonnement de notre patrimoine au-delà de la ville de Corte, bien entendu.

Donc, depuis 2019, par le programme Citadella XXI, notre institution souhaite faire de la citadelle de Corti un lieu emblématique du renouveau de la politique patrimoniale insulaire.

L'opération de ce 2^{ème} programme constitue un jalon opérationnel structurant dans la requalification globale du site. Elle intervient, je pense que vous l'avez tous vu, après l'achèvement de l'opération n°1 qui était consacrée à la restauration du nid d'aigle, qui a été illuminé dans le cadre de l'anniversaire du tricentenaire de Pasquale Paoli et il conditionne désormais l'accessibilité, la lisibilité et le fonctionnement global du site.

Sur le plan technique, cette opération répond à deux enjeux identifiés, donc des enjeux fonctionnels qui permettent d'une part l'amélioration de l'accueil du public, bien entendu, la sécurité des cheminements et la lisibilité des accès aux

équipements existants que sont le musée de la Corse, les usagers de la Caserne Padoue, puisque vous savez que nous accueillons dans la Caserne Padoue un certain nombre d'institutions, dont bien entendu le FRAC Corsica, que je vous invite à visiter, l'Université et l'Office du tourisme, et bien entendu des associations.

Donc d'autres enjeux, des enjeux patrimoniaux, par un traitement sobre et réversible des sols, des seuils, des interfaces avec les maçonneries anciennes, respectueuses de l'identité militaire du site classé et des enjeux, vous le verrez, paysagers et environnementaux importants, avec une intervention mesurée sur les sols, sur les terrassements qui seront limités et sur la valorisation des paysages et la biodiversité insulaire.

Donc, le parvis est ainsi requalifié comme un véritable espace de seuil. Vous visualisez un petit peu le musée et l'espace du musée entre la caserne Padoue et le musée.

Donc, il y aura un traitement architectural pour valoriser le stationnement qui est aujourd'hui assez laid et pour le traiter architecturalement.

Il y aura également la reprise des remparts de la guérite d'accueil qui sera intégrée et bien sûr la mise en accessibilité PMR, qui va garantir à la fois le confort et l'usage.

Les jardins de la citadelle, sur la partie haute du site, vont venir compléter cette séance d'accueil et proposer un espace paysager à forte valeur pédagogique, scientifique, mais également culturelle.

Donc, l'opération n°2 consiste ainsi en un investissement indispensable à la valorisation des équipements publics qui sont déjà financés et à la montée en puissance, bien entendu, de la citadelle, Citadella, comme pour nous, un élément, et pour l'ensemble des Corses, je présume, de centralité culturelle du Centre Corse... n'est-ce pas, Madame l'adjointe à la ville de Ponte Leccia - Morosaglia, puisque c'est important aussi pour vous.

La réalisation des jardins traduit concrètement l'engagement de la Collectivité en faveur de la transition écologique, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement est ici présent, de la préservation de la biodiversité et surtout pour nous, et pour vous aussi, je suppose, de la valorisation des paysages insulaires.

Donc, par son exigence architecturale, paysagère, environnementale, cette opération incarne vraiment et pleinement la vision de notre collectivité, à

savoir : un projet qui conjugue la mémoire, mais aussi la création, mais aussi l'innovation, la transmission au service d'un territoire et de ceux qui y vivent à l'année, au-delà de ceux qui viennent nous faire le plaisir de le visiter.

Donc, les bénéficiaires de ce projet sont bien entendu les usagers, les visiteurs de la Citadella di Corti, les habitants de cet espace, les scolaires, les étudiants et bien entendu effectivement les touristes.

Les équipements culturels, éducatifs et scientifiques implantés sur ce site seront ouverts à tous, à la commune de Corti, bien entendu, et les acteurs économiques du territoire Centru Corsica, Chère Cathy, donc les acteurs institutionnels et les partenaires culturels environnementaux, bien entendu.

Donc, l'impact budgétaire est le suivant :

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à plus de 1 M€.

L'opération bénéficie d'un cofinancement de l'État au titre du PEI à la hauteur de 63 %, limitant ainsi l'effort financier net de la Collectivité de Corse à 37 % du coût total.

Ce niveau de cofinancement génère en effet un levier particulièrement favorable puisque chaque euro investi par la Collectivité de Corse mobilisant près de 2 € de financement externe, avec un impact donc maîtrisé sur notre capacité d'autofinancement.

Voilà en quelques mots l'essentiel de ce projet, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, il y a l'avis de la commission de la culture.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Monsieur le Président.

La Commission a émis un avis favorable avec une non-participation des groupes Un soffiu novu et Core in fronte, et absence des groupes Altra strada et Avanzemu.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Iè, Cathy.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci.

Pour saluer le travail qui est effectué, surtout pour nos territoires ruraux, simplement dans ce domaine, parce qu'on sait que les musées constituent un point d'ancrage du dispositif culturel.

Il est important pour les jeunes. Et grâce aussi aux chemins de fer qui permettent une meilleure accessibilité, il faut le souligner, de pouvoir bénéficier de ces infrastructures.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Petr'Antò.

M. Petru Antone FILIPPI

Iè, à ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Ghjustu pè principià vuleria quantunque salutà a memoria di l'amicu Antoine Ferracci chì à issu prugettu, ci tenia assai. Eiu m'arricordu, à l'epica, ùn era micca elettu ma era ricevutu perchè chì eramu prisenti per raportu à l'associ, è m'arricordu di a so energia ind'è a difesa di issu prugettu è di a piazza di l'associ nentru à u prugettu "Citadella XXI".

Digià vuleria parlà di i resultati di a prima parte perchè francamente, eiu cunnoscu bè a citadella cum'è i Curtinesi a cunnoscenu. Hè vera chì l'emu cunnisciuta in più gattivu statu, è face veramente piacè di vede u travagliu chì hè statu fattu. Hè magnificu, da luntanu è da vicinu è pensu chì ghjè un prugettu impurtente chì ci vole à cuntinuà, è à cuntinuà cusì.

Ghjè un prugettu strutturate pè Corti, è aldilà di Corti perchè infatti, è hè stata detta, ghjè un prugettu strutturate dinò per u centru, è sò chì ci vole à di dinò, ghjè chì hè un prugettu strutturate pè Corti, u centru, ma dinò per u patrimoniu.

È ciò chì ghjè interressante nantu à stu prugettu, cù a prisenza di l'Università, cù a prisenza di l'associ, cù a prisenza di parechji partenarii, ghjè chì issu prugettu mischia u latu patrimoniale è dicerimu di memoria, ma dinò l'usu oghjincu è dinò ciò chì si puderà fà ind'è l'avvene. Dunque ci face assai piacè, è quì parlu da Curtinese, bella sicura, ma micca solu, parlu dinò da elettu di a Corsica, perchè l'emu detta, Romain m'hà postu a quistione nanzu, Romain Colonna, di di mi ch'ellu ùn ci eranu micca chè i Curtinesi chì pudianu parlà nantu à a Citadella di Corti. Hè vera, perchè chì Corti hè di tutti, è a capitale di tutti.

Eccu. À ringrazia vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia ti. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Duie parolle per cumplettà sò ch'ellu hà dettu Petr' Antò.

Eiu sò felice di issu prugettu perchè hà da fà una cosa ; i Corsi, i Curtinesi, ùn sò più cullati ind'u stu locu dipoi 1840.

Chì ci era custì nant'à isse sponde ? Ci era u più vechju quartieru di Corti chì si chjama e Castellacce. Ghjera un locu induve i suldati francesi eranu à pena in periculu. Si fecianu sfirzà n'è e piccule strade, è l'armata hà pigliatu a decisione di lampà lu è di fà chì a ghjente falghinu n'è e Lubbiacce. È dunque, cù issu prugettu, avemu da re imparà stu locu, chè ci entravamu, ma di manera à pena...cum'è si dice...senza autorisazione, quand'eramu chjuchi. È avà emu da cunnosce issu locu, ghjè veramente magnificu, è cullate à visità lu, ùn serite micca...cum'è si dice...serite cuntenti è felici di vede lu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi. D'astre intervensione?

Cathy. Cathy andava à l'appiattu ind'è sti lochi hè pè quessa!

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Eiu vuleria dumandà à i Curtinesi sì l'orsu hè sempre quassù o s'ellu hè pertutu ?

M. Pierre GHIONGA

Nò, ghjè una gattiva storia. L'orsu, in Corti, ùn ci hè mancu vultutu ellu stà!

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'astre dumande? Nò.

Madama a cunsigliera.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Iè, à ringrazià vi per e vostre parolle.

À ringrazià à Madama Cognetti, à Monsieur Filippi è à u Duttore Ghionga pè ste parolle.

Je pense que, en quelques mots et en conclusion, on a parlé ce matin d'idéologie, c'est vraiment l'incarnation et la mise en œuvre d'une idéologie qui se transforme en projet de société. Ça, c'est important.

Et au-delà de la réflexion patrimoniale, culturelle et mémorielle, cette réflexion et ce travail sont aussi, et c'est extrêmement important aussi puisqu'on va parler de budget tout à l'heure, adossés à un travail de recherche de cofinancement.

Donc la boucle est bouclée.

Merci à tous.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, je mets aux voix ce dossier.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le dossier est ADOPTE.

Donc, on suspend le temps que la commission finisse et qu'on reprenne pour le budget général.

À ringrazià vi. À dopu !

La séance est suspendue à 18 heures et reprise à 19h20.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, alors quelques informations.

Donc, à la suite de la commission qui s'est tenue dans l'après-midi, sous l'autorité de la présidente de la CDENATE, il y a plusieurs amendements qui ont été sous-amendés, voire sous sous-amendés. Donc les services sont en train de mettre au propre tout cela et réglementairement, on doit vous renvoyer les versions finales. Donc, comme il y en a encore pour un moment, nous allons débiter la présentation du budget, si vous en êtes d'accord. Il vaut mieux et ensuite on s'organisera en conséquence. Bien, ça c'est la première chose.

La deuxième, je me permets de le rappeler, la convocation à cette session couvre 2 journées. Vous êtes légalement convoqués pour 2 jours.

Demain matin, il y a effectivement l'analyse des rapports « concessions ports et aéroports » où il y a de nombreux déports. Il n'en demeure pas moins que ceux qui n'ont pas à se déporter, parce qu'ils n'appartiennent pas au conseil d'administration qui sera installé lundi prochain ou pour d'autres raisons, doivent rester. Demain matin, ils sont convoqués.

Voilà, moi je n'en dis pas plus. Maintenant chacun prend ses responsabilités et réfléchit à la façon dont il veut fonctionner.

Bien. Maintenant, ceci étant dit, je vais passer la parole au président de l'ADEC qui doit nous présenter le budget.

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ

Raportu n° 370 : Bugettu primitivu 2026 di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 370 : Budget primitif 2026 de la Collectivité de Corse.

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Signora Presidenti.

Alors, je vous propose pour ce budget primitif 2026 de ne pas repartir dans les débats qui étaient les nôtres le mois dernier sur les orientations budgétaires, mais néanmoins vous rappeler deux points essentiels qui ont été abordés longuement lors de ce débat.

Premier point, bien sûr, on est obligé de le répéter, c'est la situation de contraintes fortes dans lesquelles on a préparé ce budget :

Un État français en crise économique et financière. Au moment où on se parle, il n'y a toujours pas de budget voté en France, vous le savez, et on se dirige peut-être même vers une loi spéciale pour pouvoir exécuter le budget d'ici le début de l'année prochaine. Ce niveau de contrainte, bien sûr, il impacte l'ensemble des collectivités territoriales et donc la Collectivité de Corse.

Le deuxième point important, c'est que face à ce climat d'incertitude et d'instabilité, nous avons, et je vous le disais lors du débat précédent, construit ce budget avec 2 grands choix politiques forts qui sont aussi des obligations.

Premier choix, c'est celui qui consiste à affirmer que nous avons voulu rester dans une zone d'acceptabilité budgétaire, préserver les grands équilibres, sécuriser au mieux la trajectoire budgétaire.

Et en même temps dire aussi, parce qu'on est face à une réalité dont on parle tous ici, qui nous concerne, qui concerne beaucoup de collectivités, et il ne s'agit pas pour nous d'être dans un déni de réalité. On connaît cette difficulté, on sait qu'on a une trajectoire budgétaire qui se dégrade et j'ai entendu des commentateurs dire que c'était une injonction contradictoire que d'affirmer qu'on était dans cette trajectoire de dégradation et qu'en même temps, cette trajectoire était maîtrisée.

Moi, je ne pense pas que ce soit une injonction contradictoire. Je crois que c'est un choix politique de gestion. C'est important. On fait le choix de maîtriser une trajectoire dont on voit bien qu'elle est difficile pour nous, mais on considère aussi qu'on n'avait pas d'autres choix, ou du moins que l'autre choix qui s'offre à nous, et je reprends les propos parce que je les partage, de Paul-Félix Benedetti sur l'analyse, l'autre choix qui s'offre à nous, il est simple, il est celui de l'austérité, de se dire que pour revenir dans une vertu budgétaire, pour aller vers le bon élève de la classe, il suffirait pour nous de réduire massivement notre investissement.

On en a parlé longuement ce matin pendant la session sur l'aide aux communes. Si, on a 315 M€ prévus dans ce budget, on descend à 285 M€, on a réglé définitivement la question de la vertu budgétaire, on a réglé définitivement la question de l'emprunt. On passerait sous les 100 M€ d'emprunt. On aurait des ratios qui, d'un coup, deviendraient extrêmement vertueux et on pourrait considérer que les problèmes sont derrière nous. Mais on ne fait pas ce choix-là, on ne le fait pas.

En responsabilité, nous, on fait le choix inverse qui consiste à dire : on va maintenir notre investissement, on va préserver nos politiques publiques, y compris en assumant cette dégradation, tout en la maîtrisant, dont je vous rappelle que dans la projection qui a été présentée lors du DOB, en 2028, fin 2028, c'est-à-dire que 3 ans vont s'écouler, on aura des ratios qui resteront acceptables. Un ratio de 8 ans de désendettement, 12,5 de pourcentage de l'épargne brute.

Donc, c'est ce choix-là que nous faisons et que nous maintenons aujourd'hui, parce qu'au-delà, et ça a été dit aussi ce matin, au-delà de ces choix budgétaires, au-delà des indicateurs, il y a la réalité concrète et la réalité concrète, c'est qu'on a besoin d'investir dans ce pays. On a besoin de maintenir des investissements sur les infrastructures, on a besoin de continuer à soutenir les territoires, on a besoin de continuer à aider les communes pour qu'elles investissent aussi et qu'elles produisent aussi de l'appui à nos entreprises, à l'économie et, ça a été dit aussi, souvent, aux petites entreprises.

Et c'est le 2^{ème} volet, la 2^{ème} obligation.

Première obligation, on sait, mais on accepte une dégradation en maintenant les équilibres.

Deuxième obligation, on ne renonce pas, je l'ai aussi dit lors du dernier débat, on ne renonce pas aux grands objectifs stratégiques de la mandature. On en a aussi parlé.

C'est ce que j'ai qualifié, moi, de l'investissement, les 2 niveaux d'investissement : l'investissement dans l'humain, le social, la formation, la culture, la langue corse, la jeunesse. Là-dessus, on ne va pas renoncer.

Et en 2026, on a aussi identifié des priorités sur lesquelles on veut mettre un accent particulier : la politique sociale dans une Corse qui se paupérise, dans une Corse qui se précarise, dans une Corse qui vieillit, on a l'obligation de maintenir ce niveau de politique sociale. Et là aussi, c'est un choix qu'on confirme et qu'on affirme à chaque session.

La langue Corse, j'en parlais aussi tout à l'heure, le pilier de notre identité collective, on a fait le choix d'augmenter les crédits, notamment pour développer de manière forte une politique d'éducation immersive.

Le développement économique et les flux aériens, l'accessibilité en hors saison. On sait bien que c'est un levier, les flux aériens, cette accessibilité hors-saison qui permettrait la désaisonnalisation du tourisme.

Et enfin les investissements et notamment les aides aux communes. On en a parlé tout au long de la journée.

Voilà les deux grandes obligations qui vont se traduire maintenant par les chiffres que je vais vous présenter dans le BP 2026.

Alors sur les grands équilibres, un budget prévisionnel à 2 033 M€, en augmentation de 2 %.

En réalité, en dépenses et recettes réelles, 1 525 M€, 1 145 M€ en fonctionnement, 380 M€ en investissement.

Des dépenses de fonctionnement qui, facialement, de BP à BP, augmentent de 3 %. La réalité, c'est qu'en y intégrant, et nous l'avons fait maintenant au moment où je vous parle, la DCT... Rappelez-vous lors du débat sur les orientations budgétaires, je vous avais dit que par prudence, nous n'avions pas intégré la DCT dans nos prévisions. Cette fois-ci, entre-temps, il y a eu et des débats à l'Assemblée et des débats au Sénat, avec des votes, portés notamment par nos parlementaires, favorables sur les 60 M€ de DCT, aussi bien à l'Assemblée qu'au Sénat. Et il y a eu un courrier d'engagement du gouvernement, cette fois-ci à hauteur de 50 M€.

Nous, nous avons fait le choix, parce qu'on considère qu'aujourd'hui le pouvoir en France, il est tout autant à l'Assemblée qu'au gouvernement, nous avons fait le choix de maintenir les 60 M€ aussi parce que ça correspond aux réels

besoins et que si demain nous n'avions pas 60 M€, effectivement, ça poserait un problème budgétaire.

A ce stade, nous faisons le pari de la volonté là aussi et nous inscrivons les 60 M€.

Mécaniquement, c'est 10 M€ de plus que l'année dernière et ça fait monter de 1 % l'augmentation. Donc en réalité, c'est 2 % de BP à BP. Si on compare parce qu'on a les éléments de l'exécuté 2025, on est sur à peu près un peu plus de 1 % d'augmentation qui correspond à notre volonté de maîtrise des charges de fonctionnement. Je vous l'ai dit, il faut qu'on tangente toujours autour de 1 %, en tout cas en-deçà de l'inflation.

Les dépenses d'investissement, je vous le disais, 380 M€ : 65 M€ correspondent au remboursement du capital de l'emprunt. À ces 65 M€, si on ajoute les 32 M€ d'intérêts, on est à 97 M€ de remboursement annuel (capital + intérêts) de nos emprunts. Cela reste acceptable.

Là-aussi, il faut qu'on s'entende parce qu'on entend dire qu'on est au-delà du milliard, le milliard de dettes.

Moi, je le réaffirme, là-aussi il faut répéter, il faut le répéter : qu'on ait 1 168 M€ de dettes aujourd'hui, ce n'est pas ça le problème. Ce n'est pas ça le problème, il faut le dire aux Corses. La question c'est notre capacité à rembourser cette dette et aujourd'hui, notre capacité à rembourser, elle est de 7 années, elle est largement en-deçà de la zone d'alerte.

Et de la même façon, dans notre projection qui vous a été présentée au DOB, elle sera de 8 années à la fin 2028.

Donc là, je crois qu'il faut être honnête, il n'y a pas un sujet qui doit être anxiogène en soi. Ce qu'il faut regarder, c'est la trajectoire. Et où je vous rejoins, c'est la question de la trajectoire : comment on peut inverser cette courbe ? Moi, je vous l'ai expliqué tout à l'heure, on ne va pas faire le choix de réduire l'investissement pour diminuer notre emprunt. Ce n'est pas notre choix.

Aujourd'hui, globalement, vous le savez, 1 € d'emprunt ça veut dire 3 € d'investissement et c'est important qu'on continue cette trajectoire.

Et puis je suis allé plus loin moi.

On me dit ça ne sert à rien, j'entendais, pour le citer, le député Ciccoli nous dire : oui, les comparaisons qui sont faites par l'exécutif se compare à des régions qui sont en grande difficulté. Il faudrait se comparer à des régions, il citait l'île de France ou la région AURA qui effectivement, sur la période de 2000 à 2025, 6 années, ont vu en moyenne leur niveau d'emprunt augmenté autour de 1 % par an. Nous ce n'est pas le cas, c'est 5 ans.

Mais la moyenne des régions c'est important, ce qui est important c'est de se comparer à une moyenne, la moyenne des régions c'est 3 %, nous 5 %, donc on est au-delà de la moyenne. Si on regarde dans le détail l'Occitanie sur la même période, c'est 4,9 % d'augmentation ; la Nouvelle-Aquitaine c'est 5,7 % d'augmentation ; la Bourgogne Franche-Comté c'est 7,5 % d'augmentation annuelle ; le Centre-Val de Loire c'est 8,5 % d'augmentation annuelle et la Normandie c'est 12 % d'augmentation annuelle. Donc, on n'est quand même pas les plus mauvais de la classe si on regarde et si on veut bien s'évaluer par rapport aux autres.

Et en plus si on ajoute la réalité de notre Collectivité qui, à la fois, a les compétences des régions françaises mais qui en plus, vous le savez tous, a les compétences des départements. Si on regarde la progression de l'endettement sur la même période 2022-2025 des départements, elle est de 7,5 % par an. Donc la moyenne de la strate régionale et départementale, ça nous donne une progression d'endettement de 5 %, identique à celle de la Collectivité de Corse.

Donc moi j'essaye, y compris par ces éléments d'évaluation, d'expliquer à cette Assemblée et d'expliquer aux Corses, que la question de l'emprunt, on peut l'agiter comme un totem en expliquant qu'il y a une dérive de la Collectivité de Corse, mais elle ne tient pas, elle ne tient pas rapportée aux chiffres, rapportée aux faits. Ça ne veut pas dire qu'il faut être dans une fuite en avant, il faut le maîtriser, c'est un sujet. Mais pour l'instant, il est parfaitement maîtrisé.

Sur la répartition des dépenses de fonctionnement, on a choisi deux orientations. D'abord, la première orientation, c'est la maîtrise des charges. On le dit souvent, il y a un effort permanent, continu à faire, on ne peut pas agir que sur les recettes, il faut aussi parfaitement maîtriser nos charges, Et, on l'a fait ce travail ces dernières années, on l'a fait ce travail, on peut toujours faire mieux, mais on l'a fait ce travail. L'année dernière c'était 1,4, cette année ce sera autour de 1 %.

Je vais vous prendre deux exemples. Le premier exemple, c'est le 012, c'est le personnel. On a aussi beaucoup entendu des choses là-dessus, y compris sur la dérive des coûts de personnels, sur le clientélisme de la majorité territoriale ou supposé clientélisme.

La réalité, les chiffres aussi, elle vous la donne, vous savez qu'on a moins d'agents aujourd'hui, en 2025, au 31/12/2025, qu'en 2018. Il y a moins d'agents à la Collectivité en 2025 qu'en 2018 ! Ça, c'est la réalité des chiffres. Par rapport à l'année dernière, nous avons plus de 40 agents en moins. Est-ce qu'on peut s'en réjouir ou pas ? Moi, je pense qu'il y a un travail qui a été fait, puissant parce qu'il ne faut pas regarder que la réduction, il faut regarder les conditions, l'efficacité du service, les conditions de travail et la qualité de vie au travail. Globalement, je pense qu'on est dans une bonne trajectoire et les chiffres, ils nous le démontrent, ils nous le démontrent.

Deuxième point, c'est celui aussi qui est souvent invoqué parce que quand on parle des agents de la Collectivité, j'entends aussi dire régulièrement : oui, mais il y a ces chiffres-là, mais à côté de ça, vous ne parlez pas des agences et des offices qui eux seraient dans des augmentations budgétaires importantes. Ce n'est pas vrai. Si on regarde, en tout cas, la participation de la Collectivité de Corse aux agences et offices, elle n'a pas évolué ces 2 dernières années, autour de 65 millions d'euros, hors office des transports, bien sûr, parce qu'il supporte la DCT.

Donc là aussi, on a un travail mené en commun avec les conseillers exécutifs et les directrices et directeurs, et l'encadrement des agences et offices, pour rationaliser et optimiser les missions. Mais ça va au-delà. Vous avez vu ces derniers jours, vous l'avez entendu, on a eu un questionnement avec le président du parc naturel régional de la Corse, notre ami Jacques Costa, sur la participation au financement de la Collectivité de Corse au parc. On a eu une discussion, un parc qui est extrêmement bien géré, à qui on a demandé, et qui a donc quelques réserves, à qui on a demandé un effort. On a discuté parce qu'au début il y avait un malentendu et puis on a trouvé le chemin de la raison et le chemin partagé de l'effort qui démontre qu'aujourd'hui on est, y compris avec ce qui est appelé les satellites, dans une discussion, dans un rapport à la bonne gestion, qui permet aussi à la Collectivité de Corse de rationaliser ses interventions.

Donc, une politique de maîtrise des coûts évidente sur une structure de dépenses de fonctionnement qui est extrêmement rigide, je vous en ai parlé, le social notamment, qui augmente tous les ans et qui est extrêmement rigide en termes de possibilités et de rationalisation.

Le deuxième point, c'est, je vous en parlais tout à l'heure, la volonté de maintenir un haut niveau de politique publique.

En 2026, je vous le disais, nous avons voulu prioriser l'action sociale, plus 3,5 %, plus 8 millions par rapport à 2024. Ça traduit aussi une réalité, la nécessité de continuer à soutenir nos politiques en faveur des personnes âgées, du

handicap, de la jeunesse, des personnes en grande difficulté, les politiques d'insertion, les politiques en faveur de l'enfance. Tout ça, aujourd'hui, nécessite 8 millions de participation en plus, 248 millions d'euros sont prévus rien que pour les politiques sociales en 2026.

La culture, plus 1 million, choix politique majeur aussi d'émancipation individuelle et collective. Nous faisons les arbitrages là où les autres baissent, là où les autres baissent, vous le savez tous et toutes, nous, nous maintenons, et même nous augmentons de 1 million à la fois sur le fonctionnement et à la fois sur l'investissement, sur l'aide à l'audiovisuel.

La langue, on en a parlé tout à l'heure, c'est 1 million d'euros supplémentaires sur la politique de soutien aux écoles immersives et avec une convention saluée avec l'académie et notamment avec le recteur de Corse.

L'économie, je vous en ai parlé, les flux aériens, nécessité, volonté de désaisonnaliser, levier puissant d'accessibilité, 5 millions d'euros seront rajoutés, en tout cas prévus au budget 2026.

Enfin le fonds foncier, nous en parlions ce matin, la préservation des terres agricoles, tout le travail qui a été fait lors du PADDUC aujourd'hui de préservation à travers les ESA, doit se traduire maintenant par la mise en production d'où la nécessité d'armer un fonds foncier pour pouvoir acquérir des terres et les mettre à disposition des agriculteurs.

Et pour finir, la politique, on en a largement parlé, de soutien aux territoires et notamment aux communes et aux intercommunalités.

Voilà pour nos dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui est des recettes, 1,304 milliard, une légère hausse là aussi de 2 %. Mais de la même façon, si on neutralise les 10 millions supplémentaires de la DCT, puisqu'on les a en recettes et en dépenses, on est qu'à 1 % d'augmentation.

Donc vous voyez bien là aussi, on arrive à maîtriser nos dépenses au niveau de 1 %, mais on a nos recettes qui n'augmentent que 1 %. Il faut bien que, et vous le savez, vous compreniez néanmoins qu'entre 2020 et 2023, nous avons des niveaux d'augmentation des recettes qui étaient au-delà de 3 % quand les dépenses étaient 2 à 2,5 %. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Sur ces recettes, on peut noter une constante d'ailleurs, depuis ces dernières années.

Les recettes elles n'augmentent pas par les dotations de l'État, au contraire, elles sont extrêmement stabilisées, une augmentation de 0,2 %. Elles augmentent par la fiscalité.

Malgré les difficultés, c'est encore la fiscalité qui arrive à porter nos recettes, 801 millions d'euros de fiscalité, entre fiscalité directe et indirecte. Mais, le président le rappelait ce matin, malgré le peu de marge de manœuvre sur ces 801 millions, c'est à peu près 20 millions d'augmentation de recettes fiscales, 5 millions c'est l'augmentation que nous avons choisie, là, on a pouvoir de taux, sur les cartes grises, même si elle a pu être discutée et peu appréciée, nous avons besoin de mobiliser cette recette.

7 millions, ce sont les DMTO. Il y a un rebond sur les DMTO, le marché de l'immobilier reprend, je l'espère, de manière vertueuse par l'accession des résidences principales, mais c'est aussi une recette prévisionnelle supplémentaire.

Et enfin, ce sont les taxes de transport aussi qui évoluent un petit peu.

Troisième point, les recettes sectorielles, elles, elles diminuent. Que sont les recettes sectorielles ? C'est à peu près 114 millions, c'est essentiellement, pratiquement pour 75 %, les recettes des compensations sociales versées par l'État. Et là aussi, on voit qu'elles diminuent. Je vous ai dit tout à l'heure, notre politique sociale, elle augmente de 3,5 % et nos recettes sociales, elles diminuent de 3,5 %. Le gap en réalité c'est 8 %. Et quand vous voyez ça, vous comprenez pourquoi en France les départements sont à la rupture, parce que ça c'est une compétence des départements. Les départements sont à la rupture parce qu'ils subissent ce que nous subissons. Et, on l'a dit ce matin, je crois que c'est le président qui le rappelait ce matin, nous avons servi d'amortisseur, nous avons intégré, nous, le budget de la Collectivité de Corse, cette difficulté et cet effet ciseau que connaissent les départements français. Voilà pour ce qui était des recettes et dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui est de l'investissement, sur les dépenses, je vous l'ai dit, 380 millions, 65 millions, c'est le remboursement du capital d'emprunt, 315 millions de dépenses sectorielles, avec 2 grands pans de force équivalente ou de poids équivalent, 50 % tous les 2. On en a parlé toute la journée, l'aide aux tiers de manière générale, le soutien aux politiques d'équipement. C'est un choix politique majeur, unique ! Unique ! Unique ! Il n'y a que la Collectivité de Corse qui a fait ce choix politique, il est assumé et nous le maintenons, un peu plus de 150 millions par an.

Sur l'aménagement du territoire et l'aide aux communes, on en a parlé, c'est 60 millions par an, 60 millions par an vers les communes et ce sera le cas en 2026.

60 millions au service des communes, bien entendu, mais je le rappelle, de l'économie et de l'emploi des territoires.

De la même façon, une chose que l'on ne dit pas assez, toujours au soutien de l'économie, l'action économique aujourd'hui dans nos politiques d'investissement et dans le soutien aux tiers, donc le soutien aux entreprises, c'est 40 millions d'euros par an, 40 millions d'euros par an, l'ADEC, l'ATC, l'ODARC, en subventions, je vous parle de subventions. À ces 40 millions s'ajoutent les dispositifs et les outils financiers, c'est 20 millions de plus pour notre économie, pour nos TPE, pour nos PME et pour l'emploi.

La politique de gestion de l'eau, 12,5 millions en faveur de l'Office hydraulique, vous le savez tous. Le plan qui a été voté en 2003, 240 millions d'investissement, 15 millions de mètres cubes de stockage supplémentaire à l'horizon 2035. Là aussi, un effort considérable qui n'a jamais été fait dans les années 2000. De 2000 à 2020 combien de millions de stockage supplémentaire ? Zéro. Nous, à l'horizon 2035, il y aura 15 millions et dans la programmation, il y en aura 15 autres d'ici 2045.

Donc, il y a un effort significatif, on ne peut pas dire qu'on ne fait rien, on ne peut pas dire qu'on ne porte pas une politique volontariste dans le domaine. 12,5 vers l'Office hydraulique auxquels vont s'ajouter, bien sûr les fonds PTIC, ce qui fera plus de 20 millions d'investissements par an. À ces 20 millions s'ajoutent 5 millions d'euros qui sont alloués aux communes à travers le dispositif de cofinancement de la convention agence de l'eau. C'est 20 millions en tout, là aussi, disponibles envers les communes pour financer le rattrapage et les politiques d'eau et d'assainissement.

Enfin, le dernier point sur l'aide aux équipements et aux territoires, la sécurité et secours, on l'a dit là aussi, assumer une volonté, on en parle aussi souvent, je crois, ce sont les présidents des SIS qui en parlent mieux que moi. Il y a des choix politiques forts aujourd'hui, notamment le choix de maintenir des casernes dans le rural. Le président Vanni en a parlé tout à l'heure en citant Antisanti. Mais des Antisanti, depuis que nous y sommes, il y en a eu combien ? Moi, j'ai fait l'inauguration, j'ai eu la chance, c'était la première fois, de faire l'inauguration de la rénovation de la construction de la caserne de Pianottoli. C'est remarquable, mais ça a un coût, c'est 11 millions, c'est un choix assumé. Et là-dessus, on ne cède pas, on ne recule pas, malgré les difficultés, on maintient les budgets.

50 %, je vous le disais donc, de soutien aux équipements et aux territoires, 50 % d'investissement en maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse. Sur ces 50 %, ça fait un peu plus de 150 millions, 2 tiers c'est la politique de transport, à-peu-près cette année, 102 millions, et vous le savez, on en a parlé, c'est insuffisant.

Dans la PPI qui a été présentée par le conseiller exécutif, c'est un scénario qui existe, mais le scénario est insuffisant. Il y a un scénario intermédiaire, médian à 115 millions et c'est ce qui serait tout juste acceptable en vérité par rapport aux besoins.

On a inscrit 102 millions. À l'époque, je vous avais dit, on a fait le choix de ne pas intégrer le PTIC. À ce stade, c'est toujours le choix qui prédomine, sauf que nos propositions, je pense à Josepha Giacometti, nos propositions exigeantes à l'État, fait que le curseur a bougé et c'est tant mieux. Ça prouve aussi que dans la discussion, dans l'affirmation, on arrive à obtenir, y compris des résultats, même s'ils sont toujours insuffisants. Rappelez-vous, nous, sur le PTIC, on a une ligne, le structurant et la pluriannualité. L'État nous a longtemps répondu : le projet et l'annualité.

Sur ces domaines-là, sur le domaine des transports, on a gagné une partie puisqu'ils ont accepté la vision que l'on porte. Et aujourd'hui, on signera un (.....) projet d'ici la fin de l'année, même si ces fonds ne sont pas encore inscrits au BP, il y aura un réajustement au BS pour pouvoir monter au bon niveau et à la fois sur les routes, et à la fois sur l'eau, nous avons été entendus. Donc on s'inscrit bien dans des programmes pluriannuels sur une vision qui est portée, deux grandes thématiques de la Collectivité de Corse, les infrastructures routières et la politique de l'eau. C'est un point de départ, c'est une avancée, mais elle est importante, en espérant que, et sur l'agriculture, et sur les EPLE, dès 2026, nous aurons le même résultat.

Donc, deux tiers de l'investissement, le reste de l'investissement étant nécessaire sur les politiques d'enseignement, de formation professionnelle, de culture, de jeunesse et de sport pour à peu près 30 millions.

Sur les recettes d'investissement, 220 millions de recettes auxquels vont s'ajouter les 160 millions d'épargne reportés. Sur les 220 millions, il y a bien sûr 115 millions qui relèvent de l'emprunt que nous devons contracter et 105 millions : à peu près 82 millions de recettes sectorielles et 23 millions de FCTVA.

Sur les recettes sectorielles, elles sont en augmentation de 10 % quand même par rapport à l'année dernière, ce qui prouve notre capacité à aller chercher

du financement et du cofinancement. Ça doit continuer à être un effort fort de notre Collectivité, mais il y a une progression notable, sur 3 chapitres importants sur ces recettes sectorielles, les transports, ça représente plus de 40 millions sur les 82 millions, 41 millions, donc 50 %. On cofinance nos investissements dans les transports.

Les fonds européens, 17 millions de recettes. Et là aussi, ça balaye les inquiétudes j'espère, puisque dans cette Assemblée, à plusieurs reprises, il a été fait état d'inquiétudes sur la capacité de notre Collectivité, en tout cas de la majorité, de mobiliser notamment le FEDER et le FSE.

Nous, on a toujours répondu de manière très posée et stratégique sur ce sujet-là, c'est qu'on était dans une vision de stratégie et de planification. Nous avons conscience qu'il devait y avoir un départ difficile parce qu'il fallait clôturer le PO précédent et qu'on avait l'avantage d'avoir pu mobiliser des fonds supplémentaires FEDER, React-EU, c'est ce que nous avons fait. Il y avait un problème d'engagement au démarrage. Je vous donne un chiffre, 3 % de programmation en mars, c'est ce qui nous avait été présenté et cité.

Au moment où je vous parle, 42 % de programmation, donc c'est une progression significative. Nous avons reçu le comité de suivi des fonds européens la semaine dernière, donc les commissaires des DG Régio, AGRI et Emploi..., qui ont signé l'effort de la Collectivité, qui ont compris aussi notre stratégie et bien sûr ils nous ont signalé qu'il ne fallait pas se relâcher parce qu'après 2025, il y aurait 2026, mais ce n'est pas notre habitude et ce ne pas là, encore une fois, la planification qui a été élaborée, ce qui veut dire concrètement qu'aujourd'hui il n'y aura pas de dégageant d'office. S'il y a eu des inquiétudes, eh bien on veut vous rassurer, il n'y aura pas de dégageant d'office à la fin de l'année, on sera en deçà des 20 millions ou peut-être on atteindra les 20 millions de consommés, le dégageant d'office se situant à 16 millions. Vous voyez bien que ce que nous avons dit, nous l'avons fait.

Le troisième et dernier chapitre de recettes, l'action économique. Là aussi, 12 millions de recettes et c'est important de le dire parce qu'on est sur une logique d'optimisation de retour de fonds, que l'on fait mieux que ce que l'on faisait avant, il faut le dire, peut-être parce qu'il y avait une exigence d'aller chercher de la recette. C'est un travail qu'on a mené avec les services de la Collectivité, Madame la DGA, et ceux de l'ADEC. Je crois que c'est un travail d'engagement qui porte ses fruits.

Vous le savez, la Collectivité de Corse, via l'ADEC, investit dans des outils financiers dont je vous parlais tout à l'heure, qui servent le financement de l'entreprise.

Et il y a une période d'investissement, une période de désinvestissement, puis une période de retour de fonds. On est vraiment dans une mécanique vertueuse et cette période de retour de fonds, aujourd'hui, elle va prévoir un montant de 12 millions de recettes en 2026, que l'on pourra bien sûr, si on le souhaite, réinvestir au profit à nouveau de l'économie.

Voilà pour les dépenses d'investissement.

Vous dire pour clôturer ce rapport, la programmation financière des choses habituelles, puisqu'on en a parlé tout à l'heure dans un rapport précédent, la question des stocks, des autorisations de programme. Donc là, je vous le précisais dans le rapport précédent, on est un bon élève, on est à des ratios de couverture en AP de 3 ans et en AE de 0,3, d'un trimestre pratiquement par an, donc c'est extrêmement positif.

Cette année en AP, on va ouvrir 331 millions plus 3 % par rapport à 2025, mais qui s'explique justement par une ouverture plus importante de fonds européens, puisqu'on consomme bien, eh bien, on va appeler plus de recettes et c'est intéressant, et par une ouverture supplémentaire de crédits pour l'enseignement, la formation, la culture, la jeunesse et les sports. On ne peut que s'en réjouir lorsqu'on programme en faveur de la jeunesse.

En conclusion, d'abord un BP qui est fidèle aux orientations budgétaires. On est dans la poursuite, mais on est complètement fidèles à ce que nous avons annoncé le mois précédent. Un budget à la fois de vérité et de volonté. De vérité, c'est parce qu'on ne nie pas notre réalité, on connaît nos difficultés, on connaît la ligne de crête sur laquelle on est, mais malgré tout, on maintient le cap et le chemin parce que l'on sait que le rebond va venir.

Le rebond, il est là en 2026 avec le processus d'autonomie. Nous, on croit fermement que l'autonomie, y compris en 2026, elle est à portée de main, que le processus il est à portée de main. Alors, vous pouvez être dubitatif, mais nous, on a en tout cas le devoir d'y croire et de tout faire pour y arriver.

Au-delà, il y a la nécessité du rebond par la mobilisation du PTIC, par l'obtention d'une DCT conforme aux besoins de la Corse, 60 millions pérennisés, indexés sur la progression de TVA, ce sont des choses qu'on doit pouvoir atteindre dans les mois et les années à venir.

Donc vérité et volonté, volonté aussi d'agir, d'être toujours aux côtés des Corses et des besoins des Corses.

Vous rappeler enfin, et c'est important, moi je veux le souligner, on a voté, en tout cas, on a débattu des orientations budgétaires en novembre, on vous présente un budget en décembre, ça aussi ça traduit une volonté d'amélioration. C'est une volonté aussi de coller à la réalité, y compris des besoins des Corses, des acteurs, des entreprises, des communes, des intercommunalités, pour qu'on soit plus adapté, leur apporter des réponses plus efficaces et plus adaptées.

Moi, je veux signaler le travail important, engageant des services, Madame la DGA, je vois Mathieu Ferracci aussi, parce que ça a été un travail d'adaptation à ce rythme et à ce cycle budgétaire qui a été, pour nous, bien sûr aussi important et je ne vous cache pas, parfois un peu difficile, et nous y sommes arrivés et vraiment je veux saluer le travail de nos services.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora avemu parechji cartulari, raporti, ùn emu micca da leghje tuttu.

Ci hè di sucuru un raportu di a cummissione di e finanze è di a fiscalità.

M. Joseph SAVELLI

La commission des finances a émis un avis favorable sur le rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Questu ghjè u primu ? Ci hè statu un avisu di l'Assemblea di a Giuventù chì ghjè riservatu, ùn hè micca contru. Dunque, l'avete ricevutu.

È dopu ci hè u CESEC chì hà presu attu di u BP. Un CESEC hè longu, eiu l'aghju lettu, leghjite lu.

Eccu ! Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Alors, je vais être court parce que c'est ma quatrième redite, je vous ai fait un intérim de 6 ans de vacances.

La sincérité du budget, c'est une évidence. Vous vous en félicitez, mais je n'en doute pas, sinon, vous ne seriez pas là demain !

Donc, la réalité d'une conjoncture, oui. La réalité de la non-appréciation de l'évolution de la conjoncture, en tout cas, en 4 ans, moi je dis oui. Il y a aujourd'hui une réalité, c'est qu'on a un système de fonctionnement qui est routinier, que vous n'avez pas bousculé, ni durant les 6 premières années où je n'étais pas là, et ni durant les 4 années où j'étais là où je vous ai titillé, mais peut-être pas assez, ou en tout cas je n'avais pas assez de longues aiguilles. Ce qui fait qu'on est confrontés aujourd'hui à cet examen préalable de l'exécution d'une année courante à venir, qui sera dans la monotonie des années antérieures et il y a de moins en moins de possibilités de changer la donne, sauf à changer de routine et donc changer de registre, et là, je vous l'accorde, à changer de statut et à changer de perspective.

Mais pour le moment, la réalité économique, c'est qu'on a un investissement à 360 millions d'euros, mais qui est atténué par les 65 millions d'euros de remboursement de capital annuel de la dette.

On a un investissement en gros, je vous le dis de tête, mais c'est 1,150 milliard d'euros, le réel, les transferts et les opérations d'ordre, je vous en fais grâce. Ça veut dire qu'on a, la réalité finale c'est le rôle d'un établissement public, bien entendu, c'est sa gestion en fonctionnement. On gère les services fondamentaux, entre autres toute l'action sociale qui nous a été transférée, on gère les établissements scolaires principaux, on gère un patrimoine et des fonctions qui sont fortes et on a donc une consommation courante qui est exactement d'un milliard, parce que l'excédent disponible, ce sont les 160 millions d'euros qui arrivent en bas de tableau. Et lorsqu'on leur retranche les 65 millions d'euros du capital de la dette, il reste en investissement disponible, 94 millions d'euros.

Je vous le dis de tête, parce que ce sont des chiffres qui m'ont marqué, c'est la première fois où la Collectivité de Corse, en tout cas depuis que je connais les budgets de la Collectivité de Corse, c'est-à-dire depuis 2010, elle passe sous les 100 millions d'euros. On était à 100 millions d'euros quand on était collectivité unique, c'était un autre temps, c'était une autre époque, c'était d'autres musiques.

Mais ça veut dire qu'on a une conjoncture mondiale qui nous a rattrapés très vite et qu'aujourd'hui, lorsqu'on regarde la structure financière et que l'on met

en perspective nos 160 millions d'euros et notre endettement réel à venir, on voit que la marge de manœuvre, elle va nous amener, même si vous avez l'objectivité dans les documents, en tout cas du document d'orientations budgétaires, de projeter 2028, si on a un emprunt courant annuel entre 115 et 125 millions d'euros, sachant que les taux d'intérêt ne sont pas à la déflation, ils se sont légèrement stabilisés, mais ils sont encore très haut, en tout cas, très haut pour des emprunts à long terme dont ont besoin les collectivités, ça veut dire qu'on va arriver très vite à une impasse.

Cette année, vous avez quand même eu 2 embellies qui vous ont réduit l'emprunt de 10 millions d'euros.

La première, vous avez augmenté les taxes de droits de mutation de 0,5 %, vous les avez budgétés à plus 7 millions d'euros en prévisionnel. Mais ce n'est pas tant que la spéculation redémarre, c'est plutôt qu'on a augmenté les taxations. Et ensuite, vous avez augmenté les cartes grises et là, on a aussi plus 4 millions d'euros prévisionnels. On verra si les prédictions sont valables.

Mais c'est autant d'euros qui sont venus favorablement contrer une logique inflationniste des dépenses et qui permettent, alors que je pensais que vous auriez un emprunt qui tangenterait les 125 millions d'euros, de le cantonner au chiffre de 115.

Et aussi, vous avez rajouté une prédiction, j'y crois moins, mais je voudrais y croire, c'est que vous avez rajouté 5 millions d'euros sur la taxe sur les transports en espérant que les achats de flux généreront ces 5 millions d'euros supplémentaires.

Ce qui fait donc qu'on a 15 millions d'euros de recettes qui sont exceptionnelles, c'est-à-dire que l'an prochain, on ne pourra pas augmenter tout le temps. Les flux de passagers si une fois qu'on a fait l'achat de flux, on a stabilisé la destination avec les 250 000 bord à bord en plus envisagés, l'année d'après il n'y aura pas 500 000 en plus par rapport à l'année N moins 2. Donc on est dans une logique qui tend vers le déséquilibre.

Donc la stabilité des dépenses en fonctionnement courant, c'est une bonne chose. Mais dans la perspective où on se dirige, à savoir ce manque de recettes et cette stagnation au mieux des dépenses, elle nous amène à l'impasse. Ça veut dire qu'il faut qu'il y ait un effort qui soit encore plus conséquent sur les dépenses de fonctionnement. Il y a des dépenses qui sont très difficiles à contraindre, entre autres toutes les dépenses du secteur social, et on le sait, elles sont en deçà de ce que la réalité du tissu social Corse devrait conduire à financer.

Il y a énormément des ayants-droits qui ne se manifestent pas et qui font qu'on est seulement à 250 millions d'euros de dépenses sur le volet social, alors qu'une région de strate équivalente serait à 500 millions d'euros, ce sont les chiffres de l'IGAS, ce ne sont pas les miens. Ils ont même dit qu'on était en deçà de ce ratio de 1 pour 2 en déséquilibre.

Donc tout ça pour dire que la situation elle n'est pas bonne. Alors, est-ce qu'on peut reprocher à l'équipe du moment d'avoir la pleine et entière responsabilité d'une trajectoire qui est mondiale ? Cette trajectoire où il y a, entre autres, pour ce qui concerne la France, parce que certains de vos voisins européens ne sont pas dans le même cas, ils progressent et ils stabilisent.

La France, elle régresse et la Corse accrochée à la France, elle est en train de se noyer avec une vitesse un peu plus lente parce qu'elle a un peu plus de résilience, mais avec un destin tout aussi funeste.

Donc moi, je dirais, le reproche que je vous fais, c'est de ne pas avoir été innovant, innovant dans la durée. Il est sûr qu'à l'échelle d'une année, il est dur de bousculer un équilibre, mais je déplore que les emprunts à 115 millions d'euros dans la réalité, non pas de la comptabilité publique, mais de la comptabilité d'épicier, de chef de famille, c'est 115 millions d'euros qui servent essentiellement à payer les 97 millions d'euros que coûte annuellement la dette, 65 millions d'euros de capital et 32 millions d'euros d'intérêts. Vous allez me dire, en comptabilité publique, ça ne marche pas comme ça. Mais dans la vie de tous les jours, si vous étiez à gérer votre portefeuille du ménage, vous l'intégreriez et ça vous alerterait de dire à la fin, il ne reste pas grand-chose.

Donc la logique de l'engagement des dépenses au même montant, c'est un choix politique. C'est un choix politique qui peut être considéré comme courageux car il oblige à faire des contorsions budgétaires très fortes, très, très fortes.

L'emprunt, il vient pour équilibrer ce manque. Aujourd'hui, l'emprunt, il est à plus d'un tiers sur le budget d'investissement réel. Le budget d'investissement réel aujourd'hui, il est de 300 millions d'euros et il y a 115 millions d'euros d'emprunt, 94 millions d'euros de transfert de notre section d'investissement, donc des économies réelles faites sur le budget de fonctionnement, de mémoire, 85 millions de subventions et 22 millions de FCTVA.

Même la maquette des subventions, elle n'est pas bonne. On voit que dans le cadre d'un partenariat avec l'État, la maquette de nos financements sous maîtrise d'ouvrage, elle nous impose une charge très forte.

Le PTIC est le grand absent des compléments de financement stratégiques sous maîtrise propre de la Collectivité territoriale. Moi, je dois le déplorer, est-ce qu'on a manqué de pertinence dans la négociation ? Est-ce qu'on est victime d'un affront permanent de l'État qui refuse le partenariat ? On ne peut pas avoir un État qui, à un moment donné, nous vend une logique d'autonomie et de partenariat au plus haut niveau et d'un autre côté, une logique arbitraire qui écarte une grande partie des financements publics en partenariat binaire sur des projets stratégiques. L'esprit du PEI à 70 %, il n'a jamais existé. On l'a payé hier et on le paye encore plus aujourd'hui.

Donc tout ça pour dire que les logiques, elles sont dans des rapports de force, mais aussi dans un travail construit qui est basé sur un respect réciproque de tous les partenaires.

Donc moi, je ne vais pas vous accabler plus que de besoin. Je connais la réalité. Je pense qu'en 4 ans, j'aurais pris des décisions différentes, j'aurais peut-être pris plus de risques, j'aurais peut-être échoué. Mais s'il n'y a pas de prise de risque en matière de stratégie, en matière de négociation, on vit dans la routine. Et aujourd'hui, la routine elle est asphyxiante.

Donc moi, je souhaite que sur, en tout cas les 2 années qu'on va passer ensemble, qu'on réfléchisse à une stratégie de reprise en main des négociations, entre autres sur la partie investissements, qu'on recentre sur des projets stratégiques, qu'on ait des emprunts qui soient des emprunts adossés à du structurant, alors que là on est sur des emprunts qui sont adossés à un besoin de continuité routinière. Je ne le conçois pas. J'admets que ce soit quelque chose qui soit inéluctable au vu des chiffres que le budget nous fait subir, mais j'estime que les personnes qui ont eu la chance d'être aux manettes aussi longtemps, elles auraient dû avoir soit, à un moment donné, le droit de dire stop, on arrête, on ne peut pas rester sur ce déséquilibre du système de fonctionnement. On se satisfait aujourd'hui d'avoir eu 60 millions d'euros, une nouvelle fois de manière exceptionnelle, de valorisation de la continuité territoriale qui est gelée depuis bientôt 2 décennies à 187 millions d'euros.

Tout ça pour vous dire que je pense que dans votre action modérée, que vous pensiez pragmatique, vous êtes arrivés sur une logique qui est presque une logique d'impasse.

Donc moi je souhaite, entre autres pour ce qui concerne la famille nationaliste, qu'on retrouve le sens de l'intérêt commun, de la lutte collective, non pas pour imposer des choses indues, mais pour qu'il y ait le respect de la Corse, le respect du besoin des Corses à tous les niveaux, à tous les étages et dans toutes les strates de la société, car le compte n'y est pas.

On nous a trompés, on nous a vendu un PEI qui nous a endettés collectivement, on nous a imposé une quote-part à plus de 50 % sur un projet qui a fini quasiment à 2 milliards. Et tout ceci se retrouve dans les emprunts.

Lorsque l'on aide des collectivités, ce matin, tout à l'heure, j'ai plaidé pour augmenter les taux de subvention parce que les collectivités n'ont plus aucun partenaire autre que la Collectivité territoriale. Il y a un désengagement flagrant de l'État et il nous appartient peut-être à financer moins, mais à financer très bien. Je crois que vous l'avez compris.

Je vous ai demandé un rééquilibrage, entre autres sur les dotations à titre onéreux qui doivent être versées aux communes. J'espère que vous prendrez l'engagement, que vous réfléchirez à une répartition équitable, car la Corse, elle a besoin de règles et elle a besoin que le soleil brille de la même manière, quel que soit le côté de la montagne où on se trouve. Vous aimez bien Cismonte et Pumonte, mais de temps en temps il y a un côté qui a le bon soleil, de temps en temps, c'est un autre côté, comme si nous tournions nous-mêmes autour du soleil. Ce n'est pas la réalité.

Donc je vous invite à travailler collectivement à la construction, non pas d'un budget, mais d'un projet politique qui fait défaut, qui aurait dû être la matrice d'un engagement de 10 ans. Et moi, je vous invite à forcer le destin, à rompre avec cette monotonie de gestion et à savoir renverser la table.

Par contre, malgré ce côté et cette empathie qui me traverse, je voterai quand même contre ce budget.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, altre dumande di parolla ? Georges Mela.

M. Georges MELA

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président, c'est notre 6^{ème} débat budgétaire en dix mois, le DOB puis le BP 2025, le Compte Financier Unique 2024, le BS 2025, le DOB 2026 en novembre et maintenant le BP 2026. Et pourtant, vos arguments sont les mêmes, tout comme les remarques que je me permettrai à nouveau de formuler. Je crois que vous voulez nous avoir à l'usure.

Votre courte introduction commence par la réitération de la demande d'un nouveau pacte budgétaire et fiscal pour conjurer le sous-dimensionnement

des recettes que l'on connaît déjà, afin que la Collectivité de Corse ait les moyens des politiques qu'elle est contrainte de mettre en place par la loi et de celles qu'elle veut mener en propre correspondant à ses engagements et à ses idéaux politiques, mais souvent sans avoir les moyens de les mettre en place.

Mais malgré cela, vous résumez votre budget, qui dépasse les 1,5 milliards d'euros, comme étant « bon » : 315 millions qui stagnent sur les trois années futures, 115 millions d'emprunt qui augmentent pour arriver jusqu'à 135, une maîtrise du fonctionnement et une baisse des effectifs, sans oublier la poursuite de la mobilisation des recettes.

Vous le considérez comme étant bon dans ce contexte. Je vous laisse la paternité de ce jugement de valeur.

J'ai bien entendu la position des services en commission qui ont relayé votre volonté de présenter le budget avant la fin de l'année pour une meilleure visibilité et lecture financière. Pourtant, j'ai tendance à penser l'exact contraire, et je vais vous dire pourquoi.

Je m'interroge sur l'intérêt de voter un BP en décembre alors que l'on n'a pas le Projet de Loi de Finances. A moins que cela ne soit une tactique et vous permette après coup de dire que les décisions parlementaires ont affecté l'équilibre budgétaire.

Le DILICO d'abord qui, dans sa version initiale, touche désormais la Corse. Le fameux dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités qui impose un effort pour freiner la dette publique selon des modalités complexes qui, pour l'instant, restent indéfinies.

De plus, le Sénat a amendé pour exonérer les communes, mais pas les EPCI qui, au niveau national, devront contribuer à hauteur de 250 millions d'euros en fonction d'un indice en-deçà duquel il y aura exonération ; la Collectivité de Corse qui est à la fois département et région devra dans ces strates contribuer à hauteur de 220 millions, et vous l'avez précisé.

Le texte certes, a été voté au Sénat lundi et la CMP, si elle est conclusive, ne proposera un texte au vote que le 23 décembre dans le meilleur des cas, voire à la rentrée. Donc, vous le voyez bien, pour le moment, les effets qui seront produits par le DILICO en Corse ne sont malheureusement pas encore connus.

D'autant plus que la publication de la circulaire DILICO 2026 n'interviendra qu'après la promulgation de la loi de finances et déclinera le dispositif parlementaire in fine retenu.

Même chose pour la Dotation de Continuité Territoriale, et vous y avez fait allusion, le BP part sur l'hypothèse que l'amendement adopté au Sénat à 60 millions comme prévu en page 15, ne bougera pas, or, le rapporteur Husson et la ministre ont déjà annoncé qu'ils feront tomber la majoration à 50 millions. Vous n'avez pas manqué, et je vous l'accorde, de préciser la catastrophe que s'avérerait à ce moment-là pour notre budget.

J'en viens à la mobilisation du PTIC et les fonds européens qui, eux, sont à notre disposition depuis plusieurs années, je l'ai dit lors du débat d'orientations budgétaires. Autant sur l'un que sur l'autre, nous avons été passifs, et vous vous réveillez un peu tardivement !

Je le disais lors du débat sur les orientations budgétaires, vous avez fait de la mobilisation du PTIC une question essentiellement politique, et je le regrette, insistant pour avoir un droit de regard et de veto, sur la part réservée au bloc communal. Tout comme vous vous êtes offusqué du financement du Centre de Tri et de Valorisation de Monte sur le quota PTIC. Mais l'esprit de responsabilité qui aurait dû nous animer et vous animer tous, au-delà des prises de position et déclarations qui sont les vôtres, vous conduire à faire passer des dossiers au lieu de boudier. Nous sommes exsangues, à tous les échelons institutionnels, avec une raréfaction croissante des recettes, et vous, vous nous expliquiez, que les conditions de mobilisation du plan n'étaient pas conformes à vos préceptes idéologiques.

Vous êtes revenus à de meilleurs sentiments, et tant mieux, puisque vous avez soumis cet été au préfet une série d'opérations pour lesquelles vous sollicitiez le PTIC pour un montant total demandé de 80 millions. À ce sujet, avez-vous un retour depuis les propositions formulées ?

Sur les fonds européens, le rapport admet qu'on est passé de 3 % à 42 % en 10 mois, entre janvier et novembre et que le seuil de dégagement d'office, qui était de 16 millions, sera atteint, voire dépassé avant la fin du mois.

Mais, à donner ces détails, vous vous trahissez quelque peu. Lorsque notre collègue Charles Voglimacci vous interrogeait en mars dernier sur ce sujet, le risque était bien fondé ! Là-aussi, tant mieux si vous revenez un peu à la raison.

En termes de recettes, comme chaque année, le budget 2026 n'est pas catastrophique, le CESEC le relève d'ailleurs dans son avis, c'est plus l'utilisation de ces recettes qui nous pose problème.

En effet, sur les fractions de TVA page 12, où là encore le PLF est mis en cause alors que rien n'est acté, et pour lesquelles la Collectivité de Corse s'estime lésée, il est prévu 257 millions en 2026 contre 257,8 millions en 2025.

Vous enregistrez, et je vous rappelle que nous avons voté contre, une augmentation de la carte grise de 4 millions d'euros, donc plus 22 %.

La fiscalité, vous en avez parlé tout à l'heure, atteint d'ailleurs un niveau record en dépassant les 800 millions, plus 3,1%, même s'il faut être prudent sur l'augmentation estimée à 7 millions des DMTO dans le contexte morose que nous connaissons tous.

Mais je vous le répète, le plus inquiétant, c'est bien le fonctionnement et la dette qui dégradent tous les ratios. Depuis 3 ans, on consomme l'intégralité de l'emprunt d'équilibre qui augmente chaque année, alors que souvenez-vous précédemment, au BS vous nous aviez précisé qu'au nom de la vertu, vous n'aviez pas tout consommé, ce qui était la réalité. Aujourd'hui, tout y passe.

L'emprunt augmente, la dette aussi, le fonctionnement, prétendument jugulé aussi, alors que l'investissement stagne, et je l'ai précisé tout à l'heure.

Facialement, l'investissement augmente passant de 376 millions à 379, mais en réalité il baisse de 0,3 %, c'est vrai que ce n'est pas grand-chose, une fois décompté l'annuité de remboursement du capital de la dette, et Paul-Félix le disait tout à l'heure. D'ailleurs, l'explication en commission nous permet de comprendre pourquoi en remboursant plus de capital en 2026, 65 millions contre 61, on rembourse autant d'intérêts, 32 millions.

Les dépenses de fonctionnement, oui, elles augmentent de 3 %, le ratio reste à 25 % d'investissement pour 75 % de fonctionnement, pour 1 euro investi, je le dis souvent, la Collectivité de Corse en dépense 3 pour fonctionner. L'épargne brute baisse de 4 millions.

On note, et je vous l'accorde, une baisse des effectifs même si on reste autour des 4300 agents maison mère. Alors qu'au BP 2024, on enregistrait plus 47 agents, au BP 2025, moins 20, on devrait en 2026 avoir une baisse de 48 agents au total.

J'ouvre une parenthèse sur le rapport social unique, le RSU, pour 2024, passé en commission permanente mercredi, dans lequel on peut lire que la pyramide des âges fait apparaître que 53 % des agents ont plus de 50 ans, et que le volume de départ devrait être important dans les 10 ans. En 2024, on a déjà enregistré 119 départs définitifs dont 85 départs à la retraite.

Un mot sur le poids de l'absentéisme, et vous en avez fait état, puisque celui-ci est enfin reconnu dans le RSU, pour mieux justifier le recours aux contractuels dont nous avons parlé en fois en commission des finances. Un taux d'absentéisme de 13,6 % et une moyenne de 50 jours d'absence par an et par agent, dont 89 % pour raisons médicales. Entre 2020, pourtant année covid, et 2024, l'absentéisme médical a progressé de 23 % ! La flambée du 012 commence par là. Et vous le savez comme moi.

Le rapport fait état d'une progression de la dette de 50 millions, soit 4,5 %. Au 1,169 milliard auquel vous fait allusion tout à l'heure, du 31 décembre annoncés dans le rapport, il convient d'ajouter les 115 millions d'emprunt prévus pour cet exercice et de retrancher, ce dont je parlais tout à l'heure, les 65 millions d'euros de capital remboursé sur l'exercice 2026.

Ce qui ferait en réalité 1,219 millions d'euros. Tous les ans, l'encours progresse entre 50 et 60 millions. Le CESEC rappelle d'ailleurs dans son avis, et c'est important, que la dette en 2018 était de 776 millions d'euros, en 2018, comme je me suis permis de vous l'indiquer à plusieurs reprises, à vous seuls, en l'espace de 7 ans, vous en aviez généré 400 millions d'euros de dette. C'est cette dérive que l'on point à chaque fois du doigt, avec un montant d'investissement constant, vous voyez que l'endettement n'est pas un héritage du passé.

De la même façon, la capacité de désendettement se dégrade. On est à 7,31 années pour 2026, vous l'avez dit tout à l'heure, et les seuils d'alerte devraient être atteints en 2028.

Alors vous disiez tout à l'heure qu'il faut répéter les choses, je vais m'appliquer votre méthode puisque je l'avais précisé, et j'ai une pensée pour notre ami Jean Biancucci, si vous vous rappelez de ce que j'avais dit à ce sujet, qui, lors d'un budget présenté par Ange Santini, fustigeait une dette à 300 millions de multiples investissements tels que Bocognano, le pont du Vecchio, le pont d'Abra, etc..., et une capacité de désendettement à 2,7 années, en considérant que nous étions dans le rouge. Aujourd'hui, la situation n'a rien de comparable, elle est bien pire, et Paul-Félix le disait tout à l'heure dans son intervention

Alors, on peut recouper aussi l'ensemble des garanties d'emprunt qui deviennent un luxe dans ces conditions.

On a eu le tableau dans le passage sur la dette, comme l'avait demandé notre collègue Jean-Michel Savelli lors de la commission des finances sur le DOB. On note 463 emprunts garantis par la Collectivité de Corse pour un montant initial de 285 millions d'euros et 229 millions de capital restant dû. Sur ce total, les opérations OPH représentent 138 millions d'euros du capital initial, soit 48 %, et 117 millions du capital restant dû, soit 51 %.

Vous le voyez bien, il nous fait impérativement nous recentrer sur notre rôle d'investissement, la collectivité motrice avec une véritable stratégie, Paul-Félix le disait tout à l'heure.

En page 33, on constate que les subventions d'investissement restent plus importantes, vous en avez fait allusion dans votre présentation, 49 % contre 51 % en 2025, que les investissements sous maîtrise d'ouvrage : 48 % contre 45 % en 2025, même s'il y a un regain de ces derniers et un équilibrage entre les deux. C'est bien là qu'il faut concentrer nos efforts, et je vous rejoins sur l'analyse qui a été la vôtre lors de votre présentation.

Le tableau page 34 vous donne une vision des variations en investissement et en fonctionnement par chapitre.

Vous vous êtes exprimé sur les hausses, moi je vais le faire sur les baisses. Les baisses les plus notables en investissement, malgré les efforts qui ont été faits, vous vous êtes permis de les rappeler, les casernes, etc., malheureusement elles sont sur le chapitre sécurité, moins 27 % et sur la santé, moins 22 %.

Aussi, je vous invite à regarder de plus près certaines dépenses d'investissement jugées cruciales par le plus grand nombre.

Vous avez parlé de la politique de l'eau, oui comme l'an dernier, malheureusement on reste sur la base de 12,5 millions en investissement, et ça apparaît à la page 57, alors qu'un sursaut était attendu à ce niveau et qu'on est loin des 20 millions annuels prévus lors du vote d'Acqua Nostra en 2020.

Les déchets, c'est la même chose, rien de notable, 970 000 euros sans détails : 750 000 en investissement et 220 000 euros en fonctionnement. La Collectivité de Corse n'a malheureusement pas réalisé d'investissements majeurs alors même qu'elle est désormais dotée d'un plan que cette Assemblée a voté en juillet 2024, soit depuis 18 mois.

Et enfin, j'ai gardé le meilleur pour la fin pour ne pas décevoir le président de la commission des finances, notre collègue Louis Pozzo di Borgo : les investissements dans les infrastructures de transport. On reste autour des 100 millions d'euros, vous l'avez dit tout à l'heure, avec un rééquilibrage interne au profit de la voirie départementale qui bénéficie de 5 millions de plus cette année, faisant baisser mécaniquement les moyens mis sur les routes territoriales, le rail, les ports et aéroports.

Juste une boutade ou une remarque, pour finir sur les transports et en guise de conclusion. Dans le DOB, vous disiez qu'il fallait je cite "valoriser le Grand Port de Bastia dans la chaîne intermodale". Lorsque l'on sait que l'on n'a pas avancé d'un iota sur ce dossier et que le Grand Port de Bastia n'est pas près de voir le jour, je mesure le fossé qui sépare la prise de décisions, des réalisés sur le terrain. Ce n'est pas parce que l'on a phosphoré en 2019 sur le nom ou la localisation qu'on avance.

Cet exemple est révélateur. Mais le grand port de Bastia, celui dont toute la Corse a besoin, on ne l'a à ce jour, malheureusement ni voté, ni financé, ni élaboré.

Alors le Président, Monsieur le Président, je vais me permettre un chambrage à cette fin d'année, ce n'est malheureusement pas au cours de celle-ci que vous serez le Seigneur des anneaux.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Georges a parlé 16 minutes, avec une très belle chute !

M. Jean-Michel SAVELLI

Je vous ai bien comprise, Madame la présidente, je vais être concis le plus possible parce qu'il y aura une troisième prise de parole pour notre groupe.

Georges a été très exhaustif, je dirais, c'est un petit peu le champion du monde pour dire énormément de choses en un temps record. Moi, je vais me focaliser un peu plus sur un domaine qui me semble aujourd'hui un peu préoccupant et qui concerne justement une activité, un dossier qui est très stratégique, vous avez compris qu'il s'agit bien de transport et notamment de la DCT.

Dans votre présentation, Monsieur le conseiller exécutif, vous vous êtes montré rassurant en disant, en gros, je vous cite, « ce budget est rassurant, il n'y a rien d'anxiogène, nous avons optimisé », etc. Il s'avère que ce dossier de la DCT, on ne peut pas dire qu'aujourd'hui, il ne soit pas anxiogène et de manière plus globale, que le dossier transport et de continuité territoriale soit aujourd'hui un sujet acquis, sécurisé, etc.

Donc moi, je vais simplement revenir sur l'historique de cette dotation de continuité territoriale puisque on va partir de l'année zéro que je considère être donc l'année 2016, c'est l'année de votre prise de responsabilité où les besoins en service public s'élevaient à 130 millions d'euros. C'est très simple à calculer, c'était les 185 millions d'euros de l'année 2015, moins les 55 millions d'euros d'économie mécanique qui s'est produite suite à la réduction du périmètre. Donc c'est très simple, les besoins étaient de 130 millions d'euros en 2016. Ils sont à la fin 2025 de 247 millions d'euros, donc 130 à 247. C'est une augmentation de 90 % en 10 ans, quasiment un doublement et un doublement qui s'est bien sûr accéléré ces 4 dernières années à travers les rallonges qui ont été de 30 millions d'euros en 2023, de 40 en 2024, 50 en 2025 et 60 millions d'euros en 2026. Les rallonges ont doublé en quatre ans. Ce n'est pas rien. Donc 100 % d'augmentation en 10 ans de la base et les rallonges qui ont doublé en quatre ans. Alors si ça, ce ne sont pas des dérives, je me pose la question sur ce qu'est une dérive.

Je poursuis. Donc, nous sommes aujourd'hui en 2026, et vous nous justifiez cette augmentation de DCT, non pas par des améliorations de services ou des dessertes complémentaires, vous justifiez essentiellement ces augmentations par la mise en place des ETS, c'est-à-dire des compensations carbone qui sont venues se rajouter en cours de DSP.

De mémoire, ces ETS, ils sont connus depuis très longtemps, c'est quelque chose qui était largement prévisible. Je pense que vous n'avez pas prévu à l'intérieur des conventions existantes des clauses qui permettaient de les prendre en compte, ces ETS. Je n'en suis pas certain. En tout cas, si c'est le cas, tant mieux, mais quoi qu'il arrive, ça va poser un problème de distorsion de concurrence par rapport à d'autres compagnies qui sont soumises à ces ETS.

Je précise aussi que, en tant que délégataire de service public, vous êtes exonéré aujourd'hui d'une taxe qui s'appelle la FuelEU qui viendra bien sûr se rajouter à partir de 2029, y compris pour les compagnies délégataires.

Donc moi, ce que je pense, c'est qu'aujourd'hui, je ne suis pas en train de vouloir polémiquer, mais vous parlez d'anxiété ou le fait de ne pas être anxiogène, moi, je le suis parce que je pense que ce dossier, aujourd'hui, il n'est plus sécurisé.

Pourquoi ? Parce qu'à travers ces rallonges, on est sortis aussi de ce qu'appelle l'Europe la juste compensation. Nous étions à la limite de la juste compensation il y a 3 ans, aujourd'hui, nous ne sommes plus dedans. C'est tout, c'est ce que je pense.

Alors, je vais aller plus rapidement par rapport à ce que j'avais prévu, mais simplement pour être un peu plus concret par rapport à mes préoccupations, je vais rappeler quand même ce qui s'est passé en octobre 2025, c'est-à-dire la condamnation, l'indemnité qui s'est produite sur l'activité des distributions de carburant. Pourquoi je prends cet exemple-là ? Parce qu'en 2020, de mémoire, l'autorité de la concurrence avait mis le doigt sur 4 secteurs d'activités qui fonctionnaient comme des consortiums, mais qui posaient des problèmes de concurrence. Et aujourd'hui, ma crainte, c'est que les causes qui ont mené à cette condamnation, on les retrouve de manière à peu près similaire dans le monde des transports maritimes tel qu'il existe aujourd'hui. Je pense notamment au droit de passage et je pense notamment aussi aux distorsions de concurrence qu'il peut y avoir entre les différentes compagnies.

Donc moi, je ne suis pas aussi serein que vous et je vous engage vraiment à être vigilant sur ces points-là puisque ce sont des sujets qui sont générateurs de contentieux et de contentieux de différentes natures.

Donc moi, ce que je vous dis simplement en résumé, et en quelque sorte, c'est un peu ma conclusion, c'est que je retourne la question de Julien Paolini ce matin qui disait : allez-vous continuer à faire comme si tout ça n'existait pas ? Je pense que ça s'applique aussi à vous. Je vous invite à ne pas continuer à faire tout ça en pensant que ça n'existe pas.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci.

Monsieur le Conseiller exécutif, vous avez introduit votre propos en posant comme à chaque exercice la situation budgétaire d'une France à la dérive et les conséquences de notre dépendance.

J'y ajouterai bien sûr, et vous n'en serez pas étonnés, l'absence de mise en œuvre d'une autre stratégie, au moins l'amorce d'une autre stratégie pour tenter de contrer les effets dévastateurs de cette dépendance.

Mais j'ai essayé aussi de me livrer à un exercice pour ne pas répéter encore la même chose à chaque exercice budgétaire, j'ai essayé de me livrer à un exercice de comparaison entre la littérature du débat d'orientations budgétaires et la réalité du budget primitif

È u scartu hè quantunque à pena maiò, trà a literatura è a realtà. À traversu e priurità chì voi stessi ete messu in affissera. A lingua, “da una pulitica linguistica à una pulitica di a lingua”, cusì aviate dettu, in francese, ...d'une politique linguistique à une politique de la langue, ça veut dire qu'on change de stratégie.

Eiu, in i fatti, ùn aghju micca vistu in u documentu bugettariu induva a strategia cambiava in issu sensu quì.

In u duminiu agriculu, ci hè statu un annunciu di a perennisazione di certi fondi, è a creazione dinò di fondi novi per risponde à un bisognu, ch'ella sia u sustegnu à l'installazione, ch'ella sia pè custituisce riserve fundarie, è ch'ella sia pè accompagnà i risichi di finanziamentu chì minaccianu l'agricultura.

Je vais citer le CESEC : « l'action déterminée n'est plus un choix ».

Dunque, l'affissera torna di una determinazione vera è d'una traduzione in a realtà di u bugettu, di e finenze, è di a strategia finanziaria, ùn a vecu micca chjaru.

In termine di cultura, avete dettu un augmentatione di 1 millione. Ne simu rivinutu, vultatu à u 2024, à pocu pressu. È vi dicia, annu scorsu, ch'ellu ci ci era un ghjocu, chè no cunniscimu bè, trà crediti di pagamentu, les crédits de paiement et les autorisations d'engagement, qui permet d'afficher quelque chose en ensemble qui montre une cohérence en augmentation. Dans la réalité, on connaît l'exercice. Moi, sur la culture, ça ne m'a pas convaincue.

En termes de politique sociale et de logement, il y a bien sûr une augmentation mécanique, notamment parce qu'il y a des prestations qui augmentent et qui s'additionnent. Vous le savez, je ne vais pas vous faire l'offense de vous dire que vous l'ignorez, ce qu'il nous faut en termes social et ce qu'il va nous falloir de plus en plus, vu la précarité galopante, c'est une véritable stratégie d'ingénierie sociale et ça, ça va coûter de l'argent, des ressources humaines aussi pour mettre en place une stratégie d'ingénierie sociale. On sera contraints, vous serez contraint de le faire, nous serons contraints de le faire. Voilà quelques exemples.

Dans le débat d'orientation budgétaire du mois dernier, les 5N 000 arrivants, comme d'habitude, maintenant c'est presque devenu, d'ailleurs ça se répand sur tous les bancs, tantu megliu, puisque maintenant, quand'è no a diciamu noi, naziunalisti, durante anni è anni, ch'un si pudia cuncipì à un mumentu datu senzù avè una maistria di a nostra pulitica ch'elli sbarchessenu ghjente cusì senza cuntrollu, ci faciamu saltà à dossu.

Mais ces 5 000 arrivants maintenant qui se sont invités dans le débat d'orientation budgétaire le mois dernier, c'est vrai, il va falloir poser les outils des mesurables concrets de l'impact que ça peut avoir, bien sûr, déstructurant socialement, linguistiquement, économiquement, culturellement. Ici, nous sommes dans le débat d'orientation budgétaire, le poids mesurable des conséquences impactantes que ça a sur toutes les politiques, de nos politiques sociales, à nos politiques d'aménagement, à nos politiques d'urbanisme, à nos politiques de logement, des outils mesurables pour faire quoi aussi ?

Et, j'en viens dans ma conclusion à la question de la négociation. Vous avez avancé pour un petit peu me répondre en guise de clin d'œil, espérant devancer ce que je vous dirai sur les exigences à l'égard de l'État et vous avez dit, « regardez, on a obtenu pour le PTIC le fait qu'on ait des entrées thématiques, on a obtenu les 60 millions d'euros de la DCT ». On obtient à pezzu è à buccu ce à quoi nous avons droit, finalement en tombant dans ce qu'on veut bien nous donner. Et là je vais m'inscrire en prospective, il va falloir une véritable négociation pour le futur pacte budgétaire et fiscal que vous annoncez. Il va falloir que nous demandions des données concrètes dont certaines, nous avons déjà abandonné les choses, alors que pour avoir une visibilité et ne pas négocier en asymétrie totale, nous avons fait la demande, d'ailleurs que vous aviez relayée au niveau de l'exécutif, que vous aviez fait inscrire au niveau de l'exécutif, d'avoir, je vais le dire de manière un peu triviale, le mouvement des flux financiers entre la Corse et la France. On ne nous les a jamais communiqués, jamais. On continue d'avancer à l'aveugle.

Jamais, on n'a répondu aux demandes de cette Assemblée.

On continue à négocier à l'aveugle. Ça, c'est un élément d'un rapport de force positif, lucide, tranquille, posé sur des faits.

Et puis je vais venir, puisque nous sommes aux 10 ans du bilan de la décennie, il n'y a pas eu de logique effectivement de rupture, de volonté d'enclencher d'autres stratégies, de logique de rupture sur un projet, une rupture positive sur celle de configurer, configurer cette institution de manière différente en termes d'ingénierie financière, en termes de stratégie, en termes d'outils à mettre à disposition.

Alors bien sûr qu'en 10 ans elle n'aurait pas été transformée, mais au moins en faire l'amorce, au moins amorcer le virage qui nous permettrait de nous inscrire en anticipation du mur qui est en train d'arriver. Et puis en rupture, mais je l'ai dit, dans la logique de négociation.

Moi, j'ai écouté justement à l'occasion de ces rétrospectives, le président du Conseil exécutif qui s'est exprimé et qui a mis en avant l'absence de rapport de force, qui parfois peut-être, il l'a dit, a peut-être manqué, l'absence parfois de logique de rupture qui, à un certain moment, avait peut-être manquée. Il a d'ailleurs fait état, puisque dans ces 10 ans, j'en prends ma part, il a d'ailleurs fait état de ce que ce manque, cette absence parfois de rapport de force, cette absence de logique de rupture avait créé, avait été un point de divergence avec les partenaires d'alors, partenaires que nous étions. C'est vrai, parce que nous disions à un certain moment, dans la majorité, ce que je dis aujourd'hui dans l'opposition, effectivement, ça a manqué et ça continue de manquer dans une approche stratégique différente.

Ricunnosce i sbagli, i so sbagli, tutt'ognunu ne face. Ricunnosce i sbagli, hè un fattu. Tirà ne e lezzione pè l'avvene, ghjè un antr'affare.

È quessa ferma à fà, chì “errare humanum est, perseverare diabolicum”.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

À cette heure tardive, on ne va pas trop jouer à qui craque le premier avec Louis ! Donc, autant prendre les devants, ben oui, o zitelli, un chat, un chat et y aller d'emblée !

Ça a été dit par d'autres orateurs, c'est un débat qui malheureusement va ressembler à beaucoup d'autres.

Ce qui me frappe, pour faire partie avec Jean-Martin et quelques autres ici, des jeunes vétérans, des débats budgétaires au sein de cette assemblée, bientôt 20 ans, de moins en moins, Paul-Jo, mais encore jeunes, on est dans une espèce, pardonnez-moi, et ça n'est pas contre les hommes, on se respecte assez et on se connaît assez, c'est quand même une espèce de dialogue de sourds.

Alors nous, nous parlons plusieurs langues de façon polyphonique.

Il y a des approches qui sont diverses en fonction des sensibilités politiques et des orateurs. Mais il y a, il faut le dire, sans complot ni axe du mal, pour emprunter à la dialectique du moment, il y a une forme de commun dénominateur et vous, vous nous dites avec une obstination qui entraîne le respect, que tout ne va pas si mal et qu'après tout, nous avons tendance à diaboliser et à noircir le tableau plus qu'il ne le faudrait.

Moi, j'ai essayé avec mes amis, quand on a travaillé sur le document, le groupe, les attachés, un certain nombre de militants, de distinguer ce qui a pu être développé et ce que nous, nous relevons, des points communs avec des lectures politiques qui peuvent être différenciées, mais qui, pour ce qui nous concerne, inquiètent et inquiètent fortement.

Je vais passer sur les grands éléments, le 1,5 milliard ou presque de dépenses réelles, les 115 millions d'emprunts nouveaux, les presque 100 millions de remboursement d'emprunt, Paul-Félix l'a dit avec un petit lapsus, ce n'est pas la Collectivité unique qui investissait à hauteur d'à peu près 100 millions d'euros par an, mais la Collectivité territoriale. Et cette année, effectivement, en dépenses d'investissement, vous nous proposez pour ce qui regarde la conception que nous en avons, de descendre en dessous des 100 millions pour la première fois depuis fort longtemps. Ça, je crois qu'on en est tous d'accord.

Je passe très vite là-dessus parce que ça a été égrainé et je pense qu'il n'est pas utile d'y revenir à ce stade.

Pour nous, à « Avanzemu », il y a dans cette construction budgétaire au moins, Xavier Luciani lors du dernier débat d'orientation budgétaire, avait filé la métaphore religieuse, je vais continuer mais plutôt dans le domaine des péchés capitaux. Le premier d'entre eux, c'est toujours ce recours à l'emprunt.

Vous nous disiez en 2024, Georges en a parlé lors du débat sur le compte financier unique, que nous emprunterions 119 millions. Nous avons terminé à 128 mobilisés, soit 9 supplémentaires.

Vous nous dites, deuxième élément, que le recours à l'emprunt est maîtrisé et que nous demeurons en dessous des seuils d'alerte. Alors, on ne va pas épiloguer, mais la tendance qui est à l'œuvre, elle est nette, c'est que si nous en demeurons en dessous, nous ne cessons de nous en rapprocher. 3 ou 4 ans il y a encore quelques exercices, 6, 7, 8 de votre point de vue à la fin de la mandature, je rappelle pour ceux qui nous regarderaient à cette heure tardive, peut-être en existe-t-il encore, que le seuil est à 9 et qu'aujourd'hui, incontestablement, on a un gros sujet.

Le stock de dettes, il a donc crû d'à peu près 50 millions par an, et ça a été dit en d'autres termes. On voit bien donc que l'on a, avec cet encours dont vous avez dit vous-même, Président, qu'il serait au 1^{er} janvier de l'ordre du 1,169 milliard, ce fameux mur de dettes dont vous relativisez l'ampleur en le rapportant à la capacité de désendettement en même temps qu'au train d'investissement que vous dites réaliser en parallèle avec des dépenses de fonctionnement qui seraient contenues, confère notamment au titre du 012, le nombre d'emplois que vous dites maintenus à un niveau cohérent, voire en deçà de ce que nous avons pu récemment constater.

La vérité, c'est que ces tendances que l'on respecte, relèvent d'une lecture politique et nous ramènent à un troisième sujet qui lui, me semble-t-il, s'impose dans toute son évidence, c'est qu'en fonctionnement, on a un taux d'évolution des recettes qui est nettement inférieur au taux d'évolution des dépenses.

On a donc une tendance à la diminution de nos marges de manœuvre qui est de plus en plus forte et qui maintenant nous oblige, à défaut de réduire complètement la voilure, à ajuster un certain nombre de dépenses, lesquelles sont par ailleurs, on le sait, extraordinairement contraintes.

Je passe sur le point 4, même si vous l'avez dit très brièvement, trop brièvement à mon sens, la nature de nos recettes fiscales qui faisait dire à Alex Vinciguerra que nous étions, et beaucoup ici l'ont dit en des termes différents et avec beaucoup de respect, dans une fiscalité de réserve d'Indiens : du tabac, de

l'alcool, du carburant, et en l'espèce, chez nous, à la faveur des DMTO, une forme, entre guillemets, de « spéculation ».

Nous avons dit, « peut-être faudrait-il envisager quelques pistes et notamment le recours à l'épargne ».

Vous nous aviez objecté à l'époque que c'était compliqué, qu'on ne pouvait pas émettre de titres, qu'on ne pouvait pas défiscaliser dès lors que cette Assemblée n'avait en l'occurrence pas de prérogatives fiscales propres. Nous avons répondu qu'il fallait réfléchir peut-être à un groupe d'étude ou à une expertise, y compris indépendante. Vous avez commencé la mandature en disant « pourquoi pas », vous la terminez ou presque en disant, eh bien en n'en parlant plus.

Ça m'amène à une parenthèse sur la nature de la stratégie, parce que le budget, pour technique qu'il puisse être, n'est jamais que le premier instrument d'une politique. Et là, je m'adresse aux nationalistes et au-delà, à un certain nombre d'autres élus de la Corse, toutes opinions politiques confondues. C'est vrai qu'on a eu dans l'ancienne majorité, dans l'hémicycle aujourd'hui, des débats qui, comme tous les débats non tranchés, finissent bien par ressurgir avec deux options.

Première option relayée aujourd'hui par Josepha, sans surprise, et tant mieux, d'un rapport de force à organiser, Paul-Félix en d'autres termes l'a également exprimé, renverser la table, sortir de l'équation et demander à un moment donné, politiquement, ce qui légitimement peut l'être.

On en a discuté. La vérité commande de dire quels qu'aient pu être les avis des uns et des autres, que ce n'est pas le chemin qui a été emprunté. Et nous, nous vous disions, sans que ce soit exclusif ou antinomique, qu'il fallait peut-être réfléchir à distinguer les choses et, pour le dire très trivialement, vite et mal, à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. En d'autres termes, à distinguer le processus sur l'autonomie d'une négociation première, immédiate et impérieuse sur l'état de nos ressources. On s'est contentés de demander des chiffres qu'on ne nous a jamais donnés. Alors, à chaque fois qu'on voit quelqu'un, comme si on lui demandait un service, on le tire par la manche, mais invariablement, la réponse est la même, c'est un peu : circulez, il n'y a rien à voir. On est dans l'équation qui consiste à définir les bases d'une autonomie fiscale ou financière sans même connaître, alors que nous les demandons depuis plus d'une décennie, la nature exacte et objectivée des flux entre la Corse et l'État central.

Dès lors, et Georges le disait, en l'absence de projet de loi de finances, l'exercice que vous nous proposez pour une fois dans un temps théoriquement

pertinent, mais concrètement compliqué, s'apparente à une mission impossible. Et je continue dans un domaine qui relève quasiment du mystique, bâtir cette projection sur ce que vous invoquez, on n'est plus, et je le dis avec beaucoup de respect, dans le champ des hypothèses. Ça confine à l'incantation, voire à la prière.

Vous nous dites un nouveau pacte budgétaire et fiscal. On vient de part et d'autre en des termes différents, mais assez convergents, me semble-t-il, d'en dire l'impossibilité.

Et d'ailleurs, vous nous aviez objecté à l'époque, je prolonge un peu ma parenthèse sans être trop long, que nous n'avions pas intérêt politiquement et nous l'avions entendu sans être tout à fait d'accord, à distinguer le sujet de l'autonomie fiscale étant pour nous la première des autonomies, et je le redis très tranquillement, du reste du processus, au risque d'apparaître comme saucissonnant la solution politique et l'évolution statutaire et l'inscription dans la Constitution telle que nous appelions globalement et en bloc de nos vœux.

On a joué le jeu. Moi, j'ai écouté, Président, ce que vous a dit Lecornu. Vous dites au printemps, alors il y a peut-être autre chose qui a été dit et ce n'est pas un reproche, dans le secret des discussions, mais ce que les médias en ont, je dirais, permis d'appréhender, c'est en gros l'inscription du projet de loi c'est entre maintenant et plus tard. Mais la date, les éléments factuels d'inscription à l'ordre du jour, et ce n'est pas un reproche que je vous fais, ce n'est pas vous qui le maîtrisez, ne nous sont à ce stade pas parvenus.

Donc vous dites qu'on va avoir 60 millions de DCT, mais il n'y a pas encore de loi de finances, on va avoir un pacte budgétaire et fiscal, mais on n'a pas les éléments qui permettent de le fonder et on va avoir l'autonomie, alors que l'examen du projet de loi constitutionnel n'est toujours pas inscrit. Les amis, ça devient compliqué et c'est un doux euphémisme !

Alors, je finis ou presque sur deux sujets. Toujours dans le domaine des péchés capitaux ou plus sérieusement des trous dans la raquette, vous nous dites que l'État sur le PTIC n'est pas au rendez-vous, etc. On en discute. Mais nous vous avons invité à maintes reprises à nous donner les termes, non pas simplement d'une PPI actualisée, ça a été un peu fait depuis, mais d'une projection dynamique de l'investissement, notamment sur le bloc CdC.

Je vous renvoie au débat que nous avons eu durant toute la journée sur le bloc communal au travers non pas du PTIC mais du règlement des aides, on voit bien qu'il y a un défaut d'articulation et au-delà, je le dis tranquillement et très sereinement, un défaut de projection.

Alors pour toutes ces raisons, dès lors qu'on aligne objectivement tous les indicateurs, y compris ceux que vous nous présentez, mais avec une lecture politique dont je concède qu'elle puisse être un peu différente, au-delà des appréciations des uns ou des autres, émergent factuellement deux ou trois tendances et je conclurai par ça.

La première, c'est qu'avec le seuil d'alerte se rapproche, 2027, 2028 peut-être un peu plus tard, l'effet ciseau.

Vous savez tous que même si le principe d'annualité budgétaire qui est un principe fondamental en termes de comptabilité et de finances publiques, est reconnu, il y a aussi un principe de projection et de construction dans un temps plus long que le simple cadre d'une année. Or, quand on se projette sur ce temps-là en fonction des exercices passés, on voit bien qu'il nous aurait collectivement fallu poser ces bases-là très en amont. Au moment où nous parlons, et d'autant qu'elles ne sont pas pour beaucoup posées, et toujours, l'interrogation subsiste.

Donc, nous vous le disons avec beaucoup de sérénité, mais vous l'aurez compris, une grande inquiétude, nous sommes des militants de l'autonomie, de la solution politique, de l'autonomie fiscale, mais à ce stade des opérations, pour la quatrième ou cinquième fois, nous vous redisons dans l'attente, espérons-le, fondée d'une inscription de ce projet de loi et d'un vrai débat devant les 2 chambres, puis au Congrès, nous vous redisons qu'il serait de bon ton de discuter non pas simplement financement comme vous venez un peu de le faire pour le PTIC ou les fonds européens, mais aussi fiscalité dans un cadre à coconstruire. Nous voyons difficilement comment y échapper, même si on ne peut pas vous suspecter d'autres choses, nous vous y savons attentif et en capacité d'y penser vous même sans qu'on ait besoin de vous le rappeler. Première idée.

Deuxième idée, c'est un peu contenu dans le document budgétaire, je le redis, même si vous avez, je crois, délibéré ou en tous les cas discuté ces derniers temps et qu'on va peut-être en discuter de nouveau demain, comme on était en commission, je n'ai pas pu suivre l'intégralité des choses avec Pierre, mais se pose la question de l'EPIC Chambre à compter du 1^{er} janvier. Je redis, comme je crois, nous l'avons dit au titre du groupe ces dernières semaines, attention, peut-être s'agit-il là d'un possible effet d'aubaine qui ne dirait pas son nom au moment où nous parlons pour les finances de la Collectivité, on voit les incertitudes qui pèsent sur le dossier transports, on voit les possibles contentieux qui menacent. Soyons prudents sur ces flux-là et ne les confondons pas.

Dernier sujet, si l'on partage un certain nombre d'éléments de constat que vous relativisez, que vous remettez en perspective et que vous nous appelez à transcender, on continue, nous, avec des chiffres à la fois distincts et

convergençs et une analyse politique constante, de pointer l'inquiétude. Nous, ce que nous voudrions de ce vote du budget primitif, sur lequel, sans surprise, nous exprimerons une position constante, à savoir un vote contre, c'est qu'à tout le moins, il nous permette de sortir des effets cosmétiques, même si pour les besoins du débat à l'Assemblée, on en fait tous un peu les uns les autres, pour nous concentrer sur le sujet politique.

Guy Debord disait, et je finirai par ça, dans la société du spectacle que beaucoup d'entre nous connaissent ici, « dans une société renversée, le vrai n'est jamais qu'un moment du faux ».

Dans ces temps de fake news, d'interprétations contradictoires, et le débat du jour n'en a pas manqué, puisse-t-elle, cette discussion budgétaire, au moment où la mandature entame son dernier tiers, éclairer d'un jour nouveau, peut-être crû, peut-être douloureux, mais au moins réaliste, la trajectoire dans laquelle nous sommes et dont nous vous disons pour notre part, en tant que nationalistes Corses et en tant qu'élus de cette Assemblée, qu'elle n'est pas exactement celle que vous décrivez, mais dans une obstination qui aujourd'hui inquiète tout autre et à ce stade radicalement, radicalement préoccupante.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga avait demandé la parole.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, o Sgiò Presidente,

U votu di u bugettu hè un attu puliticu forte. Dunque a dicu subbitu, aghju da vutà à prò di stu bugettu. Micca perchè sò rientratu in a magiurità “Femu a Corsica”, ma perchè facciu parte di a magiurità ideologica per l'autunumia, è un avvene umanistu è di spartera di u populu corsu. Di fronte à quelli chì chjamanu à a segregazione sucietale, ch'un sò ancu in st'Assamblea, ma chì s'avvicinanu.

Di un puntu di vistu tecnicu, tuttu un hè forse micca perfettu ind'è a vostra pruposta, ma in tempi di soldi scarsi, ci vole à sottulinè a messa in ballu di parechje pulitiche impurtentissime.

A debbita hè ammaestrata, a reorganisations amministrativa hè fatta. L'aiutu à i territorii, impurtente, è bè scumpertutu. L'azzione suciale hè forte. Una

pulitica di trasporti, di l'energia, di l'acqua, è di l'agricultura ind'è u filu di u sviluppu à long'andà. È ciò chì mi piace u più, ghjè a pulitica di prima trinca à prò di a lingua corsa.

Per compie, pensu chì issu bugettu appronta bè a prossima autunumia, s'ella ci hè cuncessa.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Altre dumande di parolla ? Iè, Louis.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Alors, il commence à se faire tard, je ne vais pas refaire le débat du DOB. Beaucoup de choses ont été dites et visiblement, si notre budget est fidèle à la présentation de notre DOB, eh bien, les interventions des différents groupes et représentants de groupes le sont tout autant.

Donc je ne vais pas réanalyser la situation nationale, vous resservir les chiffres sur les intercommunalités, sur les départements, sur les régions. Je crois que nous avons tous conscience de la situation, de ce qu'elle est. Et avec des mots différents, nous disons beaucoup de choses qui sont assez similaires. Alors j'y mettrai quelques bémols, vous l'aurez compris, les situations qui peuvent être présentées par les uns et les autres, bien entendu, sont parfois, et c'est le jeu aussi politique, un petit peu, je dirais, noircies.

Mais, premier point, c'est de vous dire que nous sommes inquiets, nous sommes tous inquiets. En responsabilité, nous sommes inquiets d'une situation budgétaire qui n'est pas celle que nous souhaiterions. Pour autant, cette inquiétude ne doit pas nous détourner de notre objectif premier, c'est-à-dire de mener nos politiques publiques.

Là-dessus, sans rentrer dans les chiffres, on se rend compte que les grandes masses sont maîtrisées, mais quand même un triptyque de chiffres redondant, 247 millions pour le 012 qui est contenu pour la première année après des années de travail sur le sujet, il est contenu à 247 millions, avec une légère baisse ; 247 millions pour le social où là, pour le coup, nous avons une évolution et une évolution qui, malheureusement, nous pouvons le craindre, va continuer dans le temps ; enfin, 247 millions sur les transports. Trois fois 247 millions.

Là, déjà, on pose un bloc, un socle de dépenses sur lequel, et même pour le 012, nous avons difficilement la main, voire absolument pas la main. Nous l'avons déjà dit, sur les charges de personnel, des décisions qui sont, je dirais, exogènes à notre Assemblée, eh bien nous coûtent, nous coûtent chaque année. Donc là-dessus, 741 millions d'euros qui sont déjà figés. Si on rajoute à ça l'enseignement, nous franchissons les 60 millions d'euros par an pour environ 1,100 milliard de dépenses. Donc je l'ai déjà dit, je le redis, difficile de se projeter dans une telle rigidité budgétaire.

Pour autant, je crois que, et c'est Paul-Félix qui l'a dit sans le dire, en tout cas, prendre ce problème par le prisme des dépenses serait selon moi une erreur.

Alors certes, la dépense est à maîtriser, certes, nous faisons des efforts, il y a sans doute des efforts encore à faire. Mais le réel problème budgétaire de la Collectivité de Corse tient à ses recettes. Faire une négation de cela, pour moi, relève aussi un petit peu de la malhonnêteté intellectuelle parce qu'aujourd'hui, nous avons un problème de recettes sur la Collectivité de Corse. Nous n'avons pas les recettes qui nous permettent de couvrir l'intégralité ou qui nous permettrait de couvrir dans le temps l'intégralité de l'évolution de nos dépenses et de nos politiques publiques.

Là-dessus, plusieurs visions : impact budgétaire et fiscal en dehors de l'autonomie, concomitant à l'autonomie, dans l'autonomie. Moi, je suis de ceux qui disent aujourd'hui qu'il faut effectivement avoir une véritable discussion budgétaire avec l'État. Mais pour avoir une discussion, pour négocier, Jean-Christophe, il faut être deux, vous le savez et malheureusement, souvent nous nous retrouvons seuls.

Pour autant, quand on parle de mur de dettes notamment, ce mur de dettes, alors oui, il y a une dette qui est importante, qui pour l'heure est gérable. Cette dette, nous pouvons la retrouver dans toutes les collectivités, même si comparaison n'est pas raison, on ne peut pas simplement axer la critique sur cette dette. La dette fait partie de la vie d'une collectivité, qui plus est, qui plus est, lorsque nos recettes stagnent, que nos dépenses évoluent et pour la plupart, je le disais, sans que nous puissions avoir le contrôle là-dessus, et que le besoin en investissement est de plus en plus criant et se fait de plus en plus sentir.

Là-dessus, Paul-Félix disait tout à l'heure, « il faut savoir dire stop ». J'ai envie de vous dire collectivement, pour avoir fait 4 heures de commission tout à l'heure et 2 heures de présentation de l'aide aux communes, j'aurais bien aimé que chacun d'entre vous, chacun d'entre nous sache dire « stop ». Mais je n'ai entendu personne qui a dit « o ghjente, stop, on n'y est plus ! ».

On a défendu la clim sur telle commune, on a défendu la signalétique sur une autre commune, on a demandé l'inscription de tels travaux de voirie, on a même demandé, mon cher Jean-Christophe, c'est votre amendement numéro 11, je pense, 20 millions d'euros supplémentaires sur l'aide aux communes. Dont acte.

Le besoin y est, je peux partager, le besoin y est, mais on ne peut pas nous dire « attention à ce que vous faites, faites des choix » et puis sur un dossier qui est présenté quelques minutes, quelques heures avant, nous demander un effort de 20 % de majoration sur une enveloppe, sinon je m'y perds, sinon je m'y perds !

Pour autant, là-dessus, je vous le disais, il y a tout de même des points, je dirais, positifs.

Aujourd'hui, nous avons un investissement qui est encore de 315 millions, nous réussissons à le maintenir. Nous allons valider le nouveau règlement des aides aux communes avec 105 millions vraisemblablement, si tous les amendements sont votés, une enveloppe de 105 millions sur la mandature qui arrive.

Là encore, nous sommes la seule collectivité, eh bien, je dirais en France, à avoir un tel niveau d'aide aux communes. Là aussi, il y aurait peut-être sujet à discuter, mais nous l'avons vu collectivement, nous ne souhaitons pas justement aller sur ce sujet-là et baisser l'aide aux communes, nous allons la maintenir, voire l'augmenter dans certains cas pour les communes du rural.

Enfin, j'ai l'impression, pour tout vous dire, ça sera un petit peu le moment de cinéma aussi, et Georges a repris le rôle iconique de Bill Murray en 1993 dans « Un jour sans fin », on aurait pu changer le titre pour ce volume 2 et dire « analyse sans fin d'un budget », parce que j'ai l'impression de réentendre et réentendre et réentendre, d'un côté la présentation, d'un côté les critiques, sauf que, on s'entend toujours sur les mêmes choses : problème de recettes, des dépenses qui aujourd'hui sont tout de même maîtrisées.

La réalité, c'est qu'on se rend bien compte que nous n'avons peut-être pas les clés seuls ici, seuls ici. Il y a le bloc communal qui doit faire des efforts, il y a bien entendu la Collectivité qui est dans sa mue. Je vous rappelle qu'une fusion de l'ampleur de notre Collectivité dans le temps, ça s'inscrit dans le temps long, c'est 10, 15 ans. On ne peut pas en trouver des bénéfices au bout de 5, 6, 7 ans, ce n'est pas vrai, ce n'est pas possible. Donc il faut du temps. On voit bien que notamment sur la RH aujourd'hui, un travail remarquable a été fait avec les représentants, je dirais, des agents.

Nous sommes aujourd'hui dans une démarche qui nous permet de stabiliser ce 012 là où beaucoup de collectivités dérapent. Et, je le rappelle encore une fois, nous avons aussi cette double contrainte en tant que collectivité unique, nous avons tous les inconvénients des départements et des régions, sans pour autant en avoir tous les bénéfices. Et sur les recettes, nous savons que nous avons une discussion à avoir, notamment sur les fractions de TVA.

Sur l'investissement toujours et de manière assez rapide, certes, il y a eu le PEI, certes il y a le PTIC, mais là encore, et ça rejoint le rapport de cet après-midi, on se rend compte que ces dispositifs qui étaient censés justement venir modifier durablement notre territoire, opérer un rattrapage historique, eh bien, ils ont aussi malheureusement creusé la dette de la Collectivité.

Pourquoi ? Parce que là où l'État s'était engagé à mettre des dispositifs en place avec des financements à hauteur de 80 %, 70, 80 %, voire plus parfois, eh bien, on se retrouve avec des décisions unilatérales où ce fameux 80 % se transforme en 50 % de financement.

Donc là-dessus, j'ai envie de vous dire, là encore, certes, il y a du financement, mais avec beaucoup de contraintes pour notre Collectivité et qui se fait en dehors de tout champ de discussion, tout champ de discussion. On nous impose aujourd'hui de venir, en dehors de l'aide aux communes, venir soutenir les territoires qui investissent, EPCI communes, via le PTIC, parfois à hauteur de 20 ou 30 %. Et là encore, c'est une dépense supplémentaire qui n'était pas prévue en investissement.

Donc oui, vu que nos recettes ne sont pas dynamiques, eh bien il y a un besoin de l'emprunt de plus en plus important pour venir soutenir aussi les territoires en dehors des investissements qui sont réalisés par notre Collectivité en tant que maître d'ouvrage.

Enfin, pour revenir un petit peu sur ce que disait Georges aussi, c'est vrai que Georges, j'ai envie de vous dire, le président ne sera sans doute pas le Seigneur des anneaux cette année. En revanche, je vois dans différentes interventions bon nombre de Gollum qui cherchent à capter le précieux ! Ils ne manquent pas dans cet hémicycle. Et j'ai envie de vous dire qu'aujourd'hui, quand j'entends dire qu'il n'y a pas de marqueur politique, quand j'entends dire qu'il n'y a pas de ligne évidente, moi j'ai envie de vous répondre que la ligne politique, les marqueurs, ils y sont dans ce budget : sur la langue corse, sur le soutien aux associations, à la culture.

Après, il y a ce fossé.

Il y a ce fossé entre l'exercice de la responsabilité et puis le discours qu'on peut tenir dans une opposition qui est forcément plus simple. Ce n'est pas une critique puisque je pense que bon nombre ici ont été, avant d'être aux responsabilités, sur les bancs de l'opposition, je n'en faisais pas partie et c'est vrai qu'on a cette liberté de parole, cette liberté de promesse, cette liberté d'expression qui fait que tout paraît plus simple.

Pour autant, les choses ne sont pas simples, mais nous présentons un budget qui tient la route, nous présentons des perspectives budgétaires jusqu'à 2028 et je tiens à ce moment dans mon propos à remercier Marie-Hélène Djivas qui est ici, Mathieu qui est par là, je ne sais pas s'il est là qui travaillent très dur sur le budget avec qui nous échangeons beaucoup et aujourd'hui nous savons où nous allons, 2028 et sans doute après.

Pour autant, si vous vous demandez si à ce rythme-là nous pouvons tenir dans le temps, nous avons tous conscience que nous avons besoin d'une vraie réforme budgétaire.

Il y a à l'horizon 2026, 2027, 2028 et puis après, j'ai envie de vous dire bien malin qui peut se projeter au-delà. Vous l'avez dit, il n'y a pas de loi de finances pour 2026. La France a accouché d'une loi de finances 2025 dans la douleur, je vous le rappelle, et nous ne savons pas à quelle sauce nous allons être manger sur 2027.

Donc oui, nous faisons aujourd'hui, je dirais, beaucoup d'efforts. Nous ne naviguons pas à vue, simplement nous nous adaptons aussi aux contraintes nationales puisque jusqu'à preuve du contraire, les dotations d'État viennent alimenter nos budgets, que ça soit à la Collectivité de Corse ou dans différentes strates telles que les EPCI ou les communes.

Oui, nous pensons, nous affirmons que c'est par le biais aujourd'hui d'une autonomie fiscale et d'un nouveau pacte budgétaire, je le dis, je le redis, je ne me cache pas derrière, que nous pourrions faire évoluer la situation. A périmètre constant, nous ne pourrions pas continuer à assurer le train de vie de cette Collectivité encore de nombreuses années. Ce n'est pas possible. Et ce matin, je ne sais plus si c'est Marie-Thé ou Angèle qui parlait d'alternance, mais j'ai envie de vous dire, même s'il y a alternance, avec la maquette budgétaire actuelle, il n'y a personne qui fera de miracle.

Je tiens quand même à terminer mon propos pour rebondir sur les interventions de Jean-Michel, très rapidement, et Jean-Christophe qui l'a repris, Messieurs, sur les transports, à force d'appeler le contentieux, attention qu'il n'arrive pas.

Nous en avons déjà subi un qui n'était pas de notre fait, qui nous a coûté très cher, il ne faudrait pas réveiller des vieux démons et par l'incantation, souhaiter ou soulever des problématiques de futurs contentieux qui pourraient arriver. Aujourd'hui, il n'y a pas de contentieux, il n'y a pas de sujets contentieux, donc soyons raisonnables. Je pense sur nos DSP, elles ont été analysées. Nous avons un modèle qui est un modèle sans doute unique dont nous pouvons être fiers. Là encore, il y a une réforme qui est en cours. Mais attention, attention tout de même, je pense que nous n'avons pas les moyens de créer les conditions d'un appel du pied à un contentieux ou tout autre recours.

Monsieur le président, vous l'aurez compris, notre groupe votera ce budget et nous vous faisons totalement confiance.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti, Louis. Altre dumande di parolla ? Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Juste après Louis que j'ai trouvé très raisonnable ce soir, très sage ! Sans verser dans ce qui est devenu hélas itératif depuis maintenant un certain nombre d'années, et sans faux suspense sur les modalités de vote qui seront les nôtres, vous faire part d'une incompréhension quand même, parce qu'on se raconte la même chose, que vous fassiez pour le mieux chaque année et qu'on ne soit pas d'accord, c'est presque écrit d'avance. Maintenant, il y a quand même un certain nombre de réflexes d'autodéfense qu'on serait en droit d'attendre des gens qui posent désormais bien les difficultés, qu'on ne voit pas pointer. C'est ça le vrai sujet.

Les masses, elles sont connues. Qu'est-ce qu'on a devant nous ? Un désengagement croissant de l'État, vous appelez ça comme vous voulez, la trajectoire de l'État qui est alarmante et qui ne permet pas d'espérer que demain ou après-demain, les choses aillent mieux en l'état actuel du statut qui est le nôtre.

On a une démographie galopante, c'est-à-dire qu'on a plus de gens qui vivent sur ce territoire dont la sociologie est connue, beaucoup de personnes en situation vulnérable et beaucoup de personnes qui vieillissent. Et donc la fonction sociale, celle qu'on hérite des départements, qui va aller croissante.

On essaie d'investir. Chaque fois qu'on investit, il faut entretenir le patrimoine qu'on investit. Je donne un exemple : il a plu dans la nuit de lundi à mardi et moi, dans ma fonction de proviseur, on a un groupe WhatsApp et puis on est en situation de fixer avec nos autorités l'état dans lequel se trouvent les établissements quand il y a de grandes intempéries. Il y a 46 EPLE, donc il y a 46 personnes qui répondent au rectorat. Il y avait 22 établissements qui étaient sous l'eau. Ce n'est pas imputable à cette majorité, mais le seul patrimoine sur lequel on a investi un temps qui date des lois de décentralisation et donc des bâtiments qui ont 20 ans, 30 ans, 40 ans, qui aujourd'hui arrivent à un niveau d'entretien de patrimoine qui pose souci. Donc on a ce souci-là. Chaque fois qu'on investit, il faut entretenir le patrimoine sur lequel vous avez investi et d'autres ont investi avant vous. Ces masses-là, on les connaît.

La fonction transport qui est coûteuse, elle est connue, donc on a des charges croissantes et au sein de ces problématiques de masse, on a le personnel, on a les charges de personnel.

La personne qui est rentrée en 40 ans, elle coûte plus cher qu'il y a 40 ans.

Et la personne que vous avez embauchée depuis 10 ans, elle va coûter plus cher qu'il y a 10 ans et dans 20 ans, elle sera encore là dans 30 ans, parce que chaque fois qu'on titularise un fonctionnaire, c'est comme si à la banque, on investit pour 2 millions d'euros. 2 millions d'euros un fonctionnaire dans la durée à euro constant. Moi, je ne sais pas ce que sera l'euro dans 40 ans. A euro constant, c'est 2 millions. 10 personnes, c'est 20 millions, etc. Donc ces masses-là, elles sont connues.

La trajectoire de l'État, elle est connue. La trajectoire empruntée, si on ne fait rien, elle est connue aussi. Le problème, c'est qu'on ne fait rien et on a un discours un peu infantilisant, tendant à se décharger un peu sur, un coup l'État et d'autres sujets, on n'a pas l'autonomie. Bon, on attend toujours d'ailleurs la modélisation qu'est-ce qu'il en serait si on avait le fameux pacte budgétaire et fiscal ? Je ne suis pas en situation de répondre dans la rue quand on me pose cette question. Est-ce que ça irait mieux ? Moi, j'aimerais à la limite qu'on puisse dire oui sur la base d'une modélisation.

Demain, les discussions s'ouvrent, Lecornu appelle et dit « on vous attend demain matin ». Qu'est-ce qu'on veut ? C'est quoi l'autonomie fiscale et budgétaire ? Sur quels leviers fiscaux on joue ? Sur du point de TVA ? Sur du transfert de fiscalité directe ? Sur la capacité à créer de l'impôt ? Sur la capacité à le percevoir ? On ne sait pas.

Et donc ce qui vous est reproché, comme chaque année, mais chaque année de façon plus impérieuse, avec une gravité accrue, c'est quoi ? C'est de ne pas nous édifier sur ce sujet. Et je le dis d'autant plus facilement, pour être non pas à charge mais à décharge, qu'il y a un secteur dans lequel vous avez pris cette initiative, qui est passé un peu sous les ondes radars et qui s'est fait à bas bruit, c'est ce que vous avez fait à Air Corsica. Moi, j'ai bien aimé ce que vous avez fait à Air Corsica. La problématique à Air Corsica, elle est connue. Vous avez pris le taureau par les cornes et vous vous êtes emparés de ce sujet en essayant de mettre en perspective des solutions qui soient socialement digestes, avec des seuils d'acceptabilité dans le temps, qui puissent permettre de dire « voilà, on a une société qui est en difficulté, elle nous appartient. C'est notre rôle et notre responsabilité de s'attaquer à cette problématique ».

Moi, je ne comprends pas pourquoi on est capables de prendre la mesure d'une situation complexe à l'instant T et inévitablement complexe demain ou après-demain, sur une société dont nous sommes propriétaires d'une certaine façon, au moins majoritairement au capital, et pourquoi ce modèle-là, on ne pourrait pas le transférer à celui qui est quand même le château d'eau, le château d'eau de toutes les politiques publiques de cette maison ? Si on ne résout pas le problème, on ne va plus pouvoir parler de culture.

Chacun des conseillers exécutifs qui peuplent ces bancs-là, il n'y en a pas un qui ne va pas être impacté par la non-décision, par le manque d'initiatives sur ce sujet.

On ne comprend pas pourquoi entre nous, avant de chercher des responsabilités qu'on doit nécessairement pointer par ailleurs, on les a pointées, maintenant, on sait ce qu'on doit attendre de l'État, on ne comprend pas pourquoi entre nous d'ici, on n'essaye pas d'échafauder des solutions.

Et on vous le répète tous les ans, nous, on est prêts à vous accompagner. Sur le sujet que tu pointes, Louis, de ce qui s'est passé cet après-midi, ce n'est pas de l'irresponsabilité, mais la question se pose de savoir s'il n'y a pas un niveau d'impréparation qui fait qu'on va trop vite pour satisfaire des intérêts, des sommes d'intérêts individuels qui font certes un intérêt collectif.

Mais si vous élargissez cette pratique à tout le reste, à un moment donné, il faut se mettre autour d'une table et avoir la vérité de se dire, comme ça a été fait à Air Corsica, il faut redresser la trajectoire. Eh oui, il y a des efforts à faire, eh oui, ça se prépare avec le temps, oui ça se prépare, y compris en interne avec les personnels.

Et 2028, le couperet de 2028, le seuil au-delà duquel on ne peut plus aller parce que le niveau d'endettement est considéré comme seuil d'alerte, ça va arriver demain matin. Et la question, ce n'est pas celle de l'alternance, c'est celle de la responsabilité.

Je pense que là-dessus, plutôt que de jouer en défense, Monsieur le président, il serait temps de monter au filet sur ce sujet.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je rappelle à toutes fins utiles que les arrivées c'est 8000 personnes. Donc on suppose que 8 000 personnes arrivent, donc s'installent, louent un appartement, etc.

Après, il y en a 4 000 qui repartent, certes, ça, c'est le delta, mais il y en a 8 000 qui arrivent. A un moment donné, la pression, elle se fait sur la base des 8 000, économiquement ou sur le plan social ou environnemental aussi. Donc ça, il faut qu'on en reparle, on en reparlera à l'occasion de la présentation des scénarios Corsica Pruspettiva.

Romain Colonna a demandé la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

A cette heure tardive, je vais vraiment essayer d'être synthétique après tout ce qu'on a entendu pour dire, si j'ai bien compris, et je vais essayer de résumer très rapidement :

Ce document budgétaire, dans son introduction, je crois à la 3^{ème} ou 4^{ème} lignes, nous dit, et je pense qu'on peut être tous d'accord là-dessus, que c'est un budget qui s'inscrit dans un cadre de recettes, qui est un cadre de recettes de collectivités de droit commun.

Monsieur le Président de la commission des finances, vous confirmez ? Bon.

Si on part de ce principe-là, je pense qui est partagé par tout le monde et par tous les bancs de l'opposition, donc on a un cadre de recettes fiscales qui relève du droit commun. Et si je comprends bien, et je le dis bien sûr avec beaucoup de respect, on nous demande d'un côté d'avoir des politiques, on va dire nationalistes, comme si nous étions une nation indépendante, donc des politiques

exceptionnelles au moment où je parle. Et d'un autre côté, on nous demande, avec une fiscalité de droit commun, de résoudre tous les maux de la Corse, lorsque l'on est un territoire qui, à tous égards, est exceptionnel.

Donc, je répète, avec du droit commun, une fiscalité de droit commun, on devrait faire quelque chose de proprement exceptionnel.

Moi, je le dis très clairement, Louis l'a dit avant moi, ce n'est juste pas possible, ce n'est pas possible et on l'assume politiquement. Il y a des documents qui sont consultables, il y a aucun souci, mais là il faut qu'on ramène à sa juste part politique le vote, il faut dire aussi aux Corses que cette demande d'exception, de budget d'exception, elle n'est pas possible aujourd'hui, c'est un budget qui est contraint.

Alors, en disant ça, je suis tout à fait d'accord avec Jean-Martin, ça ne peut pas être un préalable à tout, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'améliorer, ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas améliorer tel ou tel secteur, mais quand bien même on améliorerait tel ou tel secteur, ça serait, et je pense que tout le monde peut partager cet avis, quelque chose qui resterait à la marge, à la marge du budget.

Il n'y aurait pas de réforme profonde des grands engagements financiers.

Moi, la question que je pose à ce stade, et je m'inscris parfaitement dans les propos de mon collègue Louis : est-ce que malgré ces contraintes qui pèsent sur notre budget sur la Collectivité de Corse, et malgré le caractère exceptionnel de notre société en termes de besoins structurants, en termes d'insularité, en termes de marqueurs sociaux qui sont tous dans le rouge, même pas dans le rouge, dans le rouge écarlate, avec l'accroissement de la population qui ne connaît pas d'accroissement comparable ailleurs en Europe, est-ce que cette Collectivité de Corse, Monsieur le Conseiller exécutif, à travers ce budget primitif, continue d'assurer les services publics que l'on doit aux Corses ? Oui ! Très clairement, oui ! On n'a pas cessé d'assurer tous les services publics auxquels les Corses ont le droit, notamment en termes sociaux. Mais ça va aussi en termes culturels, ça va en termes d'aménagement du territoire, ça va en termes de transport. Bref, tout ce qui fait la vie quotidienne des Corses, cette collectivité continue d'assurer les services publics. Moi, j'ai envie de dire même qu'on les protège, les services publics, d'une certaine manière. Et dans cet hémicycle-là, en tout cas la majorité, et le courant politique pour lequel je parle, a toujours voulu protéger les services publics et on s'est battu notamment dans l'aérien et le maritime, pour ne citer que ceux-ci, mais on pourrait en citer d'autres.

Est-ce qu'on préserve, seconde question, l'investissement ? C'est une question importante lorsqu'on parle d'un BP. Oui, il y a un investissement ! Il n'est peut-être pas suffisant aux yeux de certains, mais j'ai envie de vous dire il n'est pas suffisant pour nous non plus. Mais est-ce que pour autant on préserve l'investissement ? Monsieur le Conseiller exécutif, 315 M€ d'investissement sur 3 ans. D'ici la fin de la mandature, ça fait grosso modo un milliard d'investissement au service des Corses.

Dernière chose. On a eu un débat d'orientations budgétaires avec un document d'orientations budgétaires le mois dernier. Ce débat-là, c'est la trajectoire légale à laquelle on se soumet bien évidemment. Ce débat là nous a permis de ce côté-ci de la majorité et avec l'exécutif, d'affirmer un certain nombre de priorités politiques et d'affirmer globalement une vision politique, et c'est le rôle du DOB.

Est-ce qu'aujourd'hui, dernière question, le BP correspond au choix que nous avons fait ou que nous avons affirmé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires ? Oui, il y a la vision politique du DOB et oui, il y a la traduction juridique et financière des orientations que nous avons eues.

Donc après, on peut refaire le débat, mais nous, les grandes orientations budgétaires telles qu'on les a esquissées et approuvées le mois dernier, elles se traduisent d'un point de vue technique, d'un point de vue juridique et d'un point de vue financier, donc d'un point de vue politique dans ce BP. Donc nous, on est conforme à l'exercice budgétaire et c'est pour ça, Louis l'a dit, qu'on l'approuve.

Mais, je le redis encore une fois, moi j'entends tous les reproches et ils sont parfaitement légitimes et respectables. Mais dire que cette majorité, vis-à-vis du gouvernement ne s'est pas assez battue pour obtenir gain de cause dans tout certain nombre de domaines, je trouve que la remarque est facile. On verra, si un jour vous êtes en responsabilité dans cet hémicycle, de quelle manière vous vous battrez face à l'État, mais en tout cas, on s'est souvent retrouvé seuls, seuls face à l'État lorsqu'il fallait demander des choses, obtenir des choses et gain de cause, et gain de cause au profit légitime du peuple corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti, Romain. Altre dumande di parolla ? Nò, eccu.

Allora avà avete da avè e risposte di u Cunsigliere esecutivu.

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Madama a Présidente.

Aghju da pruvà à risponde à pocu pressu à tuttu u mondu.

Merci d'abord Louis pour son intervention technique et exhaustive aussi sur les enjeux budgétaires.

Romain et Pierre Ghionga aussi pour avoir reprécisé combien il était important de corréliser notre budget à notre vision politique et à nos engagements stratégiques.

Répondre à Georges, mais j'y reviendrai, oui, oui, sur la constance et la cohérence, quand on est en charge d'un budget, je crois qu'il faut en faire preuve et effectivement sur un temps long, sinon ça n'a pas trop de sens. Et j'y rajouterai de la méthode, parce que c'est important.

Et je veux répondre à la fois à Paul-Fé et à Jean-Christophe Angelini sur ces éléments de méthode qui sont, me semble-t-il, essentiels pour comprendre le choix et la stratégie que nous portons.

Moi, je l'ai dit, nous partons d'une situation aujourd'hui, 2026, qui vous est proposée, avec des indicateurs qui sont largement acceptables. C'est le point de départ 2026 qui vous est proposé.

Paul-Fé nous fait une démonstration, y compris mathématique, sur l'épargne, sur les indicateurs, mais les chiffres sont têtus : notre épargne est à 13 %, notre taux d'épargne brute est à 13 %, il sera à 12,5 en 2028. Notre capacité de désendettement, elle est à 7 années, elle sera à 8 années ou un peu plus en 2028, sous les radars, sous la zone d'alerte, vous le savez tous. Et ça c'est la réalité et c'est notre méthode de travail.

Nous, on garantit aux Corses que pendant 3 ans, à droit constant, dans la situation actuelle, en investissant 315 M€ par an, on reste dans une situation budgétaire soutenable. Voilà ce qu'on vous dit, ce qu'on dit aux Corses et ce qu'on dit à cette assemblée.

Après Jean-Christophe Angelini, on se connaît bien et je connais par ailleurs son tempérament plutôt optimiste, je le sens-là un petit peu défaitiste dans ses positions quand il s'agit de se projeter.

Moi, je l'ai dit aussi et je le pense sincèrement, les questions budgétaires, c'est bien pour les collectivités, même pour les entreprises, c'est aussi des questions de rebond, c'est comme ça que ça se passe. Il y a des cycles, il y a des moments où c'est plus difficile, puis il y a des moments de rebond et il faut aussi faire ces paris-là et nous le faisons le pari de rebond, mais c'est un rebond calculé.

Le rebond, il passe sur les 3 années, on a à se battre pour arracher l'autonomie, vous le savez. On a parlé de 2026 parce qu'il y a une fenêtre, on le sait tous, en avril, le président l'a rappelé. Il faut bien sûr en profiter et essayer de l'ouvrir au plus possible, et de s'y engouffrer. Mais on a 3 ans pour réussir parce que la solution, c'est une solution de recettes. On se l'est tous dit, c'est la solution des recettes.

Jean-Martin, c'est simple, l'autonomie, on le dit, le pacte fiscal et budgétaire, on sait au moins un levier, on l'a rappelé, au moins 2 : la taxation de la spéculation immobilière, on sait que c'est plusieurs dizaines de millions qui sont à notre portée de main. Si demain nous avons le pouvoir de pouvoir taxer, nous savons qu'il y a des dizaines de millions en jeu à mettre à disposition de la Corse et des Corses.

2^{ème} niveau, la TVA, on en a parlé aussi. On sait que là-aussi, le transfert de TVA du pouvoir fiscal sur la TVA, ça peut nous rapporter des dizaines de millions d'euros.

Brouhaha

Oui, certainement, bien sûr, c'est à négocier. Pour la taxation, non ! Pour la taxation, ça n'a rien à voir avec les subventions. Pour la TVA, on peut effectivement discuter.

Mais il y a à notre portée de main l'autonomie, c'est ça, c'est la garantie, au moins sur ces 2 points là, une garantie de recettes supplémentaires. Donc il y a tout lieu de se battre et d'avancer dans ce sens-là. Après, ça ne veut pas dire que, notamment sur cette question de la TVA, il ne faut pas, de manière transitoire, négocier avec l'État, au moins d'avoir un transfert de TVA au niveau de ce qu'ont les autres régions de France. On est 15 points en dessous. Si on se met au niveau des régions, déjà c'est plusieurs dizaines de millions qu'on a en possibilité de recettes.

Il y a ce débat-là, ça c'est vrai. Comme il y a un débat sur l'optimisation du PTIC, on en a parlé tout à l'heure.

Il faut optimiser, il faut négocier, il faut discuter et être intransigeant avec l'État sur la nécessité de mieux mobiliser le PTIC.

Enfin, Jean-Christophe Angelini en parlait. Sur la mobilisation de l'épargne et de l'épargne populaire notamment, c'est complexe parce que ça demande des montages financiers et des agréments qui ne sont pas simples. Nous travaillons sur la banque territoriale, je l'ai déjà dit. Il y aura une saisine des commissions dès le début de l'année 2026 pour approfondir le travail qui a été déjà élaboré avec l'ADEC qui est présenté en Conseil exécutif. Et puis les commissions devront produire. On espère que d'ici la fin 2026, on pourra faire un rapport à l'Assemblée de Corse sur la création de cette banque pour la mettre en œuvre dès 2027, si les conditions notamment juridiques et d'agrément sont réunies.

Voilà. Donc moi je crois que c'est important de le dire. On a sécurisé la trajectoire pour les 3 années à venir et on doit, dans ce laps de temps, être offensifs, exigeants, aller dans un rapport de force positif avec l'État pour pouvoir obtenir et le pacte fiscal et budgétaire dont nous avons besoin, et bien sûr, plus largement, l'autonomie et le pouvoir législatif.

Georges Mela, oui, malgré tout, nous avons intégré les restrictions budgétaires. On est parti du PLS, la proposition gouvernementale pour y compris les intégrer dans ce budget primitif.

15 M€ en 2024, globalement, c'est ce qu'a coûté cet effort budgétaire à la Collectivité de Corse, ces restrictions. On est à peu près à plus de 10 M€ pour 2026. Elles sont intégrées dans cette maquette budgétaire.

Donc, de ce côté-là, on ne risque pas de mauvaises surprises. On aura forcément une exigence, un effort à produire, mais pas de mauvaises surprises.

Sur le FEDER, je répète de la même façon et ça traduit bien que notre attitude volontariste, elle se traduit aussi de manière positive. Quand vous êtes venu en mars et quand Monsieur Voglimacci nous a requestionné sur le FEDER, sur ses inquiétudes, nous avons répondu que nous connaissions la situation, mais que là-aussi, nous avons une stratégie et une méthode. Et nous avons démontré que cette stratégie et cette méthode, elles se réalisaient puisqu'aujourd'hui nous n'avons pas de dégageant d'office et nous avons un niveau de programmation de 42 %. Il y a pratiquement 50 M€ aujourd'hui qui sont programmés sur les fonds FEDER.

Donc, vous ne pouvez pas nous dire à la fois "Regardez, vous n'y arrivez pas" et lorsqu'on y arrive, ne pas reconnaître que la méthode qu'on vous a présentée, elle était bonne.

Alors sur l'euro investi et les 3 € pour fonctionner, là-aussi, Louis Pozzo di Borgo y a répondu, on n'est pas une région française, nous ne sommes pas une région française. Collectivité territoriale de Corse, nous avons les compétences des départements. Est-ce que vous considérez, je le reprends à mon compte, que dépenser dans le social, c'est une mauvaise dépense ? Moi, je ne crois pas, je ne crois pas. Ce n'est pas une contrainte pour nous de dépenser dans le social, ce n'est pas une contrainte, c'est un choix politique. En tout cas, ce n'est pas qu'une contrainte.

La DCT, Louis y a répondu. Dans le fonctionnement, on a 247 M€ aujourd'hui de DCT, donc il faut l'intégrer. Par exemple, on a déjà 500 M€ qui sont extrêmement rigides et sur lesquels nous n'avons pas de marges de manœuvre.

Sur l'augmentation de 400 M€ de notre niveau de dettes sur 7 ans. Oui, c'est vrai, notre dette a augmenté de 400 M€ sur 7 ans. Mais en 7 ans, on a investi plus de 2,2 milliards : 400 M€ d'emprunts supplémentaires pour 2,2 milliards d'investissement, plus de 5 fois.

C'est ça le levier. C'est comme ça qu'on mesure l'efficacité de l'endettement. Moi, il me semble plutôt performant. C'est un endettement performant au service de la Corse et des Corses.

Et je terminerai quand même, Georges, vous avez eu un propos délicieux. Je vous ai trouvé délicieux sur votre comparaison, en tout cas sur votre digression sur le port de Bastia.

C'est vrai que vous êtes un spécialiste et que vous pouvez en parler sur la longueur... Je ne veux pas prendre à témoin votre successeur, mais c'est vrai que vous pouvez effectivement donner des leçons sur le temps long pour faire mûrir ce genre de projet... Et vous savez, par ailleurs, et le maire de Porto-Vecchio le sait, il y aura d'autres débats là-dessus, ce que nous en pensons...

Josépha Giacometti-Piredda, vous avez raison en partie, quand vous nous dites « il y a l'affichage qui est fort et vous n'en percevez pas la traduction dans les actes », le niveau, aussi bien sur la langue que sur le foncier, nous on ne pense pas comme vous, parce que sur la langue, ce qui a été fait aujourd'hui sur les écoles immersives, la convention avec l'Académie, c'est quelque chose qui me

semble être extrêmement important. On a toujours eu un Etat sur cette politique-là qui ne nous accompagnait pas, voire qui nous était opposé.

Aujourd'hui, parce qu'on a aussi la chance d'avoir un recteur qu'il faut saluer et qui sur cet aspect-là, sur cette politique-là, est extrêmement allant, nous avons réussi à passer une convention. Mais je crois que c'est significatif, c'est extrêmement important. Ça ne se mesure pas qu'en millions d'investissement, ça se mesure aussi en politique d'accompagnement, en volonté commune. Et pour le coup là, vous voyez que le rapport de force, il est parfois utile, parfois il n'est pas nécessaire d'être dans un rapport de force. Ou peut-être que le rapport de force que nous avons collectivement mené précédemment a permis d'arriver en tout cas à ce principe de partenariat et de collaboration. Mais il faut continuer dans ce sens.

La même chose sur le foncier. Je crois que la création d'un fonds foncier, c'est un élément stratégique, je le précisais dans ma présentation, d'une grande importance, parce qu'on a sanctuarisé les terres agricoles ; il s'agit maintenant de les mettre en production et qu'on a besoin de cet outil qui va permettre de multiplier et de passer un cap dans la capacité pour notre agriculture à devenir productive et nourricière.

Voilà, il me semble avoir répondu à peu près à l'ensemble des questions. Président, si vous désirez faire un ajout, je vous passe bien volontiers la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais dire deux mots, mais tout a été dit. Après, c'est une question de croyance.

Un budget, c'est un acte politique, on l'a dit aussi. Après, je pense que l'équation, elle est, y compris pour les non-spécialistes dont je fais partie, relativement simple. On peut tourner les choses dans tous les sens.

On a parlé des recettes. Les recettes, lorsqu'il s'est agi d'activer les leviers fiscaux, on l'a fait, on a ramené 5 M€ dans les caisses de la Collectivité de Corse en étant au taquet. Et certains qui nous reprochent de ne pas être plus dynamiques en termes d'investissements, ont voté contre l'augmentation des recettes. À partir de là, tout est dit sur les recettes.

Sauf que je reprends la métaphore, nous sommes une collectivité en souffrance qui meurt de soif alors qu'elle a des puits d'eau fraîche à portée de main et notamment des réservoirs et des recettes potentielles.

La TVA en est une considérable sur laquelle nous ne prenons pratiquement rien, et en tout cas beaucoup moins que les régions françaises de droit commun.

2^{ème} ressource potentielle, les volumes financés par les flux dans le domaine immobilier et notamment, et pour le coup, on parlait ce matin des résidences secondaires, patrimoniales ou spéculatives, les opérations spéculatives pourraient être taxées et nous rapporter directement à nous, Collectivité de Corse, communes ou intercommunalités de quoi tourner le dos à l'essentiel de nos problèmes d'investissement.

Sauf que là-aussi, et ça a été dit par Louis Pozzo di Borgo, on ne peut pas discuter si on n'est pas deux. On ne peut pas nous reprocher, ni aux uns ni aux autres, de ne pas avoir posé avec entêtement cette demande qui est une demande indispensable, mais qui pour l'instant n'a jamais été suivie d'effet.

Alors, on peut dire, on n'y arrivera pas ou il sera très dur d'y arriver. Et puis, même si on est, non pas optimiste, même que l'on oppose selon la formule de Gramsci le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté, se dire que nous devons réussir, parce que si on ne réussit pas, quelle que soit la majorité territoriale, elle sera confrontée, ça a été dit là aussi, à une équation budgétaire impossible puisque les recettes sont trop faibles, les leviers pour augmenter les recettes ne nous appartiennent pas, les dépenses sont pour l'essentiel incompressibles, 75 % de ces dépenses de fonctionnement, 240 M€ les dépenses sociales, 247 M€ la dotation de continuité territoriale et pratiquement 260 M€ les dépenses de personnel.

Alors, nous avons engagé des réformes profondes et pour trouver des marges et pour renforcer la logique vertueuse en termes de contention des dépenses et nous maintenons, et nous avons maintenu jusqu'à aujourd'hui l'endettement à un niveau qui est supportable ? et ça a été dit. Après, on peut faire des stratégies disruptives. Et moi, j'ai écouté avec attention notamment le conseil en ce sens bienveillant, conclu par un vote tout aussi bienveillant négatif de Paul-Félix Benedetti, mais bon... A part nous avoir dit la dernière fois, « il faudrait emprunter beaucoup plus cette fois-ci parce que les taux d'intérêt risquent d'augmenter »... Ça, c'est une stratégie que nous n'avons pas retenue, je vous le confirme. Nous n'avons pas été jusque-là dans la disruption, mais le débat reste ouvert.

Alors, je termine.

Quand même, il y a un chiffre qu'on doit se dire, et vous êtes toutes et tous des élus, le 012, lorsqu'au bout d'efforts conséquents, et je salue la rencontre

de la volonté politique et de l'efficacité administrative, on arrive à un 012 qui cette année est à - 0,29 %, vous savez ce que ça représente quand même ? - 0,29 %, ça veut dire que ne serait-ce que l'addition mécanique du GVT, des hausses à répercuter, etc., vous êtes largement au-dessus de ça.

Donc, nous sommes dans une trajectoire qui est extrêmement maîtrisée, sauf qu'elle n'est pas suffisante par rapport à nos besoins en investissement. Et donc oui, il faut changer le modèle budgétaire. Après, pour arriver à changer le modèle budgétaire où il y a la grande crise politique, la logique de rupture, le bras de fer, le bras de fer patient, celui que nous avons mené sur le PTIC.

Le PTIC, il ne s'agissait pas de s'imposer au détriment des communes et intercommunalités, il s'agissait d'essayer de fixer une règle d'optimisation pour ne pas se retrouver dans les situations rappelées là encore par « l'homme à l'arc », avec des engagements qui dépassent les sommes disponibles et des taux de financement qui, au départ, y compris pour les communes, sont annoncés à 80 % et qui finissent à 50 %, et avec la Collectivité de Corse qui est obligée de venir mettre le complément sans avoir de visibilité d'ensemble sur le dispositif. Et ça, on en paye tous le prix.

Donc, il va falloir y aller dans ce sens-là et peut-être qu'il faut aller plus loin. Jean-Martin, vous avez raison et je termine, je vais m'adresser au groupe de droite.

Vous savez que j'ai la plus grande amitié pour l'ensemble des élus, singulièrement pour Jean-Michel Savelli, mais je vais lui répondre parce que je pense que son propos, en tout cas je l'espère, a dépassé sa pensée sur la question du maritime. Et je vais répondre aussi à Jean-Martin, très tranquillement parce qu'à cette heure-ci... Je choisis de répondre parce que je ne veux pas laisser sans réponse ce qui a été dit.

D'abord, remercier Jean-Martin Mondoloni, on n'a pas eu l'occasion encore d'en parler, on aura l'occasion de le faire, sur le plan de transformation qui a été engagé à l'initiative effectivement de l'actionnaire principal, la Collectivité de Corse, moi-Même, je m'étais exprimé devant les salariés et c'est vrai que je leur avais dit en substance : dans un monde aérien, en pleine restructuration, de plus en plus exposé à des logiques concurrentielles extrêmement agressives, Air Corsica, compagnie à laquelle nous sommes toutes et tous indéfectiblement attachés, est une compagnie qui est mortelle et qui risque de disparaître. Et parce qu'elle risque de disparaître, nous devons la changer, la faire changer, non pas de façon verticale et brutale, mais engager un plan de transformation profond avec, si possible, l'adhésion et le soutien de l'ensemble des salariés.

Et c'est ce qui a été mis en œuvre, le Président du Conseil de surveillance, les élus au sein d'Air Corsica. Je crois qu'il y a eu une unanimité dans le conseil d'administration, le directoire, les cadres dirigeants, l'ensemble des salariés, les organisations syndicales et sans bruit jusqu'à aujourd'hui, sans écueil ni difficulté majeure, touchons du bois, d'un point de vue de la logique sociale, eh bien, nous sommes en train de faire évoluer profondément la structure de la compagnie Air Corsica pour lui permettre de s'adapter avec, je le rappelle quand même, un plan d'objectif cible de 30 M€ d'économies par an : 10 M€ d'économies directes, 10 M€ en gains de productivité et 10 M€ en augmentation des recettes. C'est quand même un objectif extrêmement ambitieux. Je ne dis pas que nous allons l'atteindre en totalité, mais en tout cas, c'est l'objectif cible et nous nous donnons les moyens de nous en rapprocher le plus possible.

Et donc moi, je veux vous remercier de l'avoir rappelé et je veux également remercier celles et ceux qui sont à la manœuvre dans l'entreprise pour lui permettre de réussir ce virage.

Je termine en répondant donc au groupe de droite, puisque c'est le groupe, à travers les intervenants, qui s'est exprimé sur la question du maritime.

Vous avez dit 3 choses et je pense qu'elles sont lourdes de conséquences. Et je ne pense pas, je le dis très sincèrement, que votre intention politique soit de susciter les réactions que vos propos pourraient entraîner.

Le premier point, et vous l'avez dit, d'abord, c'est sur le montant de la DCT.

Vous nous avez dit, j'ai tout marqué, « En 2016, vous étiez à 130 M€. Vous avez dérivé, aujourd'hui, vous êtes à 247 M€ ». Ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas vrai ! La DCT, vous le savez, nous le savons, elle n'a plus augmenté depuis 2009.

Effectivement, lorsque nous sommes arrivés en pic d'année, dans la mandature précédente, il y avait 130 M€ pour le maritime et il y avait l'équivalent du reste de la DCT pour l'aérien. Nous avons fait des efforts considérables. Nous avons ramené le prix du service public maritime contrôlé à l'euro près, sans aucune surcompensation, de 130 M€ à environ 84 ou 85 M€, et le reste était affecté pour le service public aérien, avec des reliquats que nous avons utilisés dans le cadre d'une déspecialisation partielle. Ça, c'est la réalité.

Et la diminution de l'enveloppe consacrée à la DSP maritime, elle s'est également accompagnée d'un renforcement du périmètre du service public et d'une diminution du trafic du fret.

Lorsque vous venez dire, lorsque le groupe de droite vient dire ici, au moment où nous menons une bataille extrêmement compliquée, dans le contexte budgétaire que vous connaissez en France, que nous nous sommes battus à l'unanimité pour obtenir ce qui nous est dû, c'est-à-dire la ré-indexation de la dotation de continuité territoriale pour la porter à 187 M€ + 60 M€, lorsque vous venez dire que nous avons dérivé et que les dépenses sont inconsidérées, je vous le dis, vous nous plantez un couteau dans le dos !

Il y a des gens à Paris, alors il est tard, peut-être que personne ne nous écoute, mais vous allez à l'encontre du travail qui a été fait depuis des mois, à l'encontre du travail qui a été fait par cette Assemblée, à l'encontre du travail qui a été fait par l'ensemble des parlementaires et vous donnez un argument à celles et ceux qui, soit parce qu'ils ne connaissent pas le dossier, soit parce qu'ils sont nos adversaires, vont essayer de diminuer cette dotation de continuité territoriale. Ça, c'est la première chose. Et donc je ne peux pas vous laisser dire ça.

La deuxième chose que vous avez dite : vous avez abordé le problème des ETS, système de carbone, Emission Trade System, et vous avez dit « vous auriez dû prévoir et les inclure dans le contrat ».

Nous, Conseil exécutif de Corse, depuis que le principe des ETS a été annoncé par la directive communautaire, nous avons alerté l'État, nous avons alerté l'Union européenne, et je me tourne également vers la présidente de l'Assemblée de Corse, non pas pour défendre seulement les compagnies délégataires de service public, pour défendre le droit des Corses, citoyens insulaires, à faire l'objet d'une fiscalité écologique adaptée aux exigences d'un territoire insulaire.

On ne taxe pas, y compris en matière de fiscalité écologique, un territoire insulaire comme on taxe un territoire continental.

Et si demain, nous réussissons à obtenir ce pourquoi nous nous battons, là encore à l'unanimité, eh bien, cela profitera bien sûr aux compagnies délégataires, mais ça profitera également aux autres compagnies hors délégation de service public qui desservent la Corse.

Et lorsque vous venez dire, « eh bien, c'est à vous d'assumer le coût des ETS », ce que vous êtes en train de dire, en fait, c'est que comme les compagnies délégataires ne pourront pas assumer, dans le cadre des contrats de délégation de service public, le coût que nous avons en partie pris en charge, nous, y compris par des mécanismes contractuels, comme les transporteurs routiers ne pourront pas absorber que ce coût, comme les distributeurs finaux ne pourront pas absorber

ce coût, le surcoût final il va peser, si les ETS sont maintenues en l'état, sur les consommateurs corses.

Donc, à travers votre première intervention, vous nous faites courir le risque, mais j'espère que ce risque sera balayé, de voir anéantis nos efforts pour que ce qui nous est dû, c'est à dire la réévaluation et la ré-indexation de la DCT soient accordées par le Parlement français.

À travers votre deuxième observation, vous minez les efforts que nous faisons et que nous faisons ensemble avec l'ensemble des acteurs économiques, avec l'ensemble des organisations syndicales, pour qu'une fiscalité qui est aujourd'hui injuste soit corrigée, comme d'autres territoires insulaires qui eux ont été soutenus par leurs États l'ont déjà obtenue, parce que dans la directive actuelle, vous le savez, les îles, par exemple, de moins de 200 000 habitants font l'objet d'un traitement spécifique. Et nous, parce que nous sommes aujourd'hui 360 000, nous nous voyons appliquer le droit commun.

Et le troisième et dernier argument que vous avez soulevé : vous avez encore une nouvelle fois indiqué que nous nous éloignons à cause de cette demande de ré-indexation de ce qui était la juste rémunération du service public et vous avez dit, et en quelque sorte appelé explicitement à travers votre argumentation et ça a été repris mais sur le thème d'un risque par Jean-Christophe Angelini qui vous a rejoint en partie là-dessus, en disant « mais on va aller vers des contentieux ».

Non ! On ne va pas vers des contentieux parce que la dotation de continuité territoriale est réévaluée et réindexée. Chaque euro de dotation de continuité territoriale qui est allouée au financement du service public, du service public maritime ou du service public aérien, sert exclusivement à financer le service public maritime ou le service public aérien. Il n'y a pas 1 € qui aille ailleurs ! Et la Commission européenne, qui a été particulièrement attentive, vous le savez, l'a confirmé.

Alors, ne venez pas réouvrir la boîte de Pandore de contentieux qui n'existent pas parce que, après nous avoir rendu plus difficile le combat parlementaire pour la réévaluation de la DCT, après nous avoir rendu plus difficile le combat politique pour une fiscalité adaptée à notre insularité, en disant cela, vous rendez difficile et vous rendez difficile notre combat pour la défense du service public, la juste défense du service public et des centaines d'emplois directs, et des milliers d'emplois indirects qui y sont attachés.

Donc aucun de vos 3 arguments ne résiste à l'examen et je souhaitais le dire de façon très claire, même si ce débat ne procède pas directement du débat

budgétaire, ou en tout cas pas totalement. Mais c'est vous, groupe de droite, qui avez choisi de placer le débat sur ce terrain-là.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora u dibattitu hè compiu, è bellu chè compiu. Dunque avà, emu da passa à u votu, sè vo site pronti.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tutti l'astri.

Dunque u « budget » ghjè ADDUTTATU.

(Contre : Un Soffiu novu, Core in fronte et Avanzemu)

Allora frà tempu, avete ricevutu l'amendamenti chì sò esciuti di i travagli in cummissione.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Madame la Présidente, on pourrait connaître le résultat du vote ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui !

33 POUR ; 27 CONTRE.

Alors je pose une question, je me tourne vers l'exécutif : on analyse les amendements maintenant et on passe au vote, on termine ? D'accord, comme ça, c'est fait.

Bon, je pense que de toute façon, les travaux ont suffisamment duré en commission. Tout est clair là ? Bien.

Donc, je le dis à l'endroit de ceux qui nous écoutent, nous reprenons les travaux, alors préparez-vous.

Moi, je vous suggère la chose suivante, Monsieur le Conseiller exécutif : je vais annoncer le numéro de l'amendement, sachant que les amendements sont classés évidemment au regard de la place qu'ils occupent dans le fil du texte.

Donc, ils ne sont pas dans l'ordre selon lesquels ils ont été déposés.

Je vous fais une proposition : je ne lis pas tous les amendements.

Si le groupe qui a déposé l'amendement veut intervenir pour le présenter, il me le dit, c'est de droit. Voilà.

Mais visiblement, vous vous êtes mis d'accord sur les sous-amendements ou les sous-sous-amendements en commission. Donc je ne recommence pas tout, parce que ça va prendre beaucoup de temps.

Est-ce qu'on est bien d'accord sur la méthode ? Bien.

PADDUC - ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /
PADDUC - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE
(SUITE)

SUITE

Raportu n° 366 : Rivisione di u regulamentu d'aiuti à e cumune è intercumunalità « Territorii, pieve è paesi vivi » per u periodu 2026-2031 : un novu pattu chì garantisce un sviluppu ghjustu, equilibratu è durevule di i territorii.

Rapport n° 366 : Révision du règlement d'aides aux communes et intercommunalités « Territorii, pieve è paesi vivi » pour la période 2026-2031 : un nouveau pacte garant d'un développement équitable, équilibré et durable des territoires.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, concernant cette révision du règlement des aides aux communes et intercommunalités, nous avons 16 amendements au départ et nous en avons maintenant 18.

Je demande, s'il vous plaît, à ceux qui ont participé en particulier à la CDENATE d'être attentifs, et aux autres aussi d'ailleurs.

Je sais qu'il est tard, mais ça sera plus rapide si on est concentré.

Alors, concernant l'amendement N° 12 déposé par Fà Populu Inseme, est-ce qu'il y a des commentaires ? Non, pas de commentaires.

Tout le monde est au clair ? Vous avez vos feuilles de vote pour les groupes ? Tout le monde sait ce qu'il va voter ? Bien.

- **Amendement N°12**, il est sous amendé.

Donc, le sous-amendement dit la chose suivante : « ***Pour les communes comptant moins de 1 000 habitants les montants globaux sont augmentés de 5 % de leur enveloppe au titre du PACTE 2026-2031, en comparaison de la période précédente ; ceux...*** », le reste demeure inchangé.

Donc je mets au vote. L'exécutif était d'accord, bien sûr.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets au vote l'amendement 12 ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?
Tout le monde est d'accord.

Adopté donc à l'unanimité.

- **Amendement N°11** déposé par Avanzemu.

Vous voulez intervenir ? Non. L'exécutif est défavorable.

Alors, qui est contre l'amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc l'amendement est rejeté.

- **Amendement N°16**, déposé par Un'altra strada.

Donc il y a une modification que je ne lis pas. La Commission a donné un avis favorable à l'unanimité, l'Exécutif est favorable.

Donc je mets au vote cet amendement : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

- **Amendement N°1** déposé par Avanzemu.

Il est retiré.

- **Amendement N°13**, qui a été déposé par Fà populu in seme.

Il y a un avis favorable à l'unanimité de la commission. Pas d'intervention ?

Je sou mets à l'exécutif ? Favorable.

Je mets au vote l'amendement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

- **Amendement N°15** déposé par Core in fronte.

L'avis de la Commission est défavorable. L'Exécutif est défavorable aussi.

Donc, je mets au vote cet amendement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est rejeté (contre : Fà populu in seme ; abstentions : M. Pierre Ghionga et le groupe Avanzemu, Non-participation : Un soffiu novu ; Pour : Core in fronte)

- **Amendement N° 2** déposé par Avanzemu.

L'avis de la commission est défavorable.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est rejeté (contre : Fà populu in seme ; abstention : Pierre Ghionga ; Pour : Core in fronte, Avanzemu et Un soffiu novu).

Je n'ai pas demandé l'avis de l'exécutif, pardon, excusez-moi...

- **Amendement N°3** déposé par Avanzemu.

Alors, c'est un amendement qui a subi 3 sous-amendements, avec un avis favorable, mais il faut voter chaque sous-amendement.

Il n'y a pas de divergences pour les sous-amendements, tout le monde était d'accord ? Bien, donc la commission était favorable à tous ces sous-amendements.

Donc je mets en au vote le bloc des sous-amendements. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

(Sous-amendements adoptés).

Je soumets au vote l'amendement ainsi sous amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté.

- **Amendement N° 14** déposé par Core in Fronte a été donc sous-amendé, avec un avis favorable de la commission et l'exécutif également.

- Donc je mets au vote le sous-amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le sous amendement est adopté.

Je mets au vote l'amendement N°14 ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté à l'unanimité.

- **Amendement N° 4** déposé par Avanzemu.

Donc, il a été sous-amendé par la commission de manière donc favorable et à l'unanimité. L'avis de l'exécutif est favorable.

Je mets le sous-amendement au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets l'amendement N° 4 ainsi sous-amendé au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement N° 4 ainsi sous-amendé est adopté à l'unanimité.

- **Amendement N° 5** qui a subi un sous-amendement, qui a été voté, lui, à l'unanimité de manière favorable bien sûr par la commission.

Que dit l'exécutif ? Favorable.

Donc je mets le sous-amendement de l'amendement 5 au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets au vote l'amendement N° 5 ainsi sous-amendé. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté à l'unanimité.

- **Amendement N° 6**, voté à l'unanimité par la commission.

Avis favorable de l'Exécutif. Donc je le mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est voté à l'unanimité.

- **Amendement N° 7** déposé par Avanzemu a fait l'objet d'un sous-amendement qui a été voté favorablement à l'unanimité par la commission.

Je mets au vote le sous amendement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

L'exécutif est d'accord. Je mets au vote l'amendement N° 7, ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement N° 7 est voté à l'unanimité, ainsi sous-amendé.

- **Amendement N° 8** déposé par Avanzemu a fait l'objet d'un sous-amendement voté favorablement à l'unanimité en commission et l'avis de l'exécutif est favorable.

Je mets au vote le sous-amendement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde.

(Le sous-amendement est adopté à l'unanimité)

Je mets au vote l'amendement N°8 ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement N° 8 est donc adopté à l'unanimité.

- **Amendement N° 9**, déposé aussi par Avanzemu, qui a fait l'objet d'un sous-amendement voté favorablement à l'unanimité par la commission, et l'exécutif est favorable.

Donc je mets au vote ce sous-amendement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le sous-amendement est voté à l'unanimité.

Je mets au vote l'amendement N°9 ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement N° 9 est donc adopté.

- **Amendement N° 10** déposé par Avanzemu qui a été sous-amendé favorablement et à l'unanimité par la commission ; avis favorable de l'exécutif.

Je mets le sous amendement au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets au vote l'amendement N° 10 ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement N° 10 ainsi sous-amendé est donc adopté à l'unanimité.

- **Amendement N° 17**

Je mets au vote l'Amendement N° 17 proposé par le Conseil exécutif, avec un avis favorable de la commission.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc l'amendement est adopté à une très large majorité. (non-participation : Core in fronte ; abstention : Avanzemu)

- **Amendement N° 18**, qui est aussi un amendement du Conseil exécutif, voté favorablement à l'unanimité par la commission.

Le 18, c'est celui dont mandat est donné au conseiller exécutif aux fins de corriger les erreurs de plumes identifiées.

Vous avez besoin d'un temps de délibération ? On suspend la séance peut-être ?...

Donc l'exécutif nous a fait cette proposition qui me paraît très juste et opportune.

Donc amendement N° 18, je mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Bien donc, le vote des amendements est donc effectué.

Est-ce que l'Exécutif souhaite s'exprimer avant le vote du rapport ?
Non, bien.

Donc je vais mettre au vote.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Présidente, une explication de vote, s'il vous plaît ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, je vous en prie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

D'abord, permettez-moi de féliciter la traductrice qui, en simultané, portait la colère du président dont j'ai écouté le fond, mais je vous garantis que c'était un spectacle de très, très grande qualité. Ça, c'est la première chose.

Sur le sujet qui nous concerne, on a pris acte des efforts que vous avez distillés cet après-midi, Monsieur le Président.

Je ne sais pas si c'était par renoncement, par aveu d'impréparation du dossier, par souci de répondre à la colère des élus à quelques encablures des municipales, peu importe, mais il y a eu des efforts notables cet après-midi.

Pour autant, 3 réserves :

La première, de méthode. Ça a quand même révélé un défaut de consultation qui a été pointé dans l'après-midi.

Le deuxième sujet touche à l'opérationnalité. On n'est toujours pas convaincus. En gros, il y a 2 échelles, on ne va pas dire « le petit maire », on va dire le maire de la petite commune, et puis il y a « le grand maire », en tout cas le maire de la grande commune.

Le maire de la grande commune, les plus de 1 000, la réserve stratégique, il faut qu'ils naviguent entre la mise en valeur, entre la langue corse, les servitudes, la spéculation immobilière, c'est quand même très enfermant.

Et puis il y a le maire de la petite commune, très rapidement, quand on cumule tout cela, pensez à la secrétaire de mairie, qu'on partage sur 2 ou 3 mairies, avec le phasage, les taux d'engagement, les taux de mandatement, et puis la fameuse formule que vous avez distillée quand même à chaque fois qu'il s'est agi d'amender, « sous réserve de... », ça reste à la fois complexe et dans l'opérationnalité.

Derrière le narratif, vous n'avez pas réussi à nous convaincre de sorte qu'on pense qu'on va aboutir à un taux élevé de non-recours. Un taux très élevé de non-recours.

Vous savez, il y a 50 % des gens qui ne bénéficient pas du minimum vieillesse, il y a 34 % des gens qui ne bénéficient pas du RSA. Pourquoi ? Parce que le système est complexe. Donc le système reste toujours très complexe.

Et enfin, je finis là-dessus. Je pense que l'esprit et la philosophie du règlement d'aide aux communes est, sinon attentatoire à la liberté d'action des communes, en tout cas très loin de l'esprit originel. La philosophie s'en est progressivement éloignée.

C'est la raison pour laquelle on pourrait voir le verre à moitié plein ; nous, on le voit à moitié vide. C'est la raison pour laquelle nous prenons l'option de nous abstenir sur ce dossier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe, je t'en prie.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Une minute ou deux d'explications de vote.

On était tout à fait, tout à fait décidés à voter contre le rapport en lui-même, qu'on a eu le temps d'étudier soigneusement ; les développements tout autour des interprétations qui ont été faites par un certain nombre d'élus et notamment par des maires, nous ont conduits à nuancer ce propos et à jouer le jeu des amendements.

Ce qui, pour nous, a été un premier débat de principe : amender ou pas un texte qui, dans sa philosophie globale, repose quand même sur des principes, on a eu l'occasion d'y revenir, je ne vais pas refaire le débat de fond, un peu gênants pour le groupe.

On a néanmoins décidé d'amender.

Avanzemu a déposé, je crois, 11 propositions qui, pour la plupart d'entre elles, Pierre notamment a eu l'occasion de les défendre, ont été retenues.

Donc, on prend acte de ce travail en commission qui a été sincère, qui a été dense et qui a été constructif.

Néanmoins, la philosophie de départ demeurant par certains côtés, notamment sur une partie des sujets mis en exergue par le groupe Core in fronte et par d'autres dont nous comprenons la difficulté qui peut être rencontrée pour la régler, je parle de la disparité sur les petites communes nord/sud, par rapport à ce que vous aviez pointé, la TADE. Je n'y reviens pas à ce stade.

Et d'autre part, notamment sur la question du malus qui en son principe, Pierre l'a dit, je le redis ce soir, nous gêne un peu. Alors vous avez supprimé, il faut le dire, les pénalités, mais conserver ce principe-là.

Donc, entre autres aspects, et j'en ai fini, une position finale qui n'est donc pas la position de départ : on ne va pas voter contre, mais en l'espèce nous abstenir.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Félix !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je constate qu'au vu de l'ensemble des amendements, le texte a évolué dans le bon sens. Mais moi, je m'attache à cette notion de répartition d'enveloppe globale.

Je vous ai soulevé depuis très longtemps des disparités qui sont liées aux critères d'affectation aux communes de la taxe additionnelle aux droits de mutation, qui est re-répartie sous l'arbitrage de la Collectivité de Corse, avec bien entendu des critères prérequis par l'État. Les critères ne sont pas les mêmes en Haute-Corse et en Corse-du-Sud. Ce sont les critères hérités par les anciens départements. Ces critères amènent à avoir des disparités très conséquentes.

En Haute-Corse, ce sont les toutes petites communes qui sont avantagées.

En Corse-du-Sud, c'est le bloc communal moyen qui est avantagé par un lissage et ce sont les toutes petites communes qui sont très défavorisées.

J'ai demandé à ce que l'on intègre dans le pacte de subventions cette disparité. Vous envisagez de l'étudier. Moi, j'attends qu'il y ait du concret pour certaines communes.

Les distorsions sont très conséquentes, voire très fortes. On ne peut pas entendre que d'un côté la TADE est assimilable à une dotation d'État sur le budget général en fonctionnement et que le pacte est donné en investissement. Une commune qui est sous-dotée en fonctionnement ne transfère aucun accédant à sa section de fonctionnement et elle ne peut pas développer ses projets de manière adéquate et conséquente. Donc tout est lié.

Je ne vous refais pas l'historique des distorsions, vous en avez pris connaissance. Vous avez pris l'engagement de trouver les voies et moyens pour qu'il y ait, ou du moins au niveau du départ de la Collectivité de Corse pour les aides aux communes, une notion d'équité et de re-répartition générale, sans qu'il y ait de lésés, sans qu'il y ait un effet couperet, parce qu'on remettrait en cause des dotations initiales dans cette période où il n'y a pas abondance de dotations. Mais moi, je considère que c'est fondamental.

Moi, lorsque je vois qu'entre le nord et le sud, sur des communes de strates inférieures à 50 habitants, INSEE, il y a des décalages dans un rapport de 1 à 3, sur des sommes qui représentent plus de 20 % du budget de fonctionnement de ces dites communes, je pense que ça vaut le coup que l'on s'y penche très sérieusement et que l'on trouve une solution qui soit tout autant mathématique que juste. J'ose espérer que vous saurez le faire dans un délai raisonnable de moins d'un an pour que lors de la révision, je l'espère, de ce règlement d'aides, vous sauriez nous proposer quelque chose qui, à mon sens, sera acceptable et compréhensible par tous.

En attendant, moi je n'ai pas eu ce que nous voulions. Nous voulions un traceur, nous avons tendu la perche. Vous avez voulu proposer encore des logiques d'étude. Je vous fais confiance, mais pour le moment, c'est une simple confiance et nous nous abstenons.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Louis.

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci Madame la Présidente.

Très rapidement, sans surprise, nous voterons favorablement sur ce rapport.

Simplement vous dire qu'il retranscrit aussi une vision politique, une vision de développement, qu'il a été largement travaillé par l'exécutif, par les services. Il fait aussi, je dirais, la part belle et plus que la part belle, il vient consacrer, eh bien, un soutien très fort aux petites communes, au rural. Ça il faut le dire, ça je ne l'ai pas entendu.

Aujourd'hui, les communes de moins 350 habitants vont pouvoir compter sur des financements sacralisés à 80 %, ont vu, grâce à un amendement de notre groupe, leur enveloppe augmenter de 5 %.

On est vraiment dans ce que nous cherchions à faire, c'est-à-dire la solidarité, les grands pôles urbains qui viennent au soutien des pôles ruraux avec, je le disais, les maires qui effectivement, mais je leur fais confiance lorsqu'il faut aller chercher du financement, de la secrétaire de mairie au maire, on est très débrouillards en Corse. Ne vous inquiétez pas, je ne pense pas qu'il y aura beaucoup de financements qui ne seront pas utilisés.

Sur ce point-là, en tout cas, je suis convaincu que ce nouveau règlement d'aides trace une ligne, on pose les premiers jalons, de quelque chose de nouveau. Eh bien, il va aider à un développement harmonieux du territoire dans une logique collective.

Donc, pour toutes ces raisons et surtout aussi, je tiens à le dire, bon, il y a 3 abstentions, on aurait pu espérer mieux, on a quand même eu, pour une fois, j'ai envie de dire, un travail de commission intense, trois heures d'échanges, toujours très respectueux. La plupart des amendements ont été soit sous-amendés, soit votés en l'état.

Nous, nous le voterons favorablement. Nous prendrons ces abstentions en tout cas pour un signe, je dirais, de soutien à ce document. Mais en tout cas, un message à tous les maires et à tous les présidents d'Intercos, c'est un document qui, je pense, fera date et permettra de développer notre territoire comme nous le souhaitons.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Moi, je félicite tout le monde parce que ça a été un véritable travail parlementaire et par contre, je tiens aussi à saluer tout le travail qui a été réalisé par l'exécutif et par la présentation faite aujourd'hui par Julien Paolini.

Merci beaucoup pour avoir pris le temps d'expliquer à plusieurs reprises et devant toutes les instances.

Le président de l'exécutif souhaite s'exprimer, vous avez la parole !

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui, très brièvement, bien évidemment, comme cela a été fait par les orateurs et oratrices précédents, me réjouir de la qualité de nos échanges et du travail qui a été effectué.

Remarquer quand même que sur 80 % en contenu et sur environ 70 % en volumétrie, il n'y a eu aucune discussion, aucune contestation et un accord total. C'est-à-dire que la discussion n'a, à aucun moment, remis en cause ni le fonds de solidarité territoriale, ni le fonds de territorialisation, ni la dotation agricole, ni la transition écologique, ni les mécanismes que nous avons mis en place pour atténuer les impacts de l'affinement d'un certain nombre de critères. En fait, la discussion s'est concentrée sur la question de la dotation quinquennale, qui est une question centrale pour les maires, et nous le savions.

Que faut-il retenir, me semble-t-il, de nos échanges ? Il y avait une dimension technique et une dimension politique dans la réforme que nous proposons à travers ce règlement de la gestion de la dotation quinquennale, en maintenant globalement une enveloppe, même si, on le redit, elle a été réduite puisque ce qui était donné avant sur 5 ans est prévu aujourd'hui pour 6 ans.

Mais globalement, c'est quand même une stabilisation de l'enveloppe et une stabilisation totale, notamment pour les petites communes, ça a été dit, qui, une fois encore, font l'objet d'une discrimination positive pour les accompagner.

Donc il y avait 2 catégories de débats. Il y avait des débats techniques et il y avait une question politique. Le travail parlementaire a porté sur la dimension technique du règlement et je pense effectivement que, notamment à travers l'examen des amendements des oppositions, à travers le travail de sous-amendement, notamment fait par le Conseil exécutif, à travers des amendements qui ont été portés en commun aussi, y compris par le groupe de la majorité, je pense à la neutralisation et à la réindexation de la volumétrie globale pour les petites communes, à travers également la prise en compte des propositions de la Chambre des territoires qui, je le rappelle, est favorable sur le principe au règlement, eh bien, on est arrivé à un point d'équilibre sur le volet technique de notre discussion. Le document a été amélioré, il a été amélioré grâce à ce travail parlementaire. Et, il y a aussi un résultat politique puisqu'on a entendu, notamment à travers les interventions de la droite et du groupe « Avanzemu », que ces groupes nous ont indiqué : nous entendions initialement voter contre et vu ce travail qui a été fait, nous nous abstenons. Dont acte !

Et, je considère bien sûr qu'au-delà de la courtoisie de nos échanges, l'amélioration du document vous a fait évoluer dans votre position et je vous remercie de l'avoir accepté.

Reste la question politique. La question politique fondamentale de ce document, c'est l'évolution très forte qu'il organise à travers le fait de mettre en œuvre une conditionnalité sur 20 % en fin d'exercice de la dotation quinquennale qui, en son principe, est maintenue, mais avec des critères qui conditionnent le déblocage en fin de mandature, eh bien, de 20 % du volume global.

On a vu que c'était juridiquement fondé, confère l'arrêt du Conseil d'État. Reste à savoir si on est politiquement d'accord avec ça. Le Conseil exécutif de Corse, je vous le dis, pensait sincèrement, vu que les 3 critères que nous proposons aux communes d'atteindre ensemble, sont des critères qui ont fait l'objet de votes unanimes à répétition de l'Assemblée de Corse, je ne pensais pas et nous ne pensions pas que cela poserait problème.

Nous ne pensions pas que le fait de dire premièrement, nous allons ensemble, eh bien, nous organiser pour défendre les terres agricoles.

Deuxièmement, pour atteindre des objectifs en termes de langue corse.

Troisièmement, pour mettre en œuvre des dispositifs prévus par la loi nationale pour lutter contre les meublés de tourisme illégaux ou pour mettre en œuvre une servitude d'urbanisme qui permet de lutter contre les résidences secondaires, ou encore de proposer que l'on active à 40 %, un taux qui peut l'être jusqu'à 60 % sur les résidences secondaires, y compris en proposant un mécanisme qui compense lorsque c'est une résidence secondaire patrimoniale, moi et nous, je vous le dis, nous pensions sincèrement qu'il y aurait une unanimité, y compris sur ce volet politique.

Je concède, je suis un peu déçu, mais je ne suis pas totalement surpris par la position de la droite, je la respecte. Je suis plus surpris par la position des groupes d'opposition nationaliste. D'abord m'adressant à « Core in Fronte » qui n'a pas critiqué cette partie-là, contrairement à « Avanzemu », je pense que le débat sur la TAD ne relève pas du règlement d'aides aux communes. Vous pouvez regretter que nous n'ayons pas encore réglé ce problème, mais si nous avions réglé ce problème au décours d'une discussion sur le règlement des aides, là, pour le coup, les communes avec lesquelles nous discutons depuis des mois sans réussir à trouver le point d'équilibre, nous auraient dit : mais au nom de quoi décidez-vous sans nous consulter ?

Parce que la première difficulté, Paul-Félix Benedetti, ce ne sont pas les critères de répartition ou les sous critères de répartition entre les petites communes dans le sud et les communes moyennes. La première difficulté, c'est que ces droits de mutation sont beaucoup plus importants dans le sud que dans le nord, et pour cause, la valeur immobilière est beaucoup plus importante dans le sud que dans le nord. Et que donc, le volume de ce qui était avant collecté par la Corse-du-Sud, eh bien, est beaucoup plus important que le volume de la Haute-Corse. Nous, dans la logique de territorialisation, nous disons deux choses : d'abord on fond l'ensemble des droits de mutation et ensuite on définit des critères. Mais le premier blocage, il n'est pas sur les critères de sous répartition, il est de la part des communes du sud, et pour le coup, unanimes à travers l'Association des maires de Corse-du-Sud, qui se disent : non, non, on veut rester sur une répartition départementale ou ex départementale.

Je ne comprends donc pas, vous qui êtes comme nous et comme certainement « Avanzemu » et des nationalistes, que sur une partie annexe qui ne concerne pas le règlement des aides, vous ne veniez pas soutenir par votre vote un règlement des aides qui, pour la première fois dans l'histoire de l'institution, apporte une réponse juridique et politique forte à 3 problèmes que nous, en tant que nationalistes, et je pense que tous les Corses font comme nous, identifient comme fondamentaux, c'est-à-dire la défense des terres agricoles, la lutte contre la spéculation et la question de la langue corse, alors que nous avons voté depuis des décennies ensemble pour que ces enjeux-là soient pris en compte dans tous les actes de la vie publique. Sincèrement, je ne comprends pas votre attitude d'opposant nationaliste, mais là aussi je la respecte.

En ce qui concerne le Conseil exécutif de Corse et la majorité territoriale, je ne sais pas ce que fera Pierre Ghionga qui est lui aussi dans l'opposition, mais en tout cas, en ce qui nous concerne, ce règlement, je vous le dis, nous l'assumons. Nous l'assumons dans sa partie technique qui a été améliorée grâce à notre travail parlementaire, mais aussi et surtout, nous l'assumons et nous en sommes fiers dans sa partie politique.

Nous pensons que les maires de Corse, dès lors que le document a été amélioré, dès lors que ces objectifs que nous fixons ne concernent pas les petites communes qui peuvent ne pas avoir les moyens techniques et juridiques de les mettre en œuvre, mais qu'au contraire, eh bien, elles invitent celles et ceux qui sont des communes et des maires qui sont confrontés à la spéculation et leur donnent les moyens d'atteindre avec nous et dans la concertation, la co-construction et la synergie des objectifs fondamentaux, moi, je suis sûr que les maires de Corse seront contents et fiers de ce règlement.

La suite nous le dira.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, je vais mettre au vote ce règlement des aides tel qu'il a été amendé.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc abstention des 3 groupes d'opposition. Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Donc, tous les autres et Pierre Ghionga.

Donc le rapport est ADOPTE.

Je vais faire un point. Donc on va juste voter l'autorisation de prolongation des débats de l'Assemblée de Corse avec la dérogation au régime ordinaire des temps de travail.

**DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE
DES PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est d'accord.

La dérogation au temps de travail est ADOPTÉE.

Ne bougez pas s'il vous plaît, je vais vous donner un certain nombre d'informations, j'ai 2 informations, une online et une off.

Donc la première, c'est que demain matin à 8 h 30 se tient la commission de lutte contre les dérives mafieuses. Et ensuite nous aurons à analyser les choix de concession des structures, des infrastructures portuaires et aéroportuaires. Ensuite, il y aura une motion.

Je vous rappelle que demain à midi, nous avons un déjeuner tous ensemble, di Natale.

Alors restez là s'il vous plaît !... L'homme qui parle 2 minutes en 40 minutes et quand il rouspète lorsqu'on va parler une minute, voilà, à vi circate, Ò Sgiò Presidente.

Donc bona sera à tutti, mais j'ai quelque chose à vous dire, donc on coupe.

Merci pour tous ceux qui ont eu la patience de nous écouter jusqu'à maintenant.

La séance est interrompue.

La séance est suspendue à 22 h 50.



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**5^{ta} SESSIONE STRAURDINARIA ASSEMBLEA di CORSICA
18 è 19 di DICEMBRE di u 2025**

**5^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE ASSEMBLEE DE CORSE
18 et 19 DECEMBRE 2025**

2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée



5^{TA} SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 18 è 19 di DICEMBRE DI U 2025
5^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 18 et 19 DECEMBRE 2025

SUNTA di u VENNERI u 19 di DICEMBRE di u 2025
SOMMAIRE du VENDREDI 19 DECEMBRE 2025

Reprise de la séance à 11 h 00	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présentation organisation des travaux	7
M. le Président Gilles SIMEONI, organisation des travaux	7
Présidence : Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse	
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Présentation générale des rapports N° 388, 389, 390, 386, 387, 384, 385, 381, 382, 383 par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	10
Vote de l'urgence	24
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Charles VOGLIMACCI	25
M. Don Joseph LUCCIONI	26
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	28

Raportu n° 388 : Scelta di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di u portu di cummerciu di Bastia. Rapport n° 388 : Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public du port de commerce de Bastia. VOTE urgence VOTE RAPPORT	30 30
Raportu n° 389 : Scelta di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di l'aeruportu di Figari Sud Corsica. Rapport n° 389 : Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport de Figari Sud Corse. VOTE urgence Mme Nadine NIVAGGIONI, avis de la CDENATE/CFF VOTE RAPPORT	30 30 30
Raportu n° 390 : Scelta di di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di l'aeruportu di Calvi Santa Catalina. Rapport n° 390 : Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine. VOTE urgence Mme Nadine NIVAGGIONI, avis de la CDENATE/CFF VOTE RAPPORT	31 31 31
Raportu n° 386 : Scelta di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di l'aeruportu di Bastia-Poretta. Rapport n° 386 : Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport Bastia-Poretta. VOTE urgence Mme Nadine NIVAGGIONI, avis de la CDENATE/CFF VOTE RAPPORT	31 31 31

Raportu n° 387 : Scelta di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di l'aeruportu d'Ajacciu Napulione Bonaparte. Rapport n° 387 : Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte. VOTE urgence Mme Nadine NIVAGGIONI, avis de la CDENATE/CFF VOTE RAPPORT	32 32 32
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA</u> <u>/ RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u> Raportu n° 395 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione urganiche è tematiche di l'Assemblea di Corsica. Rapport n° 395 : Modification de la composition des commissions organiques et thématiques de l'Assemblée de Corse. Présentation du rapport par Mme Nadine NIVAGGIONI, en remplacement de la Présidente MAUPERTUIS VOTE RAPPORT <i>La présidence de l'Assemblée de Corse est assurée par Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS</i>	33 33
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE (SUITE)</u> Raportu n° 384 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di u portu di cummerciu di Bastia. Rapport n° 384 : Approbation du protocole de fin du contrat de délégation de service public d'exploitation du port de commerce de Bastia. VOTE urgence Mme la Présidente MAUPERTUIS, Avis de la CDENATE/CFF VOTE RAPPORT	34 34 34

Raportu n° 385 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di l'aeroporto di Figari Sud Corsica. Rapport n° 385 : Approbation du protocole de fin du contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport de Figari Sud Corse.	
VOTE urgence	35
Mme la Présidente MAUPERTUIS, Avis de la CDENATE/CFF	35
VOTE RAPPORT	35
Raportu n° 381 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di l'aeroporto di Calvi Santa Catalina. Rapport n° 381 : Approbation du protocole de fin du contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine.	
VOTE urgence	35
Mme la Présidente MAUPERTUIS, Avis de la CDENATE/CFF	35
VOTE RAPPORT	35
Raportu n° 382 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di l'aeroporto di Bastia-Poretta. Rapport n° 382 : Approbation du protocole de fin du contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport de Bastia-Poretta.	
VOTE urgence	36
Mme la Présidente MAUPERTUIS, Avis de la CDENATE/CFF	36
VOTE RAPPORT	36
Raportu n° 383 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di l'aeroporto d'Ajacciu Napulione Bonaparte. Rapport n° 383 : Approbation du protocole de fin de contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte.	
VOTE urgence	36

Mme la Présidente MAUPERTUIS, Avis de la CDENATE/CFF	37
VOTE RAPPORT	37
 <u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion n° 2025/E5/028 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : Pour une continuité territoriale préservée,	
Présentation de la motion par M. Joseph SAVELLI au nom du groupe Fà populu inseme.	38
M. Jean-Félix ACQUAVIVA, avis du Conseil exécutif	11
VOTE MOTION	44
Mme la Présidente MAUPERTUIS	44
 La séance est levée à 12 h 45.	

La séance est reprise à 11 h 05 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est reprise.

L'exécutif, quel rapport il souhaite voir passer en premier ? Parce que, comme vous le savez, sur les rapports 388, 389, 390, 386 et 387 relatifs au choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public pour les ports et les aéroports, pour tous ces rapports, il y a des déports, nous sommes nombreux à devoir nous déporter, et moi-même, membre du conseil d'administration du nouvel établissement public, je devrais sortir.

Par contre, pour les autres, je demande la vérification, il n'y a pas de problème ? Tout le monde peut rester. Bien. Donc, on va voir ce qu'il en est et si je dois sortir tout de suite, et je vous informe que Madame Nivaggioni, la vice-présidente, me remplacera puisqu'elle est autorisée à siéger.

Donc je fais juste une vérification, parce que vous savez que, en matière de quorum, là, il faut être précis.

Serena Battistini est là.

Didier Bicchieray a donné sa procuration à Paule Casanova,

Vanina Borromei a donné sa procuration à Charlie Voglimacci,

Branca Marie-Claude est présente,

Paul-Jo Caitucoli est présent,

Françoise Campana a donné sa procuration à Anna Maria Colombani,

Paule Casanova est là,

Marie Hélène Casanova Servas est là,

Anna Maria Colombani est là,

Frédérique Densari est là,

Santa Duval est là,

Muriel Fagni est là,

Petr'Antò Filippi entre,

Francisci Lisa est là,

Ghionga Pierre, il faut l'appeler, s'il vous plaît, il était présent à la commission de lutte contre les dérives mafieuses. Je continue.

Vanina Lebomin a donné sa procuration à Marie-Thérèse Mariotti,

Ghjuvan Santu le Mao est là,

Jean-Jacques Lucchini a donné sa procuration à François Sorba,

Don Jo Luccioni... Alors, je ne comprends pas pourquoi Jean-Jacques Lucchini a donné sa procuration, il est là, je l'ai vu tout à l'heure. Mais alors, s'il est là, il faut qu'il vienne siéger. Il y a quelqu'un qui peut le contacter ? Merci.

Donc, nous recherchons, pas encore désespérément, mais bientôt Pierre Ghionga et Jean-Jacques Lucchini.

Antonia Luciani donne sa procuration à Frédérique Densari,
Sandra Marchetti est là,
Marie-Thérèse Mariotti est là,
Georges Mela est là,
Nadine Nivaggioni est là,
Chantal Pédinielli a donné sa procuration à Annette,
Antoine Peraldi est là,
Annette Pieri est là,
Véronique Pietri est présente,
Juliette Ponzevera a donné sa procuration à Élisabeth Tramoni,
Jean-Noël Profizi, ghjè quì,
Joseph Savelli ghjè quì,
Jean-Louis Seatelli a donné sa procuration à Georges Mela,
Françoise Sorba est là,
Julia Tiberi n'est pas là,
Elisa Tramoni est là,
Charles Voglimacci est là.

Donc Pierre Ghionga s'est installé et je vois qu'Antonia est là, et Jean-Jacques Lucchini, il est là.

Bien, alors le quorum est atteint.

Donc, Monsieur le Président, dites-moi quel rapport vous souhaitez passer, parce que comme ça, moi je sors ou pas en fonction.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est lequel qui vous fait sortir ?

(Rires).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le premier, tout de suite, il y en a 4 qui me font sortir, généralement, c'est de mes gonds, mais là... mais je pars volontiers.

M. le Président Gilles SIMEONI

Alors d'après ce qu'on me dit, c'est contre intuitif, mais normalement il y a les protocoles de sortie de concession et ensuite les nouveaux contrats qui vont entrer en vigueur au 1^{er} janvier.

Donc moi je pensais logiquement qu'il fallait aborder d'abord les sorties de concessions avant de passer aux nouveaux contrats. On me dit que l'ordre juridique c'est normalement d'aborder les nouveaux contrats avant de parler des sorties de concessions.

Donc théoriquement, on aborde les contrats futurs qui rentreront en vigueur au 1^{er} janvier, d'abord.

Donc contrats de concession des ports et aéroports, ensuite sorties des concessions Aéroports. Mais je vais faire une présentation unique des 2 catégories de contrats puisqu'il y a une logique d'ensemble et ensuite on votera de façon séparée dans l'ordre que je viens d'énoncer, si vous en êtes d'accord.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, enfin, moi je ne trouvais pas que c'était contre intuitif, mais vous êtes avocat, moi pas.

M. le Président Gilles SIMEONI

Nous n'avons pas les mêmes intuitions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, non, pas du tout, ni la même rationalité, ni le même fuseau horaire, ça fait 55 ans qu'on le sait...

M. le Président Gilles SIMEONI

Ni le même sexe d'ailleurs, je ne sais pas si vous avez remarqué...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

N'est-ce pas ? Oui, tout à fait.

Voilà donc, eh bien, je vais vous quitter et je constate aussi qu'en fait, vous ne me faisiez aucune faveur. En fait, je constate que tout ça, c'était du bluff, bien sûr. Alors, fortement déçue, je m'en vais. Je vous laisse sous l'autorité de Madame Nivaggioni, è vogu a piglià un caffè.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Présentation générale des rapport N° 381 à 390****M. le Président Gilles SIMEONI**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres élus de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs du Conseil exécutif, donc de façon aussi synthétique que possible, la présentation de ces 2 catégories de contrats.

Je rappelle que jusqu'à aujourd'hui, la Collectivité de Corse a délivré des concessions d'exploitation à la chambre de commerce et d'industrie de Corse, établissement public industriel et commercial de l'État, que ces contrats de concession portent sur les 4 plateformes aéroportuaires de Ajaccio, Bastia, Figari et Calvi pour les aéroports et le port de Bastia.

Ces 5 contrats de concession sont venus prendre la suite des contrats de concession qui avaient été initialement concédés par l'État. La propriété des ports et aéroports a été transférée à la Collectivité de Corse par la loi de 2002. Les contrats d'exploitation ont été ensuite transférés à la Collectivité territoriale de Corse. Ils étaient initialement d'une durée de 15 ans, ils ont été prolongés par avenant, notamment pour nous permettre de mener à bien la réforme du statut de l'actuelle CCI, appelée à devenir établissement public de la Collectivité de Corse.

Nous arrivons donc aujourd'hui à expiration des contrats de concession actuels, ils arrivent à expiration le 31 décembre 2025, les 4 contrats de concession sur les aéroports et le contrat de concession sur le port de Bastia. Les autres contrats de concession au bénéfice de la CCI arrivent à expiration à compter de 2027 et les années suivantes. Donc, nous devons statuer sur la situation de ces 5 contrats.

Deux catégories d'opérations et donc deux catégories de rapports. D'abord, les protocoles de sortie de concession puisqu'à la fin des contrats, il y a des opérations de comptes, opérations et partages à faire entre l'autorité concédante et l'autorité concessionnaire. En gros, on sort du contrat, il vient à expiration, chaque partie reprend normalement ses actifs et ses dettes, nous verrons selon quelles modalités.

Et puis, deuxième catégorie de contrats, dès lors que les contrats de concession actuels arrivent à expiration, quels seront les nouveaux contrats qui rentreront en vigueur et qui régleront les rapports entre l'autorité concédante, Collectivité de Corse et le nouvel établissement public à compter du 1^{er} janvier,

puisque la CCI, vous le savez, va disparaître à compter du 31 décembre 2025 pour laisser la place au nouvel établissement public industriel et commercial de Corse.

Donc une opération, plus exactement 5 opérations, 2 catégories d'opérations sur 5 sites qui sont extrêmement complexes au plan technique et qui, en plus, s'inscrivent dans un contexte de réforme institutionnelle puisque nous avons porté à bout de bras cette réforme de la CCI appelée à devenir établissement public de la Collectivité de Corse.

Ça a été un combat long qui est au croisement, je le rappelle, de 3 catégories d'enjeux essentiels. Le premier enjeu, c'est une réforme globale des CCI engagée en 2015, renforcée en 2018, qui conduit à la disparition des CCI de petite taille ou de taille moyenne, ça, c'est une évolution générale. Qu'a fait l'État ? Il a récupéré le bas de laine qu'avaient constitué les CCI en anticipant la crise budgétaire actuelle et il a décidé en gros de restructurer totalement le champ des chambres consulaires : disparition des petites CCI, disparition des petites chambres des métiers.

Ce qui veut dire concrètement que si cette réforme avait été appliquée en Corse, comme ça devait être la règle, eh bien la CCI de Corse et ses emplois, et la Chambre des métiers et ses emplois, mais non seulement les emplois, enjeu social, mais également les savoir-faire et l'utilité publique, tout cela aurait disparu en quasi-totalité.

Donc le premier enjeu, c'était par rapport à une réforme nationale, de sauver les chambres consulaires : la CCI de Corse, régionalisée depuis 2020, et la Chambre des métiers, régionalisée également.

Le deuxième enjeu, c'est celui corrélé à la gestion des ports et aéroports. Les contrats de concession, ceux qui sont en train d'expirer aujourd'hui, ont été placés dans un contexte économique qui n'est pas celui de 2025. Lorsque le contrat de concession a été passé, la CCI a été le seul opérateur à se positionner. Depuis 15 ans, les modes de gestion des ports et aéroports, partout en Europe, ont évolué de façon très significative, à tel point, vous le savez, qu'aujourd'hui, eh bien, il y a une concurrence féroce entre grands opérateurs pour gérer les ports et les aéroports. Et que si on était resté dans une logique de mise en concurrence, il y a fort à parier que des opérateurs extérieurs à l'île, des grands groupes type Vinci, Eiffage ou d'autres, eh bien, se seraient positionnés sur la gestion des ports et aéroports.

J'en veux pour preuve ce qui s'est passé sur le continent où des CCI d'une taille plus importante que la nôtre, eh bien, étaient historiquement les opérateurs qui géraient les contrats de concession et on a vu soit des opérateurs privés venir remporter des contrats, soit même, par exemple, dans le Nord, il y

avait une CCI qui gérait les ports et aéroports, elle a eu affaire à une concurrence d'une CCI du Sud de la France qui s'est alliée à un grand groupe international et qui a remporté le marché.

Donc, dans ce schéma théorique, vous auriez pu avoir un appel à concurrence avec la CCI de Corse qui se positionne, mais qui a pour concurrent, par exemple, un grand groupe international seul ou même un grand groupe international adossé à une CCI du continent.

Donc nous, quand je dis « nous », c'est le Conseil exécutif, mais c'est aussi l'Assemblée de Corse, on a cherché à faire primer un principe politique qui est un principe politique majeur, celui de la gestion publique des infrastructures portuaires et aéroportuaires, pour toutes les raisons que vous connaissez : un territoire insulaire doit avoir la maîtrise de ses ports et de ses aéroports, a fortiori lorsqu'il est très dépendant du tourisme comme le nôtre d'un point de vue de l'activité économique, et très dépendant des importations pour l'instant, même si on travaille à réduire la dépendance en ce qui concerne les activités portuaires. Donc ça, c'était le deuxième enjeu majeur, gestion publique des ports et des aéroports.

Le troisième enjeu, c'était, si on engageait cette réforme, de s'en servir aussi pour aller vers une gestion plus stratégique et plus efficiente de nos ports et aéroports. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons eu une autorité concédante qui travaille sur la vision des infrastructures, un opérateur, la CCI qui a fait la démonstration de son savoir-faire et qui a accumulé des compétences irremplaçables dans la gestion des ports et des aéroports. Mais on était, vous le savez, aussi dans une application des contrats de concession qui n'allaient pas jusqu'à une vision stratégique partagée. Et il pouvait même y avoir quelquefois des différences d'appréciations importantes entre une autorité concédante qui est censée fixer le cadre stratégique du développement des ports et aéroports et un exploitant qui a lui sa propre logique d'exploitant, et c'est normal, et qui vise notamment à prioriser, eh bien, l'augmentation du trafic, le développement des infrastructures, etc.

Donc, le troisième enjeu de la réforme que nous avons pensé ensemble, c'était aussi d'aller vers une intégration stratégique beaucoup plus poussée entre la vision stratégique d'un côté et la mise en opérationnelle de l'autre. C'est la troisième catégorie d'enjeux avec une incertitude et un risque.

L'incertitude, c'est celle qui a duré pendant des années, le principe de cette évolution a été entériné par la loi PACTE, article 43, qui met un texte spécifique qui prévoit cette évolution pour la Corse. Sauf que, pour des raisons multiples sur lesquelles je ne reviens pas, eh bien, ce principe général, pendant des années, malgré les discussions entre la CCI, la Chambre des métiers, la

Collectivité de Corse, l'État et les gouvernements successifs, ce principe ne s'est pas concrétisé jusqu'aux épisodes que vous connaissez : réfléchir à un instrument de substitution qui soit le SMO, prévu pour être adopté, voté à l'Assemblée générale de la CCI ou évoqué à l'Assemblée générale de la CCI, le refus de l'État, le blocage général de l'île, logique de crise qui débouche sur un principe de nouvelle loi et une nouvelle loi qui va être travaillée sous la pression de l'urgence, bien sûr, nouvel avenant.

Quand même un sourire et un motif de fierté, c'est que ce principe que nous avons porté à bout de bras, ce principe de réforme avec la CCI, avec la Chambre de métiers, avec le soutien des organisations syndicales, des salariés, avec l'investissement majeur, et je tiens à le saluer, de l'administration de la Collectivité de Corse avec Michel Gaudeau-Pacini, ici présent, DGA, qui a joué un rôle déterminant, je vous remercie à nouveau avec vos équipes, nos AMO, et je les salue, et notamment EY et le cabinet Adaltys. Nous avons quand même réussi à construire cette réforme, mais surtout à la faire voter à l'unanimité dans le contexte politique que vous connaissez au plan français global, cette réforme a été votée à l'unanimité au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Je pense vraiment que c'est parce que nous avons construit à la fois au plan politique, social et stratégique, cette convergence, et également parce que nous avons prolongé notre vision stratégique d'une dimension technique incontestable, que nous avons réussi avec le soutien aussi à des degrés différents d'un certain nombre de ministres et notamment, je tiens à le dire, de Madame Vautrin au lendemain de la crise, et bien sûr de François Rebsamen qui s'est impliqué personnellement, lui-aussi, à l'instar d'ailleurs de Madame Vautrin, dans la gestion et le suivi de ce dossier.

Vote le 15 juillet de la loi. Je me retourne vers les oppositions, vous dire aussi, par exemple, que si aujourd'hui vous avez été saisis dans l'urgence de ces rapports, c'est également parce que dans le contexte politique et budgétaire que l'on connaît en France, nous sommes par exemple toujours dans l'attente de la publication du décret en Conseil d'État qui doit venir prolonger la loi du 15 juillet. Donc, nous avons attendu parce que normalement, l'ordre juridique, c'est la loi, le règlement, les statuts et le règlement intérieur.

Aujourd'hui, nous avons la loi, nous n'avons pas encore le décret, mais nous devons avoir les statuts pour commencer le 1^{er} janvier.

Nous les avons fait voter en novembre. Le décret n'est toujours pas intervenu. Nous allons aller bien sûr avec nos statuts, mais nous devons aussi aujourd'hui sortir des concessions et voter les nouveaux contrats.

Et donc, c'est dans ce contexte-là que s'inscrit notre débat d'aujourd'hui.

Les trois objectifs ont été atteints à travers la réforme. Je prends la métaphore de l'aviation, un long voyage, nous approchons de la piste d'atterrissage, le train d'atterrissage est sorti, la piste est là, maintenant il faut atterrir et aller à l'aérogare. Pour atterrir, il faut sortir des concessions, il faut mettre en œuvre le nouveau contrat.

Je signale aussi que dès lundi, nous aurons un conseil d'administration, par anticipation, puisque le nouvel établissement public ne sera créé officiellement que le 1^{er} janvier. Donc, nous aurons un conseil d'administration par anticipation pour créer le cadre juridique qui rentrera en vigueur le 1^{er} janvier.

Donc j'insiste notamment auprès des élus de l'Assemblée de Corse qui sont membres du conseil d'administration, ils ne sont pas là, mais ils nous écoutent, il faut que tout le monde soit là, bien sûr. On a une réunion et puis on ira vers les nouveaux contrats.

Alors d'abord, vous parler de la situation rapidement. Je tiens aussi à dire que nous avons eu 2 réunions techniques en amont de la session d'aujourd'hui, en présence de l'administration et en présence de nos AMO. Ces 2 réunions techniques visaient notamment à aborder tout le volet budgétaire, juridique, financier et répondre aux questions. La première réunion en présence des présidents de groupes et présidents de commissions, et la deuxième réunion, dans le cadre d'une commission conjointe finances et développement économique.

Donc je pense que nous avons globalement fait le tour des questions techniques. Mais je voudrais quand même vous présenter rapidement, l'essentiel de ces 2 catégories de rapports.

D'abord, un point sur la santé financière de la CCI de Corse et des concessions qui arrivent à échéance. Un mot sur la structure budgétaire de la CCI. La structure budgétaire de la CCI, il y a d'un côté les activités de formation, de soutien aux entreprises, de présence sur le terrain. Ces activités, elles sont financées à titre principal par la taxe sur les frais de chambre. Cette taxe sur les frais de chambre, elle est prélevée dans tous les territoires dans lesquels il y a des CCI. Elle remonte vers la CCI France et CCI France met en place une péréquation qui est censée rééquilibrer entre les CCI riches et les CCI pauvres ou moins riches.

Nous avons, CCI de Corse, bénéficié de cette péréquation, en gros la CCI Corse prélève sur le territoire insulaire environ 1,5 million d'euros au titre de la taxe pour les frais de chambre et elle perçoit 4 millions d'euros par an. Donc il y a un différentiel de 2,5 millions d'euros qui est redistribué au titre de la péréquation nationale.

Le débat que nous avons eu pour dire que nous n'étions plus intégrés dans CCI France, avait une dimension budgétaire. Ce que nous disions, nous, c'est qu'à partir du moment où la loi a créé un établissement public qui n'est pas dans le réseau soumis à l'autorité de CCI France, nous n'avons pas à dépendre des arbitrages faits par CCI France pour la péréquation.

Donc nous, notre raisonnement, c'était le suivant, c'était de dire l'ensemble des taxes remontent à l'échelon central. Lorsqu'elles remontent, l'État prend la part de l'établissement public de Corse, calculé sur la moyenne des 3 dernières années, 4 millions d'euros, le rétrocède à la Collectivité de Corse et la Collectivité de Corse le donne à son établissement public. Ça, ça n'est pas prévu dans la loi de finances. Nous avons fait des amendements qui ont été portés par les parlementaires et qui étaient passés. Mais le Gouvernement s'y est opposé en disant : de toute façon, le système est imparfait, nous allons le retravailler, mais nous vous garantissons pour 2026, 4 millions d'euros de taxe de frais de chambre. Donc ça, c'est un engagement politique qui a été pris par le Gouvernement, y compris à la barre, et il doit être tenu, je l'espère. Mais nous n'avons pas de garantie au moment où je parle, puisque vous avez vu la situation, la commission mixte paritaire n'a pas prospéré et donc il faudra une loi spéciale pour adopter le budget. Donc il y a ce point de vigilance.

Mais je reviens sur la structure du budget de la CCI. Il y a d'un côté les activités hors concession, celles dont je viens de parler, et puis il y a les activités liées à l'exploitation des ports et des aéroports, l'activité de concessionnaire de la CCI qui est l'essentiel bien sûr du volume budgétaire.

Alors, on finit les concessions, on évalue et on fait le bilan. Quel est ce bilan ? La CCI de Corse présente une situation financière qui est globalement bonne et qui notamment a été assainie au lendemain de la crise COVID. Et là, il faut rendre hommage à la gestion du président Dominici, du directeur général Philippe Albertini, de l'institution consulaire, puisque vous le savez, la crise COVID, elle a mis au tapis d'abord un certain nombre d'entreprises, mais également beaucoup de ports et surtout d'aéroports.

La CCI de Corse et la Collectivité de Corse, grâce à une politique à la fois prudentielle en amont et volontariste pendant la crise COVID, notamment en essayant de diversifier les flux, en faisant des appels à manifestation d'intérêt pour des relances, etc., on a absorbé le choc et on est reparti sur une tendance qui est une tendance très positive.

Alors aujourd'hui, les capitaux propres atteignent 91,4 millions d'euros pour un fonds de roulement net d'environ 80 millions d'euros. Donc vous voyez qu'il y a de la marge et de la respiration financière, ça fait des envieux du côté des oppositions, du côté du Conseil exécutif.

Mais pour répondre à une inquiétude qui avait pu être exprimée, explicitement ou implicitement, il ne s'agit bien sûr pas, quelles que soient les difficultés budgétaires, d'aller capter tout ou partie de ce bas de laine, même si, je rappelle, que si on se situe dans un cadre de droit commun à la fin du contrat de concession, eh bien, chacun part de son côté. La dette remonte vers l'autorité concédante, la réserve remonte vers l'autorité concédante et le concessionnaire part avec sa rémunération.

Sauf que nous, nous ne sommes pas dans ce cas de figure puisque nous sommes dans une continuité où un établissement public a géré jusqu'à aujourd'hui et va continuer à gérer demain dans une logique de service public et de rattachement stratégique à la Collectivité de Corse. Donc, nous ne sommes pas dans des opérations de comptes et de partages entre 2 entités qui sont différentes, nous sommes dans des opérations de comptes et de partages qui doivent être vertueuses au plan budgétaire et au plan technique et qui doivent servir à alimenter et à financer la stratégie que nous allons porter ensemble, Collectivité de Corse et établissement public. Et c'est dans ce sens-là que nous avons géré la sortie des concessions et que nous avons organisé les nouveaux contrats de concession. Mais j'y reviendrai.

Donc rapidement et pour aller dans le détail des 4 concessions.

L'aéroport d'Aiacciu, c'est le premier actif du réseau, il affiche en 2024 un résultat opérationnel positif, des capitaux propres importants, environ 17,4 millions d'euros et un fonds de roulement de 16,9 millions d'euros. Je précise que les comptes définitifs des concessions n'interviendront que le 30 juin 2026. Donc ce qui est présenté là est une présentation très proche de la réalité mais non définitive. Aéroport d'Aiacciu donc de la marge, beaucoup, mais des investissements importants à faire dans les prochaines années.

Deuxièmement, Bastia-Poretta, contexte moins dynamique mais dispose d'un fonds de roulement confortable, d'une base patrimoniale significative parce que des investissements importants ont été faits. Donc c'est un aéroport, pour parler trivialement, aujourd'hui, une concession qui n'est pas riche mais robuste et un potentiel de développement.

Troisièmement, c'est Figari. Figari, c'est le site, on sans doute, le plus dynamique. Je crois que le maire de Figari, Jean Giuseppi, est présent, je le salue d'ailleurs amicalement, avec une croissance de trafic de 15 %, une marge opérationnelle élevée 7,5 millions de capitaux propres.

Je rappelle que nous avons investi déjà de façon massive sur les 4 aéroports, mais notamment à Figari avec un programme de réfection de pistes

de 20 millions d'euros, mais avec un aéroport dont nous savons aujourd'hui qu'il est structurellement sous-dimensionné par rapport à la réalité actuelle du trafic.

Donc, premier enjeu, c'est bien sûr définir, dans le cadre de notre PPI global, eh bien, une stratégie de développement répondant à la fois aux besoins urgents actuels et à la perspective dans laquelle nous voulons nous projeter et s'assurer que nous avons les financements pour assurer ce développement.

Deuxième enjeu, et je l'évoque aussi, mais ça sera un enjeu second qui n'est pas traité pour l'instant, c'est comment réfléchir, y compris à une redistribution plus équitable, par exemple pour les communes qui ont le site de l'aéroport sur leur territoire communal. Nous y travaillons.

Donc. Aiacciu, Puretta, Figari, quatrième aéroport, l'aéroport de Calvi, qui est le plus fragile. Pas de vol de nuit, nous travaillons à sécuriser et ouvrir le vol de nuit. Nous travaillons aussi à une politique commerciale qui dynamise le port de Calvi, c'est ce que je disais, y compris ces jours derniers. Nous avons soutenu politiquement et économiquement l'aéroport de Calvi qui était promis à la disparition selon l'analyse initiale de la Cour des comptes qui avait diligenté une expertise globale à l'échelle de la France sur ce qu'il est convenu d'appeler les aéroports secondaires.

Et donc, parmi les aéroports secondaires qui étaient menacés et condamnés à la disparition, il y avait Calvi. Nous avons dit, la Corse, c'est un territoire insulaire, une île montagne, il y a 4 infrastructures, il y a une logique économique, sans doute des améliorations à trouver, mais on veut garder l'aéroport. On a argumenté en ce sens. On a renforcé le service public aérien, vous le savez, sur les 4 aéroports. Et puis on a investi massivement à Calvi, on a investi massivement sur la piste, y compris sur l'aviation d'affaires, pour se rapprocher de la rentabilité, même si l'équilibre de l'aéroport de Calvi reste aujourd'hui fragile.

Enfin, le port de Bastia, le Seigneur des anneaux s'adresse, Seigneur déchu des anneaux, s'adresse à Georges Mela, spécialiste, comme le rappelait Gilles Gionnangeli hier, de la gestion sur la très longue durée des infrastructures portuaires et de leur évolution. Le port de commerce de Bastia, pour redevenir sérieux, présente une situation qui est saine, avec des capitaux propres élevés, un niveau de dette très faible et une trésorerie importante.

Nous avons investi, la CCI aussi a investi, je rappelle que la situation actuelle, c'est quoi ? C'est la CCI, opérateur qui, après validation de la Collectivité de Corse, investit avec une part de fonds propres, une part de recours à l'emprunt et une part très importante de financement de la Collectivité de Corse à travers les

subventions. Donc on a essayé, en concertation et en accord avec les CCI, de faire évoluer ce modèle.

Comment avons-nous cherché à le faire évoluer ? Alors ce sont les principes généraux de sortie du protocole et de mise en œuvre des nouveaux contrats.

En ce qui concerne la sortie des protocoles, il y a ce qu'on va appeler des excédents dans chacune des concessions. Une des craintes qui était exprimée, notamment par la CCI ou même par certains élus politiques de l'opposition, c'est de dire est-ce que la Collectivité de Corse ne va pas faire remonter ses excédents, y compris pour alimenter d'autres investissements. Ce choix, nous l'avons écarté de façon très claire et nous avons posé un principe. Je rappelle d'abord que les 4 contrats de concession sont étanches et indépendants entre eux au jour d'aujourd'hui. C'est-à-dire que vous ne pouvez pas prendre une partie du bénéfice de la concession de Figari pour alimenter les investissements de l'aéroport de Calvi. Chaque contrat est étanche.

Donc qu'est-ce que nous avons dit ? Nous avons dit que chaque contrat de concession conserve ses excédents, donc l'établissement public conserve la main sur ses excédents qui vont sur un fonds de réserve. Ce fonds de réserve sert exclusivement à financer les investissements de la concession concernée. Donc, les bénéfices de Bastia financent Bastia, les bénéfices d'Ajaccio financent Ajaccio, les bénéfices de Figari financent Figari, les bénéfices de Calvi financent Calvi.

Quels sont les investissements que nous allons faire ? Ils sont énumérés dans les CEP, les comptes d'exploitation provisionnels, qui sont annexés au contrat. Nous sommes tombés d'accord sur une liste d'investissements prioritaires. À côté de cela, nous avons mis une clause de revoyure, c'est-à-dire que dans les 2 ans à venir, nous allons travailler entre le Conseil exécutif et l'établissement public à affiner notre plan pluriannuel d'investissement en hiérarchisant les investissements, les priorités, en les phasant et en construisant des plans de financement cohérents.

Dans le cadre de ces fonds de réserve, le principe qui a été axé et validé par la CCI, et je tiens à dire que si les discussions ont été quelquefois contrastées et fortes, chacun cherchant à faire valoir son point de vue, on a toujours travaillé comme depuis le début vraiment, avec une logique de convergence et une vision stratégique partagée, c'est essentiel.

Qu'est-ce qu'on a acté comme principe ? C'est dans les contrats, c'est que ce fonds de réserve il est mobilisé de façon prioritaire, c'est-à-dire, je prends

l'exemple, Bastia, il y a 10 millions d'euros, il y a une opération qui concerne les investissements à Bastia.

Qu'est-ce qui se passait aujourd'hui ? Eh bien, la CCI arrivait avec un plan de financement et disait par exemple, moi, je vais mettre 2 millions d'euros, la Collectivité de Corse, elle va en mettre X et on fait une partie par emprunt.

Là, aujourd'hui, on décide ensemble au départ, on a le compte d'exploitation provisionnel, on aura dans 2 ans notre PPI partagé. Ce qui a été acté, c'est que les financements sont prioritairement par principe mobilisés sur le fonds de réserve. C'est-à-dire que la concession, dès lors qu'elle a dégagé un excédent, elle affecte cet excédent au financement de l'infrastructure. Et nous, Collectivité de Corse, on arrive en complément de la subvention, peu si l'établissement public dans lequel nous serons présents décide d'aller beaucoup sur l'autofinancement, en complément s'il y a une part d'autofinancement et d'emprunt, et peut-être beaucoup si la concession est pauvre, exemple, Calvi qui a encore besoin d'investissement, eh bien, là, on mettra beaucoup.

Et puis, il y a aussi une clause de revoyure parce que, par exemple, les différentes concessions ne sont pas au même niveau de leur trajectoire financière. Ajaccio, par exemple, a un fonds de réserve important mais a des investissements très importants à faire très vite. Donc, on va les faire et la charge de remboursement sera importante les premières années. Il faut construire une trajectoire qui n'affaiblit pas la concession et nous allons le faire ensemble.

L'avantage du système, bien sûr, il y avait des inquiétudes légitimes sur la concentration, etc., etc., mais ce qui est extraordinaire, à mon avis aujourd'hui, ce qui est une plus-value, c'est qu'on est vraiment dans une vision stratégique partagée et qu'il y a à la fois le savoir-faire de l'établissement public, il y a la vision des élus consulaires, il y a le fait que le système in house organise un contrôle de la Collectivité de Corse sur les décisions stratégiques, qui est un contrôle fort. Et, ça veut dire donc que les décisions qui sont prises, sont prises en cohérence avec une stratégie qu'on définit ensemble et dans laquelle, c'est vrai, la représentation élue de la Corse a un poids prépondérant, mais c'est normal.

Donc je crois qu'on est vraiment dans un système qui est, de ce côté-là, extrêmement équilibré et, vous l'avez compris, on voulait aussi avoir une vision la plus claire possible au plan de la comptabilité analytique.

On aurait pu penser, par exemple, à faire remonter une partie de la réserve en disant : c'est la Collectivité qui gère, mais on allait dans une logique de complexité et on risquait d'avoir aussi une discussion pour dire, l'excédent qui est généré par l'activité aéroportuaire, vous, Collectivité de Corse, vous le prenez pour le mettre sur les routes et ça aurait créé des tensions.

Là, avec ce système aujourd'hui, eh bien, l'activité, lorsqu'elle dégage un excédent, cet excédent il finance l'infrastructure qui a généré l'excédent. Et à côté de ça, nous, comme nous arrivons en complément, eh bien j'espère que nous pourrions dégager des marges qui nous permettront d'aller plus fortement sur les routes, sur les chemins de fer, etc., etc.

On est vraiment, me semble-t-il, dans un système vertueux. Pourquoi on peut faire ce système vertueux ? Parce qu'on est dans la continuité dont je parlais tout à l'heure. Et la différence entre un établissement public et un concessionnaire qui vient pour 15 ans, c'est que le concessionnaire, il cherche la rentabilité du contrat sur les 15 ans puisqu'il n'est pas sûr de l'emporter au moment de l'appel d'offres suivant. À partir du moment où on est dans une gestion publique des infrastructures, l'établissement public, notre opérateur, ne cherche pas la rentabilité, il cherche l'efficacité au service d'une vision partagée du développement des infrastructures. Et donc le fait que les excédents que constitue la CCI existent, c'est la preuve du caractère opérationnel et le fait qu'ils soient maintenus au sein de l'établissement public, c'est la garantie que nous finançons par notre activité vertueuse, les infrastructures dont nous avons besoin dans le cadre d'une stratégie que nous définissons de concert avec l'établissement public.

Je crois qu'on voit là de façon très concrète l'avantage comparatif exceptionnel que nous avons par rapport à une logique de mise en concurrence. Et donc, on a prolongé cette idée. Il y a 20 millions de dettes aujourd'hui dans l'établissement public, à la fin d'un contrat de concession normal, la dette remonte vers le concédant, là, la dette reste dans les comptes de la CCI qui va également la rembourser, chemin faisant, à travers les excédents.

Donc, on a construit une sortie des contrats de concession qui est équilibrée, vertueuse, etc.

Quid maintenant, et je termine, des futurs contrats ? Là aussi, à mon avis, ils sont dans un progrès technique, budgétaire, financier et juridique qui est notable par rapport aux anciens contrats de concession dont nous avons hérités. Mais l'ancienne Collectivité Territoriale de Corse en avait hérité elle-même de l'État, puisqu'on avait repris à l'identique les anciens contrats de concession.

Premier élément d'amélioration, dans les contrats actuels, on n'a pas de redevance d'occupation du domaine public. Ça peut paraître bizarre. Le domaine public appartient à la Collectivité de Corse, il est exploité, y compris à travers des AOT, par la CCI, il n'y a pas de redevance.

Nous avons institué une redevance et nous l'avons calculée sur le principe en application des règles qui régissent la matière, il y a une part fixe et une part variable.

La part fixe, elle est dimensionnée par rapport à la valeur estimée des terrains et la part variable, elle est constituée par une part du chiffre d'affaires annuel. Donc intéressant et vertueux, pourquoi ? Parce que lorsqu'on est dans une logique où on fait appel à un privé, bien sûr qu'il sait que dans son offre, il va falloir intéresser, etc., mais gagner ailleurs.

Là, nous, on discute de façon apaisée et transparente.

Nous, on veut une redevance qui corresponde au juste prix. On l'organise. Le concessionnaire, il a une rémunération où il ne cherche pas du profit, le concessionnaire, il veut juste assurer son exploitation. Et d'ailleurs, il y a besoin d'une rémunération parce que je vous rappelle que même si on est dans un contrat in house, c'est quand même un contrat de concession. Donc, il faut qu'il y ait une prestation et il faut qu'il y ait une rémunération. La rémunération de la CCI, c'est 1,5 % du chiffre d'affaires global. Et là où on met en place encore un système vertueux, c'est que, un peu sur la logique de la notion de bénéfice raisonnable qu'on a mis dans la DSP, eh bien lorsque le volume du chiffre d'affaires augmente, l'excédent ne remonte pas à la Collectivité de Corse, n'est pas systématiquement reversé à la Collectivité de Corse, mais il vient alimenter le fonds de réserve et donc on se prépare à investir et à investir mieux.

Donc ça va quand même nous faire, disons-le aussi, une recette, ce n'est pas négligeable, d'environ 723 000 € par an, à peu près 10 millions d'euros sur la durée du contrat. Donc, premier point, une redevance domaine public.

Deuxièmement, un mécanisme de partage de la valeur, ce qu'il est convenu d'appeler le partage de la valeur, qui vient alimenter un compte de réserve d'investissement, concession par concession. Je rappelle quand même que ça représente en cumulé, le gain projeté des concessions, c'est environ 70 millions d'euros sur les 15 ans. Donc ça veut dire qu'on va avoir 70 millions d'euros qui vont rester dans les comptes de l'établissement public et qui vont venir soutenir notre plan de financement global et c'est sanctuarisé dans les comptes des concessions et dans les comptes de l'établissement public. Donc l'établissement public a une visibilité de la trajectoire financière, mais en même temps, ça veut dire aussi que nous, on peut aujourd'hui programmer d'arriver en complément d'investissement uniquement pour recentrer notre investissement principal dans d'autres domaines. Donc, je crois qu'on est sur un système qui est un système tout à fait vertueux.

Un mot quand même sur la maîtrise d'ouvrage, important, la maîtrise d'ouvrage, on pose un principe, c'est l'opérateur qui assure la maîtrise d'ouvrage.

On s'en est rendu compte notamment à l'expérience, en général, les aménagements et les travaux se font en site actif et occupé.

Celui qui est le mieux placé pour à la fois configurer sous notre contrôle et avec notre approbation les travaux à mener et les mettre en œuvre, c'est l'opérateur. Donc ça, c'est un principe qu'on fait, mais avec la possibilité de dérogation d'exception, c'est-à-dire que la Collectivité de Corse, chaque fois qu'elle le souhaite, pour tel ou tel type d'investissement, peut décider de reprendre la maîtrise d'ouvrage sur l'investissement.

Un point sur les avances et flux financiers existants. J'en ai parlé en commission, je ne rentrerai pas dans le détail. Il y a des avances dont il faut régler le sort dans le cadre du contrat de concession. Donc, il y a théoriquement une avance qui avait été faite par la Collectivité territoriale de Corse à la concession de Calvi et à la concession de Bastia. En gros, il est écrit dans les comptes : avance de la Collectivité territoriale de Corse, 6 millions, 3,5 millions à Calvi, 2,5 millions à l'aéroport de Bastia. En fait, cette écriture est une fiction, je le dis puisque la Chambre régionale des comptes l'a dit, qui a été mise en œuvre avec, à l'époque, l'accord du représentant de l'État et du contrôle de légalité, puisque l'avance avait été faite non pas par la Collectivité de Corse, mais par le port de Bastia qui était très excédentaire.

Donc, on a mis en œuvre un mécanisme qui normalement n'est pas totalement orthodoxe. Je vous avais parlé de l'étanchéité, qui est le principe, il y avait de l'argent au port de Bastia, il y avait des besoins et des difficultés à l'aéroport de Bastia et à l'aéroport de Calvi, on a donné 6 millions, mais on a écrit que c'était la Collectivité. La Chambre régionale des comptes l'avait vu et avait demandé de régulariser. Ça n'a jamais été fait depuis 15 ans et nous, on ne l'avait pas vu. Donc là, on régularise, on fait remonter l'avance dans les écritures de la Collectivité de Corse, on le dit et les ports vont rembourser vers la Collectivité de Corse et on trouvera un mécanisme de redistribution ensuite.

Cinquième et dernier point, la discussion sur ce qu'il est convenu d'appeler les frais interservices. Donc, je vous rappelle que la structure budgétaire, il y a d'un côté les concessions, de l'autre, il y a l'activité de formation de conseil aux entreprises. Les fonctions support de la CCI sont mutualisées entre les activités de conseil aux entreprises et la gestion des concessions.

Au titre de cette mutualisation, les concessions font remonter vers l'organe central ce qu'il est convenu d'appeler les frais interservices qui sont de l'ordre de plusieurs millions d'euros par concession.

Donc nous, on n'est pas arrivés avec l'a priori que cette remontée était excessive, mais on a construit une trajectoire inscrite dans les contrats de diminution ou en tout cas de recherche de diminution de ces frais interservices, c'est-à-dire qu'on va essayer de voir s'il y a des pistes d'optimisation que l'on peut construire dans le cadre du fonctionnement du nouvel établissement public et si

on peut diminuer ces frais interservices, là encore, eh bien, l'argent restera dans les comptes de la concession et ira vers le fonds de réserve.

Voilà donc en gros les principaux mécanismes que nous avons mis en œuvre. Je rappelle quand même que nous allons être sur des trajectoires d'investissement qui sont extrêmement importantes et ça va commencer dès cette année sur tous les aéroports, mais singulièrement sur ceux d'Ajaccio et de Figari.

Les contrats ne peuvent jamais tout prévoir ni tout anticiper, mais en tout cas, là, nous avons construit un cadre juridique qui est à la fois robuste, sécurisant, innovant, me semble-t-il, dans la logique, intelligent.

Après, la dernière dimension, c'est l'aspect humain et je veux terminer par là. Je pense qu'on n'aurait pas pu réussir ce chemin et cette construction s'il n'y avait pas eu un contrat moral et politique de confiance et d'engagement, d'abord entre les deux institutions, Collectivité de Corse et CCI, ensuite entre celles et ceux qui les dirigent ou les président. Je veux donc rendre hommage, bien sûr, à Jean Dominici.

Dire aussi qu'il y a eu un travail administratif formidable du côté de la Collectivité de Corse, je l'ai dit, DGS, DGA, mon cabinet aussi parce qu'on a vraiment passé des centaines, voire des milliers d'heures. Rendre hommage à Philippe Albertini, directeur général de la CCI et toutes ses équipes. Je précise que le directeur général de la CCI sera le directeur général du nouvel établissement public, notamment dans le cadre d'une période de tuilage que Philippe Albertini a accepté d'assumer. C'était important, y compris pour les personnels, pour les sécuriser.

Je disais que c'est une affaire d'institutions, c'est une affaire d'hommes. Rendre hommage également aux salariés de la CCI et à leurs institutions, à leurs syndicats professionnels qui ont été à la fois engagés, présents, soucieux de défendre les intérêts de leurs ressortissants, mais allant toujours vers les points d'équilibre nécessaires à la satisfaction de l'intérêt général, présents aussi dans le combat qu'il a fallu mener à un moment donné, lorsque on s'est rendu compte que la piste d'atterrissage entrevue risquait de se transformer en crash. Et donc ces institutions, là aussi tirer les enseignements des difficultés de la fusion. Difficultés de la fusion, il y a des difficultés techniques, juridiques, organisationnelles et aussi une dimension humaine au sens où on est sur du matériau humain et donc, il ne faut jamais brusquer les choses et il faut se doter des process qui permettent de s'inscrire dans la durée. C'est ce qu'on a essayé de faire, y compris à travers le caractère évolutif des contrats et les différentes clauses de revoyure qu'ils comportent.

Enjeux stratégiques, objectifs stratégiques atteints. Objectif de développement des infrastructures en passe d'être atteint. Objectif social atteint, 1 100 emplois qui vont être préservés, je pense à ces 1 100 salariés et leurs familles.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Un mot pour terminer que nous n'oublions pas la Chambre des métiers.

La loi Pacte prévoyait que c'était les deux institutions consulaires qui devaient être concernées par la réforme. Le calendrier politique ne nous a pas permis de mener à bien le second volet concernant la Chambre des métiers. J'ai un engagement là aussi du Gouvernement que nous le ferons dans le cadre de l'année à venir. Je me suis engagé là-aussi auprès du président Martinelli, de son bureau et des salariés de la Chambre des métiers, à ce que nous réussissions pour la Chambre des métiers ce que nous sommes en passe de réussir pour la CCI, désormais établissement public industriel et commercial de Corse.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Presidente.

Emu da vutà l'urgenza. On va commencer par voter l'urgence.

Alors non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable. A l'unanimité.

(L'urgence est adoptée)

Il y a un avis de la commission du développement économique qui est favorable.

Nous allons commencer les débats.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur Voglimacci, vous avez la parole.

M. Charles VOGLIMACCI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, je voulais d'abord vous remercier pour la présentation de ce rapport très complexe, très technique et aussi bien sûr, c'est normal, très politique.

L'ensemble des dix rapports procédant tous de la même logique, nous allons voter favorablement les rapports et nous aurons qu'une seule intervention, étant entendu que le secrétariat général a enregistré les déports qui concernent notre groupe sur les différents rapports proposés.

Par l'approbation des protocoles, la CCI va donc remettre officiellement les clefs à la CdC.

Nous avons bien noté que les inventaires des biens de la concession seront réalisés avant le 30 juin 2026. Les biens de retour sont transférés à la CdC. Tout le reste, biens de reprise, solde de la dette, biens du concessionnaire, stocks appartenant au concessionnaire, sera transféré directement à l'EPIC au 1^{er} janvier 2026.

Sans surprise, dans les 5 cas, et c'est l'objet de la deuxième série de rapports, c'est le mécanisme de la quasi-régie via un contrat de concession attribué à l'EPIC, qui est retenu sans mise en concurrence. A partir du 1^{er} janvier pour 15 ans, la réalisation, l'entretien, l'exploitation des infrastructures incombera au concessionnaire qui percevra des taxes, mais reversera à la CdC une redevance dont la part fixe varie selon que ce soit un port ou un aéroport. Les excédents seraient automatiquement réinvestis et la CdC contrôlera l'exploitation.

Ce qui est présenté comme une formalité était tout l'objectif de ce montage complexe qui a pris tant de temps, vous avez parlé d'un long voyage, objectif qui se résume à ce que la Corse garde la main sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Au vu des informations que vous nous avez formulées sur ce qui se passe sur le continent, il est bien heureux que nous conservions la main sur nos transports, bien évidemment, et mécaniquement, vous en avez parlé à la fin de votre exposé, les familles, les employés, les agents qui ont dû vivre une période assez compliquée parce qu'à un moment donné, on ne savait pas trop où on allait, donc aujourd'hui, ils sont rassurés, vous l'avez dit, et c'est bienheureux.

Nos interrogations en commission, mardi, ont surtout porté sur le calendrier concernant les 4 ports restants : l'Ile Rousse, Ajaccio, Porto-Vecchio et

Propriano, puisque le rapport d'aujourd'hui soumis au vote ne concerne que les 4 aéroports et le port de Bastia.

Alors, vous l'avez peut-être dit dans votre long exposé, mais pour reprendre ce que disait Julien Paolini, hier, parfois, il faut répéter les choses pour mieux les comprendre. Nous souhaiterions donc savoir si vos prévisions estimées à 70 millions d'euros sur 15 ans et annoncées en commission concernant le fameux compte de réserve, ne portent que sur les 5 infrastructures que nous votons aujourd'hui ou sur l'ensemble comprenant les infrastructures restantes, afin de savoir si des marges de manœuvre supplémentaires sont encore possibles ou pas, étant entendu que ces sommes sont étanches d'une infrastructure à l'autre et vous l'avez rappelé dans votre exposé.

Pour finir, pourriez-vous nous communiquer le calendrier avec les dates de fin de concession courant encore selon l'ancien modèle ? En commission, il était question de 2027 pour le port de Tino Rossi et 2028 et 2029 pour les autres. J'imagine que le fait que l'EPIC se substitue en droits et obligations à l'établissement public actuel ne changera rien jusqu'à la fin des concessions.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vous pouvez intervenir sur l'aspect général du dossier ou intervenir si vous le souhaitez, après, sur un dossier en particulier puisqu'on va les voir les uns après les autres.

Alors, qui souhaite prendre la parole ? Don Jo Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pour la présentation très claire et exhaustive de ces rapports qui marquent l'aboutissement d'un long parcours, c'est vrai, d'un long voyage.

Ce que l'on voulait souligner au nom du groupe « Fà populu in seme », c'est une triple victoire ou en tout cas une triple réussite pour notre institution et pour l'ensemble des institutions, Collectivité de Corse et CCI, qui sont amenées à évoluer de façon beaucoup plus conjointe, demain, à partir du 1^{er} janvier.

La première réussite, et vous l'avez dit, Monsieur le président du Conseil exécutif, c'est la satisfaction d'enjeux et l'atteinte d'objectifs stratégiques.

Il y a bien sûr l'objectif de sauvegarde des CCI qui n'était pas gagné d'avance, loin s'en faut, on n'est pas sur une formalité, vous l'avez dit, 1100 emplois, des familles, une angoisse aussi à un moment donné et aujourd'hui, la garantie de préserver ces emplois. Quand on sauve également et qu'on maintient une CCI désormais territorialisée, on maintient aussi des savoir-faire : la formation, le soutien au tissu entrepreneurial, la présence sur le terrain, le relais avec les acteurs. Et ça aussi, c'est à mettre à votre crédit, Monsieur le président du Conseil exécutif. Donc, premier objectif, sauvegarde dans un contexte extrêmement difficile de l'outil CCI, des emplois, des savoir-faire, des capacités.

Deuxième objectif stratégique atteint et qui est fondamental pour nous, c'est partagé, on s'en réjouit, mais peut-être encore plus pour nous qui évoluons sur les bancs de la majorité depuis une formation politique nationaliste corse, c'est le maintien d'une gestion par la puissance publique corse des ports et des aéroports qui sont partout des plateformes stratégiques, mais encore plus pour une île et encore plus pour une île qui a vocation à devenir autonome et à s'émanciper. La Collectivité de Corse, qui est propriétaire de ces installations portuaires et aéroportuaires depuis 2002, il était normal, il était indispensable que la gestion et l'exploitation de ces ports et aéroports demeurent dans le giron de la puissance publique corse. Et grâce à ce montage et à ce long travail, c'est désormais acquis, avec bien sûr les enjeux à la fois pour le service public aérien et maritime, mais aussi, parce qu'on n'est pas uniquement sur une question de service public, pour le développement économique, me tournant vers le président de l'ADEC, avec bien sûr le volet lié au tourisme. Vous connaissez aussi nos travaux, notre vision et notre action au service d'un tourisme durable et annualisé.

Enfin, dernier enjeu stratégique, vous l'avez dit, Monsieur le président du Conseil exécutif, aller non seulement vers une vision partagée du développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires entre l'autorité concédante, la Collectivité de Corse propriétaire et le concessionnaire, la CCI, et demain l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, mais aussi aller vers une vision et une mise en œuvre opérationnelle beaucoup plus fine et beaucoup plus commune sur ces enjeux stratégiques. Donc, les montages qui nous sont proposés, ça a été dit par Charlie Voglimacci, qui ont une dimension bien sûr extrêmement complexe et technique, ils répondent à ces grandes orientations, à ces grands enjeux, à ces grands besoins stratégiques qui sont pour nous des objectifs politiques.

Donc, nous voulions, Monsieur le président du Conseil exécutif, au nom du groupe « Fà populu in seme », saluer ces travaux, ces longs travaux, rendre hommage à l'ensemble de celles et ceux qui ont œuvré à la réussite et à cette réussite.

Je disais donc, triple réussite. Première réussite, c'est l'atteinte d'objectifs et d'enjeux stratégiques ; deuxième réussite aussi, il faut le souligner, c'est la méthode. Vous l'avez dit, main dans la main, avec le président de la CCI, avec la direction générale, les organisations syndicales, les représentants du personnel, l'appui bien sûr de la direction générale des services de la Collectivité de Corse, de votre cabinet, la direction générale adjointe des services, un travail sérieux, un travail convergent et un travail extrêmement déterminé dans un contexte contraint, avec beaucoup d'adversité. On se souvient aussi, il y a le travail, puis il y a le combat aussi qui a dû être mené lorsque ça tanguait et lorsqu'on aurait pu aller, je reprends votre métaphore du voyage, vers un crash.

Enfin, dernière réussite en guise de perspective aussi, c'est aussi pour nous, et encore une fois avec notre position de nationalistes corses, le signe, le symbole et la preuve que la Corse, les institutions de la Corse, celles et ceux qui président à leur destinée, ont la capacité de porter notre pays sur une trajectoire vertueuse de maîtrise et d'émancipation.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. D'altre prese di parolla ? Nimu. Alors, Président, la parole vous revient.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci à Charlie Voglimacci et à Don Ghjaseppu Luccioni.

Répondre rapidement, 70 millions, c'est bien sur les 5, donc ça c'est important. Ensuite, donc j'ai la liste, merci. Donc il reste le port de commerce d'Aiacciu, c'est 30 ans, donc ça fini théoriquement à 2043. Ensuite, Propriano, 2019, c'est 10 ans, donc 2029 ; Bonifaziu, 30 ans, ça finit donc en 2036. Portivechju, 30 ans, ça finit en 2036. Isula Rossa, c'est 2028 et Aiacciu, port Tino Rossi plaisance, c'est 2027. Donc bien sûr, on va proposer de procéder par voie d'avenant dans le cadre de ces différents contrats de concession. Mais l'urgence était moindre. Là, il fallait travailler sur ceux qui arrivent à expiration.

Voilà ce que je voulais vous dire. Dire aussi, peut-être rapidement pour qu'on ait une idée de l'ordre de grandeur. Depuis 2005, la CdC aura investi environ 80 millions d'euros sur fonds propres, dont plus de 43 millions d'euros depuis décembre 2015, date de notre accès aux responsabilités. Donc, je pense qu'on a quand même contribué largement à ce qui a été fait. Des subventions à la CCI pour environ 11 millions d'euros, donc un total de 91 millions d'euros et la CCI a

financé sur fonds propres pour environ 24 millions d'euros de travaux. Donc, on voit les ordres de grandeur.

Je pense que maintenant on va passer à une nouvelle phase de la vie de nos institutions et de leur réalisation au service de la Corse et des Corses, dans le cadre d'une vision stratégique partagée en ce qui concerne le développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci Président.

Nous allons passer au vote.

M. le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre, excusez-moi, sous votre contrôle, Madame la présidente, Monsieur le secrétaire général, je pense qu'il faut des votes distincts pour chacun des contrats.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Là, on vote le premier rapport, nous votons le rapport sur le port de commerce de Bastia, le rapport n° 388 sur le contrat de concession.

M. le Président Gilles SIMEONI

OK. Merci.

Raportu n° 388 : Scelta di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di u portu di cummerciu di Bastia.

Rapport n° 388 : Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public du port de commerce de Bastia.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Alors vote. Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous passons cette fois au rapport, toujours sur le contrat de concession de l'aéroport de Figari, le rapport n° 389.

Raportu n° 389 : Scelta di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di l'aéroportu di Figari Sud Corsica.

Rapport n° 389 : Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport de Figari Sud Corse.

Mme Nadine NIVAGGIONI

On vote d'abord l'urgence. Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote favorable ? À l'unanimité.

(L'urgence est adoptée)

Avis favorable de la commission.

Y a-t-il quelqu'un qui souhaite intervenir ? Non. Président, vous souhaitez dire quelque chose ? Non.

Nous passons au vote. Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 390

Raportu n° 390 : Scelta di di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di l'aerupurtu di Calvi Santa Catalina.

Rapport n° 390 : Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Nous votons l'urgence. Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable ? A l'unanimité.

(L'urgence est adoptée)

Avis favorable de la commission.

Toujours pas d'intervention de votre part, Président.

On passe au vote. Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 386 sur le contrat de concession de l'aéroport Bastia Poretta.

Raportu n° 386 : Scelta di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di l'aerupurtu di Bastia-Poretta.

Rapport n° 386 : Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport Bastia-Poretta.

Mme Nadine NIVAGGIONI

D'abord l'urgence. Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable ? A l'unanimité.

(L'urgence est adoptée).

Avis favorable de la commission.

Vote du rapport. Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Dernier vote sur le rapport n° 387 :

Raportu n° 387 : Scelta di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di l'aerupurtu d'Aiacciu Napulione Bonaparte.

Rapport n° 387 : Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Donc l'urgence. Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable ? À l'unanimité.

Avis favorable de la commission.

Vote sur le rapport. Non-participation ? Abstention ? Contre ? Vote favorable ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je vous remercie.

Il y a quelques minutes d'interruption pour que tout le monde puisse entrer dans l'hémicycle et que la présidente puisse reprendre.

M. le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre. Il me semble ne pas avoir entendu pour le dernier rapport qu'on ait voté en amont l'urgence.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Oui, oui, ça a été fait.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je suis un peu stressé !

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vous pouvez l'être !

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 395 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione organiche è tematiche di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 395 : Modification de la composition des commissions organiques et thématiques de l'Assemblée de Corse.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Il nous faut désigner le remplaçant d'Alex Vinciguerra en commission des finances. Donc Monsieur Peraldi s'est positionné.

En commission de contrôle, « Fà populu in seme » doit désigner quelqu'un. C'est aussi Tony Peraldi. Très bien.

Donc nous allons passer au vote.

Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable ? Le groupe « Un soffiu novu » s'est abstenu.

Le rapport est ADOPTÉ

Merci. La présidente arrive.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente pour votre aide. Maintenant, nous allons continuer avec l'approbation des protocoles de fin de contrat.

Je rappelle que, évidemment, c'est pour ça que je suis là, il n'y a pas de déport, donc tout le monde peut rentrer. Mais je pense que c'était déjà le cas. Certains sont revenus déjà.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(SUITE)

Raportu n° 384 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di u portu di cummerciu di Bastia.

Rapport n° 384 : Approbation du protocole de fin du contrat de délégation de service public d'exploitation du port de commerce de Bastia.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce que Monsieur le président souhaite faire une présentation à nouveau ? Non, pas de présentation. Très bien.

On va voter l'urgence. Donc nous commençons avec le rapport 384 qui concerne le protocole de fin de contrat de délégation de service public d'exploitation du port de commerce de Bastia.

Nous allons voter l'urgence. Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour l'urgence ?

Donc l'urgence est adoptée.

Je vérifie donc les déports, on est bon. Il y a un rapport de la commission conjointe, CDENATE, commission des finances. L'avis était favorable, merci.

Donc, qui souhaite s'exprimer sur ce rapport ? Personne. Bien

Je mets au vote le rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Le rapport suivant concerne la fin de contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport de Figari Sud Corse.

Raportu n° 385 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplutazione di l'aeroportu di Figari Sud Corsica.

Rapport n° 385 : Approbation du protocole de fin du contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport de Figari Sud Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc on vote l'urgence. Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour l'urgence ?

Donc l'urgence est adoptée.

L'avis de la commission est favorable. Merci.

Qui souhaite s'exprimer ? Personne. Donc je mets au vote le rapport : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je passe au rapport 381 qui concerne la fin de contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'aéroport de Calvi Santa Catalina.

Raportu n° 381 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplutazione di l'aeroportu di Calvi Santa Catalina.

Rapport n° 381 : Approbation du protocole de fin du contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons voter l'urgence. Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour l'urgence ?

Donc l'urgence est adoptée.

Donc, nous examinons le rapport en urgence. La commission a émis un avis favorable. Qui souhaite s'exprimer ? Personne.

Donc je mets au vote le rapport. : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous allons examiner maintenant le rapport 382 qui concerne la fin de contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport de Bastia Poretta.

Raportu n° 382 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di l'aeroportu di Bastia-Poretta.

Rapport n° 382 : Approbation du protocole de fin du contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport de Bastia-Poretta.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons voter l'urgence. Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour l'urgence ?

Donc, l'urgence est adoptée.

La commission conjointe nous a dit qu'elle était favorable. Merci. Y a-t-il des interventions ? Non.

Donc je mets au vote ce rapport. : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Le rapport concerne la fin de contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport d'Ajacciu Napulione Bonaparte.

Raportu n° 383 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di l'aeroportu d'Ajacciu Napulione Bonaparte.

Rapport n° 383 : Approbation du protocole de fin de contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je soumets l'urgence. Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour l'urgence ?

Donc l'urgence est adoptée.

La commission conjointe nous a dit qu'elle était favorable. Merci.

Qui souhaite s'exprimer sur ce protocole ? Personne.

Donc je mets au vote le rapport. : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Monsieur le président de l'exécutif, est-ce que vous souhaitez rajouter quelque chose sur l'ensemble de ces rapports qui viennent d'être adoptés ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Non, merci Madame la présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il nous reste à l'ordre du jour une motion puisqu'il y avait deux motions initialement en commission permanente à l'examen et une a été transférée en commission pour une analyse en commission.

Donc celle-ci va nous être présentée par le groupe « Fà populu in seme ». Elle concerne la continuité territoriale.

Qui la présente ?

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2025/E5/028 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : Pour une continuité territoriale préservée.

M. Joseph SAVELLI

C'est moi, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous en prie, Monsieur Savelli.

M. Joseph SAVELLI

Si nous présentons aujourd'hui cette motion, c'est parce que la Corse se trouve à un moment charnière. La continuité territoriale n'est pas un simple dispositif technique. C'est le droit fondamental du peuple corse à l'égalité, à la mobilité, à l'accès aux soins, aux études, à l'économie. Or, ce droit est aujourd'hui fragilisé.

Depuis 2009, la dotation de continuité territoriale est restée figée alors que les coûts du transport, du carburant, des obligations de service public ont explosé. Les analyses de l'Office des transports sont claires, il manque 60 millions d'euros dès 2026 pour maintenir un service public soutenable. Sans cet abondement, c'est l'équilibre même de nos DSP qui vacille.

À cela s'ajoute une menace nouvelle, l'application brute du système ETS pensé pour les grandes métropoles européennes, mais totalement inadapté aux réalités d'un territoire insulaire dépendant du maritime et de l'aérien. Pour la Corse, cela signifie des surcoûts massifs, plus de 14 millions d'euros sur le maritime, plus de 12 millions d'euros sur l'aérien, auxquels s'ajoutent les effets du SAF et des taxes existantes.

Ces charges seront répercutées sur les billets, sur le fret, donc sur tous les prix de la vie quotidienne. C'est une bombe sociale, économique et territoriale.

Face à cela, la Collectivité de Corse n'a pas été passive. Depuis plus d'un an, le Conseil exécutif alerte l'État et l'Europe, organise les assises des transports, réunit la cellule économique.

Tous les acteurs, État, chambres consulaires, entreprises partagent le même constat : nous allons droit vers une crise majeure si rien n'est fait.

La motion que nous présentons aujourd'hui est donc un acte de responsabilité. Elle demande trois choses simples et légitimes.

Tout d'abord, l'abondement complet de 60 millions d'euros déjà voté par le Sénat et la commission des finances. Ensuite, un mécanisme d'indexation annuel pour que la dotation évolue enfin avec les coûts réels. Enfin, un moratoire sur l'ETS, le temps de construire une adaptation spécifique à la Corse, comme d'autres territoires insulaires européens l'ont déjà obtenu.

Enfin, elle mandate le président du Conseil exécutif pour engager une négociation directe avec le Premier ministre afin de bâtir une solution durable, juste et compatible avec l'insularité.

Ce que nous défendons ici, ce n'est pas un privilège, c'est le droit du peuple Corse à vivre, travailler, étudier et se déplacer dans des conditions sécurisées. C'est la capacité de la Corse à entrer dans la transition écologique sans être pénalisée, sans être oubliée, sans être sacrifiée.

Cette motion s'inscrit pleinement dans le chemin de l'autonomie, celui d'une Corse qui assume ses responsabilités, qui défend ses droits et qui construit des solutions adaptées à sa réalité.

Je ne sais pas si sur un plan formel, je dois lire ce qui est demandé à l'Assemblée, Madame la Présidente, puisque je n'ai pas lu tous les dispositifs ? Est-ce que je dois lire de façon formelle les demandes ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ça, c'est à votre appréciation. Normalement, vous ne lisez pas tout.

M. Joseph SAVELLI

L'Assemblée de Corse,

Affirme solennellement que le maintien d'un service public de continuité territoriale accessible, soutenable et conforme aux droits du peuple Corse est une exigence stratégique, économique et sociale.

Demande au Gouvernement l'application de l'abondement de 60 millions d'euros au profit de la Collectivité de Corse au titre de la

compensation de la non-indexation de la dotation de continuité territoriale depuis 2009, tel que voté par le Sénat le 26 novembre 2025.

Demande au Gouvernement d'engager la mise en place d'un mécanisme d'indexation annuelle sur la dynamique de TVA collectée en Corse, permettant de garantir la stabilité du financement du service public aérien et maritime en Corse.

Demande dans l'immédiat un moratoire, le temps nécessaire d'élaborer une adaptation de la directive ETS aux réalités de la Corse permettant de recalibrer le dispositif à droit constant, l'intégration explicite du régime de DSP et du fait insulaire dans les modalités d'application, la mise à disposition de quotas gratuits pour les liaisons relevant du service public et la définition d'un fonds de transition permettant d'accompagner les compagnies, les transporteurs, les filières économiques impactées et plus largement le système des transports maritimes et aériens de Corse.

Soutient le Conseil exécutif de Corse qui, depuis plus d'un an, alerte le Gouvernement sur la nécessité d'obtenir de l'Union européenne un dispositif dérogatoire au système ETS, à l'instar de celui dont bénéficient déjà plusieurs territoires insulaires européens confrontés aux mêmes contraintes structurelles.

Mandate le président du Conseil exécutif de Corse pour solliciter et conduire une entrevue formelle avec le Premier ministre afin d'engager une méthode de travail pérenne et d'élaborer des solutions opérationnelles permettant d'éviter une crise économique et sociale majeure, de garantir la viabilité du modèle de continuité territoriale et d'assurer une transition écologique équitable et soutenable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller.

Qui souhaite s'exprimer sur cette motion ? Je demanderai son avis à l'exécutif. Donc personne.

Je demande son avis à l'exécutif. Donc, Monsieur Acquaviva, président de l'Office des transports.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères, cette motion intervient à un moment particulier et crucial, comme cela a été rappelé.

Ce n'est pas la première fois que nous alertons de manière alarmiste, avec le président Simeoni, notamment lors des assises des transports de juin, lors de la réunion qui était une réunion de crise et de combat du mois de novembre qui regroupait l'ensemble des acteurs. Il faut préciser que l'ensemble des acteurs étaient présents à ces assises puisque toutes les chambres consulaires étaient présentes, les structures des entreprises, MEDEF et autres, les syndicats de marins, la société civile, le CESEC sur, à la fois la question de la dotation continuité territoriale, bien sûr, l'abondement des 60 millions d'euros, mais aussi l'indexation sur la TVA.

Je rappelle que ces demandes sont issues de l'audit, notamment Klopfer, sur la pérennité du financement des DSP telles qu'elles ont été validées par l'État et l'Union européenne, à la fois sur la durée du maritime jusqu'à 2030 et la durée de la DSP aérienne jusqu'à 2027. Donc ce ne sont pas des superfétatoires ou non fondées sur les charges d'exploitation. Elles sont fondées, elles ont fait l'objet de courriers dès le mois de juillet, de négociations puisque le président Simeoni s'est rendu à Paris plusieurs fois. Nous attendons le résultat, évidemment, loi de finances pour l'abondement, mais aussi sur ses suites.

Et puis il y a le deuxième élément qui intervient, qui était important, qui est issu de décisions verticales extérieures à la Corse, mais qui s'applique à l'île sans intégrer la dimension insulaire et la spécificité notamment du service public, bien que ça ne touche pas que le service public, c'est la fameuse directive ETS qui peut paraître quelque chose de technique, mais qui dans ses conséquences, provoquera un décrochage économique et social d'ampleur à l'échelle de la Corse. Je dis bien d'ampleur à l'échelle de la Corse.

D'ailleurs, nous tenons à saluer, l'exécutif, la constitution d'un collectif de socioprofessionnels et d'acteurs économiques et sociaux qui s'est constitué dès la notification par les compagnies maritimes de l'implication sur les tarifs, notamment fret, de ce qu'impliquaient les normes ETS dès le 1^{er} janvier 2026, c'est-à-dire une augmentation de 5 € le mètre linéaire fret qui s'applique par les compagnies délégataires dès le 1^{er} janvier sur les ports principaux, qui va jusqu'à 8,50 € le mètre linéaire supplémentaire sur Porto-Vecchio par exemple, et qui en cascade provoquera des effets d'ampleur bien sûr sur les transporteurs routiers, sur le monde de la distribution, sur le pouvoir d'achat des insulaires, en

répercussion, mais aussi sur l'export, je pense aux agrumiculteurs, aux viticulteurs, au monde agroalimentaire qui se mobilisent, puisque ce collectif a été constitué récemment dans la suite de nos réunions et donc nous sommes main dans la main avec ce collectif. Les répercussions économiques et sociales risquent d'être très importantes, y compris sur le volet touristique puisque, comme c'est indiqué, il y a un volet maritime mais aussi un volet aérien et que dans l'aérien de surcroît, la répercussion des ETS sur les tarifs de l'aérien de la DSP mais pas que de la DSP s'ajoute à d'autres directives, notamment la directive SAF sur le carburant durable et à la fameuse taxe de solidarité sur le billet d'avion qui a été augmenté par le Gouvernement, donc taxe gouvernementale qui a augmenté à 14,8 euros aller-retour en plus. Toute l'augmentation tarifaire que l'on subit est issue de décisions externes à ce que l'on peut faire.

On en est à un point que ça dénature totalement le principe de continuité territoriale. D'ailleurs, le collectif constitué que je salue, argumente comme tel, s'est exprimé publiquement, a vu déjà l'Etat de son côté. Le président Simeoni a écrit au Premier ministre sur ces bases-là pas plus tard que la semaine dernière. C'est un dossier urgentissime que nous suivons, avec des réponses que nous souhaitons avant janvier, c'est-à-dire avant que le système se mette en place, à la fois sur la DCT mais aussi sur l'annexion de moratoire puisque nous sommes là véritablement dans la non-prise en compte de la réalité insulaire dans tous ses aspects, avec un effet d'enchaînement très important. Je rappelle que sur les ETS, on parle de payer en 2025, 40 % monétisés des émissions de gaz à effet de serre de 2024, en 26, 70 % d'émission de gaz à effet de serre de 2025 et en 2027, 100 %.

Alors, nous ne sommes pas contre la décarbonation, loin s'en faut, il ne s'agit pas de cela, il s'agit d'avoir un moratoire pour adapter au système insulaire les sommes et les amendes, pour arriver à aller plus loin dans la décarbonation de l'outil naval, de l'aérien, des ports, l'électrification des ports par exemple, pour justement ne pas être entre le marteau et l'enclume.

Or, la conséquence de ces décisions-là et de ces directives sans prise en compte de l'insularité fait que c'est le Corse de la rue, l'entreprise à l'export ou pas, l'entreprise touristique qui va payer sous mode de l'écologie punitive, cette décarbonation décidée d'en haut, non adaptée.

Donc nous demandons à l'Etat-membre de défendre son île avec nous pour arriver à un système dérogatoire.

Le considérant 24 de la directive du 10 mai 2023 sur les ETS permet à un Etat-membre de défendre une île sous des arguments qui nous siéent bien, mais que pour les îles de moins de 200 000 habitants.

Alors pourquoi moins de 200 000 habitants et pas 350 000 ? Peut-être que l'état membre n'a pas fait l'objet d'un lobby très fort pour l'île européenne que représente la Corse. Mais en tout cas, sur cette base-là, nous demandons un moratoire pour aller à Bruxelles et surtout pour fonder un autre système.

Il faut savoir que nous avons alerté les parlementaires, notamment Michel Castellani et Paul Parigi, pour que les amendements qui soient posés en loi de finances dans ce cadre de moratoire, mais aussi à terme, de fléchage des sommes collectées pour qu'elles servent à la Corse, puisqu'on parle peu ou prou quand même en termes d'amendes liées aux ETS sur l'ensemble du système aérien et maritime, DSP ou hors DSP, à peu près autour d'une centaine de millions d'euros qui concerne la Corse, qui pourrait être réaffectée à l'île dans l'élan de décarbonation pour arriver à trouver un chemin gagnant-gagnant entre compétitivité entrepreneuriale, ne pas faire peser ce poids sur le pouvoir d'achat des Corses, évidemment, parce que ce sont les Corses qui vont payer in fine.

Nos estimations nous poussent à considérer qu'il y aurait en moyenne une augmentation de 2 % des produits alimentaires consécutifs à cette mesure à l'échelle de la Corse, 2 % des coûts des matériaux, donc ce n'est pas du tout neutre, et une augmentation de 40 % du tarif à l'export. Je rappelle quand même que nous avons réussi à faire baisser de manière assez importante le mètre linéaire à l'export de 46 € le mètre en 2015 à 20 € le mètre linéaire pour les agrumiculteurs, les viticulteurs, les fromagers qui exportaient, qui a créé un effet chiffre d'affaires important à l'export. Or, revenir à 28 ou 30, parce que c'est ce qui risque de se passer, va faire en sorte que la compétitivité à l'export va être touchée pour ces entreprises qui se construisaient une structure de production avec l'employabilité qui va avec. Mais le monde de la distribution aussi, puisque s'est joint au collectif, l'ensemble des centrales de distribution, je pense à Carrefour, Auchan, etc., est touché directement, avec des conséquences y compris sociales immédiates.

Donc nous sommes vraiment là dans un combat qu'il faut mener de manière vive, convergente, pour les intérêts économiques et sociaux de la Corse, vu l'impact global qui irrigue l'ensemble de la société de cette directive, d'où cette motion, d'où certainement des réunions qui auront lieu début janvier avec le Premier ministre suite au courrier du président qui s'exprimera certainement sur cette question puisqu'elle est d'urgence.

Donc voilà, il est important de dire que l'exécutif donne un avis favorable et surtout sollicite aussi les groupes politiques pour comprendre qu'on n'est pas sur un petit sujet ou un sujet technique. Loin s'en faut.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre au vote la motion.

Qui est contre la motion ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Monsieur le Président de l'exécutif, est-ce qu'il y a d'autres interventions, si vous le souhaitez ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Pas d'autres interventions. Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Nous allons pouvoir lever la séance.

Moi, je voudrais vous souhaiter, bien évidemment, vous êtes tous invités à partager un moment d'amitié, je voudrais vous souhaiter à tous de très bonnes fêtes. On a tous besoin d'un peu de repos, je crois, bien que lundi, nous ayons une réunion importante puisqu'il y a l'installation du conseil d'administration. Les administrateurs ne doivent pas l'oublier. La plupart ne sont pas là en fait, puisqu'ils ne pouvaient pas siéger ce matin. Donc, on se revoit pour certains d'entre nous lundi et puis après on prendra évidemment quelques jours de repos.

L'année 2026 s'annonce, j'espère, sous de bons auspices. On a beaucoup de choses à faire, évidemment, avec une campagne électorale aussi. Donc on va décupler notre énergie, je pense, pour certains dans la bataille électorale. C'est le jeu démocratique. Bien sûr, je vous l'ai déjà dit une fois dans une allocution, il faut que les choses évidemment se passent de manière la plus sereine possible et que l'on essaye, autant que faire se peut, de faire la part des choses entre ce qui se passe ici dans cet hémicycle et ce qui se passe à l'extérieur et dans vos communes respectives, même si je sais qu'il y a une perméabilité très forte de la frontière.

Je tenais quand même aussi, puisque nous rejoignons nos familles, rappeler quand même, comme je l'ai dit au début de mon intervention hier matin, de mon allocution hier matin, il y a des familles cette année qui ont été particulièrement meurtries.

Moi, je veux penser à la famille de la petite Chloé, à ses parents bien sûr, à Cathy, à Sébastien.

Je veux penser à la famille de Pilou, puisqu'à la suite de la venue du pape, il y avait eu ce malheur qui était arrivé.

Souvenez-vous, je veux penser à la famille de Pierre Alessandri à Talou et Anne-Camille, sa fille, et à tous ceux qui ont été profondément marqués cette année et qui ne seront pas malheureusement au complet au moment des fêtes de Noël.

Je crois qu'on doit garder véritablement cela en tête. Le sens du travail que nous faisons, y compris collectivement, et ce matin d'ailleurs en commission, était véritablement dans le sens de la recherche d'une Corse apaisée.

Vi vogliu prigà pè 2026 a pace sopratuttu, è a saluta, mà a pace n'avemu veramente bisognu. Eccu.

À ringrazià vi à tutti è pò à prestu !

La séance est levée à 12 h 45.